

Approches coopératives



N°20. Janvier 2024



**Immigration/intégration :
problème ou opportunité?**

“La seule voie qui offre quelque espoir d’un avenir meilleur pour l’humanité est celle de la coopération et du partenariat.”
Kofi Annan

« Dieu a dit, il y aura des hommes blancs, des hommes noirs, il y aura des hommes grands, des hommes petits. Il y aura des hommes beaux, des hommes moches et tous seront égaux, mais ça ne sera pas facile. »

Coluche

Approches Coopératives : revue trimestrielle éditée par l'APAC
Association pour la Promotion des Approches Coopératives

Directeur de la publication : Dominique BENARD contact@approchescooperatives.org

Comité éditorial : Lawrence CHILDS, Roland DAVAL, Alain DEWERDT, Patrick GALLAUD, Hamady MBODJ, Biorn MAYBURY-LEWIS, Dante MONFERRER, Michel SEYRAT,



SOMMAIRE

Le déficit intellectuel des politiques migratoires	4
EDITORIAL par Dominique BÉNARD	
Histoire des migrations	7
DÉCRYPTAGE par Dante MONFERRER	
La destinée de Destiny	13
INTERVIEW D'UN JEUNE RÉFUGIÉ NIGÉRIAN par Dante MONFERRER et Philippe BLANC	
Un couple vénézuélien en asile politique à Verdun	21
PARCOURS D'EXIL. Interview par Roland DAVAL	
Toute une vallée solidaire	24
INITIATIVES CITOYENNES. Interview de Cédric HERROU par Dominique BENARD	
Rosmerta : l'accueil des mineurs non accompagnés en Avignon	38
INITIATIVES CITOYENNES. Interview de Maéva LARGIER par Dominique BENARD	
La ville de Rennes : une participation citoyenne pour un accueil digne des migrants	47
INITIATIVES CITOYENNES. Interview de Xavier DESMOTS, maire adjoint de Rennes par Dominique BENARD	
Les CASNAV	51
AIDE À L'INTÉGRATION. Interview de Mme Anne SCHOETTER-NOZARIAN par Roland DAVAL	
La Fédération des Acteurs de la Solidarité	55
UNE PLATEFORME MULTI-ACTEURS par Dominique BÉNARD	
Quelle vision des phénomènes migratoires ?	59
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET DÉFIS par Dante MONFERRER	
Quelle intégration pour les immigrants et leurs descendants ?	82
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET DÉFIS par Dante MONFERRER	
Les républicains espagnols et leurs descendants : quel processus d'intégration ?	101
UN PRÉCÉDENT HISTORIQUE. Interview de Bruno VARGAS par Dante MONFERRER.	
Mayotte : terre d'immigration	111
DECRYPTAGE Interview de Nathalie COSTANTINI et Stéphane PLANCHAND par Roland DAVAL et Guy MÉNANT	
La politique de l'immigration aux États-Unis	121
DE L'AUTRE COTÉ DE L'ATLANTIQUE. Par Dominique DANIEL	
Un réseau de soutien aux nouveaux immigrants à l'échelle de l'État	130
COLLECTIF IMMIGRANTS DU MASSACHUSETTS par Janey TALLARIDA	
Échapper à la prison de l'esprit	134
UNE INITIATIVE CITOYENNE AMÉRICAINE. Par l'équipe du "Navigateur pour les immigrants" de l'IFSI	
Le musée de l'histoire de l'immigration	138
TOUT SAVOIR SUR L'IMMIGRATION	
Accueillir toute la misère du monde ?	139
COUP DE GUEULE. Par Michel SEYRAT	
Lexique de l'immigration	142
POINTS DE REPÈRE. Par Roland DAVAL	

Le déficit intellectuel des politiques migratoires

Par Dominique BENARD

Depuis 1980, trente lois sur l'immigration auront été votées, deux lois tous les trois ans ! Cet empilage législatif réalisé sans aucune évaluation de l'impact des dispositions votées précédemment en dit long sur la pauvreté de la réflexion politique dans notre pays.

Depuis 50 ans, le *Front National*, rebaptisé *Rassemblement National*, a réussi à hypnotiser la classe politique française et à faire croire que l'immigration occupait une place centrale dans les problèmes de notre pays.

En fait, on caresse l'opinion publique dans le sens de ses peurs, sans prendre la peine de lutter contre ceux qui font naître ces peurs. De nombreux politiciens semblent persuadés que les considérations négatives envers les immigrés prédominent dans l'opinion publique, ils s'efforcent donc de prouver aux électeurs que le pouvoir mène des politiques efficaces contre l'immigration illégale et pour la sécurité publique.



Or, un très grand nombre de sondages montrent qu'en France, l'acceptation des immigrés est plus forte qu'autrefois et que la xénophobie s'est affaiblie. Ainsi, en 2021, 67 % approuvaient que les étrangers puissent voter aux élections locales, soit 13 points de plus qu'en 2013.

L'objectif des lois sur l'immigration est toujours le même : il faut réduire l'admission des étrangers, et faciliter l'expulsion de ceux qui sont entrés illégalement. Le Rassemblement national, rejoint par les Républicains dénoncent une prétendue "submersion migratoire", une "explosion hors de contrôle".

Or sur les 27 pays de l'Union Européenne, la France se situe au 16e rang pour la proportion du nombre d'étrangers dans sa population.

Si le problème de l'immigration est largement surévalué, ce qui frappe surtout c'est la faiblesse intellectuelle de l'analyse du problème.

Les lois successives sur l'immigration se focalisent toutes ou presque sur un seul facteur : la limitation de l'immigration et sur une seule cause avancée : les immigrés viendraient en France principalement pour "*profiter du système*", c'est-à-dire des avantages sociaux. Moyennant quoi, il faudrait limiter le prétendu "appel d'air" en refusant d'accueillir décemment les demandeurs d'asile, en limitant l'accès des immigrés à l'assistance médicale, en leur refusant un titre de séjour même s'ils travaillent et paient des impôts. C'est-à-dire en mettant le plus d'obstacles possibles à l'intégration.

Or le phénomène immigration/intégration a une dimension systémique complexe.

De nombreux facteurs interagissent et créent un réseau complexe d'influences comme on pourra s'en apercevoir à la lecture des articles de ce numéro. Refuser de prendre en compte cette interaction de facteurs condamne à l'inefficacité. Les mesures adoptées par les lois successives n'aboutissent à rien et aggravent le sentiment d'impuissance et d'angoisse des uns, le ressentiment des autres.

Une politique d'immigration/intégration fondée sur une vision systémique, holistique, impliquerait une approche globale et équilibrée des divers aspects du phénomène :

- **Une analyse des causes profondes** : comprendre les facteurs économiques, politiques et sociaux qui poussent les personnes à émigrer depuis leurs pays d'origine. Dans le débat qui vient d'avoir lieu au Parlement sur une nouvelle loi à propos de l'immigration, on n'a guère entendu d'analyse solide des causes de l'immigration ni de celles de l'intégration.
- **Le développement d'une coopération internationale pour agir sur les causes** : là aussi les carences sont cruelles. Par exemple, on a largement décrit les risques d'une immigration massive due aux effets de réchauffement climatique en Afrique mais les promesses des pays développés faites lors de la COP15 à Copenhague en 2009 - atteindre la barre des 100 milliards d'aides annuelles avant 2020 - n'ont pas encore été réalisées en 2023.
- **Une gestion réaliste des flux migratoires** : au lieu de se contenter de limiter le plus possible l'immigration, il serait préférable d'établir des mécanismes de gestion des flux migratoires prenant en compte les besoins du marché du travail et la capacité d'accueil, tout en respectant les droits fondamentaux des

migrants. Or les remontées du terrain prouvent que de nombreux immigrés bien intégrés localement, dotés d'un emploi; payant des impôts, restent en situation précaire ou illégale, sans papier et sous la menace d'expulsion.

- **Une politique d'accueil et d'intégration**, assurant sécurité et respect des droits humains. Les associations et les municipalités dénoncent le manque de moyens accordés par l'Etat à l'accueil des migrants et des réfugiés. Dans bien des cas, on les abandonne à la précarité, on refuse de manière illégale de prendre en compte leurs demandes d'asile, on les renvoie vers le recours au passeurs et à la clandestinité. Il faudrait au contraire développer des programmes d'accueil qui favorisent une intégration harmonieuse des migrants en mettant l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et le soutien communautaire.
- **Des investissements dans les pays d'origine**. Lutter contre les causes d'immigration impliquerait d'accroître l'aide pour le développement économique, et de favoriser la création d'entreprises génératrice d'emplois et de meilleures conditions de vie dans les pays d'origine.

L'incapacité d'entrer dans une réflexion systémique de la question migratoire fait que les mesures prises entraînent des effets pervers faute d'avoir prévu leur interaction



avec d'autres facteurs. Les exemples sont nombreux :

- L'interdiction d'une immigration temporaire telle que celle que pratiquait les populations du fleuve Sénégal entraîne une augmentation de l'immigration illégale durable.
- Le refus de l'accueil dans des conditions dignes renforce le recours aux passeurs et à la clandestinité ou à la délinquance et mine tout espoir d'intégration.
- La décision de priver les immigrés d'accès aux soins de santé fait courir le risque d'un accroissement des maladies infectieuses.

A vouloir comprimer la poussée migratoire à tout prix au lieu de la réguler de façon raisonnable, on provoque l'afflux des immigrés en situation irrégulière tant sont fortes l'offre et la demande de travail dans certains secteurs comme le bâtiment ou la restauration ; on ne fait

qu'accroître les ghettos et l'insécurité dans certains quartiers, on renforce l'angoisse de la population vis-à-vis de l'immigration..

François Héran, sociologue, titulaire de la chaire *Migrations et sociétés* au Collège de France et président de l'Institut Convergences migrations du CNRS écrit, à propos du vote de la récente loi sur l'immigration, dans une récente tribune dans le journal *Le Monde* :

"La démagogie est le contraire du courage ; la parole décomplexée n'est qu'un discours sans scrupule. Le vrai courage aurait été de rééquilibrer les discours destinés à l'opinion publique en exposant les faits, si contrastés soient-ils. Le Président de la République avait souhaité "un compromis intelligent au service de l'intérêt général" il a entériné une compromission irréfléchie qui lèse nos valeurs fondamentales".

Immigration/intégration problème ou opportunité ? Pour trouver la réponse à cette question

Approches Coopérative vous invite à s'engager dans un itinéraire plein de surprises . D'abord un rappel historique car l'immigration n'est pas un phénomène nouveau en France. Puis nous donnons la parole aux acteurs de terrain : les migrants - ils nous expliquent pourquoi ils ont pris le grand risque de l'exil - et les promoteurs d'initiatives citoyennes qui s'efforcent de les aider.

Vient ensuite une série d'articles analysant l'état des lieux, les enjeux et les défis de l'immigration. L'exemple des réfugiés républicains espagnols montre comment l'intégration prend place au fil des générations.

Grâce au concours de deux experts : Nathalie COSTANTINI et Stéphane PLANCHAND la situation de Mayotte, affrontée à une immigration dramatique est décryptée.

On passe aux Etats-Unis pour analyser l'évolution de la politique américaine en matière d'immigration et découvrir comment là-bas aussi les initiatives citoyennes s'efforcent de pallier les carences gouvernementales.

Puis, nous voici de retour en France pour découvrir les richesses du Musée de l'Histoire de l'Immigration et recevoir le "coup de gueule" salutaire de notre ami Michel Seyrat, illustré par un poème de Prévert.

Le numéro se conclue par un lexique, bien utile, pour repérer les mots clés du phénomène migratoire. Bonne lecture !

[Retour au sommaire](#)

Histoire des migrations

Par Dante MONFERRER

A l'instar de nombreuses espèces présentes sur notre planète, l'être humain a toujours été en mouvement. Depuis que nos lointains ancêtres, les premiers hominidés, se sont dressés sur leurs pattes arrières, l'Homme a migré. Des plus anciens déplacements, d'humains ou pré-humains partis d'Afrique il y a au moins deux millions d'années, jusqu'aux dernières vagues migratoires concernant "l'homme moderne" il y a 200 000 ans, nous nous sommes répandus sur l'ensemble du globe terrestre et envisageons maintenant de coloniser d'autres planètes.

Tous les continents gardent la trace de ces différents courants. Que ce soit : pour conquérir des territoires, les mettre en valeur, échapper à la misère, à l'oppression, à la surpopulation et très bientôt aux effets dévastateurs des dérèglements climatiques et environnementaux, se construire une vie meilleure, ou simplement découvrir ce qu'il y a au-delà de la ligne d'horizon, l'être humain est un éternel migrant.

L'adaptation d'homo sapiens aux différents milieux naturels, qu'il a colonisé au cours de sa longue marche, explique nos diversités physiques. Pour autant nous appartenons tous à une même espèce et sommes tous descendants de migrants.

L'histoire des migrations se confond avec l'histoire de l'humanité

Nous n'avons que le travail des paléontologues et des archéologues pour nous donner à entrevoir ces déplacements des temps lointains : transhumances, changements climatiques, relations commerciales, recherche d'opportunités, conquêtes, famines, conflits, ..., sont déjà le lot commun des humains, tandis qu'Homo-sapiens¹ remplace peu à peu Neandertal, et les chasseurs / cueilleurs sont supplantés par les agriculteurs / éleveurs.

1. Rappelons qu'aujourd'hui, malgré les différentes pigmentations de peau, il n'existe qu'une seule espèce humaine sur terre : "homo sapiens sapiens"



Les différents continents de notre planète connaissent de multiples bouleversements. Pour nous limiter à l'Europe, et plus particulièrement à ce qui deviendra la France, l'âge du bronze puis celui du fer voient s'y installer différents peuples : celtes, gaulois, grecs, ibères, basques et bien d'autres groupes aux origines diverses.

La domination romaine

Durant l'antiquité l'Europe connaît de grands bouleversements. Rome étend sa domination sur tout le continent et sur ses marges. Sur le vieux socle celtique et gaulois la civilisation gallo-romaine prospère. La chute de



Les migrations européennes au XIXe siècle. <https://www.schoolmouv.fr/>

l'Empire ouvre une période de forte instabilité avec des invasions de nombreuses populations venues de l'est européen, voire d'Asie.

Nombreux apports de populations au moyen-âge

Le moyen âge qui s'étend sur près de 1000 ans connaît lui aussi de nombreux apports de populations : peuples germaniques (Francs, Wisigoths, Burgondes, Alamans), Helvètes, Belges, Bretons, Vascons, Arabes, Vikings, Juifs, Anglais, ...

La mondialisation économique au XIXe siècle

À partir du XVème siècle, le développement progressif de la mondialisation économique devient le déterminant essentiel des phénomènes migratoires. Le mercantilisme, prémices du capitalisme, lance ses flottes de navires à la recherche des

richesses des nouveaux mondes. Par la suite, la conquête et la colonisation de nouveaux territoires provoquent de grands mouvements de populations. Suite à la quasi destruction des sociétés amérindiennes plus de 20 millions de personnes, sont réduites à la condition d'esclaves et déportées de l'Afrique vers les Amériques sur près de quatre siècles.

L'invention de l'Etat-nation

A partir de la Révolution française, la question de l'immigration émerge réellement avec l'invention de l'État-nation. Il devient essentiel dans un tel contexte que rien ne vienne contrecarrer l'unité du pays et que les conditions pour y appartenir soient clairement posées.

L'immigré pose question par rapport à l'identité de la France et à l'État-nation, référence et lieu d'appartenance unique de l'individu citoyen. Ayant dû gommer sa

diversité culturelle interne après d'âpres et pesantes luttes, la France exigera de ses immigrés de renoncer à leur culture pour pouvoir s'installer durablement. L'intégration française s'est toujours doublée d'une pression assimilationniste².

Le XIXème siècle voit les migrations prendre une ampleur inédite avec le développement industriel, l'urbanisation, l'exode rural et l'amélioration des moyens de communication et de transport. Durant cette période les phénomènes migratoires sont d'abord internes avec l'exode rural des campagnes vers les agglomérations. En 1800, 10 % des Européens vivent en ville,

2. Paragraphe tiré de : "Le processus d'unification et d'intégration" Ritimo / Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers extra-communautaires (ASIA) et M'Bodje Mamadou /18 mars 2013.

à la fin du siècle ils sont 40%. Par ailleurs, la population du vieux continent fait plus que doubler et compte 400 millions d'habitants à la veille de la grande guerre.

L'émigration européenne vers le nouveau monde

60 millions d'Européens migrent vers les nouveaux mondes et constituent les principaux courants migratoires. La croissance démographique de l'Europe en est le ressort essentiel et les motivations au départ sont avant tout économiques. Beaucoup fuient la misère (grande famine en Irlande, appauvrissement des paysanneries du sud de l'Europe, bas salaires et chômage des régions industrielles, ...). Les soubresauts politiques du XIX^{ème} siècle participent aussi de ces mouvements (révolutions et répressions en France, Irlande, Italie, persécutions des juifs en Russie, ...).

La première moitié du XX^{ème} siècle voit se poursuivre et s'amplifier ces mouvements de populations. Migrations économiques depuis l'Italie et la Pologne, soubresauts politiques en Turquie, génocide arménien, déplacements de populations suite à la guerre de 14-18. Montée du nazisme et persécution des juifs, guerre d'Espagne et exil républicain, ...

Après la guerre de 39-45, dans une Europe meurtrie et aux frontières redessinées, des millions de personnes

se meuvent. La guerre froide voit aussi son lot de déplacements de populations (pays de l'est, boat peoples vietnamiens, ...). L'Europe, continent d'émigration jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, devient une région d'immigration au fil des vagues successives en provenance en particulier des pays du sud.

La France, un vieux pays d'immigration³

La France, de par sa situation au carrefour de l'Europe, a connu tout au long de son histoire de nombreux apports de populations. On peut affirmer, sans risque de se tromper, que nous sommes tous issus de ces mouvements qui ont traversé notre pays tout au long des siècles passés.

C'est cependant au moment de l'émergence des états nations que l'on commence à réellement parler d'immigration et que l'on cherche à distinguer nationaux et immigrés. C'est particulièrement vrai à partir des années 1880, moment où la France connaît un fort développement industriel, à recours à une importante main d'œuvre étrangère et met en place le droit de la nationalité.

Trois grands cycles d'immigration

Tout au long de son histoire récente l'hexagone va connaître trois grands cycles d'immigration qui correspondent à des périodes de développement industriel et de besoin en main d'œuvre. La

3. Paragraphe tiré de : "La France, un vieux pays d'immigration" interview par Séverine Nickel de Gérard Noiriel, spécialiste de l'histoire des migrations / L'HISTOIRE-Collections 46 / janvier - mars 2010.

première pendant le Second Empire, la seconde au cours des années 1920, et la troisième enfin pendant les années 1960-1975. Chacune de ces phases occasionnant de forts mouvements migratoires, suivis de phases de stabilisation ou de recul, au moment des crises économiques des années 1880, 1930, et 1980.

Ce recours à l'immigration à la fin du XIX^{ème} siècle est lié au manque de main-d'œuvre pour l'industrie naissante. En effet l'exode rural est plus tardif et moins important en France que dans d'autres pays (Angleterre, Allemagne, ...), la Révolution de 1789 ayant favorisé le maintien des petites exploitations agricoles familiales.

Ainsi au début de la III^{ème} République les paysans représentent encore plus de la moitié des actifs et en 1950, il y a en proportion plus de paysans dans la population active en France qu'en Angleterre en 1840.

Faible croissance démographique

Par ailleurs, la France présente une croissance démographique moins importante que dans d'autres pays. Alors qu'elle était la nation la plus peuplée d'Europe au moment de la Révolution française, elle n'est plus qu'au quatrième rang avant la guerre de 14-18. Les pays limitrophes alimentent les mouvements migratoires (Belges dans le Nord, Italiens dans le Sud-Est, Espagnols dans le sud-ouest). L'agriculture, la métallurgie et les mines sont les secteurs qui mobilisent l'essentiel de ces travailleurs étrangers.

Avant 1914, l'immigration se coule dans les réseaux migratoires traditionnels et il n'y a pas de réelle politique en la matière, ni de contrôle aux frontières. A partir de 1888 on demande aux travailleurs migrants de se faire enregistrer dans les communes où ils résident. Cette absence de gestion de la migration va jusqu'à provoquer une concurrence entre ouvriers français et immigrants dans certains secteurs. Cette compétition est souvent organisée par le patronat pour tirer les salaires à la baisse et va provoquer des affrontements violents en période de crise.

La première loi sur la nationalité française

En 1889 est votée la première loi sur la nationalité française, à partir de ce moment les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France deviennent automatiquement français à la naissance. Il s'agit de transformer les étrangers en nationaux et d'encourager les naturalisations. Alors que la perspective d'une revanche sur l'Allemagne, suite à la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace et la Lorraine, occupe le devant de la scène politique, la baisse de la natalité est vécue comme un vrai handicap et la naturalisation des étrangers comme une nécessité.

Défiance envers les migrants

C'est aussi à cette même époque que la défiance de l'État, de certains politiques et d'une partie de la presse envers les migrants commence à s'exprimer. A Marseille en 1881 un incident entre autochtones et immigrants italiens, occasionne une véritable chasse



« Interdit aux chiens et aux italiens », ce panneau fut affiché à la porte de certains cafés dans la première moitié du siècle dernier. « Interdit aux chiens et aux italiens », c'est aussi le titre du film que tourne en ce moment le réalisateur marseillais Alain Ughetto, spécialiste de l'animation. Une histoire de migration, celle de ses grands-parents, de l'Italie vers la France.

à l'homme qui provoque 3 morts. Cet événement est largement commenté dans la presse qui s'empresse de mettre en doute la volonté et la capacité des italiens à s'assimiler et qui s'interroge sur leur nombre et leurs conditions d'entrée et de séjour sur le territoire.

Ces deux thèmes, encore aujourd'hui et quasiment dans les mêmes termes, structurent la question de l'immigration à savoir, le contrôle des frontières et l'intégration. Dès lors le « problème de l'immigration » devient une question politique, et interroge plus fondamentalement la conception que chacun a de la nation, de son identité et de sa construction.

En 1883 un rapport parlementaire⁴ définit les étrangers comme « ennemis de l'intérieur et criminels » prenant le travail des français et grevant les

4. Rapport Pradon, député radical de l'Ain.

budgets d'assistance. Beaucoup considèrent que le pays est envahi par des « gens louches de tous les pays ». Ironie et persistance des préjugés, ce qui s'appliquait il y a 130 ans aux immigrés italiens s'applique aujourd'hui et quasiment dans les mêmes termes, aux migrants venus des pays du sud.

Le plus grave "pogrom" de notre histoire

En 1893 ce climat délétère provoque le plus grave "pogrom" de notre histoire récente visant des travailleurs immigrés. A Aigues Mortes dans le Gard, une querelle entre ouvriers français et italiens dégénère et se transforme en une lutte entre "nous" et "eux". Une centaine de personnes est blessée, une dizaine tuée et une vingtaine disparue.

Ces événements provoquent une très grave crise diplomatique entre l'Italie et la France dont l'image, en Europe, en sort fortement écornée.

Au plan judiciaire, et sous la pression des nationalistes, les accusés sont blanchis malgré les lourdes charges qui pèsent sur eux. Cet événement montre bien comment l'exacerbation du sentiment national par la presse et les politiques peut avoir de dramatiques répercussions, malheureusement toujours actuelles.

Après la première guerre mondiale, appel à la main d'œuvre étrangère

Le Premier conflit mondial marque une nouvelle étape. Avec le manque de bras pendant et après la guerre il faut faire venir une main d'œuvre immigrée : Italiens, Espagnols, Polonais arrivent en masse. Beaucoup s'installent en France, y font souche et prennent une part déterminante à la deuxième industrialisation du pays et à la relance de l'agriculture dans les années 1920.

Avec la crise des années 30 l'immigration est stoppée net. Par dizaines de milliers les étrangers quittent la France⁵ avec souvent des rapatriements forcés. Avec les profonds changements politiques (émergence du nazisme et du fascisme, montée des nationalismes) que connaissent nombre de pays européens, de nombreux réfugiés affluent en France.

Si dans un premier temps l'accueil est plutôt bon, à partir de 1933/1934 la France connaît une poussée nationaliste. L'extrême droite désigne ces étrangers, et en particulier les réfugiés juifs, comme responsables de tous les maux du

5. Au cours de l'année 1931, 450 000 étrangers auraient quitté le territoire (cf rapport parlementaire).

pays. Le terme "d'indésirables" apparaît dans le vocabulaire politique et même législatif⁶. La xénophobie et l'antisémitisme se déchainent, attisés par la crise et la concurrence sur le marché du travail.

Avec l'avènement du régime de Vichy, non seulement les étrangers sont durement réprimés mais des lois racistes sont mises en place, on assiste à des "dénaturalisations"⁷ et, tache indélébile, l'État français collabore au génocide des juifs et de différentes autres minorités.

Les "trente glorieuses"

Après la guerre, la reconstruction et la modernisation de l'économie suscitent un nouveau recours à l'immigration. Les trente glorieuses provoquent un formidable appel d'air. Les immigrés en provenance des pays anciennement colonisés, accompagnés dans les années 60/70 des espagnols et des portugais occupent de nombreux emplois délaissés par les français.

En France comme en Europe de l'Ouest, suite aux deux chocs pétroliers, des années 70/80 une crise économique durable s'installe. Les frontières se ferment au milieu des années 1970 et les incitations au retour sont mises en place. Mais la donne a changé, la lutte contre la xénophobie, la législation

6. Décret-loi du 2 mai 1938 ; synthèse des lois relatives au séjour des étrangers et affirmation de la volonté du gouvernement Daladier d'instaurer un système de surveillance des "bienvenus" et d'exclusion des "indésirables".

7. Loi du 22 juillet 1940, deux semaines après le vote des pleins pouvoirs à Pétain, ordonnant la révision des naturalisations acquises depuis la loi du 10 août 1927. 15 000 personnes seront « dénaturalisées » de 1940 à 1944.



internationale, le droit d'asile ne permettent plus aux administrations d'agir comme dans les années 1930. Par ailleurs, la gauche s'engage dans les luttes contre le racisme et les violences à l'encontre des immigrés. Dans les années 1980, la crise économique fait resurgir le discours sur l'identité nationale sous l'impulsion de l'extrême droite qui considère que les migrants sont une "menace" pour la France.

Avec la crise économique, le rejet de l'étranger resurgit

Cette situation perdure depuis les années 70/80 et l'extrême droite, à nouveau, impose peu à peu son thème favori dans le débat national, au fur et à mesure que les crises économique, sociale, politique impactent le pays et crispent la société. Si les habitués relents de racisme et de xénophobie sont toujours aussi présents, les "cibles" ont changé et aux italiens, juifs et espagnols ont succédé les ressortissants du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne.

En effet, aux vagues en provenance d'Espagne et d'Italie puis du

Portugal des années 50/60/70 succèdent celles du Maghreb et plus récemment d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Ainsi en 2022, 48,2% des immigrés vivant en France sont nés en Afrique et 32,3% en Europe. Les pays d'origine les plus fréquents des immigrés sont l'Algérie (12,5%), le Maroc (11,9%), le Portugal (8,2%), la Tunisie (4,7%), l'Italie (4%), l'Espagne (3,5%) et la Turquie (3,3%). Près de la moitié des immigrés sont originaires d'un de ces sept pays.

La question de l'intégration

Fait nouveau, le débat sur la "deuxième génération" apparaît, quasi en même temps que le thème de la menace islamiste. La classique figure du "travailleur immigré" s'efface au profit de celle du "musulman". La question de l'intégration de la "deuxième génération" d'origine maghrébine et subsaharienne, pourtant de nationalité française, occupe l'essentiel du débat. La droite et la gauche reprennent ce discours, seule différence les uns suspectent cette génération de sympathies islamistes, les autres essayent de positiver les apports de cette population. Mais avec les effets de la crise économique et l'irruption du terrorisme islamiste, c'est l'image négative qui l'emporte. Cela a eu un effet dramatique sur cette génération.

« Les années 1990 sont l'une des périodes les plus sombres dans l'histoire de l'évolution des représentations des immigrés. L'expression - travailleur immigré - disparaît, ne reste plus que celle - d'immigré -. Comme si le terme ne

désignait plus un parcours mais une essence. Les gens sont enfermés dans une catégorie et l'apparence devient stigmatisante, ce qui a un effet sur le travail et le logement.⁸ »

De fait notre pays est un des premiers en termes d'accueil d'étrangers⁹. Un million y vit en 1881, 2,7 millions en 1931, 4 millions en 2010 et 5,2 millions en 2021.

Par un phénomène continu d'intégration, une part non négligeable de ces étrangers a acquis la nationalité française et aujourd'hui on peut estimer qu'entre un tiers et un quart de la population française a au moins un de ses arrière-grands-parents qui a migré depuis un pays étranger.

Cette intégration de populations étrangères est une donnée ancienne et constante. Même la question des clandestins et des sans-papiers, objet de toutes les fictions, est un phénomène ancien, stable sur le temps long et battant en brèche l'idée d'une "submersion migratoire" et du "grand remplacement" fantasmes habituels de l'extrême droite

Par ailleurs, la France se situe dans la moyenne européenne, en 2021 sur les 447,3 millions d'habitants des 27 pays de l'UE, 37,5 millions sont étrangers et 55,4 millions sont nés dans un pays étranger, soit respectivement 8,4% et 12,4% de la population européenne.

Malgré les limitations de ces dernières décennies, entre 80 000 et 100 000 étrangers s'installent

8. Ibid note 2.

9. Paragraphe tiré de : « Trajectoires et Origines 2 » / Institut national d'études démographiques (INED) / Cris Beauchemin, Julia Descamps et Pascale Dietrich-Ragon.

en France chaque année. Mais rarement dans notre histoire les politiques d'immigration, d'acquisition de la nationalité et même d'asile, n'ont été aussi restrictives, remettant en cause les possibilités d'intégration harmonieuse de migrants qui tout au long des siècles ont enrichis et nourris notre société et son caractère divers et multiculturel.

[Retour au sommaire](#)

La destinée de Destiny

Interview de Destiny ONUOHA et de Philippe BLANC, ancien Délégué de l'AFVP au Niger,
par Dante MONFERRER

Dante MONFERRER - Destiny
Bonjour !

Destiny ONUOHA - Bonjour.

DM - Pourrais-tu te présenter?

DO - Je m'appelle ONUOHA
Destiny, je vivais à IDO au Nigeria,
c'est dans le sud, pas très loin de
Lagos.

DM - Peux-tu nous parler un peu
de ta famille ?

DO - Mon père est agriculteur.
Il cultive des bananes plantains
et des ananas. Il habite un petit
village. J'ai trois frères et trois
sœurs qui sont encore chez mes
parents.

DM -Et tu as suivi des études ?

Les gangs à l'université

DO - Oui. J'ai suivi des études
primaires et secondaires et j'ai passé
avec succès l'examen d'entrée
dans les universités. Je voulais
suivre des études universitaires
d'économie. Mais j'ai eu des
problèmes à l'université avec des
gangs qui voulaient me racketter.
Ce sont des étudiants, ils sont

dans les cours et ils menacent les
étudiants pour obtenir de l'argent.
J'avais obtenu de bonnes notes à
l'examen, je leur ai dit que je n'avais
pas besoin d'eux pour entrer à
l'université. Alors, ils ont commencé
à me molester, ils m'ont dit que si je
ne leur donnais pas d'argent, je ne
serais pas admis à l'université. J'ai
refusé et je n'ai pas été admis.

DM - Mais tu n'as pas pu trouver
de l'aide auprès de la police ou des
enseignants ?

DO- Non, la police ne fait rien. Elle
ne te protège pas du tout.

DM - Et les enseignants ?

DO - Mon oncle était professeur
dans cette université, c'était
pourquoi je voulais y être admis.
Je suis allé le voir, j'ai discuté avec
lui, il m'a dit qu'il allait m'aider, mais
finalement, il n'a rien fait.

DM - Et les étudiants ne sont
pas organisés pour réagir contre
les gangs ? Est-ce qu'il n'y a
pas un syndicat étudiant ou une
organisation des étudiants qui
essaie de mettre en place une
protection mutuelle ?



Destiny, membre de l'équipe de Rugby
de Saint Maximin

DO - En fait, pour être protégé,
il faut adhérer à un gang. Il y a
différents gangs, il y a des noirs,
des bleus, des rouges, des jaunes...
(voir encadré)

DM - Les gangs sont tellement
puissants que tout le monde a peur.
Si tu n'es pas dans un gang, tu es
sans défense. C'est incroyable ! Ça

Nigeria : sur les campus, les « cultistes » entretiennent la terreur

Extrait de l'article de Michael Pauron, publié le 1er février 2018
(Jeune Afrique)

Certaines universités du pays sont mises en coupe réglée par les "cultistes", de véritables mafias ultraviolentes qui multiplient les exactions en toute impunité. On assiste désormais à une véritable "guerre des cultes" pour le contrôle des trafics qui ont cours sur les campus : rackets, trafic de drogue, prostitution...

Chaque bande a son "parrain" politique qu'il s'efforce de défendre par tous les moyens. Surtout les pires. Les règlements de comptes se font à coups de machettes et d'AK-47.

Les cultes sont devenus si puissants qu'ils dictent souvent leur loi aux enseignants. « *Ils décident de qui va obtenir une bonne note ou de qui va réussir ses examens. S'opposer à eux, c'est risquer sa vie* », s'indigne Stella, enseignante à Port Harcourt.

Les étudiants cultistes sont d'autant plus intouchables qu'ils sont souvent armés et financés par des hommes politiques qui les utilisent pour se débarrasser de rivaux encombrants. Les cultistes imposent aussi leurs candidats aux postes de direction dans les institutions étudiantes.

Fondateur du site Sahara Reporters, Omoyele Sowore était dans les années 1990 étudiant à Unilag, l'université de Lagos. Ayant commis l'imprudence de s'opposer à eux, il fut battu, torturé et contraint de quitter le pays.

« *Ils considèrent que toutes les filles leur appartiennent et qu'il leur revient de décider avec qui elles doivent coucher* », raconte une étudiante.

Lorsque les affrontements tournent au massacre, l'armée débarque sur les campus. Mais les autorités fédérales ont d'autant plus de mal à éradiquer le phénomène que, depuis vingt ans, elles se désintéressent des conditions de vie des enseignants. Les retards dans le paiement des salaires peuvent atteindre plusieurs années. Financièrement pris à la gorge, les profs ont tendance à baisser les bras et à laisser des pouvoirs parallèles s'installer.

« *Oui, je rêve moi aussi d'aller aux États-Unis ou au Royaume-Uni, notamment pour échapper aux cultistes, reconnaît une jeune femme. Encore faut-il avoir les moyens de le faire et d'obtenir un visa, ce qui n'est pas mon cas. Pour l'instant, je reste donc à Lagos et m'efforce de me montrer bien polie avec les cultistes pour éviter qu'ils ne s'en prennent à moi!* »

Assassinats brutaux sur les campus nigériens (source BBC)

- 1 tué à l'Institut de Technologie Enugu en 1997
- 2 tués dans leur sommeil à l'université de Jos en 2002
- 14 abattus à l'université du Nigéria en 2002
- 5 tués à la hache à l'université de l'état de Rivers en 2006
- 2 décapités utilisés comme poteaux de but à l'université d'Abia en 2016
- 13 massacrés à l'université de l'état de Kogim, en 2019

veut dire que les gangs contrôlent l'université ! Alors, du coup, qu'as-tu fait ? Tu es retourné dans ton village ?

L'itinéraire de l'exil

DO - Oui, je suis retourné dans mon village et je me suis mis au travail avec mon père pendant un an. Mais je ne voulais pas travailler avec mon père, je voulais continuer mon éducation donc, j'ai fait ma valise et je suis parti.

DM - Et tu voulais aller où ? Quel était ton projet ?

DO - Je n'avais pas de projet précis. Je me suis juste dit que je ne pouvais pas rester au Nigeria parce que j'étais menacé à l'université et j'avais le sentiment de ne pas avoir d'avenir dans mon pays. J'ai rencontré une dame qui m'a dit : « *Moi je vais en Libye, si tu veux, tu peux venir avec moi ?* » Je l'ai suivie, je voulais aller en Libye pour rejoindre l'Europe ensuite.

DM - Raconte-nous ton voyage jusqu'en Libye. Comment ça c'est passé ? Ça a pris combien de temps ? Tu es passé par le Niger, je suppose...

DO - Oui, je suis passé par le Niger, mais ça n'a pas pris beaucoup de temps. Je suis arrivé d'abord à Agadès au Niger. J'y suis resté au moins deux semaines. J'ai payé un passeur pour entrer en Libye. Ça m'a coûté environ 300 euros. J'ai voyagé en camion, nous étions au moins vingt ou vingt-cinq sur le camion. La traversée du désert a été difficile. Elle a duré 3 jours à cause des contrôles. A la frontière Libyenne, à Sabha, nous avons été arrêtés par des policiers. Ils nous

ont demandé de lever les mains, ils nous ont fouillé et ont pris tout notre argent. Quand tu arrives en Libye, tu n'as plus rien. Je suis resté à Sabha deux ou trois mois, je travaillais un peu... Et après une dame m'a dit "Tu devrais aller à Tripoli, maintenant ! ". Je l'ai suivie et quand nous sommes arrivés à Tripoli, j'ai été kidnappé. C'est la dame qui m'avait conseillé de venir à Tripoli qui avait tout organisé.

DM - C'était une Libyenne ?

DO - Non, c'était une Nigériane ! J'ai été kidnappé ; ils m'ont menacé pour que j'appelle mon père et que je lui demande d'envoyer de l'argent. J'ai dit que je n'avais pas le numéro alors ils m'ont frappé tous les jours. Et puis des passants ont entendu des gens qui pleuraient et ont averti la police. La police est arrivée pour voir ce qui se passait, ils ont découvert que c'était un lieu organisé pour les kidnappings. Ils ont arrêté tout le monde, et moi aussi. J'ai été sauvé du kidnapping, mais j'ai été mis en prison. Là, j'ai été assez bien traité, on recevait un repas deux fois par jour. Mais j'étais emprisonné parce que j'étais un immigrant illégal. Je suis resté en prison à peu près 4 mois, Un jour un entrepreneur est arrivé et a dit qu'il avait besoin d'un ouvrier pour son entreprise, je me suis porté volontaire. Il m'a fait travailler pendant une semaine, j'ai fini le travail mais contrairement à la promesse qu'il m'avait faite, il ne m'a pas libéré. Il m'a reconduit en prison. Ensuite un autre entrepreneur est venu pour rechercher des ouvriers, je me suis porté volontaire à nouveau, j'ai travaillé pour lui.



Migrants africains à travers le Sahara

DM- Quel travail faisais-tu ?

DO - Au bout d'une semaine.

DO - Je rangeais des briques et je faisais des petits travaux dans la maison.

Philippe Blanc - Destiny est tombé sur un type exceptionnel, il est d'ailleurs resté en contact avec lui. Ce type l'a aidé à sortir de la Libye. Il y a aussi en Libye des gens corrects, qui font preuve d'humanité. C'est important de le souligner parce que le regard que

DM - Et cet employeur-là t'a libéré ?

DO - Oui, il m'a libéré.

DM - Au bout de combien de temps ?



Migrants au centre de détention de Zawiyah, Libye. Credit...Taha Jawashi/Agence France-Presse — Getty Images



Migrants africains près de Lampedusa, Italie. Février 2014. | Photo: Picture Alliance / dpa/ Italian Navy Press

l'on porte actuellement sur les Libyens est très négatif.

DM - Et puis tu t'es lancé dans le projet de traverser la Méditerranée... Comment as-tu fait ?

DO - Je travaillais pour ce monsieur, j'étais berger, je gardais ses moutons et un jour il m'a dit "Le pays n'est pas stable, il y a la guerre partout" . Il m'a proposé de payer mon voyage pour venir ici en Europe.

DM - Tu es parti rapidement ou bien il t'a fallu attendre longtemps avant de partir ?

DO - J'ai dû attendre longtemps, au bord de la mer, environ un mois. Nous avons pris un bateau pneumatique, on était au moins 150 dedans.

DM - Il y avait des gens de toutes les nationalités ?

DO - Oui, Nigériens, Maliens, Sénégalais...

DM - Qui pilotait le bateau ? Un passeur ?

DO - Oui et il a été attrapé par la police, il est au Nigéria maintenant. Quand on est arrivé en Europe, un hélicoptère nous a survolé, ils ont pris une photo du passeur, ils ne l'ont même pas mis en prison, il a été tout de suite refoulé au Nigéria.

DM - Et comment s'est passée la traversée ?

DO - Oh, ce n'était pas calme. Nous sommes partis le soir, vers 18h. Et nous sommes arrivés le lendemain à 18h aussi. Non, en fait, nous sommes arrivés à midi, mais ils nous ont laissé sur le bateau jusqu'à 18h.

DM - Et sur le bateau, vous aviez

suffisamment de nourriture, d'eau ?

DO - Non, il n'y avait rien à manger, ni à boire. On était coincés, on ne pouvait pas bouger.

DM - Est-ce qu'il y avait aussi des femmes et des enfants ?

DO - Oui, bien sûr.

DM - Vous étiez en route vers l'Italie, vers Lampedusa ?

DO - Oui, c'est ça.

DM - Comment s'est passée l'arrivée à Lampedusa ?

DO - Nous avons été recueillis par un bateau canadien. Ils nous ont donné à boire. Ils nous ont emmenés jusqu'à Lampedusa, mais ils ne pouvaient pas accoster. Alors ils ont pris contact avec les Italiens qui nous ont récupérés un



L'itinéraire périlleux de Destiny à travers le Sahara, puis la traversée de Tripoli à Lampedusa en bateau pneumatique et enfin le long voyage jusqu'à Marseille et Saint Maximin. Près de 7500 kms au total.



Destiny et son équipe de Rugby

jour après. Ce n'était pas un bateau de la police, c'était une ONG. Mais eux-non plus n'avaient pas le droit d'accoster. Nous avons attendu encore presque un jour. Ils nous ont mis enfin dans un autre bateau pour aller à Lampedusa.

DM- Et à l'arrivée là-bas, comment ça s'est passé ?

DO - Tout le monde a été fouillé pour regarder si on avait sur nous une bombe (rire) ou quelque chose et après ils nous ont mis dans un foyer.

DM - Ils vous ont bien accueillis quand même ?

DO - Oui, ils nous ont bien accueillis. C'est la Croix-Rouge qui nous a accueillis.

DM - Et la police vous a enregistrés aussi ?

Destiny - Non, non. Je n'ai même pas vu la police. La première fois où j'ai vu la police c'est quand ils sont venus nous chercher pour nous emmener à l'avion et nous expulser.

DM - Ah oui, ils voulaient vous faire repartir au Nigéria ?

DO - Oui. Nous avons été emmenés de Lampedusa jusqu'en Sicile, à Palerme, pour être expulsés, mais en Sicile, il n'y avait plus de place pour moi dans l'avion. L'avion est parti en laissant encore beaucoup de gens sur place, alors ils nous ont dit " *Débrouillez-vous, mais il faut quitter le territoire !*"

DM - Et de là vous êtes arrivés en Italie, sur le continent ?

DO - Oui, on a pris un billet de bus et le bus est monté sur un ferry pour passer sur le continent.

DM - Arrivé en Italie, qu'as-tu fait ?

DO - Je suis arrivé à Rome j'ai cherché à déposer une demande d'asile mais on m'a dit que ça allait être un peu compliqué. Alors je me suis dit, si c'est comme ça, je ne peux pas rester ici. Ils m'ont donné un mois pour quitter le territoire.

DM - Et donc, tu es parti de Rome vers le Nord, vers la France ?

DO- Oui, je suis resté en Italie seulement un mois et demi.

DM - Tu as travaillé là-bas ?

DO - Non, non, je n'ai pas travaillé. J'avais encore un peu d'argent sur moi. A Rome, j'ai pris un billet pour aller en Espagne directement. Quand le bus est entré en France, après Vintimille, il a été arrêté par la police. Les policiers ont vu que nous n'avions pas de papiers, ils nous ont fait descendre et nous ont renvoyés en Italie. J'ai essayé de passer une autre fois à pied mais ils m'ont arrêté à nouveau. En tout, j'ai fait quatre tentatives pour passer. Les trois premières, j'ai échoué mais la quatrième fois à Vintimille, j'ai donné de l'argent à un passeur et c'est lui qui m'a fait passer en France.

DM - Et êtes-vous passé par la montagne ?

DO - J'ai tenté de passer une fois par la montagne, mais ils nous ont arrêtés aussi. Non, je suis passé en voiture, nous n'avons pas été contrôlés. Je suis arrivé à Menton. Avec le dernier argent qui me restait, j'ai pris un billet pour aller à Marseille. Quand j'étais en Italie, mon père m'avait envoyé un peu d'argent, 150 euros. A Marseille, j'ai pris rendez-vous pour déposer une demande d'asile. Je suis resté là-bas deux semaines, je dormais la nuit dans une petite église, je n'avais pas de logement. Le curé me laissait dormir, mais le matin il fallait partir, aller dehors.

L'Association Welcome et la rencontre avec Philippe

Un jour, j'ai rencontré une dame dans la rue, elle m'a demandé où je dormais. J'ai expliqué que je n'avais pas de logement et que je dormais dans l'église, et que j'étais dans la rue pendant la journée. Elle m'a demandé si

j'accepterais de la suivre au cas où elle me trouverait quelque chose. J'ai accepté et elle m'a trouvé une place à Saint-Maximin, chez une dame nommée Marie-Cécile : elle était membre d'une association appelée Welcome. C'est une association qui aide les migrants. Et puis on m'a présenté à Philippe Blanc.

PB : Oui et Destiny m'a valu une garde à vue. Nous avons dépanné des gens qui étaient traiteurs, mais je ne savais pas qu'ils étaient du Rassemblement National. Ils m'ont dénoncé à la police. Donc un jour, deux policiers se présentent et me disent qu'ils viennent enquêter sur présomption de travail dissimulé de migrant, ils m'ont montré des photos de Destiny en train de téléphoner dans le jardin. Au bout d'un quart d'heure, un des deux policiers reçoit un appel téléphonique, donc il sort de la pièce et l'autre policier me dit : "Monsieur, avec moi vous ne risquez rien. Ce que vous faites, c'est génial ! Si je pouvais faire la même chose, croyez-moi, je ne me gênerais pas ? Et il ajoute : "Le procureur, il est pire que vous".

Et c'est comme ça qu'en définitive, je n'ai pas été inquiété. J'ai été convoqué à la gendarmerie. Au moment de me faire la prise d'ADN et la photo, les gendarmes ont été appelés sur une urgence, ils m'ont dit "on vous reconvoquera" et ils ne m'ont jamais convoqués.

DM- Et comment as-tu pris en charge Destiny ?

PB - la représentante de l'association Welcome, Marie-Cécile, m'a présenté Destiny et m'a demandé si j'acceptais de

l'accueillir. J'ai écrit, dans un livre que j'ai publié, que lorsque j'avais vingt ans, et que j'étais Volontaire du Progrès, le Niger m'avait ouvert les yeux sur les réalités du monde et que je devais au Niger des années extraordinaires.

Alors, le Bon Dieu m'a dit, "*Et bien tiens, puisque tu a écrit cela maintenant tu vas t'occuper de Destiny et tu vas faire en sorte qu'il connaisse le même parcours et le même bonheur que toi.*"

Toujours pas de titre de séjour, après 4 ans d'intégration !

Je me suis donc dit maintenant, je n'ai pas le choix, il faut que je l'aide. C'était il y a 4 ans. Depuis 4 ans, on se bat ! Si tu savais le nombre d'articles et de pages dans les journaux dont il a bénéficié. Il a fait un parcours d'intégration remarquable : il a appris le français, il fait partie de l'équipe de rugby, tous les rugbymen l'adorent. Quand il a marqué l'essai décisif contre Brignoles, tout le public s'est levé et a hurlé : "*Destiny ! Destiny !*" Il fait aussi beaucoup de bénévolat.

J'ai écrit au Président de la République qui m'a répondu de m'adresser au Préfet. Le Préfet n'a jamais levé le petit doigt, ni lui, ni le Sous-Préfet de Brignoles que je connais personnellement.

Jamais encore nous n'avons obtenu un titre de séjour avec le droit de travailler. Marie-Cécile a pris le risque, malgré tout, de l'embaucher comme gardien de nuit de sa maison d'accueil des jeunes migrants. Nous attendons maintenant qu'il accumule un certain nombre de feuilles de paie



Philippe Blanc (3e à partir de la droite) et les amis de Destiny viennent soutenir sa demande de titre de séjour

pour pouvoir obtenir peut-être un titre de séjour avec travail.

DM - Un demandeur d'asile ne peut pas travailler. C'est une aberration totale ! Quand on laisse des gens rester des années sans travailler, c'est intentionnel, c'est pour les décourager, et les pousser à prendre le chemin de la délinquance. Combien de temps, Destiny va-t-il devoir attendre encore ?

PB - Maintenant il dépasse une durée de séjour de cinq ans, dans la mesure où il est capable de prouver qu'il est là depuis cinq ans, je pense que les choses vont évoluer. Nous avons eu au moins cinq pages d'articles dans Var-Matin où les

journalistes reconnaissent sa pleine intégration. Il faut se souvenir que nous sommes dans un département où sur 7 députés, il y en a 6 du Rassemblement National. L'ambiance n'est pas du tout favorable à l'accueil des réfugiés. C'est pour ça que j'essaie de me battre pour essayer de faire changer les choses. Les gens vivent dans la peur. Quand on parle des harkis, par exemple, il y a une colonie de harkis à Saint-Maximin, qui est super bien intégrée, qui ne pose aucun problème... Quand tu leur dis ça, les gens répondent : "C'est pas pareil, eux ils avaient le FLN à leurs trousses !" Mais c'est exactement pareil, c'est le même problème pour Destiny.

DM - C'est une aberration totale, toutes les études le démontrent; j'écoutais la vidéo de Pascal Herran que tu m'as envoyée, toutes les études, systématiquement démontrent que si les gens ont du travail, s'ils sont accueillis normalement, s'intègrent sans problème.

PB : Destiny n'est pas venu en France pour vivre des aides sociales, il veut devenir grutier, je peux te dire qu'actuellement des grutiers, pour les chantiers, on en cherche ! On a besoin de gens pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et on refuse que ces gens s'intègrent.

[Retour au sommaire](#)

Un couple vénézuélien en asile politique à Verdun

Interview réalisé par Roland DAVAL

(Les deux personnes concernées ont souhaité garder leur anonymat, ce que nous respectons)

Cette rencontre a pu être organisée grâce à l'Association Meusienne d'Accompagnement des TRAJets de vie des MIgrants (AMATRAMI) et nous tenons à en remercier sa présidente Mme Colette NORDEMANN et son directeur M. Daniel-Emile MILLIER.

Roland Daval : *Madame et Monsieur, merci tout d'abord de bien vouloir vous présenter à nos lecteurs.*

Madame : Je suis née au Venezuela et j'ai aujourd'hui 42 ans. J'habitais à Caracas.

J'ai suivi une formation initiale dans l'administration mais je travaillais dans la restauration. Avec mon mari nous gérons également une agence de voyages.

Monsieur : Je suis pour ma part d'origine haïtienne et je travaillais comme cuisinier.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de quitter le Venezuela ?

Nous étions engagés dans une association de défense des droits de l'homme, Monsieur en étant

le vice-président, qui aidait les immigrants arrivant au Venezuela et qui ne parlaient pas l'espagnol. Beaucoup d'immigrés étaient d'origine haïtienne.

C'était une organisation très influente et le gouvernement a voulu politiser l'association, ce que nous n'avons pas accepté. Nous avons alors été victimes d'attaques diverses dont la destruction de nos biens : notre agence de voyage, notre propriété.

On était alors en 2014 et nous avons décidé de quitter le pays pour des pays voisins dont le Panama en espérant pouvoir revenir au Venezuela.

En 2021, après une visite clandestine au Venezuela, nous avons pris conscience que la situation ne s'était pas améliorée voire avait empiré.

Pour notre sécurité, nous avons alors recherché un pays mettant en avant et en pratique les droits de l'homme : Etats Unis ou un pays d'Europe et notre choix s'est porté sur la France où nous sommes arrivés en novembre 2021.



Comment s'est passé votre voyage vers la France et pourquoi avoir choisi la Meuse et Verdun comme destination. Comment et par qui avez-vous été accueillis et dans quelles conditions ?

Nous avons effectué un voyage compliqué et assez long, en avion, depuis le Panama, via Amsterdam et avec arrivée en France à Roissy Charles de Gaulle.

Quand nous sommes arrivés en France, nous avons tout de suite cherché à obtenir le statut de réfugiés. Nous avons été aidés par l'association COALLIA qui nous a orienté vers le Centre d'Accueil

des Demandeurs d'Asile (CADA) de la Meuse, Nous avons également bénéficié du soutien des Restaurants du Cœur. Nous avons d'abord résidé pendant plus d'un an à Clermont en Argonne.

Nous avons également bénéficié du soutien de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Nous avons également entamé des démarches auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) pour obtenir le statut de réfugiés politiques. Le traitement du dossier a été long, presque un an ; nous avons eu un entretien en fin février 2022 et la réponse nous est parvenue le 17 juillet 2022.

Comme nous étions dans l'impossibilité de retourner dans notre pays, nous avons dû supporter le poids de l'attente avec de l'angoisse et du stress.

L'adaptation n'a pas été facile car sans maîtrise de la langue, il était difficile de parler avec d'autres personnes. La communauté évangélique que nous avons rejointe nous a permis de nous faire de nouveaux amis qui nous ont aidés et soutenus.

Des activités ont été organisées avec d'autres immigrés ce qui nous a permis de découvrir de nouvelles cultures : Afrique, Iran, Algérie, Azerbaïdjan, ...

Quel accompagnement a-t-il été fait par l'AMATRAMI et comment avez-vous vécu cet accompagnement ?

Pour s'intégrer, on a besoin d'apprendre la langue du pays d'accueil et nous avons donc suivi

L'AMATRAMI

<http://www.amatrami.org/2/accueil2.html>

l'Association Meusienne d'Accompagnement des TRAjets de Vie des Migrants (AMATRAMI) créée le 23 juin 1972 « est une association de solidarité avec tous et toutes les immigré(e)s et leurs familles » qui a son siège à VERDUN (Meuse). Elle appuie ces derniers dans l'action qu'ils mènent pour la défense de leurs droits et de leur liberté.

Elle a pour objectif :

- L'accueil des étrangers migrants.
- L'accompagnement et l'aide à l'intégration par les cours de langue et des actions favorisant leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.
- La sensibilisation de la population meusienne à leur situation.
- La lutte contre le racisme et toutes formes de discriminations.
- L'engagement pour une société interculturelle.

des cours de français organisés par l'AMATRAMI et c'est ainsi que nous avons tissés des liens avec l'association.

Nous sommes toujours dans un processus d'intégration avec toujours beaucoup de dossiers administratifs à réaliser, ce qui est compliqué, et nous avons besoin du soutien de l'AMATRAMI.

Des bénévoles de l'association nous accompagnent dans nos démarches et pour réaliser les dossiers nécessaires comme ceux de France Travail par exemple et c'est une aide importante.

A l'AMATRAMI nous pouvons régulièrement faire le point sur notre intégration. C'est aussi l'occasion de participer à des activités sociales et de loisirs.

Tout ceci nous donne envie d'apprendre par nous-mêmes, de

partager notre expérience et de nous engager à nouveau à aider les autres.

Quelle est votre situation aujourd'hui :

Nous avons donc aujourd'hui le statut de réfugiés politiques mais nous sommes toujours dans un processus d'intégration. Nous vivons aujourd'hui à Verdun.

Nous sommes cependant indépendants et nous réglons directement notre loyer et nos factures.

Monsieur fait des remplacements dans une société de transport.

Madame a entrepris une conversion pour travailler dans le secteur de la petite enfance et suit une formation professionnelle d'assistante maternelle. Il est

particulièrement important de bien maîtriser la langue française.

La communauté évangélique à laquelle nous appartenons nous permet d'avoir des activités. On s'organise entre nous pour ces activités notamment de découverte de la Meuse et de ses habitants.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la France ?

Nous avons reçu un accueil chaleureux de la communauté meusienne.

Même si malheureusement on rencontre du racisme partout dans le monde et que l'on doit donc vivre avec, nous ne constatons pas de racisme particulier à notre égard.

Il ne serait pas honnête aujourd'hui de porter un regard sur la France, car toujours en période d'intégration et de découverte du pays, nous ne le connaissons pas suffisamment.

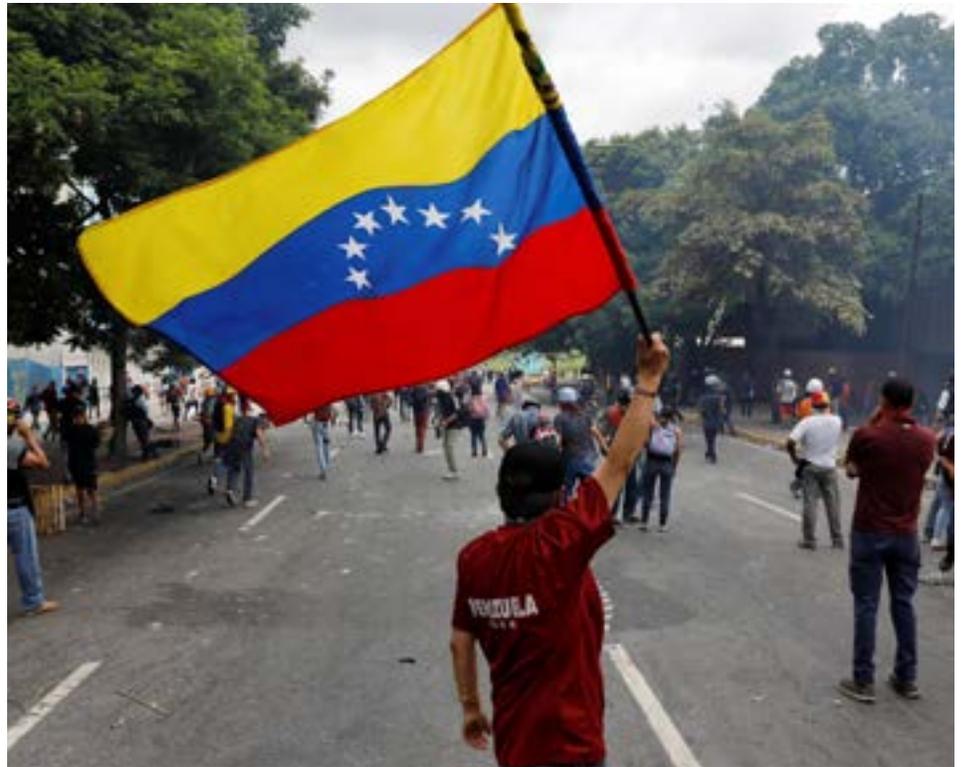
Que dire aux Français réticents à accueillir des immigrants ?

Où que l'on soit, nous sommes tous des immigrants socialement et humainement.

Chacun doit mériter de bénéficier de nouvelles opportunités pour continuer à vivre.

C'est aussi donner l'occasion de découvrir d'autres personnes et d'autres cultures.

Même s'il y a partout des bons et des mauvais, il y a toujours quelque chose de positif chez les gens et il faut que mentalement chacun ouvre cette porte.



Avec du recul, pensez-vous vraiment qu'en toutes circonstances, cela serait à refaire ?

Tous les membres de l'organisation vénézuélienne dans laquelle nous étions engagés ont subi des persécutions et ont quitté le pays.

Mais si c'était à refaire, on referait cet engagement au bénéfice des autres.

Il ne faut jamais baisser les bras et avoir la volonté de toujours recommencer et de se relever.

[Retour au sommaire](#)

Toute une vallée solidaire

Interview de Cédric HERROU par Dominique BÉNARD

DB - Bonjour Cédric, je vous remercie d'avoir accepté cet entretien... J'ai suivi votre action et toutes les péripéties judiciaires que vous avez dû affronter et qui ont abouti à quelque chose de remarquable, la consécration du principe constitutionnel de fraternité et de la liberté d'aider autrui (voir encadré). Vous avez obtenu là quelque chose de considérable. Alors comment toute cette histoire a-t-elle commencé ?

Coincés dans la vallée de la Roya

CH - J'habite dans la vallée de la Roya, à la frontière franco-italienne, une vallée qui donne sur le Piémont. Quand on descend la vallée de la Roya, on arrive à la Méditerranée, à Vintimille en Italie. J'ai commencé à apporter une aide aux réfugiés en 2016. J'avais commencé un peu avant, en 2011, avec des Tunisiens, pendant le printemps arabe. Avec des gens qu'on voyait passer mais il n'y avait pas à l'époque de contrôle aux frontières dans l'espace Schengen, donc les personnes pouvaient circuler



Cédric HERROU. Photo Sebastien Nogier Lusa/EPA

librement. En 2015, l'Etat français rétablit le contrôle aux frontières sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. On avait vu alors les premiers blocages aux frontières. Il s'agissait de bloquer les personnes en migration.

Nous, dans la vallée de La Roya, nous sommes enclavés, le contrôle ne se limite pas à la frontière mais

s'étend sur une bande de 20 kms à l'intérieur du territoire français. Il y avait des contrôles entre Breil sur Roya et une vallée parallèle, la vallée de la Bevera aux alentours de Sospel. Donc les personnes en migration se retrouvaient un peu coincées dans la vallée de la Roya, malgré que ce soit en France. Il n'y avait pas de procédure pour

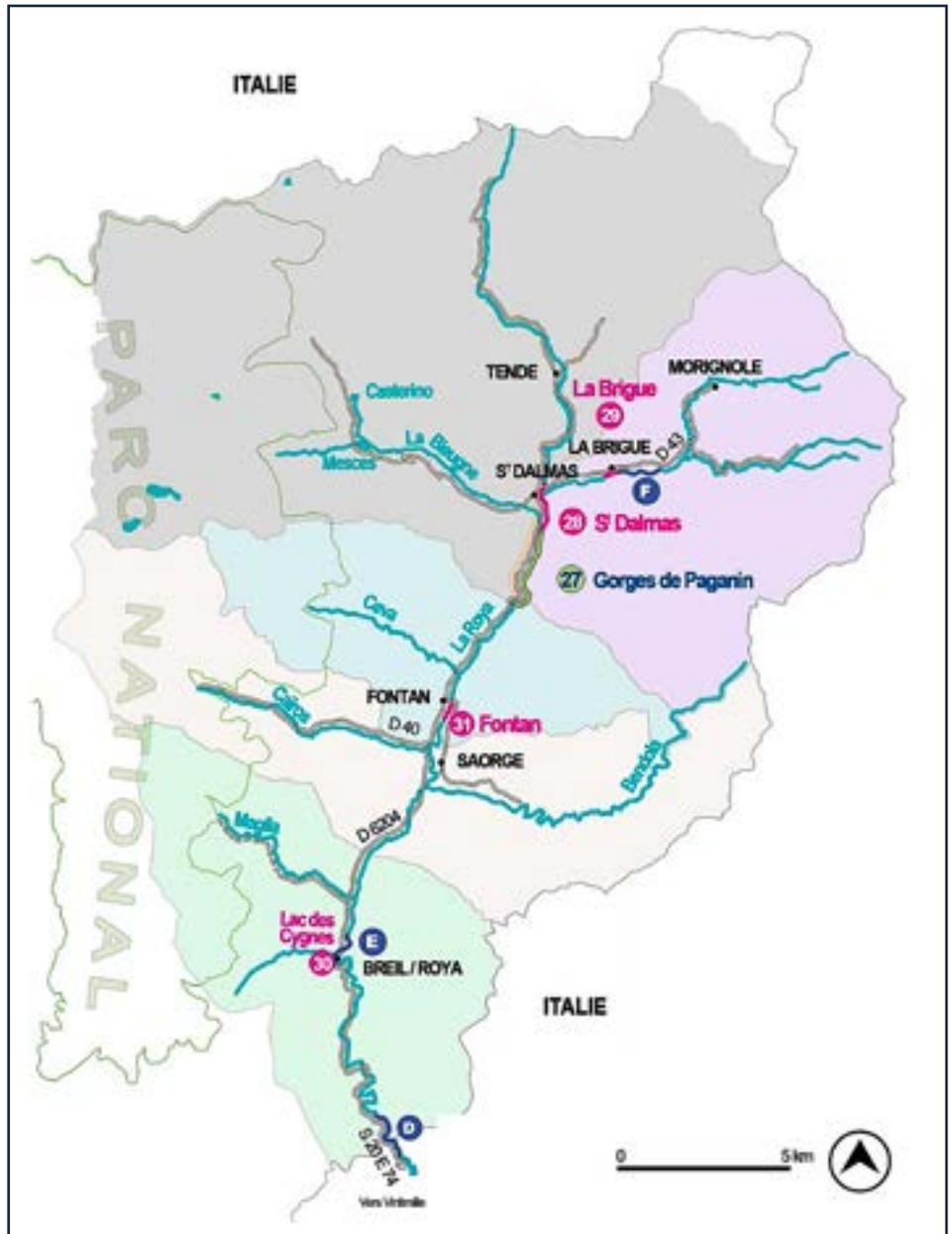
donner aux personnes en migration accès à leurs droits, par exemple déposer une demande d'asile, ni pour prendre en charge les mineurs isolés.

Renvoyés sans accès aux droits

Toutes les personnes étaient systématiquement renvoyées en Italie sans pouvoir accéder à leurs droits. Cela a créé un problème d'ordre public dans la vallée de la Roya. On s'est retrouvé avec la brigade de Sentinelle, ces militaires qu'on voit souvent dans les gares, la PAF, la police de l'air et des frontières, et la gendarmerie, même les gendarmes mobiles. Tous recherchaient des personnes susceptibles d'être en migration.

Les personnes qui sont en migration passent par l'Italie. Ce sont des personnes qui viennent en général d'Afrique. Ce sont des personnes noires et aux cheveux crépus et clairement il y a eu une situation créée par l'Etat français de "chasse aux noirs". C'est un terme qui est dur mais qui correspond à la réalité que nous avons vécue dans la vallée de la Roya.

Les militaires de Sentinelle, les gendarmes, la PAF poursuivaient jeunes et moins jeunes dans la forêt, sur nos routes, sur la voie ferrée et nous nous sommes retrouvés, nous les habitants de la Roya, à devoir leur porter secours, je dis bien devoir parce que nous n'étions pas mus par une idéologie pro-migrants ou quoi que ce soit. Il s'agissait simplement de mettre à l'abri des



Breil sur Roya et la vallée de la Roya à la frontière franco-italienne

gens qui étaient mis en danger par l'Etat français, pourchassés dans la montagne, dans le froid, la neige.

Nous avons donc accueilli beaucoup de personnes en situation de migration, beaucoup de jeunes, des mineurs qui

venaient d'Erythrée et du Soudan, je ne savais même pas au départ où se situait ces pays... Je ne savais même pas ce qui se passait là-bas... Nous ne connaissions absolument rien en termes de droit des étrangers,

on a dû ouvrir le code CESEDA¹ pour comprendre les droits qu'ils avaient. La migration ce n'est pas quelque chose de moderne ou de contemporain, c'est quelque chose qui existe depuis la nuit des temps. Comment se fait-il que là, maintenant, ça devienne un problème ? Comment se fait-il que là, maintenant, la France ne sache plus accueillir ? Nous avons compris assez rapidement que c'était l'Etat qui était dans l'illégalité... Cette situation a duré quelques mois. On s'est saisi en fait de la justice pour démontrer que nous étions dans notre plein droit. Le préfet des Alpes Maritimes, monsieur Leclerc, a été condamné des centaines de fois par le Tribunal Administratif pour "entrave grave à la demande d'asile" ou pour avoir reconduit illégalement des mineurs isolés en Italie.

Une sorte de couloir humanitaire

Ici même, là où je suis, nous avons accueilli environ 2 500 personnes. Au début, vu qu'ils ne pouvaient pas avoir accès à leurs droits sur place, on les aidait à continuer leur chemin pour aller plus loin en France ou en Allemagne ou en Belgique et on les accompagnait.

On a organisé une sorte de couloir humanitaire avec des bénévoles, des associations qui hébergeaient ces personnes en migration. Je

1. Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) abroge et remplace l'ordonnance n° 45-2659 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Il est entré en vigueur le 1er mars 2005. La partie réglementaire est publiée le 15 novembre 2006. Une nouvelle codification est entrée en vigueur le 1er mai 2021.

LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ

Juridiquement le délit « de solidarité » n'existe pas. Mais cette expression est utilisée pour dénoncer les poursuites et les condamnations de celles et ceux qui viennent en aide à des personnes étrangères en situation irrégulière en France.

La loi française réprime l'entrée, le séjour et la circulation des personnes étrangères en situation irrégulière. Il s'agit donc d'une infraction pénale. Sur cette base, l'aide qui est apportée à une personne en situation irrégulière est également une infraction pénale.

Cependant, la loi prévoit qu'une personne ne peut pas être condamnée pour l'aide qu'elle apporte, à deux conditions :

si elle a fourni des conseils juridiques, des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux pour assurer des conditions de vie dignes et décentes ou si elle a fourni toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique et, si son aide n'a pas donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte.

Cependant la loi a des limites :

- La première limite concerne les situations qui ne peuvent pas donner lieu à une condamnation. L'exception prévue par la loi ne concerne que la situation où la personne qui bénéficie d'une aide est déjà présente sur le territoire. Elle n'est donc pas étendue aux cas dans lesquels l'aide est apportée lors de l'entrée ou lors de la circulation sur le territoire. Dans les faits, la nuance entre l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour peut être très difficile à percevoir.
- La deuxième limite concerne la nature des aides pouvant être apportées. Les aides acceptées sont limitativement énumérées. De plus, elles doivent permettre d'assurer « des conditions de vie dignes, décentes » ou préserver « la dignité ou l'intégrité physique ». Toutes ces précisions sont autant d'éléments qui limitent le champ de la protection et qui pourront être débattus et dont il faudra le cas échéant faire la preuve.
- La dernière limite concerne les conditions à remplir pour ne pas être condamné. La loi précise que, en plus d'un certain type d'aide, cette dernière ne doit pas avoir donné lieu à une « contrepartie directe ou indirecte ». Cette condition n'est pas très précise. Elle est, par exemple, beaucoup plus large qu'une « contrepartie financière ». Là encore, il peut y avoir différentes interprétations possibles.

me suis fait arrêter la première fois en août 2016 avec deux femmes et deux jeunes enfants dans ma voiture. Et j'ai fini en garde à vue.

Cela n'était pas du tout médiatisé, c'était au début de mes actions et j'ai bénéficié de ce qu'on appelle "l'immunité humanitaire", parce qu'on ne peut pas poursuivre

des personnes qui aident au transport d'autres personnes dites en situation irrégulière si c'est pour des questions humanitaires. Donc, je suis sorti libre et des articles de presse ont commencé à paraître et surtout il y a quelque chose qui a déclenché un harcèlement



Cédric Herrou accueille des migrants chez lui, dans la Vallée de la Roya, dans les Alpes-Maritimes. Photo Laurent Carré

policier à mon égard, c'est un article du New York Times paru en 2017, écrit par Adam Nossiter. C'est un grand reporter qui a fait un article sur la vallée de la Roya et sur l'action que je menais. L'article a été publié en première page du NYT et cela a beaucoup énervé l'Etat français.

A partir de là, les contrôles de policiers autour de mon domicile se sont multipliés et j'ai eu droit à une succession gardes à vue. Nous ignorions tout du droit des étrangers, nous n'étions pas dans un militantisme pro-migrants, nous demandions simplement de la décence dans les actions de l'Etat. Pour nous, une loi ne pouvait pas mettre en danger et en péril des personnes même si elles étaient étrangères.

Gardes à vue et procès

J'ai donc fait de nombreuses gardes à vue avec des procès désignés par beaucoup sous le terme « délit de solidarité » (voir encadré)... Je suis allé en première instance où j'ai été condamné à 3 000 euros d'amende avec sursis. Le parquet a fait appel, nous avons fait appel aussi, c'est allé à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Là, j'ai été condamné à 10 mois de prison avec sursis. C'était assez difficile pour moi de vivre ça, surtout que pendant le procès nos arguments n'étaient pas entendus par le tribunal. Pourtant, tout ce que nous demandions c'était de la décence dans la gestion migratoire.

La question prioritaire de constitutionnalité

Après cette condamnation, nous avons saisi la Cour de cassation d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) transmise au Conseil constitutionnel en faisant référence à la devise de la République "Liberté, égalité, fraternité" (voir encadré). La conséquence c'est que la loi en vigueur, qui réprimait "le délit de solidarité" a été déclarée anticonstitutionnelle et a dû être ré-écrite.

Le "délit de solidarité" a été abrogé, enfin plus ou moins, il y a encore eu des procès par la suite... Et toujours actuellement d'ailleurs,... Et j'ai été rejugé sur la base de cette nouvelle loi, au tribunal de Lyon. Là, j'ai été relaxé. Le parquet a refait appel, nous sommes retournés en Cour de Cassation et là on a gagné une fois pour toutes. Et je n'ai plus été poursuivi par la suite.

DB - Comment avez-vous poursuivi votre action ?

CH - Je suis agriculteur depuis quasiment 20 ans maintenant et j'étais équipé pour pouvoir accueillir des Woofeurs² dans des caravanes. Ces caravanes ont été remplies de personnes en situation

2. Woofing : des agriculteurs se proposent d'héberger et nourrir des Woofeurs en échange de leurs connaissances, expériences dans le domaine agricole et de leur aide physique. (WWOOF = Working Weekends on Organic Farms = week-ends de travail sur des fermes biologiques) puis « Willing Workers on Organic Farms (travailleurs volontaires dans les fermes bios) et enfin World-Wide Opportunities on Organic Farms (opportunités de travail dans les fermes bios du monde entier avec la création d'un réseau mondial).

de migration. Au départ nous étions équipés pour recevoir 7 personnes, c'est passé à 14, puis nous sommes montés à 40... Petit à petit nous nous sommes équipés pour pouvoir accueillir des gens sur mon terrain afin de pouvoir leur donner accès aux droits.

Nous avons réussi à prouver, en faisant condamner le Préfet, que l'action de la gendarmerie pour renvoyer en Italie les mineurs isolés en refusant de recevoir leur demande d'asile était illégale. Les gendarmes, ce sont des gens qui habitent dans la vallée de la Roya, qui ont leurs enfants dans les écoles de la Vallée de la Roya, ils comprennent la situation. A partir de là, la gendarmerie a décidé de ne pas obéir aux ordres de la Préfecture et de nous laisser passer aux barrages routiers pour que les personnes aient la possibilité de déposer leur demande d'asile à la préfecture.

Nous avons réussi à forcer la Préfecture à accepter de prendre en charge les mineurs isolés arrivés à Breil sur Roya, dans notre village, et à recevoir les demandes d'asile des migrants.

Pendant la période où nous avons accueilli beaucoup de gens, la Préfecture et les services du Ministère de l'Intérieur ont cherché à nous coller sur le dos une image négative : « La Vallée de la Roya, c'est la pagaille, c'est à cause de ces militants de l'ultra-gauche, ces anarchistes, que c'est le bazar ». Mais le "bazar" n'était pas créé par nous, il était créé par le Préfet à cause de sa mauvaise gestion du phénomène migratoire et par son refus de respecter le droit.

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ

Lancée par un requérant « lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit » (Constitution, art. 61-1, al. 1), la QPC est intrinsèquement porteuse d'avancées pour la justice et les libertés.

L'affaire Herrou l'illustre de manière exemplaire. S'appuyant sur la reconnaissance de la valeur constitutionnelle du principe de fraternité, le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile qui recensent les immunités aux infractions, en considérant que la référence au seul « séjour irrégulier » d'un étranger était contraire à la Constitution. Cette décision va conduire à une relaxe définitive et à la victoire apparente de la fraternité.

Pour la première fois, le Conseil constitutionnel affirme que « la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle ». Cela ne remet toutefois pas en cause la limite selon laquelle aucun principe de valeur constitutionnelle n'assure aux étrangers des droits de caractère général et absolu d'accès et de séjour sur le territoire national.

Par ailleurs, comme la liberté, la fraternité se heurte à la sauvegarde de l'ordre public, « objectif de valeur constitutionnelle », à laquelle participe la lutte contre l'immigration clandestine.

De manière classique, le Conseil Constitutionnel déduit qu'« il appartient au législateur d'assurer la conciliation entre le principe de fraternité et la sauvegarde de l'ordre public », rappelant que l'exercice des libertés constitutionnellement reconnues doit être concilié par le législateur avec la sauvegarde de l'ordre public, ce qui est particulièrement recherché en matière d'immigration.

L'humanisme n'appartient à aucun parti politique

Ce qui était aussi assez troublant, c'était de voir la pluralité des personnes qui portaient secours aux migrants. Il y avait un peu tout le monde : des jeunes, des vieux, des gens de droite, des gens de gauche, des gens pas forcément politisés. Leur trait commun c'est qu'ils ne trouvaient pas acceptable de mettre des gens en danger et de laisser cette chasse à l'homme s'opérer dans la Vallée de la Roya sous nos yeux.

Souvent on a facilement dans la tête un schéma assez binaire, avec d'un côté les gens de gauche un peu bisounours qui voudraient accueillir toute la misère du monde et de l'autre côté les méchants de droite qui voudraient voir toutes les personnes en migration se noyer en Méditerranée...

Mais, sur le terrain, on perçoit une réalité assez différente parce qu'en fait dans les villages, tout le monde se connaît, on se voit dans les bars, les troquets du coin, on se rencontrent au comptoir entre

gens de gauche, gens de droite, cathos, athés... toute une mixité sociale. Même si on s'engueule, on boit "un coup" et on s'offre des verres les uns aux autres,... Il m'est arrivé d'être appelé par des personnes qui se revendiquaient de l'extrême-droite, et qui me disaient « *J'ai un jeune que j'ai trouvé devant chez moi, je lui ai donné à manger... je ne comprends pas pourquoi il est là... Si tu veux venir le chercher, tu peux venir* ». Et ces gens sont censés faire partie de ceux qui refusent les personnes en migration !

Ce que j'ai pu constater et dont je voudrais témoigner maintenant c'est que l'humanisme n'appartient à aucun parti politique. C'est quelque chose qui appartient à chaque individu et qu'on soit de droite où de gauche, il y a toujours en nous une sensibilité vis-à-vis des autres.

Quand on voit un migrant dehors, devant chez soi, lorsqu'il fait moins cinq, on lui donne une couverture, on l'accueille chez soi, on lui donne à manger. On éprouve de l'empathie envers lui.

DB - Comment avez-vous organisé l'accueil ?

CH - Tout le monde a mis la main à la pâte. Ici, je suis dans la cuisine que nous avons construite avec des personnes accueillies. Nous avons aussi construit des petites cabanes pour pouvoir loger des gens. C'est sommaire; c'est précaire. Pour arriver ici, il faut marcher durant 5 minutes, il n'y a pas d'accès routier. C'est difficile pour amener les denrées alimentaires, faire arriver



Autour de chez Cédric Herrou trois postes de gendarmes surveillaient les allées et venues, 24 heures sur 24 — Photo Laurent Carré pour Les Jours. <https://lesjours.fr/>

des médecins, des infirmières, descendre les poubelles, etc., toute la logistique quotidienne. Nous avons réussi malgré tout parce que des personnes en migration ont décidé de rester là et de prêter main forte à notre projet. Il y a une dizaine de personnes qui sont restées là en 2017, pendant quelques mois, et qui ont géré tout l'approvisionnement en nourriture, la cuisine, l'accueil de jour, l'accueil de nuit, les machines à laver pour laver les couvertures de toutes les personnes qui étaient passées auparavant, etc. Et ça c'est fait dans la coopération et la cogestion.

Il n'y avait pas d'un côté les gens de la Roya qui apportaient une aide et de l'autre côté les pauvres petits migrants qui étaient aidés. Tout le monde a mis la main à la pâte et a œuvré pour créer un lieu d'accueil géré par tous.

DB - Alors, c'est comme cela que vous avez créé Emmaüs-Roya ?

CH - Emmaüs-Roya, c'est venu un peu plus tard. On l'a créé en 2019. Entre 2016 et 2019, on a accueilli les gens, et des jeunes, des exilés sont restés là et nous ont prêté main forte pendant des mois. A l'automne 2018, il n'y avait plus d'arrivées de personnes en migration, il n'y avait plus d'activité à donner aux personnes qui avaient décidé de rester là et elles sont entrées dans un état dépressif. Pourquoi ? Et bien, il faut se rappeler de ce que c'est que la Libye, la traversée du désert, la traversée de la Méditerranée... Ces personnes ont vu des gens mourir, elles ont subi des tortures, voire des viols, du travail forcé, de l'esclavage en plus de tous les problèmes et la misère qui les avaient forcés à partir de chez eux. Pour entrer en migration, il

faut se couvrir d'une carapace pour affronter tous les malheurs du monde, avancer avec un but précis et accéder à un endroit où l'on peut vivre en paix. Mais quand les personnes s'arrêtent, cette carapace se fendille, tombe et les personnes se retrouvent face à leur réalité : la famille laissée au pays, les souffrances de la migration. Alors des syndromes psychologiques post-traumatiques s'installent et on entre en dépression.

Je suis agriculteur, mais je ne pouvais pas donner une activité agricole aux personnes qui étaient ici car il y avait des gendarmes, une cinquantaine, qui me surveillaient jour et nuit. Si j'avais proposé un travail aux migrants, cela aurait pu être interprété comme une contrepartie à l'accueil. L'Etat aurait pu dire : « *Regardez : monsieur Herrou profite de la misère humaine, il propose du travail illégal à des personnes en situation irrégulière, etc.* ». Cela ouvrirait une nouvelle possibilité de mise en examen et de condamnation.

La communauté Emmaüs-Roya

On a donc cherché un peu partout une structure qui permettrait d'offrir une activité aux personnes qui nous avaient rejoints et on a trouvé Emmaüs. Tout le monde connaît Emmaüs, mais peu de gens savent ce que c'est vraiment. Souvent j'entends des gens me dire « *Ouais, je suis allé à Emmaüs, j'ai payé un peu cher quand même... une table, à ce prix-là...* »

Mais quand on va chez Emmaüs, en fait on n'achète pas une table ou une tasse, on participe

à une dynamique économique qui permet de mettre des gens à l'abri. Et, il faut vraiment se mettre ça dans la tête : les communautés Emmaüs ce sont des milliers de personnes qui sont mises à l'abri. Il y a de l'accueil inconditionnel chez Emmaüs, depuis 70 ans. Inconditionnel, ça veut dire quoi ? ça veut dire accueillir des français, des hommes, des femmes, des familles, des personnes en situation régulière ou irrégulière sans se préoccuper de leur origine. Et on n'assiste pas les gens. Ce n'est pas ça. On propose aux gens une activité pour qu'ils subviennent par eux-mêmes à leurs propres besoins, c'est-à-dire payer l'électricité, couvrir les frais de nourriture, d'hébergement, avoir de l'argent de poche tous les mois, etc.

Donc on redécouvre Emmaüs : « *Tiens, c'est quand même pas mal, ça nous ressemble beaucoup* ». On a fait une demande auprès d'Emmaüs-France pour intégrer la Fédération. Mais le problème c'est que nous, on ne fait pas du recyclage, on fait de l'agriculture. Alors, j'ai proposé de donner mon exploitation agricole à la structure à monter en disant : « *Je donne tout : mes clients, mon matériel, tout le travail que j'ai fait pendant ces deux décennies...* » Et Emmaüs a accepté. On est devenu la première communauté Emmaüs à faire uniquement de l'agriculture et depuis 2019, on a pu, grâce à des dons, racheter un local, un gros bâtiment à Breil sur Roya, au centre du village, où nous avons le projet de créer un restaurant associatif. On a développé du maraîchage, on a un demi-hectare en maraîchage, on a des

oliviers, des poules pondeuses et maintenant, on accueille 9 adultes et 3 enfants sur du long terme.

Nous avons changé notre façon d'accueillir. Ce n'est plus de l'urgence maintenant, c'est du moyen-terme et du long-terme. On accueille aussi bien des français en situation difficile que des personnes étrangères, toujours de façon inconditionnelle. C'est ainsi que s'est créée la communauté Emmaüs-Roya.

DB - Ca veut dire qu'au lieu de vous contenter d'assister les gens, vous les engagez dans une démarche constructive pour eux-même et aussi pour la communauté locale, parce que je pense que la Vallée de la Roya c'est une zone en difficulté sur le plan démographique et économique, non ?

Nous faisons face à des défis multiples

CH - La Vallée de la Roya, c'est une vallée particulière, on est dans les Alpes Maritimes. C'est un département assez riche mais avec ses contrastes. Il faut savoir que le quartier le plus pauvre de France est à Nice, c'est le quartier des Liserons et la Vallée de la Roya fait partie des vallées les plus pauvres de France, bien qu'on soit proche de la Côte d'Azur et de ses zones de luxe, comme Monaco. C'est une vallée pauvre où l'agriculture est difficile parce que nous sommes en montagne, dans les Alpes..

Nous faisons face à des défis multiples compte tenu du contexte politique du Conseil Général, ce n'est pas simple de vivre dans les Alpes Maritimes. Tout est difficile à faire, sur le plan associatif ou entrepreneurial, même un petit

business. Moi j'ai des amis qui sont brasseurs ou agriculteurs et bien ils galèrent, ils ne sont pas aidés par les pouvoirs publics...

C'est assez difficile de vivre ici... Particulièrement dans l'agriculture... et monter une communauté qui fait de l'accueil inconditionnel, avec des personnes étrangères, même en situation irrégulière, tout ça en vivant de l'agriculture biologique... C'est vraiment un défi économique, social... mais ça fonctionne ! Nous sommes deux responsables de communauté avec des compagnes et compagnons... On est une quinzaine à vivre sur cette exploitation agricole et on arrive à prouver que c'est faisable.

Au début, quand on a commencé à créer ça, on ne prévoyait pas toutes les difficultés, par exemple le coût pour mettre aux normes un bâtiment agricole avec des logements. On a eu la crise du COVID comme tout le monde, et puis une crise un peu plus locale, la tempête Alex³... Nous avons surmonté toutes ces difficultés, mais c'est vrai que si on m'avait dit dès le départ qu'il allait falloir trouver tant d'argent et que ce serait si compliqué, je me serais dit « *Ce n'est pas possible !* »

La naïveté parfois c'est quand même bien, ça permet de se lancer dans des projets sans trop réfléchir, rien qu'avec l'intuition et finalement de les réussir. Parce que mine de rien pour acheter le bâtiment il a fallu trouver 250 000 euros, le réaménager, l'isoler, refaire

3. Le 2 octobre 2020, la tempête Alex frappait une partie du département des Alpes Maritimes : des pluies torrentielles dévastaient les vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie faisant dix morts, huit disparus et des dégâts matériels considérables.



Photo Emmaüs Roya. <https://emmausroya.sitew.fr/>

l'électricité, le chauffage, tout ça a coûté en plus 600 000 euros... Nous avons pu couvrir ce budget grâce à des soutiens extérieurs et c'est pour ça qu'Emmaüs-Roya ce n'est pas seulement 15 personnes qui font de l'agriculture, c'est aussi des gens qui partout en France nous aident financièrement avec 5 euros, 10 euros... Le fait de donner 5 euros par mois à notre association ça ne paraît pas grand chose mais ça nous permet de pouvoir investir pour mettre des gens à l'abri.

Parallèlement à l'agriculture et à tout ça, on continue à faire de l'accueil d'urgence des personnes en migration qui viennent dans la vallée de la Roya et on est devenu un peu le centre d'accueil d'urgence de la vallée de la Roya. Quand les gens voient une personne en difficulté, ils l'amènent ici. Il y a une cuisine à disposition,

il y a des petites cabanes avec du chauffage. C'est simple, modeste, mais ça fonctionne.

Les mineurs isolés

DB - Parlez-moi un peu de la façon dont les mineurs isolés qui arrivaient dans la vallée étaient traités. Ils étaient renvoyés carrément en Italie, comme ça ?

CH - C'était même plus grave que ça Normalement il y a une procédure qui demande à ce que la police française ramène les personnes en migration à la police italienne pour vérifier si la police italienne accepte de les recevoir ou non, parce que je rappelle qu'il ne s'agissait pas d'arrêter les gens à la frontière et de leur interdire d'entrer en France ; les gens étaient déjà en France, on les attrapait pour les renvoyer en Italie. C'est quand même pas la même chose.

En 2016/2017, quand des mineurs isolés étaient attrapés dans les Alpes Maritimes - ce n'est pas seulement dans la vallée de la Roya que ça se passait, mais jusqu'à Nice et même jusqu'à Cannes - les policiers les emmenaient à la PAF⁴ de Menton. Le plus souvent les Italiens refusaient de prendre en charge des mineurs isolés, parce que d'après eux et d'après les textes de loi, leur accueil étaient à la charge de la France. Alors, les policiers français enfermaient les jeunes au premier étage de la gare de Garavan, entre Menton et la frontière italienne, avant de les mettre clandestinement dans le train en direction de Vintimille et de l'Italie, en les cachant de la police italienne ! Il s'agissait donc d'un passage illégal de frontière organisé par la Préfecture des Alpes Maritimes. C'est complètement dingue !

Quand on dénonce ces faits, les gens ont du mal à nous croire mais c'était la réalité. Des députés ont le droit d'aller visiter des zones de privation de liberté et il y a une députée, dont j'ai oublié le nom, qui était venue visiter la gare de Menton Garavan, là où étaient enfermés les mineurs isolés avant leur renvoi en Italie. Et là, elle tombe sur une espèce de post-it indiquant « *En cas de présence de journalistes sur le quai, ne pas mettre de mineurs isolés dans le train* ». Malgré mes allures d'anarchiste, j'avais quand même confiance en l'Etat français. Je me disais, l'Etat français respecte la loi.

4. Police de l'Air et des Frontières

En voyant tout ça, j'ai compris que j'étais un peu naïf... Mais constater que l'Etat était capable de bafouer la loi et de bafouer le droit, c'était quand même assez déroutant.

Juste de la communication

DB - Est-ce que c'était efficace pour lutter contre l'immigration illégale ?

CH - Pas du tout ! C'était juste de la communication. Ce qu'il faut comprendre c'est comment la Préfecture des Alpes Maritimes communique avec l'Etat français : tous les ans le Ministère de l'Intérieur publie des statistiques : on a renvoyé tant de personnes en Italie : 30 000, 40 000, 50 000 personnes... Mais en fait, ce chiffre n'indique pas des personnes renvoyées, il indique le nombre de "refus d'entrée". Les mêmes personnes sont comptabilisées plusieurs fois. Pourquoi ? Parce qu'elles tentent de passer la frontière à de multiples reprises. Plus il y a de présence policière à la frontière, plus il sera difficile de passer et plus il y aura de "refus d'entrée" comptabilisant les mêmes personnes plusieurs fois. Quand on double la présence policière à la frontière, on va doubler le chiffre des interpellations, mais cela correspondra au même nombre de personnes. Au lieu de passer en trois fois, les gens vont passer en dix fois.

On constate que les demandes d'asile déposées en Italie sont trois fois inférieures à celles qui sont déposées en France. Cela veut bien dire que les personnes arrivent à passer. Mais ce qui est quand même assez dingue c'est que l'Etat français pourrait très bien faire

des recherches sur les personnes renvoyées en Italie et savoir où elles en sont maintenant et on pourrait s'apercevoir que le contrôle des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen ne sert à rien parce que toutes les personnes arrivent à passer. Une gestion migratoire pragmatique serait de faire de l'accueil. Quand à la frontière on dit : « Ceux qui veulent faire une demande d'asile, venez à ce guichet », on sait qui se présente pour entrer sur le territoire et pour quelles raisons. C'est là qu'on peut lutter contre l'immigration clandestine, en donnant aux gens accès aux droits. Faute d'un accueil, les gens sont refoulés dans la clandestinité pour échapper aux contrôles policiers. Ils se cachent, du coup on ne sait absolument pas qui entre sur le territoire. Je trouve cela assez choquant, parce que toutes les personnes, qui sont venues ici, m'ont dit leur nom et d'où elles venaient. Elles se présentent et je sais, moi, qui j'accueille et je n'accepterais pas que des personnes dorment chez moi sans que je le sache.

Le pragmatisme est plutôt de notre côté

Gérer les migrations, c'est faire de l'accueil et le pragmatisme est plus de notre côté que du côté de l'Etat. C'est vraiment incroyable d'entendre diverses personnalités politiques qui nous disent : "*Regardez, ce sont des idéalistes d'extrême-gauche, des anarchistes, des 'no-borders'*", etc. En fait, nous ne sommes pas dans un mode idéologique, nous sommes pragmatiques. Nous voyons des gens dans la rue, on les héberge.

On éprouve de l'empathie pour quelqu'un qui dort dans le froid mais on est aussi pragmatique : on cherche à éviter les conséquences de la rue. Si l'Etat a mis en place le RSA et tout ce système social en France pour les personnes en précarité, les personnes sans domicile fixe, etc., c'est parce qu'on sait que la rue mène à la délinquance, voire à la folie.

On a oublié l'impact que peut avoir la rue. Dormir dans le froid avec la faim au ventre, la soif et surtout la peur, provoque le fait que la conscience se désolidarise du corps pour que le corps puisse continuer à vivre dans ces conditions. C'est pour ça que dans la rue on a souvent des consommations excessives d'alcool, de drogue, avec le crack, etc. C'est qu'il faut dissocier l'esprit du corps pour ne pas devenir fou. C'est une forme de protection de s'alimenter en alcool ou en drogue pour éviter que le cerveau ne pète un plomb.

Pour bien gérer la migration, il faut accueillir

Si on veut que la migration se passe bien, il faut accueillir. Et penser que l'appel d'air est basé sur nos prestations sociales, c'est une foutaise ! Les milliers de personnes qui sont passées par ici ignoraient tout du RSA, de l'aide médicale d'Etat. En fait, elles partent de chez elles parce qu'elles n'ont pas le choix de faire autrement.

Mettre les gens en précarité juste par volonté de les faire souffrir et d'éviter l'appel d'air, c'est n'importe quoi ! Avec la nouvelle loi sur l'asile et les migrations, des



Photo Emmaüs Roya. <https://emmausroya.sitew.fr/>

politiques parlent d'enlever l'AME⁵, c'est quand même grave du point de vue de la santé publique : quelqu'un qui a une maladie contagieuse, il faut le traiter pour éviter qu'il ne contamine les autres. On le traite non pas pour faire plaisir à l'individu en question mais pour la santé publique, pour la société.

A force d'avoir des discours anti-migrations en faisant l'amalgame entre migration, délinquance, terrorisme, on finit par être facteur de délinquance et de terrorisme.

Si on parle d'un sujet sensible comme les actes terroristes, il y a des organisations terroristes qui

5. L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à remplir. Une fois attribuée, l'aide médicale de l'État est accordée pour 1 an. Le renouvellement doit être demandé chaque année.

organisent des attentats comme Charlie Hebdo, le Bataclan, etc. C'est évident, je ne le renie pas, mais il y a aussi des gens qui deviennent dingues et qui se mettent à poignarder des personnes dans la rue parce qu'ils sont devenus fous. Ce n'est pas un acte politique ou idéologique, il s'agit de gens qui sont devenus fous et qui veulent faire du mal à cette société qui ne les regarde même plus. Parce que lorsqu'on vit dans la rue, dans la déshérence, les gens ne vous regardent plus. Dans les grandes villes, quand quelqu'un dort par terre, personne ne le regarde.

Si l'on veut lutter contre la délinquance, il faut lutter contre la précarité et de façon inconditionnelle. La France n'arrivera jamais, l'Europe n'arrivera jamais à arrêter la migration. Elle existe depuis la nuit des temps. La volonté de vouloir précariser les personnes en

migration crée un facteur de trouble à l'ordre public, on va amener des personnes à "péter les plombs", on va créer de la délinquance. Je suis convaincu et j'espère qu'on est nombreux à l'être, qu'il n'y a pas de nationalité à la violence, à la délinquance, c'est un statut social qui amène tout ça. C'est dû à un manque d'accompagnement. Si on croit vraiment à nos valeurs, à notre école, si on croit vraiment en nos acteurs sociaux, on peut lutter contre la précarité et les effets néfastes de la précarité. Les français sont manipulés, les politiques leur font croire des choses qui sont complètement fausses, le fait par exemple de penser qu'en précarisant les personnes en migration on va les dissuader de venir ici, c'est tout simplement faux.

DB - Vous avez dit dans vos interviews et écrit dans votre livre que les services d'aide à l'enfance n'intervenaient pas pour aider les mineurs non accompagnés...

CH - En 2016, c'était le cas. En 2016/2017, j'ai accueilli plus de mineurs isolés que le département des Alpes Maritimes, c'est une réalité. C'est pour cela que nous les déplaçons dans d'autres départements. Il n'y avait aucune prise en charge des mineurs isolés. Absolument pas. Ou très mal : quand on arrivait à forcer les choses en passant par le tribunal administratif ou le juge pour enfants en obligeant le département à les prendre en charge, c'était souvent mal fait, les gamins étaient laissés sans accompagnement éducatif. Ce qui me trouble, c'est qu'on ne croit même plus en l'école, c'est quand même dingue. On a rendu



Photo Emmaüs Roya. <https://emmausroya.sitew.fr/>

l'école obligatoire pour éduquer une société, certes ça coûte cher d'accueillir à l'école tous les enfants, mais on sait qu'il vaut mieux investir dans l'école pour que ces enfants deviennent des acteurs positifs dans la société.

Et là, d'un coup, en ce qui concerne les mineurs isolés, on a l'impression que les gens ne croient plus dans l'utilité de notre système éducatif. Tous ces jeunes qui arrivent en France, si on leur donne la possibilité d'accéder à l'éducation, à un savoir, à un métier et bien peut-être que l'immigration se passerait un peu mieux en France. Je trouve cela assez choquant, le fait qu'on n'a même plus confiance en ce que nous sommes, quoi !

Maintenant, les choses ont un peu changé. Un nouveau Préfet, plus républicain a été nommé. Il oblige le département à prendre en charge les mineurs isolés. Honnêtement ça va quand même

mieux. Ce n'est pas parfait, mais ça va quand même mieux.

DB - Quand on regarde la société française, on voit qu'il y a des gens issus de l'immigration qui ont des postes importants dans la société, dans la politique, dans la police, dans l'administration, dans les associations. On peut constater le nombre de préfets, de hauts fonctionnaires, de chefs d'entreprise qui ont des noms d'origine étrangère, arabe en particulier. D'un côté on voit qu'il y a une intégration qui est réussie et de l'autre côté il y a toujours une espèce de peur qui s'est installé de l'invasion et de l'échec de l'intégration. Et c'est assez inquiétant de voir les idées d'extrême-droite envahir peu à peu le champ de la politique. Qu'en pensez-vous ?

CH - Je suis complètement en accord avec vous. Quand on voit, par exemple, le parti des

Républicains, dans notre cas présidé par Eric Ciotti, quand on entend Eric Ciotti, il est pire que Marine Le Pen actuellement. Tout ce qu'il dit tient du populisme de bas étage...

Par exemple, il veut arrêter d'accorder des subventions à des associations qu'il désigne comme pro-migrants... Il parle en fait des associations qui agissent par délégation du service public, notamment des foyers pour les enfants, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile... En fait, ce sont des associations qui répondent à des appels d'offre lancés par l'Etat français ! Et il critique ces associations parce qu'elles sont subventionnées ! Mais il faut rappeler qu'Eric Ciotti vote les budgets et qu'il a voté le budget des subventions à ces associations.

Ce type est un danger public, il ment à son électorat et l'abrutit complètement pour le manipuler. Ce ne sont absolument pas des associations pro-migrants, ce sont des associations qui font du social et qui répondent à des appels d'offre, c'est tout !

C'est plus facile de faire peur aux gens que de proposer des politiques efficaces

Dire, on va diviser par deux l'argent qu'on investit dans le social aboutirait à une catastrophe sanitaire, sociale. Ce serait une catastrophe en France, mais pas seulement pour les personnes en migrations, pour les français aussi.

C'est vrai qu'il y a ce discours d'extrême-droite, nauséabond, qui envahit l'espace public.

Pourquoi ? Et bien parce que c'est plus facile de faire peur aux gens que de proposer des politiques pragmatiques et efficaces. Les idées d'extrême-droite sont faciles en fait, elles sont du type « Il n'y a qu'à »... Quand on dit « On va , accueillir », du coup il faut trouver les financements, les budgets, définir comment on fait, comment on contacte les associations prêtes à le faire, comment on s'organise... C'est beaucoup plus facile de dire « Et bien on va arrêter d'accueillir les migrants ! » Donc il y a des responsables politiques qui par volonté électoraliste simplifient à outrance les enjeux et le discours politiques. On est sorti complètement du pragmatisme.

Et le problème c'est que l'Europe se met de plus en plus à l'extrême-droite, c'est une réalité. Eric Ciotti, n'est pas seulement anti-migrant, il s'exprime aussi contre les bénéficiaires du RSA. je pense qu'il n'est jamais allé dans un 115, un lieu d'accueil d'urgence, qu'il n'a jamais côtoyé des titulaires du RSA. Quand il dit « On va les obliger à travailler 15 heures par semaine ». Il y a 2 millions de personnes en RSA et c'est infaisable. On ne peut pas trouver des activités pour ce nombre de personnes.

On peut essayer de leur donner accès à du travail en entreprise pour les insérer, c'est évident, mais il y a toujours cette volonté de faire souffrir le plus faible.

C'est pour cela qu'il faut faire attention aux discours anti-migrants. Quand la haine est le moteur d'une construction politique et idéologique désignant des boucs émissaires, ça va nous "tomber sur

le coin de la gueule". Chacun de nous est aussi la cible. qu'on soit migrant ou français.

Les français sont complètement manipulés, mais ce qui est fou c'est que lorsqu'on regarde bien notre société, on s'aperçoit qu'elle a été construite par la solidarité. Par exemple, le système de retraite qui permet à des gens de passer leur vieillesse sans travailler parce que des gens cotisent pour eux. Des gens en bonne santé cotisent à la sécurité sociale pour que des gens en mauvaise santé puissent se soigner. La solidarité a construit notre société et là, d'un coup, le discours actuel de certains vise à anéantir cette solidarité. Là, il y a vraiment des questions à se poser sur le futur qu'on nous promet.

DB - Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous savez, j'ai passé toute ma jeunesse à Menton. Je connais bien la vallée de la Roya, parce que je faisais du scoutisme et nous allions faire des camps là-bas.

CH - Moi aussi.

DB - Et dans la montagne, il nous arrivait de trouver des papiers abandonnés par des migrants clandestins. Le passage clandestin de la frontière dans ce coin, c'est une vieille histoire.

CH - Ah complètement ! Peut-être que l'arrière grand-mère d'Eric Ciotti est passée par la vallée de la Roya, qui le sait ?

Ce repli sur soi est inquiétant et surtout il est contagieux. La Tunisie commence à maltraiter les migrants. Avant-hier, deux femmes sont arrivées ici avec

deux gamins. Des Africaines de Côte d'Ivoire. Elles habitaient depuis 4 ans en Tunisie, elles avaient leur maison, etc. Et les Tunisiens ont mis le feu à leur maison. Je me souviens à l'époque où la Tunisie commençait à maltraiter les personnes de l'Afrique sub-saharienne, Eric Zemmour et toute l'extrême-droite félicitaient la Tunisie : « Regardez, c'est bien, bravo ! » sauf que les personnes maltraitées en Tunisie ont fini chez nous !

C'est assez sordide, je ne vois pas comment construire une perspective politique, une idéologie politique sur la maltraitance de gens. Je dois dire nettement que la droite républicaine, elle me manque. Elle était contre le fait d'accueillir toute la misère du monde, mais elle avait gardé ce côté un peu pragmatique et le respect des valeurs qui ont fait la France. Cela faisait partie de la droite républicaine et ça on ne l'a plus. C'est inquiétant... Même à gauche, des socialistes, des Verts, par lâcheté, vont soutenir des discours de la droite extrême.

DB - C'est pour cela que les initiatives citoyennes, comme la vôtre, ont vraiment une grande importance parce que c'est à partir d'elles qu'il sera peut-être possible de reconstruire tout.

CH - Je ne sais pas... En tout cas, nous faisons notre petit truc dans la Roya, à d'autres d'agir ailleurs. Mais je vous rejoins, le problème de la démocratie représentative c'est qu'on est toujours dans l'attente, sans rien faire... La démocratie c'est aussi ça : se rendre acteur, agir par rapport à ce qui se passe chez soi. Le chez soi c'est pas seulement sa salle à manger, son balcon, c'est aussi sa rue, sa place de village... On doit se sentir responsable de l'espace public parce que cet espace nous appartient.



La communauté Emmaüs Roya est née en juillet 2019. Pour en savoir plus :

- le film LIBRE de Michel Toesca
- le livre Change Ton Monde de Cédric Herrou, Marion Gachet Dieuzeide et Michel Henry.

Pour faire un don : <https://emmausroya.sitew.fr/>



[Retour au sommaire](#)

Une terre commune

Cédric Herrou

Nous vivons désormais dans une vallée oubliée, mi-française mi-italienne, une vallée à l'entre-deux, à l'entre droit et devoir, où la compassion devient répressible où le droit s'oppose à une morale, où la morale s'impose au pouvoir. Mais où nous avons créé une utopie capable de résister.

Seuil Libelle

Le livre de Cédric

Par Michel Seyrat

Non seulement Cédric Herrou ne mâche pas ses mots (ce qui a mis quelques puissants en rage) mais il leur donne force, élégance, poésie, indignation et art du récit dans son *Libelle* aux éditions du Seuil : Une terre commune qu'on lit d'une traite tout en se nourrissant d'une belle tranche d'humanité.

C'est un homme de la terre en effet, qui sait ce que cultiver veut dire, non seulement les oliviers nouveaux mais aussi l'accueil, le refuge, le don. Et un homme de la Terre qui sait que son lopin est relié à une planète sur laquelle se débattent et vivent ses frères humains égaux en dignité et en battements du cœur.

Là où il est, sur ses restanques tantôt glaciales tantôt torrides, il est relié à la Terre entière, comme tout vrai paysan du monde.

Achetez, lisez, offrez, relisez le récit de Cédric Herrou entre devoir d'accueil et gardes à vue, entre poursuites et main tendue, vous en resterez membre de cette communauté Emmaüs Roya où vous trouverez un repas, des enfants, un chat, l'odeur des légumes qui baignent dans l'huile d'olive, le soleil qui perce à travers l'entrebâillement de la porte... Ce petit bout de bonheur que Cédric Herrou revendique pour tout humain.

Cédric HERROU, Une terre commune, Ed. Seuil Libelle, 01/2023, 4,50 €.

[Retour au sommaire](#)

Rosmerta : l'accueil des mineurs non accompagnés en Avignon

Interview de Maeva LARGIER de l'association Rosmerta par Dominique BENARD

DB - Bonjour Maeva, pouvez-vous présenter l'association Rosmerta, son origine, ses buts et ses actions principales ?

La création de Rosmerta

ML - Rosmerta existe depuis fin 2018. Courant 2015, beaucoup de réfugiés, qui s'étaient concentrés à Calais, ont été redistribués dans de nombreux lieux d'accueil ouverts un peu partout en France. On a vu arriver des migrants à Avignon et parmi eux de nombreux mineurs non accompagnés, qui souvent n'étaient pas reconnus mineurs par les services départementaux et donc n'étaient pas pris en charge et se retrouvaient dans la rue sans rien.

A cette époque, il n'y avait pas de réseau d'accueil et d'hébergement bien organisé. En s'appuyant sur le *Réseau Education sans frontières* qui existait déjà, nous avons

1. RESF - <https://reseau-resf.fr/> - est un réseau de citoyens appartenant à des collectifs locaux, des syndicats d'enseignants, d'associations de parents d'élèves, de défense des droits de l'homme et des immigrés lancé le 26 juin 2004, à la Bourse du travail de Paris, avec un

commencé à héberger des mineurs non accompagnés à notre domicile et à les accompagner pour tenter de couvrir tous leurs besoins : la scolarité, l'aide juridique, etc..

Nous avons donc créé un réseau de familles d'accueil solidaires, qui regroupait en 2018 une cinquantaine de personnes dans le département du Vaucluse, avec la volonté de nous organiser et de nous entraider. Mais il y avait encore beaucoup de jeunes dans la rue auxquels on ne pouvait apporter aucune aide. Par ailleurs, nous trouvions que le fait d'intervenir individuellement et d'accueillir des jeunes à notre domicile était une action très lourde à porter et peu visible. Nous pensions que les pouvoirs publics devaient prendre leurs responsabilités. Nous avons

« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés ». L'enjeu est de gagner la bataille de l'opinion publique, de développer un véritable mouvement actif contre la politique migratoire de tri et de rejet des étrangers. Depuis 2004, le champ des actions RESF s'est élargi à d'autres catégories et problèmes : les Jeunes isolés étrangers, l'accueil des étrangers dans les préfectures, les droits de l'enfant, le soutien aux délinquants solidaires.



donc fait le projet d'ouvrir un lieu d'accueil collectif et nous sommes allés frapper à toutes les portes : la Mairie, le Conseil départemental, la Préfecture et aussi un grand propriétaire foncier existant sur Avignon, le diocèse de l'Eglise Catholique. Nous mettions en évidence la situation d'urgence : des dizaines et des dizaines de jeunes étaient dans la rue, en danger, il fallait les sécuriser.

Nous avons seulement reçu des réponses négatives. Nous voulions obtenir la mise à disposition d'un bâtiment pour créer un centre



La nouvelle maison de Rosmerta, 9 Avenue de la Trillade en Avignon

d'accueil temporaire, mais là encore nous nous sommes heurtés à des refus. Finalement, nous avons décidé de squatter une ancienne école désaffectée appartenant au diocèse pour créer nous-mêmes ce lieu d'accueil. On peut parler de "réquisition citoyenne". Il s'agit d'un grand bâtiment de 400 m² en plein centre d'Avignon. L'aventure a commencé comme ça. Nous avons créé une association en collégiale et nous avons commencé à héberger et à accompagner les jeunes dans ce lieu.

La mission et l'organisation

Donc les actions principales de l'association c'est premièrement de mettre les jeunes à l'abri, les héberger, et les accompagner. Nous avons créé plusieurs commissions :

- **La commission scolarité** pour accompagner les jeunes dans leur scolarité. Beaucoup son apprentissage en alternance (travail en entreprise en cours de formation). La commission donne des cours, s'occupe de leur faire passer des tests scolaires, recherche des stages, etc.
- **La commission juridique** pour aider les jeunes dans la régularisation de leur situation : demandes de cartes consulaires, aller chercher les passeports dans les ambassades, demander des audiences au juge pour enfants pour que les jeunes soient reconnus mineurs et puissent être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, etc.
- **La commission santé** pour l'accompagnement sur les

questions de santé car certains jeunes ont des problèmes de santé importants.

Nous avons aussi des commissions plus opérationnelles comme la commission finances, la commission communication. Nous fonctionnons de manière collégiale avec des assemblées générales régulières où on élit des gens chargés de la gouvernance collégiale ; cette instance est appelée *la Collégiale*. On s'est doté récemment d'une autre instance de décision qu'on appelle *l'instance consultative* formée d'un représentant de chaque commission et qui vient aider la Collégiale à prendre les décisions transversales et importantes pour éviter que la Collégiale décide de tout, toute seule.

DB - C'est très intéressant de voir que votre association a choisi ce mode de fonctionnement, parce que nous travaillons, nous aussi, sur la gouvernance partagée, il y a, d'ailleurs, un certain nombre de documents à disposition sur notre site.

ML - Avant la création de l'association, je m'étais un peu formée à la gouvernance partagée avec le *Mooc des Colibris* et ensuite à l'*Université du Nous* où j'ai suivi une formation de dix jours, donc j'étais assez sensibilisée sur le sujet. Quand on a pensé Rosmerta, on voulait que ce soit une organisation autogérée. On est un peu loin de cet objectif là mais, en tout cas, les décisions se prennent effectivement de manière partagée, en particulier partagée avec les habitants. Notre volonté c'était que les habitants soient au coeur de la vie du lieu et des prises de décision...

DB - Les *habitants* se sont les gens que vous accueillez ?

ML - C'est ça ! Nous avons déménagé depuis peu, en octobre dernier, dans un nouveau lieu que nous avons acheté : on n'avait plus le droit de rester dans l'ancienne école du diocèse que nous avons réquisitionnée, et où on accueillait 60 personnes. Soixante personnes, c'est un gros collectif. Nous avons donc mis en place des réunions habitants une fois tous les 15 jours, qui sont obligatoires, ça fait partie du contrat de vie à Rosmerta. Là, avec les habitants, on prend les décisions qui concernent la vie quotidienne : l'organisation de la nourriture, des repas, les heures de coucher, le contrôle du bruit, le ménage. C'est aussi un lieu d'information sur ce qui se passe à Rosmerta, concernant les activités, les ateliers, les sorties. Et c'est enfin un lieu où nous essayons de réguler les situations de tension, de conflits, les choses qui posent problème.

On a créé pour ça un groupe ressources, composé de quatre personnes qui sont sollicitées pour essayer de penser des espaces de réflexion collective et des processus permettant de prendre des décisions ensemble. On se rend compte que si ce travail n'est pas fait en amont, si personne n'est là pour faciliter ces temps de réunion où les décisions doivent être prises, alors on patauge quand même pas mal. Les réunions durent longtemps, il y a beaucoup de tensions et on ne parvient pas à des décisions acceptées par tous. C'est la raison pour laquelle, nous avons créé ce groupe ressources, dont je fais partie, et dont les

participants ont reçu une certaine formation. On aurait certainement besoin de plus de compétences et d'outils, mais on fait ce qu'on peut.

La réaction de la population

DB - Oui, et vous apprenez aussi à partir de l'expérience. Alors, dites-moi comment la population d'Avignon réagit-elle à votre initiative ? Est-ce qu'il y a une certaine sympathie à votre égard ou bien au contraire méfiance et hostilité ?

ML - Au début, nous avons un peu peur de l'hostilité de groupes racistes, mais en fait rien de cela ne s'est passé. Nous avons bien sûr des voisins qui sont un peu inquiets; qui surveillent ce qui se passe, mais dans l'ensemble nous bénéficions d'un grand soutien, notamment de beaucoup de lieux culturels. Par exemple le cinéma Utopia nous offre des places gratuites pour les habitants, les petites épiceries nous proposent des prix solidaires, des associations nous soutiennent dans nos animations. Avignon, c'est une ville culturelle et nous avons plein de projets de théâtre, de créativité. D'ailleurs, dans notre organisation, une commission, appelée la Fat Berta, organise des événements festifs sur Rosmerta, de manière régulière, environ tous les deux mois. Le lieu est ouvert à la population avec des artistes qui viennent animer toute une soirée; cela permet à des personnes extérieures de nous rencontrer, de découvrir le lieu et de voir ce que nous faisons. Nous avons voulu créer un lieu ouvert sur la cité et cela permet d'avoir un grand soutien des citoyens et des citoyennes. Et cela a permis aussi que le lieu tienne dans le temps, j'en suis convaincu.

Les institutions publiques

Là où nous avons le plus de problèmes, c'est avec les institutions, en fait.

DB - La Préfecture ? La Mairie ?

ML - Oui, la Préfecture, la Mairie, le Département... Par exemple, la Mairie d'Avignon, qui est censée être de gauche, n'a jamais répondu à aucune de nos demandes de soutien. On n'a jamais eu aucune subvention, aucune aide, par exemple pour les frais de transport scolaire ou de cantine scolaire. La maire ne répond même pas à nos courriers quand on demande à la rencontrer.

DB - Pourquoi ? Elle a peur des réactions de la population ? C'est assez extraordinaire, j'ai lu des articles disant que, malgré la propagande du Rassemblement National à propos de l'immigration, le taux d'acceptation des immigrés dans la population française est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a quelques années. On constate un décalage entre les réactions de la population et les réactions des pouvoirs publics.

ML - Oui, par exemple, beaucoup des jeunes que nous accueillons ont une formation et ont été embauchés en particulier dans les métiers du bâtiment ou de la restauration, d'abord en contrat d'apprentissage et ensuite en CDI. Ce sont des jeunes qui « en veulent », ils ont une pulsion de vie très grande; ils s'accrochent pour réussir. Les employeurs sont ravis car ils ont du mal à trouver du personnel. Néanmoins, depuis juin 21 de nos jeunes ont reçu de la Préfecture une obligation de quitter

le territoire français ²(OQTF) alors qu'ils sont salariés et parfaitement intégrés.

On voit bien qu'il y a une sorte de chasse aux immigrés et qu'on cherche à leur interdire de s'intégrer et de vivre dignement en France. Ce sont des décisions nationales que la Préfecture suit : dès qu'il est possible d'appliquer un décret pour empêcher les gens de rester sur le territoire, elle intervient pour chasser des jeunes qui sont pourtant complètement intégrés, autonomes, qui paient leurs cotisations sociales et leurs impôts, qui rapportent de l'argent au pays et permettent à des entreprises de fonctionner.

DB - Oui, c'est vraiment scandaleux. Etes-vous en relation avec d'autres associations qui luttent comme vous pour un accueil digne des immigrés, dans la région ou au plan national ?

Les partenariats

ML - Nous sommes en lien avec des associations de Marseille. Nous avons eu avec eux plusieurs rencontres. Nous avons aussi rencontré des collectifs de la Drome qui mènent des actions équivalentes. Nous sommes aussi en contact avec les *Terrasses Solidaires*³ de Briançon : des

2. La décision d'éloignement ou d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) est prise par le préfet, notamment en cas de refus de délivrance de titre de séjour ou de séjour irrégulier (situation d'un étranger qui ne possède pas les documents l'autorisant à rester en France). La décision oblige la personne à quitter la France par ses propres moyens dans un délai de 30 jours. Un recours est possible.

3. <https://lesterrassessolidaires.org>



Fête de l'inauguration de la maison de Rosmerta

personnes qui ont créé cette organisation nous aident dans notre action sur Avignon et nous apportent des nouvelles de ce qui se passe sur Briançon.

Et puis nous sommes en relation avec une équipe de scientifiques qui mènent une recherche-

action sur ce genre d'initiative dans plusieurs lieux en France. Du coup, ils nous mettent en lien avec d'autres dynamiques. Nous sommes membres d'un réseau OACAS, qui s'est créé pour faciliter l'accès à l'emploi de personnes sans papiers, et cela nous a permis de rencontrer d'autres

collectifs en particulier à Toulouse. Nous sommes donc quand même en lien avec d'autres. On peut dire que tous « galèrent » de la même façon.

L'origine et la durée de séjour des habitants

DB - les jeunes que vous accueillez, de quels pays viennent-ils en général ?

ML - De l'Afrique Sub-Saharienne : Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, essentiellement.

DB - Alors, ils sont passés par où ? Par l'Italie ?

ML - Par l'Italie ou par l'Espagne. Un peu plus par l'Italie quand même.

DB - Ils arrivent encore en nombre ?

ML - Oui, et ça va l'être de plus en plus parce que la situation est tellement catastrophique dans leurs pays !

DB - Dites-moi, combien de temps les "habitants" restent chez vous en moyenne ?

ML - C'est assez variable. Il n'y a pas très longtemps les mineurs non-accompagnés étaient régularisés au bout de 6 à 8 mois. Nous parvenions à faire venir leurs papiers, à les faire reconnaître comme mineurs pour qu'ils soient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Au tout début de Rosmerta, c'était beaucoup plus long parce qu'on n'avait pas encore la marche à suivre. Nous avons gagné en efficacité. Auparavant les jeunes restaient chez nous plus d'un an, un an et demi pour



Une manifestation de rue organisée par Rosmerta.

certaines. Dernièrement la situation s'est complexifiée parce que l'Aide Sociale à l'Enfance du Vaucluse n'accueille plus du tout de jeunes mineurs non-accompagnés. Ils disent que c'est par manque de place ou de moyens.

Même des jeunes, qui sont reconnus mineurs par le juge pour enfants, ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, donc ils restent à Rosmerta. Nous sommes dans une situation qui est complètement bloquée depuis deux ou trois semaines.

De plus en plus de jeunes sans hébergement

En ce moment, 20 jeunes sans solution d'hébergement se présentent chaque semaine à Rosmerta et nous n'avons pas de place pour les accueillir. On doit les remettre dans la rue. Il n'y a pas de solution puisque tous les lieux d'accueil sont complets. Il

faut souligner qu'une fois que la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance a été refusée dans un département, elle n'est plus accordée nulle part ailleurs. Ce sont donc des jeunes qui errent en France, sans solution. C'est catastrophique, car il commence à faire très froid.

Nous sommes vraiment sur des situations très graves. Et cela nous ébranle beaucoup parce que le fait de remettre dans la rue des jeunes qui se présentent, c'est humainement très difficile. Notre collectif de bénévoles ne va pas très bien en ce moment. Nous sommes tellement touchés, tellement en colère, tellement tristes que même dans nos liens entre nous, ça joue. On a tous les nerfs à fleur de peau. C'est trop, trop lourd.

Alors nous organisons des actions plus politiques, dans la rue, afin de mettre la pression

sur la Mairie pour que la décision soit prise d'ouvrir un gymnase pour mettre les jeunes à l'abri. Parce que nous, avec nos petits bras, nos petites épaules, nous n'arrivons plus du tout à répondre au problème.

Le financement

DB - Vous dites que vous avez acheté un lieu... Comment faites-vous pour vous financer ?

ML - Nous avons créé une SCI citoyenne. Tous ceux qui le souhaitaient pouvaient acheter des parts dans cette SCI. Nous avons besoin de 400.000 euros pour faire l'acquisition du bâtiment et ensuite un peu plus pour les gros travaux d'aménagement. Nous avons réussi à réunir la somme nécessaire. Une grande partie est venue d'un mécène qui a acheté beaucoup de parts et nous avons aussi reçu l'aide d'une fondation. Les deux ont couvert près des trois quarts et le reste est venu de citoyens. Donc, c'est super ! C'est quand même une grande réussite qu'on puisse continuer nos actions !

DB - Oui, vous avez fait un travail incroyable. Mais dites-moi, êtes-vous aidés par d'autres organisations comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, etc. ?

ML - Oui, les Restos du Coeur, le Secours Populaire, le Secours Catholique... Nous recevons des aides, notamment alimentaires... Et puis d'autres aides, par exemple du Secours Catholique, pour mener des actions plus politiques. Nous partageons des adhérents avec eux, cela facilite l'organisation d'actions communes.



Des jeunes "habitants" participent à la rénovation de la maison de Rosmerta.

DB - Quelles sont les actions plus « politiques » que vous menez ? ce sont des actions de communication ? Des manifestations ? C'est quoi ?

Les actions plus "politiques"

ML - Oui, c'est ça. Nous avons fait plusieurs manifestations, notamment avec les habitants et habitantes. Notamment, dernièrement, à propos des OQTF. Nous avons rédigé des lettres ouvertes cosignées par des syndicats, des groupements d'employeurs, des enseignants et nous les avons envoyées à la Préfecture pour demander la levée des OQTF. Nous avons aussi créé un groupe de « patrons solidaires » qui se sont réunis pour réfléchir à des actions communes.

Nous avons fait une manif des habitants dans la rue pour défendre leurs droits parce qu'ils avaient des récipissés de titres de déjournement de trois mois qu'il fallait renouveler mais avec un tel délai que souvent ils n'avaient plus de titre de séjour et plus le droit de travailler. Donc leur contrat de travail s'arrêtait jusqu'à la délivrance d'un nouveau titre de séjour. Ce sont des situations impossibles ! Une immense précarité ! Au lieu de leur donner tout simplement un titre de séjour d'un an, d'une durée courte, on leur donnait seulement des récipissés ! Ils ont donc organisé une manif dans la rue qu'ils ont appelé « les jeunes en colère ». Elle a un peu porté ses fruits, d'ailleurs, parce qu'il y a eu quand même des petites avancées. Nous faisons aussi beaucoup de conférences



Arrivé en France en 2019, Fousseyni, a quitté le Mali dans l'espoir de pouvoir étudier. Ancien "habitant" de Rosmerta, le voilà aujourd'hui médaillé régional au concours des Meilleurs Apprentis de France et en lice pour une médaille nationale.

de presse, beaucoup d'articles de presse...

DB - Etes-vous soutenus par des partis politiques ?

ML - Nous obtenons des soutiens symboliques. A la dernière manif que nous avons organisée, il y avait le NPA, le Parti Communiste. Le problème, c'est que ça nous apporte pas grand chose. Il nous faudrait des élus ayant des positions dans les institutions publiques qui puissent porter notre voix pour faire changer les politiques et obtenir la mise en œuvre de mesures concrètes. Nous n'arrivons pas à obtenir ce résultat.

Nous avons des élus qui soutiennent nos actions mais qui n'ont pas suffisamment de pouvoir à l'intérieur des institutions, du Conseil Municipal, par exemple, ou du Conseil Départemental. On n'arrive pas réellement à faire bouger les lignes. Dernièrement, un

député, très actif sur les questions d'immigration a pris contact avec nous et je pense que lui porte, au niveau national, ces questions-là.

DB - C'est quand même incroyable de voir surgir des initiatives citoyennes comme la vôtre. Je crois vraiment qu'aujourd'hui ce sont ces initiatives qui montrent l'avenir, qui montrent les voies nouvelles à suivre. Ce ne sont pas les institutions ni les partis politiques, c'est ça qui est assez extraordinaire ! J'admets que ce puisse être assez décourageant de vous sentir comme ça, seuls, mais vous vous rendez compte s'il n'y avait pas ces initiatives, comme celle que vous portez, la situation serait vraiment décourageante, catastrophique.

Trouver la bonne stratégie

ML - Oui, mais je pense que, face à toute cette complexité, nous n'avons pas encore trouvé encore

la meilleure manière d'agir. Tout seul, c'est impossible de répondre aux besoins, nous devons obtenir des institutions, la Préfecture, le Département, la Mairie, un espace où une coopération soit encore possible pour faire avancer les choses. Mais lorsque nous sommes en opposition sur des tas de points, c'est impossible.

Certaines associations y parviennent mieux que nous comme l'association le Village à Cavailon (<https://www.associationlevillage.fr>) qui accueille des personnes sans domicile fixe. Le Directeur, Vincent Delahaye, mène une action très innovante, il gère des lieux d'accueil sans gardien de nuit, avec des personnes incarcérées en fin de peine. Il travaille beaucoup avec les institutions, il reçoit des subventions importantes de la Préfecture. Il sait comment mettre en place une forme efficace de coopération tout en gardant son indépendance. C'est quelque chose que nous ne savons pas faire.

DB - Oui mais la question de l'immigration est plus clivante, plus marquée politiquement à cause de l'action du Rassemblement National. Quels sont les points sur lesquels Rosmerta veut particulièrement progresser ?

Développer le pouvoir d'agir des "habitants"

ML - Notre souci est d'apporter une formation aux habitants pour augmenter leur pouvoir d'agir et les rendre plus autonomes. Nous avons récemment répondu à un appel à projet et nous avons obtenu une subvention importante de la Fondation de France qui va nous permettre de mettre en place



Rencontre à Rosmerta

cette formation. Elle comprend plusieurs volets. L'objectif du premier volet est de rendre les habitants plus autonomes dans leur capacité de mener à bien des démarches administratives. Un autre volet vise le développement des capacités de prise en charge de la vie quotidienne, par exemple : faire fonctionner une machine à laver, le tri des déchets, des choses auxquelles les habitants, dans le cadre de leur culture, avec des modes de vie différents, ne sont pas habitués. Enfin, le dernier module de formation vise à développer la capacité de coopérer, et de prendre des décisions ensemble.

DB - Comment comptez-vous mettre en oeuvre cette formation ?

ML - Une personne, formée aux outils d'intelligence collective, un spécialiste de l'éducation populaire, qui a été directeur de structure, va être chargé de mener

cette formation dès le début de cette année

DB - Cette question du développement du pouvoir d'agir est importante pour vous.

ML - Oui, car à Rosmerta, comme dans beaucoup de lieux similaires, nous sommes critiques vis-à-vis des formes de pouvoir pyramidal que nous voyons autour de nous, mais, en même temps, nous nous rendons compte que nous pouvons assez rapidement les répéter à notre tour.

DB - Tomber dans l'assistance...

ML - Exactement ! Nous observons cette tendance, mais on ne sait pas trop quoi mettre en place pour nous aider à réfléchir sur nos postures, prendre plus conscience des rapports de pouvoir et aller vers quelque chose de plus juste, de plus respectueux. D'autant plus, que nous travaillons avec des

adolescents. Ils ont besoin d'un cadre un peu rassurant et parfois ils attendent que des adultes prennent des décisions pour eux comme cela se passe dans un cadre familial. Nous sommes donc toujours un peu sur le fil, parfois, nous sommes amenés à prendre des décisions sans eux, des décisions pour eux. Nous ne savons pas toujours comment co-construire des décisions avec eux. Ils sont aussi dans une réalité très difficile, ils sont très inquiets de leur avenir, donc pas toujours très disponibles pour s'engager dans une démarche coopérative. C'est très complexe. Nous sommes en progression mais nous n'avons pas encore atteint un niveau idéal. Nous espérons donc que cette formation va nous aider.

Cependant, ce qui me semble intéressant dans les actions que nous menons, c'est que c'est une façon très concrète de faire de la



cent des jeunes sont traumatisés à cause de toutes les choses qu'ils ont subies tant au cours de leur voyage migratoire que pendant la vie précarisée qu'ils ont connue ici.

DB - Maeva, je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé cet entretien. Votre témoignage est réellement impressionnant. Nous allons essayer de faire connaître votre action auprès du plus grand nombre.

politique. Nous prouvons par nos actions qu'un accueil digne des personnes en migration apporte de la richesse à tous les niveaux : économique, culturel, social. On défend des valeurs tout en les mettant en place concrètement.

Cet accueil nous grandit

Donc, les personnes qui viennent s'engager à Rosmerta apprennent énormément. L'action nous transforme, nous nourrit et je pense que c'est ça qui fait que nous avons énormément de soutien de la population locale. Parce que le public qui vient à nos fêtes, aux repas que nous organisons, ressent des bouffées d'humanisme qui font du bien.

Nous prouvons ainsi que cet accueil nous grandit. Quand les habitants ont accès à leurs droits, on voit comment ils s'intègrent facilement.

Les entreprises, les employeurs, les écoles, et les enseignants en sont ravis et en témoignent. Tout va bien, si on les accueille bien. Par contre, dans le cas contraire, lorsqu'on ne leur donne pas accès à leurs droits, les choses sont différentes. On a des faits d'actualité qui sont terribles, des faits de délinquance, des infractions ; c'est ce que le Rassemblement National s'efforce de mettre en avant.

DB - Si on laisse des gens dans la rue, c'est sûr qu'ils vont être entraînés dans la délinquance, le trafic de drogue, la prostitution ou bien dans la folie.

ML - Justement, nous nous formons à repérer les états de stress post-traumatique chez les jeunes que nous accompagnons. Du coup, un groupe thérapeutique va se mettre en place. Soixante pour

[Retour au sommaire](#)

La ville de Rennes : une participation citoyenne pour un accueil digne des migrants

Entretien avec Monsieur Desmots, Maire Adjoint de Rennes et Madame Poppe, responsable Europe

Approches Coopératives a rencontré Monsieur Xavier Desmots, adjoint de la Ville de Rennes, délégué à la Démocratie locale et à la participation citoyenne et Madame Stéphanie Poppe, Responsable Europe au sein du Service International et Europe de la Ville et Métropole de Rennes pour découvrir un peu plus l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) lancée par la Ville de Rennes pour garantir un accueil digne des migrants en Europe.

AC - Bonjour Monsieur Desmots, bonjour Madame Poppe. Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles la Ville de Rennes a lancé cette initiative et quel est son objectif ?

XD - Comme beaucoup de villes en France, et en Europe, la municipalité de Rennes rencontre de nombreuses difficultés pour accueillir dignement les migrants qui arrivent sur son territoire et spécialement les familles avec enfants mineurs. Nous ne recevons pas suffisamment de soutien de l'État, dont c'est la compétence, pour faire face à ce problème. Mais la décision de prendre une initiative



dans ce domaine n'a pas été prise uniquement par la Municipalité, c'est le fruit d'une démarche collective et participative.

AC - Oui, j'ai noté que vous êtes spécialement chargé de la démocratie locale et de la participation citoyenne. C'est un



Xavier Desmots

sujet qui intéresse tout spécialement “Approches Coopératives”, nous avons publié en juillet 2021 un numéro de notre revue consacré à la démocratie participative et aux démarches citoyennes. Pouvez-vous nous dire quelle est l’action de la Municipalité de Rennes dans ce domaine ?

Associer les habitants à la détermination des politiques

XD - Pionnière en matière de participation citoyenne, la Ville de Rennes expérimente depuis 2014 de nouvelles solutions pour associer un nombre toujours plus grand d’habitants à la fabrique de ses politiques publiques. C’est ainsi que nous avons créé un site Web spécialement dédié à la participation citoyenne : la “Fabrique citoyenne” : <https://fabriquecitoyenne.fr/>. Si vous visitez ce site, vous pourrez constater qu’il met en œuvre de nombreuses consultations de la population de Rennes sur des sujets divers : la production d’énergies renouvelables, le Plan Local

d’Urbanisme, l’aménagement de quartiers, le budget participatif, etc. Nous démultiplions aussi, bien entendu, les concertations physiques au plus près des habitants, les aides aux initiatives des habitants ou encore les droits d’interpellation.

L’initiative Citoyenne Européenne

AC - Et c’est dans le cadre de cette dynamique que la consultation des habitants a débouché sur une Initiative Citoyenne Européenne ?

XD - Oui. Afin de mobiliser les citoyens et acteurs du territoire autour d’une cause commune et d’entretenir durablement le dialogue et le débat local autour des questions européennes, les services de la Ville et le Labo Europe ont élaboré, à partir de 2021, un processus participatif inédit.

Le laboratoire de la citoyenneté européenne

AC - Arrêtons-nous un instant là. Madame Poppe, vous êtes responsable Europe au sein du service international de la Ville et Métropole de Rennes, pouvez-vous nous expliquer ce qu’est le “Labo Europe” ?

SP - Nous considérons qu’il est important de promouvoir la citoyenneté européenne et de s’interroger sur ses fondements : le sentiment d’appartenance basée sur l’adhésion à des valeurs communes et à un projet commun.

C’est pourquoi la Ville de Rennes s’efforce de nourrir le débat public européen afin d’encourager l’engagement citoyen dans les affaires publiques européennes.

En effet, avec la montée des abstentions électorales et l’expansion



Stéphanie Poppe à Bruxelles

des votes d'extrême droite, il y a un risque d'affaiblissement de la démocratie, d'autant plus que l'Union européenne peine à donner corps à la citoyenneté européenne car elle est perçue comme déconnectée des attentes quotidiennes, trop technocratique.

Avec le Labo Europe, laboratoire de la citoyenneté européenne, la Ville de Rennes veut explorer les moyens de parler d'Europe autrement, pour parler d'Europe à tous et avec tous. On peut découvrir les activités du Labo sur le site <https://sites.google.com/view/labo-europe-rennes/accueil>.

Intégré à la Fabrique citoyenne, le Labo a pour objectif de concevoir des outils et méthodes innovantes de dialogue citoyen. Le labo est avant tout un lieu d'expérimentation. Il sert à tester, identifier, collecter et diffuser les expériences de promotion de l'Europe et de participation citoyenne.

AC - C'est vraiment une démarche originale et passionnante ! Madame Poppe, pouvez-vous nous expliquer comment, à partir de là, est née l'idée d'une Initiative Citoyenne Européenne pour l'accueil des migrants ?

Une idée proposée par des collégiens

SP - Il faut d'abord rappeler que l'initiative citoyenne européenne est un outil de démocratie participative mis en place en 2011 par le Traité de Lisbonne, permettant à un million de citoyens européens, issus d'un quart des pays membres, d'appeler la Commission européenne à légiférer sur un sujet qui leur tient à cœur. La Ville de Rennes s'est emparée de cette opportunité en lançant un processus participatif en trois étapes :

1. Juin 2021 - Collecte et vote des idées d'ICE sur le site de la collectivité dédié à la participation citoyenne : la Fabrique citoyenne ;
2. Octobre 2021 à février 2022 - Organisation de 6 ateliers thématiques participatifs qui ont permis aux citoyens d'échanger et de débattre autour des idées déposées et d'identifier notamment si elles sont juridiquement recevables, et à quelles conditions, par la Commission européenne. Cette étape a permis aux citoyens d'élaborer 12 propositions d'ICE.
3. Mise en œuvre d'une campagne de votation au jugement majoritaire au printemps 2022, pour choisir une ICE parmi les 12. A l'occasion de la fête de l'Europe en mai 2022, Rennes a annoncé que l'ICE "garantir un accueil digne des migrants" avait reçu l'assentiment des Rennaises et des Rennais avec 392 voix pour sur les 971 voix exprimées.

AC - Qui avait plus particulièrement proposé cette idée ?

SP - L'ICE "garantir un accueil digne des migrants en Europe" a été proposée par des collégiens : les élèves de 3e du Collège Rosa Parks, issus d'un quartier prioritaire de la ville, le quartier de Villejean, à l'automne 2021.

Sensibles à cette cause, ces jeunes ont lancé un appel humaniste pour la dignité de chaque personne projetée sur les chemins de l'exil en France et en Europe. Leur enthousiasme et leur mobilisation a permis de convaincre citoyens et acteurs associatifs (Mediaparks, Europe Rennes 35,



Maison Internationale de Rennes, Maison de Quartier de Villejean...) de soutenir leur proposition et de s'engager avec eux au niveau européen.

L'ICE a été élaborée en concertation avec des étudiants de l'Université de Rennes. Cette démarche a permis aux Rennaises et aux Rennais d'élaborer une initiative citoyenne européenne (ICE) demandant à l'Union européenne de garantir un accueil digne des migrants en Europe. Alors que les ICE sont généralement portées par des ONG, Rennes est la première collectivité d'Europe à s'en saisir.

L'objectif de l'ICE

AC - Quel est donc l'objectif précis de cette ICE ?

XD - Avec cette ICE, les Rennaises et les Rennais dénoncent le non-respect de la dignité humaine à l'égard des migrants au sein de l'Union européenne et sollicitent l'élaboration d'une nouvelle législation en matière d'asile avec deux objectifs :

- Respecter les droits fondamentaux en rendant contraignantes pour les États membres des normes d'accueil en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'éducation et de travail qui garantissent aux demandeurs d'asile des conditions de vie dignes, comparables dans toute l'Union européenne ;
- Réviser le règlement de Dublin en instaurant un nouveau mécanisme de répartition des demandeurs d'asile dans l'Union européenne, fondé sur leur libre arbitre et sur une solidarité effective entre les États membres.

L'enjeu est maintenant d'obtenir un million de signatures d'ici au 14 avril 2024 pour que l'ICE soit examinée par la Commission européenne et que celle-ci apporte des réponses aux demandes concrètes formulées.

L'accueil du public

AC - Quel accueil l'ICE a-t-elle reçu du public ?

SP - De nombreux citoyens et associations se sont investis dans la campagne, notamment Garance Foglizzo, une étudiante de 24 ans qui a participé à l'élaboration de l'ICE. Elle a effectué un tour d'Europe à vélo et en train en 35 étapes. Ce projet, appelé Dignitour, lui a permis non seulement de rencontrer des acteurs de toute l'Europe (décideurs, ONG, experts, associations, etc.) mais aussi de confronter les différentes façons d'accueillir les migrants et de comprendre les freins à l'accueil digne. À ce jour, plus de 10 220 personnes ont d'ores et déjà signé l'ICE.



Garance Foglizzo, 23 ans, enfourche son vélo ce mardi 18 juillet 2023 : elle part de Rennes pour arpenter l'Union européenne pendant près de cinq mois et promouvoir l'Initiative citoyenne européenne Garantir un accueil digne des migrants en Europe, portée par la Ville de Rennes. © OUEST-FRANCE

Une consécration internationale

AC - Je crois savoir que cette initiative de la Ville de Rennes a reçu une consécration internationale...

XD - Oui, la Ville de Rennes a remporté deux prix récompensant son engagement en matière de participation citoyenne :

Le 17e prix "Bonne pratique en participation citoyenne" remis le mardi 7 novembre à Rio de Janeiro par l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) ;

Le "coup de cœur du jury" du 8e Trophée de la participation & de la concertation délivré par l'association Décider Ensemble et la Gazette des communes mercredi 8 novembre à Paris.

Ces récompenses consacrent la Ville de Rennes, première collectivité en Europe à porter une initiative citoyenne européenne (ICE) sur l'accueil digne des migrants.

AC - Merci Monsieur Desmots, merci Madame Poppe. Nul doute que nos lecteurs auront à cœur de soutenir votre initiative et de signer la pétition. Nous ne pouvons que rendre hommage à la Ville de Rennes pour son engagement en faveur de la démocratie participative et des droits humains.

Pour signer et partager l'ICE :
dignity-in-europe.com

[Retour au sommaire](#)

Les CASNAV

Centres Académiques pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

Interview de Mme Anne SCHOETTER-NOZARIAN par Roland DAVAL

Mme Anne SCHOETTER-NOZARIAN est professeure de lettres modernes et de Français Langue Seconde (FLS) et exerce au lycée Le Corbusier, lycée des métiers du bâtiment à Corneilles en Parisis (Val d'Oise).

Elle a été pendant 4 ans formatrice au CASNAV du Val d'Oise et est en charge depuis 6 ans d'une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A), élèves Non Scolarisés Antérieurement (NSA) ou peu. Ce module s'adresse à des jeunes de 15 à 18 ans.

Le lycée est pour elle tout à la fois un lieu de travail et de recherche puisqu'elle est en 3ème année de thèse de doctorat, cette thèse portant sur « L'entrée dans l'écrit des élèves allophones NSA, d'âge lycée, par des ateliers d'écriture et les entretiens de révision de texte ».

Un peu d'histoire

RD - Quand et pourquoi les CASNAV ont-ils été créés et quel est leur statut ?

ASN - En 1975, avaient été créés les Centres de Formation et



d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants (CEFISEM), outils académiques au service de l'ensemble des responsables et des acteurs du système éducatif (responsables académiques, personnels d'éducation et d'enseignement des écoles, collèges et lycées) et de ses partenaires. Ils faisaient suite aux actions engagées

au moment des indépendances avec des cours de langue étrangère pour les enfants d'immigrés (polonais, espagnol, arabe, italien, ...), l'objectif étant de faciliter le retour au pays.

Ce sont d'abord les pratiques et activités scolaires qui sont au centre de l'action des CEFISEM en apportant aux enseignants une aide dans l'élaboration de réponses

pédagogiques adaptées à leur situation et aux problèmes qu'ils rencontrent.

Avant 2002, les enseignants pouvaient intervenir dès la maternelle mais la prise en charge ne se faisait officiellement qu'à partir du cours préparatoire avec les classes d'initiation (CLIN) pour le 1er degré et les classes d'accueil (CLA) pour le 2nd degré, à noter que la première CLIN avait été ouverte dès 1965 en région parisienne à Aubervilliers.

La circulaire du Ministère de l'Education Nationale du 25/04/2002 institue donc les CASNAV en recentrant leur activité sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage, en facilitant l'organisation de l'accueil jusqu'à l'intégration de ces élèves dans les classes ordinaires.

L'existence institutionnelle des CASNAV est liée à leur inscription comme service dans l'organigramme d'une académie. Le recteur peut décider, en fonction des besoins locaux, la création d'antennes départementales.

Le public touché

RD - Quel est le public touché globalement et comment est-il accueilli et encadré :

ASN - Il s'agit d'un travail d'inclusion des enfants et des jeunes nouvellement arrivés ou des enfants et des jeunes du voyage pour leur permettre de devenir élèves d'une classe ordinaire.

- Dans le 1er degré, les enfants allophones nouvellement

Les missions des CASNAV

La circulaire du ministère de l'Education Nationale du 02/10/2012 en prolongeant celle de 2002, reprecise les trois missions dévolues aux CASNAV :

1. **Un pôle d'expertise** : Le CASNAV est responsable de la constitution et de l'actualisation d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif, défini par le recteur dans un cadre national et regroupant les données sur l'état de la scolarisation des deux publics (effectifs, durée hebdomadaire des enseignements spécifiques et suivi de cohortes).
 - Par la collaboration qu'il entretient avec les chefs d'établissement et les équipes de circonscription du premier degré, mais aussi avec les services académiques, avec les Centres d'Information et d'Orientation et la Mission générale d'insertion, le CASNAV capitalise l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie académiques en faveur de l'inclusion des élèves issus de familles itinérantes et des élèves allophones.
 - Par sa collaboration avec les partenaires de l'Education Nationale à tous les niveaux, il contribue à repérer les situations de non-scolarisation, à en analyser les causes et à rappeler autant que de besoin les procédures applicables en la matière.
2. **Une instance de coopération et de médiation** : Comme interlocuteur privilégié des partenaires de l'éducation nationale, le CASNAV est à même d'informer, de réguler les relations et de coopérer avec eux. Expert dans son domaine, il peut répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs qui œuvrent dans le même domaine. Comme instance académique, il assure une coopération active et permanente entre les services académiques départementaux, les communes et les services sociaux afin de lutter contre la non-scolarisation et l'absentéisme, et développe les actions de médiation auprès des familles afin de faire évoluer les comportements.
3. **Un centre de ressources et de formation** : Le CASNAV est un centre de ressources pour les personnels, les écoles et les établissements capables d'apporter leur appui technique, méthodologique et pédagogique.
 - Il assure la formation des enseignants et met à leur disposition une documentation et des outils spécialisés. Il intervient également dans l'accompagnement des cadres en assurant l'information et la formation nécessaires à l'exercice du pilotage local des dispositifs.
 - Il prépare les enseignants des premier et second degrés à la Certification Complémentaire en Français Langue Seconde.

arrivés (EANA) sont inscrits dans leur classe d'âge selon leur parcours scolaire antérieur et sortent quelques heures, en fonction des besoins, de leur classe pour l'enseignement du Français Langue Seconde et de Scolarisation (FLS). Les enseignants de FLS sont parfois itinérants sur plusieurs écoles, parfois sur plusieurs communes.

- Dans le 2ème degré, les élèves accueillis en CIO généralement, passent des tests (mathématique, langue d'origine, français, ...) pour déterminer leur niveau et les positionner. C'est aussi un espace d'accueil où l'on rencontre également la famille. Les personnes qui réalisent les entretiens sont les enseignants de FLS et les psychologues de l'Education Nationale (Psy-EN).

Les profils des jeunes concernés, en UPE2A-NSA lycée, sont très variés mais notamment des jeunes non scolarisés ou peu scolarisés antérieurement. On peut citer à titre d'exemple :

Un adolescent qui, s'il dispose d'un langage soutenu en français, issu d'un pays francophone, ne sait ni lire, ni écrire, tout en étant parfaitement plurilingue (langues vernaculaires du pays).

Le français étant enseigné encore à l'école dans certains pays d'Afrique, les jeunes non scolarisés ne sont plus francophones aujourd'hui mais par ailleurs plurilingues, ce qui est un atout dans l'apprentissage d'une nouvelle langue, celle du pays d'accueil.

Une jeune afghane encore scolarisée à l'âge de 12 ans avec l'arrivée des talibans.

De nombreux Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui doivent entrer dans l'écrit et la langue française de façon à accéder aux formations en alternance et devenir ensuite autonomes financièrement.

Une note d'information du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse de juin 2023 indique que 77 435 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés : 35 374 dans une école élémentaire, 31 826 dans un collège et 10 235 dans un lycée. C'est 12 871 élèves de plus qu'en 2020/2021 (+ 20%).

Le fonctionnement et le recrutement

RD - Comment fonctionne un CASNAV et sur quelles bases sont choisis ses intervenants :

ASN - Au niveau académique, le CASNAV est placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'Académie / Inspecteur Pédagogique Régional (IA - IPR), souvent de Lettres, entourés de coordinateurs/coordinatrices qui peuvent être d'anciens formateurs.

Au niveau départemental, un Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) adjoint est en charge du CASNAV. Un Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) est en charge du 1er degré. Un formateur du 1er degré et un formateur du 2ème degré constituent l'équipe, avec des missions qui sont souvent complexes à gérer et très diverses. Ils peuvent être totalement déchargés d'enseignement en classe, mais cela reste très variable d'une académie à l'autre.

Dans le 1er degré, des enseignants professeurs des écoles peuvent postuler pour demander, lors du mouvement des enseignants, leur affectation dans une UPE2A. Dans

l'académie de Versailles, ce seront sur des postes d'enseignants itinérants avec seulement quelques postes fixes sur des grosses écoles. Pour pouvoir être titularisé, la Certification FLS de l'Education nationale est nécessaire pour obtenir une chaire de UPE2A à titre définitif. Certains professeurs sont également diplômés en Français Langue Etrangère et auront enseigné à l'étranger.

Dans le 2nd degré, beaucoup de contractuels, ayant suivi eux aussi des études de Français Langue Etrangère à l'université, sont recrutés en contrat à durée déterminée ou indéterminée (avec l'ancienneté) par le CASNAV académique. Ils peuvent passer en contrat à durée indéterminée au bout de 6 ans. Chez les titulaires, il faut être professeur certifié ou agrégé dans n'importe quelle discipline mais disposer également de la Certification FLS pour être affecté à titre définitif sur une chaire UPE2A.

S'agissant d'enfants allophones, se pose donc le problème des apprentissages et du bilinguisme : la langue d'origine et la langue française. Comment cette problématique est-elle abordée et traitée : Il faut d'abord convaincre les enseignants que des enfants et des jeunes peuvent avoir plusieurs langues et plusieurs cultures de référence et leur donner des outils pour valoriser les langues et les cultures avec des textes d'auteurs des pays d'origine par exemple ; découvrir comment exploiter les emprunts linguistiques, sachant que la langue française a emprunté à d'autres langues¹ et inversement au fil de l'Histoire, ... Accompagner les collègues est une des missions du professeur de FLS et, par

1. Alain REY (a dirigé pendant 50 ans des dictionnaires dont le Robert) – Le voyage des mots.



ailleurs, beaucoup d'enseignants de classe ordinaire se sont formés au FLS et sont certifiés. C'est un chantier particulièrement important. Les enseignants en UPE2A sont très engagés professionnellement et travaillent aux échanges interculturels, facteurs de cohésion

Il faut également rappeler que l'on compte environ 7 000 langues parlées dans le monde et 200 pays, ce qui nous donne une moyenne de 35 langues par pays. Le plurilinguisme est donc une chose commune, évidente, qui est en partie masquée par le phénomène des langues nationales² ». Michel LAUNAY, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, souligne que « A travers la langue maternelle, l'enfant construit le sens du monde qui l'entoure, ... »

Les compétences linguistiques et culturelles relatives à chaque langue sont modifiées par la connaissance de l'autre et contribuent à la prise de conscience interculturelle, aux habiletés et aux savoir-faire. Elles permettent à l'individu de développer une personnalité plus riche et plus complexe et d'accroître sa capacité à apprendre d'autres langues étrangères et à s'ouvrir à des expériences

2. Louis-Jean CALVET (2015) - Il était une fois 7 000 langues – Fayard – page 131

culturelles nouvelles. On rend aussi les apprenants capables de médiation par l'interprétation et la traduction entre des locuteurs de deux langues qui ne peuvent communiquer directement³.

RD - A votre avis, quelles seraient les améliorations à apporter pour mettre en œuvre les missions qui sont celles d'un CASNAV :

ASN - Pour enrichir les dispositifs, il serait souhaitable qu'un travail soit conduit avec le secteur de la recherche et des universités.

Chaque académie développe des outils, certains sites sont extrêmement riches en ressources. Dans l'académie de Versailles, par exemple, actuellement :

Se développent des groupes de travail d'enseignants d'UPE2A pour élaborer des outils destinés aux enseignants de classes ordinaires (spécifiques aux besoins du lycée général et technologique ou du lycée professionnel par exemple), des outils pour faciliter l'inclusion et l'intégration des élèves allophones.

3. CANOPE – Guide pour la scolarisation de Enfants Allophones Nouvellement Arrivés.

Se mettent en place des tutorats au lycée et au collège par d'anciens élèves allophones ou non, sur la base du volontariat, accompagnant et rassurant les nouveaux arrivants, les familiarisant aux nouveaux codes de la culture scolaire française.

Du soutien linguistique est mis en place dans les établissements en direction d'élèves issus d'une UPE2A, l'apprentissage de la langue cible nécessitant plusieurs années.

Des aménagements à la passation des examens sont envisagées. Les inspecteurs de Lettres ont rédigé une circulaire précisant des modalités spécifiques pour les épreuves anticipées du baccalauréat de français.

RD - Au regard de votre expérience, quelle vision avez-vous de l'immigration et l'intégration et, plus spécialement, celle des enfants et des jeunes :

ASN - Il est important de souligner la grande confiance accordée à l'école par ces enfants et ces jeunes, leur enthousiasme et leur adhésion, et une grande envie de réussir. C'est une mission passionnante pour un enseignant.

[Retour au sommaire](#)

La Fédération des Acteurs de la Solidarité

<https://www.federationsolidarite.org/>

Par Dominique BÉNARD

Approches Coopératives a rencontré Madame Adèle CROISE chargée de mission à la Fédération des Acteurs de la Solidarité qui nous a présenté l'action de cette grande organisation en faveur des réfugiés et des migrants.

Les insuffisances de l'accueil en France

Les personnes réfugiées et migrantes sont souvent au centre et victimes de contrevérités et postures démagogiques dans l'espace public, loin des réalités vécues par les personnes et des associations qui les accompagnent au quotidien.

Les adhérents de la Fédération s'efforcent d'héberger et d'accompagner les personnes dans leur demande d'asile, dans leur parcours d'intégration et dans leur situation de détresse, quel que soit leur statut administratif. Ils sont aux premières loges pour constater les insuffisances du dispositif français d'accueil.

Alors que les directives européennes imposent de fournir des conditions matérielles d'accueil assurant aux

demandeurs d'asile un niveau de vie adéquat qui garantit leur subsistance et protège leur santé physique et mentale, seuls 50% des demandeurs d'asile en France sont accueillis dans le dispositif national d'accueil d'hébergement dédié. Les autres sont hébergés dans des centres non spécialisés, dans des hôtels ou dorment dans ces campements indignes que de nombreuses villes ont vu se développer ces dernières années. De la complexité des démarches administratives pour simplement enregistrer sa demande d'asile aux faibles moyens consacrés à l'intégration de ceux qui seront reconnus réfugiés, la politique d'accueil est trop souvent précarisante pour les migrants.

Les personnes migrantes en Europe subissent les conséquences de politiques migratoires restrictives qui les précarisent, rendent difficile leur parcours d'insertion, et portent parfois atteinte à leurs droits fondamentaux. Plus qu'à une crise migratoire, c'est bien à une crise de l'accueil que nous avons assisté depuis 2015.



En France, le droit des étrangers et le droit d'asile ont fait l'objet de réformes nombreuses et successives, dont la dernière en date remonte à septembre 2018. Certaines mesures visaient à favoriser l'intégration des personnes étrangères, mais elle a principalement eu pour effet de durcir les conditions d'accueil des personnes étrangères et demandeurs d'asile.

Des chiffres

123 625 demandes d'asile ont été enregistrées en 2018 (hors demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin). Seuls 50% des demandeurs d'asile sont accueillis dans le dispositif national d'accueil. On estime à environ 315 277 le nombre total de personnes bénéficiaires d'une

protection internationale en France au 31 décembre 2019 (Source : Ministère de l'intérieur et Rapport d'activité OFPRA – 2018).

Les principaux motifs de délivrance des titres de séjour sont : les études, des motifs familiaux, des motifs économiques puis des motifs humanitaires. 58,5 % des immigrés d'âge actif étaient en emploi en 2017, contre 66,5 % des personnes nées en France. 26,1 % des ménages immigrés habitant dans un logement trop petit, soit 3,7 fois plus que les non-immigrés, en raison d'un niveau de vie plus faible (Source : OCDE, Perspective des migrations internationales, France, 2019 et Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, édition 2019).

Positionnement de la Fédération

Toute personne, quelle que soit sa situation administrative, doit pouvoir bénéficier de conditions de vie dignes, dont un hébergement, dans le dispositif d'asile ou généraliste, conformément au principe d'accueil inconditionnel, et d'un accompagnement adapté leur permettant de faire valoir leurs droits : formuler une demande de protection, accéder aux soins de santé, être régularisé, etc. La politique d'accueil et d'intégration des étrangers doit faire partie intégrante d'une politique sociale et non sécuritaire.

Propositions prioritaires de la Fédération

- Favoriser l'intégration des personnes étrangères qui commence dès l'arrivée sur le

LA FAS

La Fédération des Acteurs de Solidarité est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité. Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique. La Fédération compte également 17 adhérents nationaux qui sont des grandes associations nationales comme la CIMADE, l'association Aurore, la Fondation Abbé Pierre, Caritas France, l'Armée du Salut, les Banques Alimentaires, l'Ordre de Malte, l'Amicale du Nid, etc. Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social... Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergements, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire avec réalisées par des salariés en insertion (maraîchage biologique, ressourceries, garages solidaires, services à la personne etc).

La Fédération agit sur trois axes principaux :

1. **Représenter et défendre des positionnements communs.** En se mobilisant par un plaidoyer en faveur de la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux des personnes, de la citoyenneté et du retour à l'autonomie. La Fédération fait partie de collectifs associatifs (lien vers page partenaires), elle peut donc organiser seule ou avec ses partenaires des manifestations citoyennes et des temps de mobilisation sur tous ses sujets d'expertise. Elle contribue également à l'élaboration des politiques publiques, en proposant aux pouvoirs publics des solutions issues de l'expérience, des besoins et des idées de ses adhérents.
2. **Accompagner et appuyer son réseau.** En produisant des analyses, des études et expertises mais aussi en proposant des journées de rencontres et d'échanges et des formations et des outils méthodologiques à destination des professionnels et des bénévoles de l'intervention sociale.
3. **Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale.** Comme SEVE Emploi, un programme de lutte contre le chômage de longue durée ou Respirations qui favorise l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique. Cette mission contribue à l'amélioration des solutions proposées aux personnes en précarité, par des actions ambitieuses et innovantes de formations ou de créations de partenariats.

Depuis septembre 2020, la Fédération est présidée par Pascal Brice, Conseiller Maître à la Cour des Comptes et ancien directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

territoire : accès à des titres de séjour pérennes, à l'emploi (droit au travail des demandeurs d'asile), à un logement, à l'apprentissage du français. Régularisation des personnes en situation administrative précaire.

- Garantir l'accès aux soins de santé physiques et psychiques et l'accès à un hébergement/ logement pour l'ensemble des personnes présentes sur le territoire français, quelle que soit leur situation administrative.
- Garantir l'accueil digne et l'accès rapide aux conditions matérielles d'accueil (allocation pour demandeurs d'asile et place d'hébergement) de l'ensemble des demandeurs d'asile, dont les de milliers de places de CADA.

La FAS et la récente loi sur l'immigration

Les associations membres de la FAS, les fédérations régionales et nationale sont sous le choc du vote de la loi immigration le 19 décembre. Intervenant après une lente mais constante dégradation des moyens et conditions d'intervention des associations au cours des derniers mois, s'agissant notamment d'entraves répétées à l'inconditionnalité de l'accueil, le vote de cette loi constitue en tout état de cause un point de bascule dont l'ampleur sera pleinement fixée à l'issue de son examen par le Conseil constitutionnel attendu fin janvier.

Elle comporte toute une série de dispositions portant atteinte à



Pascal BRICE, président de la FAS

l'accès aux droits (travail, santé, hébergement, logement), de nature à fragiliser plus encore l'inconditionnalité de l'accueil, dégradant gravement les conditions d'action des travailleurs sociaux et des bénévoles. Ces décisions forgent des réalités et un message hostile à l'accueil et à l'intégration contraire aux principes républicains.

Dans ces conditions et dès le 19 décembre au soir par une prise de position publique, la Fédération a décidé d'entrer dans une phase de résistance constructive : résistance à l'inacceptable et constructive au vu des tensions au sein de la société et des nécessaires rapports avec les pouvoirs publics.

Cette position s'est d'ores et déjà exprimée, avec la large présence de la Fédération dans les médias, le refus du Président national de participer à une réunion sous l'égide d'un membre du gouvernement- ministre des Solidarités- au lendemain de ce vote, l'élaboration de notes de décryptage juridique pour le réseau et la préparation dans la suite de la

saisine, de "contributions ou aussi appelées portes étroites" auprès du Conseil constitutionnel.

La FAS engage dès maintenant les démarches nécessaires à l'examen par le Conseil constitutionnel des mesures contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité indissociables de notre République.

Gravement préoccupée pour le respect des principes de solidarité et notamment d'inconditionnalité, la situation des personnes et les conditions de la lutte contre la pauvreté par des intervenants sociaux et sanitaires déjà fragilisés, lucide sur les fragilités du pays, la FAS n'a pas ménagé ses efforts pour favoriser des évolutions conformes à l'intérêt général.

Elle déplore que les calculs politiques cyniques de tous ordres l'aient emporté au mépris de la cohésion sociale et des valeurs de notre République.

Dans ce contexte, la FAS est déterminée à amplifier ses actions pour faire prévaloir les impératifs de solidarité. Elle engage sans délai une consultation des acteurs de la solidarité (personnes concernées, travailleuses et travailleurs sociaux, bénévoles, directions, partenaires) pour déterminer les modalités de la mobilisation collective et leur être pleinement utile dans la phase de résistance constructive qui s'ouvre.



La FAS produit des ressources d'un grand sur tous les défis de l'action sociale et en particulier sur la récente loi sur l'immigration. Ces ressources sont disponibles gratuitement sur son site : <https://www.federationsolidarite.org/nos-actions/accueillir-les-refugies-et-les-migrants/>

RESSOURCES

<p>LOI IMMIGRATION - ANALYSE DE LA DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL</p>	<p>Contribution FAS au projet de loi sur l'asile et l'immigration 2023</p>	<p>Note de positionnement P.J.L Immigration et asile 2023</p>	<p>Projet de loi sur l'asile et l'immigration 2023 - Contribution de la Fédération des acteurs de la solidarité</p>
<p>Accès aux droits des personnes étrangères</p>	<p>La Fédération publie une enquête sur les centres d'accueil et d'orientation (CAO) des migrants</p>	<p>Hello ! Le Guide du routard réfugiés</p>	<p>Projet de loi immigration asile : plaidoyer politique inter-associatif</p>

[Retour au sommaire](#)

Quelle vision des phénomènes migratoires ?

Par Dante MONFERRER

L'histoire de l'humanité a été de tous temps traversée par les questions migratoires à travers les différents mouvements qui l'ont affecté : nomadisme, esclavage, colonisation, diasporas, exode rural, révolution industrielle, déplacements forcés de populations, démographie, ...

Les migrations sont l'un des défis majeurs de notre siècle. En comprendre les tenants et les aboutissants, en décrypter les enjeux, est donc essentiel si l'on veut tenter d'appréhender cette question dans toute sa complexité. C'est ce à quoi, modestement, je vous invite.

Enjeux démographiques et migrations

La démographie est un déterminant majeur des migrations. C'est particulièrement vrai avec l'enjeu majeur de maintien des effectifs de population qui, pour être assuré dans un territoire donné via l'accroissement naturel, doit avoir un ISF (Indice Synthétique



Des sauveteurs italiens d'organisations non gouvernementales aident des migrants au large de la Libye. Emilio MORENATTI, AP

de Fécondité¹) au moins égal à 2,1 enfants par femme. Au niveau mondial cet indice est de 2,31 et connaît une baisse régulière².

Les disparités entre continents sont cependant très fortes : en Afrique

1. Nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde (15 à 50 ans), si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observée au cours d'une année donnée.

2. Il était de 2,35 en 2020, de 2,59 en 2010 et de 2,73 en 2000. "De la démographie en Afrique : les faits et l'expertise face au commerce des angoisses". RFI / Gilles Yabi / 8 juillet 2023

l'ISF est de 4,18, viennent ensuite l'Océanie et l'Asie (2,13 et 1,93), puis les Amériques du Sud et du Nord (1,84 et 1,64), enfin l'Europe avec 1,5 enfants par femme³. Le poids démographique de l'Afrique⁴ et le vieillissement de l'Europe ont, et auront, des répercussions fortes sur la marche du monde. En 2050,

3. « De la démographie en Afrique : les faits et l'expertise face au commerce des angoisses » RFI / Gilles Yabi / 08 juillet 2023.

4. L'Afrique c'est 1,4 milliard d'habitants aujourd'hui (1 humain sur 6) et 4 milliards en 2100 (1 humain sur 3).

la population active en Afrique sera cinq fois plus importante que celle de l'Europe, et plus importante que celle de l'Inde et de la Chine réunies⁵.

Pour une Europe en voie de vieillissement, qui n'assure plus le maintien de sa population⁶ et va perdre 95 millions d'actifs d'ici 2050⁷, les conséquences pour son développement économique, son modèle de protection sociale⁸, sa vitalité, son influence, ... seront majeures.

Le patronat ne s'y trompe pas, le Président du MEDEF alertait très récemment sur les besoins de l'économie française qui nécessiterait un apport de près de 4 millions de travailleurs migrants d'ici 2050 et s'inquiétait des conséquences économiques et sociales du récent projet de loi immigration⁹.

Pour un continent africain jeune¹⁰, qui vient d'entamer sa transition démographique¹¹, qui cumule de nombreux handicaps et qui peine à

satisfaire les besoins essentiels de ses populations de nombreuses questions se posent. Comment répondre aux aspirations d'une jeunesse qui se tourne vers d'autres horizons et prend les routes de la migration ? Comment valoriser ce dividende démographique afin qu'il soit un atout, et non un handicap ?¹²

La question démographique est un de ces sujets complexes qui doit être appréhendé de façon globale, qui s'inscrit dans le temps long, doit s'appuyer sur les analyses de spécialistes, nécessite des choix éclairés et demanderait une coopération entre États et organismes spécialisés qui fait largement défaut aujourd'hui.

Au lieu de cela on assiste à un concours de commentaires alarmistes, qui ont pour unique dessein d'agiter des chiffons rouges propres à crispier nos sociétés et à faire rentrer dans les esprits l'imminence d'une "submersion migratoire" si chère aux marchands de peur.

La réalité du phénomène migratoire aujourd'hui

Les courants migratoires se mondialisent¹³. Tous les pays sont plus ou moins concernés par les départs, les accueils ou les transits. Les flux migratoires s'accroissent au plan mondial et leur nature évolue ; les "couples migratoires" hérités de l'histoire ont perdu de leur force¹⁴. Les zones de départ se diversifient sans lien toujours apparent avec les pays d'accueil¹⁵.

12. Sous-développement, gouvernance, problèmes environnementaux, crises politiques, sociales et sécuritaires, ...

13. Paragraphe tiré de : « Aujourd'hui des migrations mondialisées » / dossier Ritimo / 19 oct 2023.

14. France / Algérie, Allemagne / Turquie, Royaume-Uni / pays du Commonwealth, ...

15. Iraniens en Suède, Roumains en Al-

Dans le monde¹⁶, en 2020 sur 7,7 milliards d'humains, on compte environ un milliard de migrants dont 75% se déplacent à l'intérieur de leur pays et 25% migrent à l'étranger. Ces migrants, qui quittent leur pays, étaient 77 millions en 1965, 175 millions en 2000 et enfin 281 millions en 2020. 63 % d'entre eux résident dans les pays développés et 34 % dans les pays en développement. Si l'augmentation des migrants transnationaux est forte en valeur absolue, sa part rapportée à la population mondiale a peu évolué passant de 2,3% en 1970 à 3,6% en 2020.

On distingue différents types de migrations :

- Les migrations de travail motivées par des raisons économiques.
- Les migrations forcées, dans un contexte de forte instabilité internationale, entre 2012 et 2022 font plus que doubler¹⁷, tandis que le nombre de demandeurs d'asile est multiplié par presque six.
- Une part de l'exode rural se fait également sous la contrainte (industrialisation de l'agriculture, désertification, famines, ...).
- Les migrations étudiantes vont pour l'essentiel en direction des pays de

Allemagne, Vietnamiens au Canada et en Australie, Bangladeshis au Japon, Maghrébins et Égyptiens dans les pays du Golfe ou en Libye.

16. Ibid note n°7.

17. En 2022 la Turquie accueille 3,6 millions de réfugiés surtout Syriens, suivie de l'Iran avec surtout des Afghans, la Colombie avec 2,5 millions de Vénézuéliens, enfin l'Allemagne avec 2,1 millions de réfugiés.

5. Revue « Foreign Affairs » mai 2023, Jack Goldstone et John May (cité par Gilles Yabi)

6. La population européenne représentera moins de 4% de la population mondiale en 2070 contre 6% aujourd'hui alors qu'elle était de 12% en 1960.

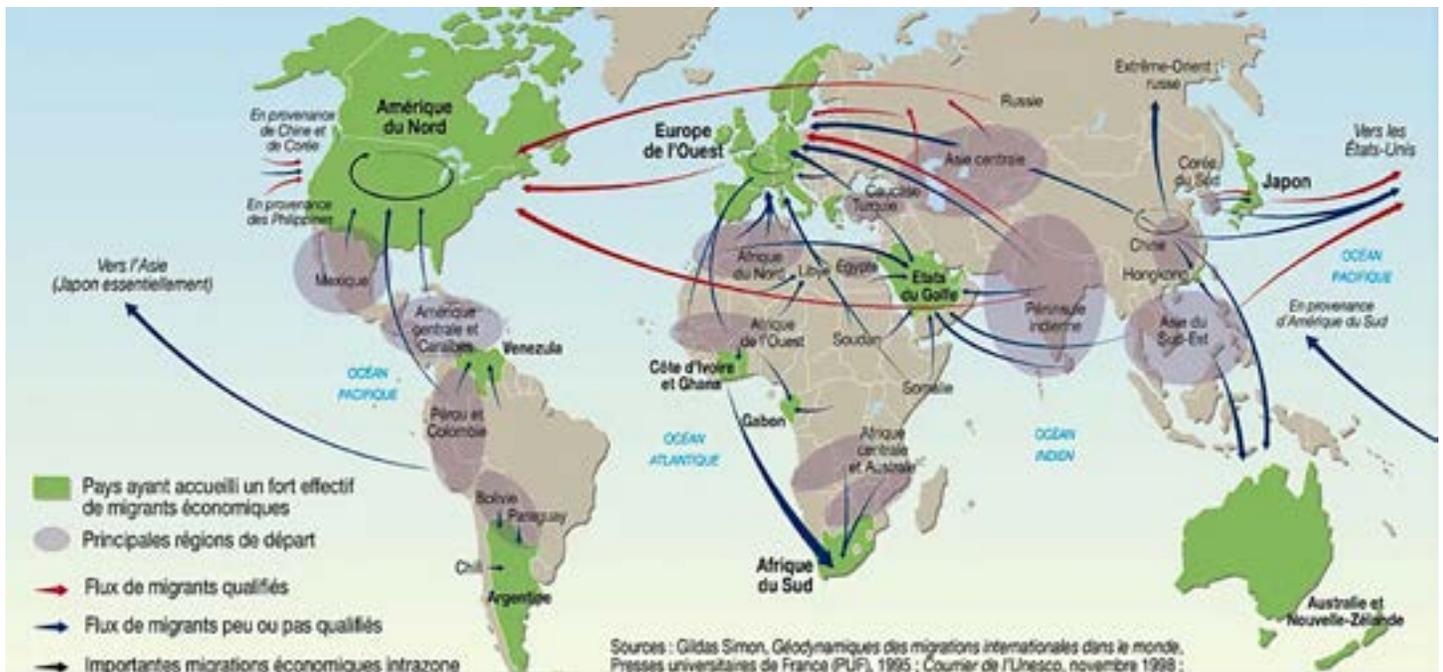
7. « Atlas des migrations » Hors-série Courrier International / août-septembre 2023.

8. 3 actifs pour 1 inactif aujourd'hui, moins de 2 actifs pour 1 inactif en 2050.

9. « Loi immigration : cri d'alarme du patronat sur les métiers en tension ». La Tribune/ Grégoire Normand/20 déc 2023.

10. L'âge médian est de 17 ans au Nigeria, 18 ans en Guinée, 15,5 ans en RD Congo, 15 ans au Tchad. En Inde, il est de 28 ans, contre 38 ans en Chine et aux États-Unis, 42 ans en France et 49 ans au Japon.

11. 45 % de la population a moins de 15 ans, ce ratio sera de 30 % en 2050. L'âge médian sera de 23 ans en 2050 contre 17 ans aujourd'hui.



l'OCDE¹⁸, les migrations saisonnières principalement dans l'agriculture (Espagne, Italie, France États-Unis, ...).

Dans ce paysage l'Afrique¹⁹, objet de tous les fantasmes, représente 16% de la population mondiale et fournit 14 % des migrants, à comparer aux 41 % venus d'Asie et aux 24 % d'Europe (pour 10% de la population mondiale). Fait souvent ignoré, l'essentiel des migrations se déroule à l'intérieur du continent. Sur 8,4 millions de migrants d'Afrique de l'Ouest, à peine un sur dix se dirige vers l'Europe, les migrations villes/campagnes, intra régionales et inter étatiques existant depuis

toujours sur le continent africain²⁰. Les projections indiquent qu'il faut s'attendre à une "migration interne d'environ 86 millions de personnes d'ici à 2050 si aucune action n'est entreprise pour réduire les impacts du changement climatique"²¹.

En Europe : En 2022, l'UE comptait 23,8 millions de personnes non européennes sur 446,7 millions d'habitants, soit 5,3 % de sa population, avec d'importants écarts selon les pays²². Parmi ces personnes, 36 % viennent en Europe pour des raisons familiales, 20 % pour raisons professionnelles, 9 %

sont demandeurs d'asile et 4 % sont étudiants²³.

La proportion d'immigrés par rapport à la population européenne, entre 2000 et 2020, a augmenté de 60%. La France, que d'aucuns considèrent comme ouverte à tous les vents migratoires, compte 36% d'immigrés en plus, sur la même période, bien loin de cette moyenne de 60% et très en dessous de quasi tous les pays de l'UE..²⁴

La France²⁵, compte 7 millions d'immigrés en 2022 (10,3 % de sa population), 2,5 millions d'entre eux (35 %) sont devenus français.

18. Les 2/3 des étudiants migrants proviennent des pays du Sud et neuf sur dix étudient dans un pays du Nord.

19. Paragraphe tiré de : « Tendances migratoires à surveiller en Afrique en 2023 », Centre d'études stratégiques de l'Afrique/30 juin 2023. Et Flore Gubert, directrice de recherche de l'IRD et directrice adjointe de l'institut Convergences Migrations.

20. « Migrations africaines au-delà des frontières » / IRD le Mag / 31 janvier 2022.

21. Ahmed Reda Chami / ancien ambassadeur du Maroc auprès de l'UE, président du CESE du Maroc, président de l'Union Africaine des Conseils Économiques et Sociaux.

22. 47 % au Luxembourg, 8 % en France, 0,8 % en Roumanie...

23. Ibid note 13, dossier Ritimo.

24. Pays d'Europe du Sud (+ 181 %), pays nordiques (+ 121 %), Royaume-Uni et Irlande (+ 100 %), Allemagne et Autriche (+ 75 %) dans « Le débat public en France sur l'immigration est sans rapport avec la réalité » / Le Monde 27 avril 2023 / par François Héran professeur au Collège de France, chaire Migrations et sociétés.

25. Paragraphe tiré de : « L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers » / INSEE Chiffres clés / 10 janvier 2023.

La population étrangère s'élève à 5,3 millions de personnes²⁶ (7,8 % de la population totale).

Si l'on considère l'évolution dans la durée : en 1946 les immigrés représentent 5,0 % de la population, en 1975 ce pourcentage passe à 7,4 %, puis à 8,5 % en 2010 et enfin à 10,3 % en 2022. Depuis les années 2000, leur nombre croît plus rapidement que la population totale²⁷. En 2020 la France se classe au 77e rang en part d'immigrants dans sa population. Elle est aussi un pays d'émigration avec 2,5 millions de Français vivant à l'étranger

Telle est la situation de la France : un nombre d'immigrés en hausse, avec une lente augmentation depuis 2009, loin de la submersion annoncée. Un pays vieillissant où le solde migratoire est devenu le principal moteur de croissance de la population qui n'a progressé que de 0,3% en 2022. Une immigration familiale contenue, un essor important des étudiants internationaux, des régularisations en nombre réduit, un droit d'asile limité au strict minimum et une immigration illégale estimée avoisinant les 800 000 personnes.

Au vu de ces éléments, replacés dans l'histoire longue de notre pays, l'on ne peut que constater le décalage entre la réalité des migrations et l'hystérisation du débat public qu'elles suscitent.

26. 4,5 millions d'immigrés n'ayant pas la nationalité française et 0,8 million d'étrangers nés en France.

27. Le nombre de migrants a été multiplié par 1,6, tandis que celui de la population totale l'a été par 1,1.

Qui sont les migrants ?²⁸

L'immigration en France change de visage, à celle en provenance des pays voisins, a succédé dans les années 70, celle aux origines plus lointaines ; Maghreb, Afrique subsaharienne et Asie.

La figure des migrants des années 70 en provenance d'Afrique subsaharienne, ce sont celles des paysans poussés à l'exode rural par les sécheresses, venant de la vallée du fleuve Sénégal, peu formés, investissant l'essentiel de leurs revenus au pays (famille, retraite), vivant dans un foyer SONACOTRA²⁹ et qui comme le chantait Pierre Perret³⁰ « *venaient tous de leur plein gré vider les poubelles à Paris* ».

Aujourd'hui les origines sont plus diversifiées. Le migrant est plus souvent une migrante³¹. Elles sont nombreuses à avoir immigré pour des raisons familiales³², alors que les hommes déclarent plutôt venir pour trouver un travail³³. La proportion des femmes étudiantes est désormais quasiment égale à celle des hommes (15%).

28. Paragraphe tiré : « Des immigrés plus nombreux et aux origines plus diverses : l'immigration en France en sept infographies » / Radio France / Manon Derdeve / 31 mars 2023. Et de « L'essentiel sur ... les immigrés et les étrangers » INSEE chiffres clés / 10 juillet 2023.

29. Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs.

30. "Lily" chanson de Pierre Perret, extraite de l'album "Lily" 1977.

31. Les femmes représentent 58% des personnes d'âge actif arrivées depuis 2007.

32. En 2014, 62% de celles arrivées après l'âge de 15 ans.

33. 39 % pour les hommes, contre 12 % pour les femmes.

Les immigrés sont de plus en plus diplômés ; 33 % de ceux arrivés après 1998 ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 21 % de ceux arrivés avant cette date³⁴. Si l'on considère les immigrés arrivés en 2019, la moitié a moins de 26 ans et 43 % de ceux âgés de 15 ans ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur. Quatre immigrés sur dix ne parlent pas ou peu le français lors de leur premier emploi en France. Un tiers de ceux qui sont en emploi considèrent qu'ils sont surqualifiés.

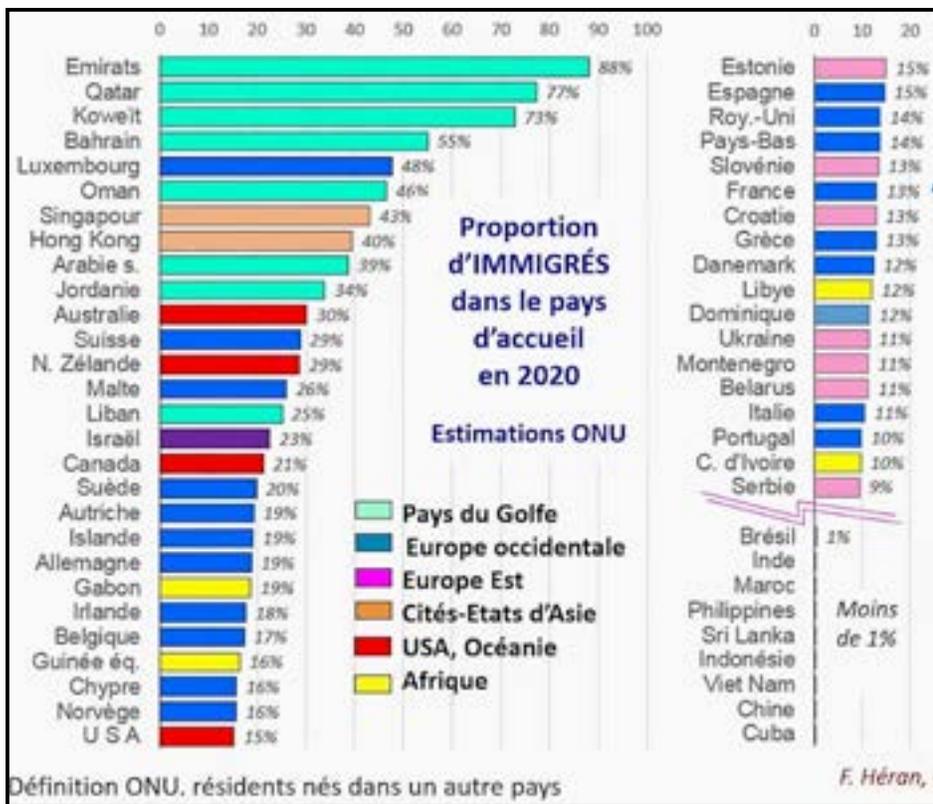
67,5% des migrants irréguliers africains³⁵, viennent de l'Ouest du continent. Leur moyenne d'âge est de 24 ans, 77% sont des hommes, 43% ont terminé le cycle secondaire et 8% ont fait des études supérieures. La France reste le principal pays de destination dans l'OCDE, mais sa part se réduit³⁶. Une fois en Europe, même s'ils se heurtent à des législations qui leur interdisent de travailler, ils sont nombreux à trouver des emplois peu qualifiés. 93% ont connu le danger durant leur voyage, mais repartiraient, même conscients des obstacles.

Les immigrés sont victimes d'inégalités ; d'abord sur le marché du travail dont ils sont plus éloignés que le reste de la population. Plus souvent

34. Même si 38% des immigrés n'ont aucun diplôme, contre 16% pour la population non immigrée.

35. « Migrations africaines vers l'Europe : les données du rapport du PNUD » / Vie Publique / 25 nov 2019.

36. 38% des immigrants en 2001 et 30% en 2016.



Le pourcentage de résidents nés dans un autre pays (définition des immigrants selon l'ONU) atteint 13% de la population en France (ce chiffre inclut les nationaux d'autres pays de l'Union Européenne). On voit que la France, en comparaison des autres pays est loin d'être "envahie par une immigration sauvage" comme le clame l'extrême droite (source : cours de François Héran au Collège de France "L'immigration en débat : rhétorique et arguments, disputes et polémiques", 29 octobre 2021).

au chômage³⁷, ils occupent des emplois moins qualifiés, avec des rémunérations inférieures. Ils sont surreprésentés dans les métiers "de première ligne³⁸" et beaucoup ont continué à travailler pendant la crise sanitaire. Leur plus faible niveau de diplôme explique en partie ces disparités sur le marché du travail³⁹.

37. 14% des femmes et 12% des hommes immigrés parmi les personnes actives de 15 à 74 ans, contre 7% des femmes et hommes dans le reste de la population.

38. 39% des immigrés en emploi sont des ouvriers, contre 29% dans le reste de la population.

39. Certains immigrés ont un diplôme obtenu à l'étranger qui n'est pas reconnu en France.

Les immigrés sont deux fois plus souvent touchés par la pauvreté⁴⁰. Ils accèdent moins souvent à la propriété⁴¹, sont le plus souvent locataires du secteur social et 23% vivent dans un quartier prioritaire politique de la ville. Plus d'un immigré sur quatre habite dans un logement suroccupé, contre environ une personne sur huit pour l'ensemble de la population. Beaucoup souffrent de problèmes de santé, notamment mentale.

40. Le taux de pauvreté monétaire des immigrés est de 32%, deux fois plus que l'ensemble de la population.

41. En 2019-2020, 32% des immigrés propriétaires de leurs logements, contre 59% dans le reste de la population.

Les 25.000 mineurs isolés rencontrent de multiples obstacles administratifs qui contraignent leur parcours scolaire (perte de 6 mois à trois ans de scolarité), accentuant ainsi leur retard d'apprentissage⁴² et rendant leur intégration plus difficile (rapport de l'Unicef).

Les migrants sont surreprésentés dans les agglomérations (parisienne, lyonnaise et marseillaise). Leur proportion atteint 20% à Paris, 32% en Seine-Saint-Denis et 13 départements regroupent la moitié de ces populations.

La mobilité sociale est importante chez les descendants d'immigrants et la précarité se réduit pour ceux nés et ayant fait leurs études en France. En 2019-2020, 33% des descendants de deux parents immigrés, âgés de 30 à 59 ans, sont diplômés du supérieur, contre 5 % de leurs parents. Pour les immigrés comme pour leurs descendants, les taux d'activité sont plus faibles et les taux de chômage plus élevés. Les emplois occupés par la deuxième génération sont quasiment identiques à ceux du reste de la population. Leur rémunération moyenne reste légèrement plus faible, mais cet écart disparaît à niveau de qualification équivalent.

Le sentiment de discrimination demeure chez les immigrés d'origine extra-européenne, voire s'accroît pour leurs descendants. En 2019-2020, 41% des descendants

42. « En France, l'accès à l'école des mineurs isolés gravement entravé » /Le Figaro avec AFP / 20 sept 2023.



d'immigrés d'Afrique sahélienne de 18 à 59 ans et 46 % de ceux d'Afrique guinéenne ou centrale déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations dans les cinq dernières années.

En 2014, 34% des immigrés âgés de 15 à 64 ans ont acquis la nationalité française. 59 % des naturalisés déclarent avoir conservé leur nationalité d'origine⁴³. Une petite moitié (45 %) déclare avoir acquis la nationalité française pour trouver plus facilement un emploi.

Quelles sont les raisons qui poussent les personnes à migrer ?

«Dans l'imaginaire occidental l'émigration est souvent associée à la misère, c'est de moins en moins vrai et ce ne sont plus les plus pauvres qui partent. Il faut de l'argent pour

43. 82 % des immigrés nés au Maghreb, 54 % originaires d'Afrique subsaharienne, 41 % des natifs d'Europe du Sud, 42 % nés en Asie, combinent nationalité française et d'origine.

migrer (...) pour des jeunes souvent formés et qui veulent valoriser leur potentiel, ce qui est difficile à réaliser sur place compte tenu des multiples pesanteurs, (...) Ainsi donc ces jeunes (...), sont moins attirés par le secteur informel dans lequel beaucoup de leurs aînés travaillent. C'est donc parmi les jeunes les plus éduqués que l'on trouve le taux de chômage le plus élevé. En Afrique, si vous avez le certificat d'études, vous avez une chance d'être mal employé, mais d'être employé quand même (...), si vous avez un diplôme supérieur de physique, vous n'avez aucune chance de trouver un emploi à la hauteur de votre qualification. D'où cette volonté de la jeunesse éduquée de vouloir aller trouver des emplois ailleurs (...). Pourtant, en Europe, la corrélation entre migration et développement reste impossible à faire entendre. Il faut développer le continent africain pour y réduire l'extrême pauvreté avant de se poser la question de savoir si les Africains continueront à traverser la Méditerranée⁴⁴ ».

44. « L'Afrique : atouts et périls » / Ques-

Contrairement aux idées reçues, la mobilité des populations s'accroît avec le développement, et la croissance démographique de l'Afrique ne constitue pas un frein à son développement car dans le même temps la fécondité baisse⁴⁵, tandis que l'espérance de vie progresse⁴⁶.

Au-delà de ces considérations, de multiples raisons, liées à la situation des personnes, peuvent déclencher le départ en migration : demandeurs d'asile et réfugiés qui se sentent en danger, femmes isolées qui ne trouvent plus leur place et aspirent à une indépendance économique et

tions internationales n° 115 / Sept et oct 2022 / Cheikh Tidiane Gadio - Vice-président Assemblée Nationale du Sénégal, président de l'institut panafricain de stratégies (paix-sécurité-gouvernance) / Lionel Zinsou - Economiste, ancien Premier ministre du Bénin.

45. Taux de fécondité de 4,18 enfants par femme en 2023, contre 4,36 en 2020, 4,86 en 2010 et 5,18 en 2000 / Atlas sociologique mondial.

46. Entre 2000 et 2019, l'espérance de vie "en bonne santé", est passée de 47 à 56 ans contre 64 ans pour la moyenne mondiale / le Point Afrique (citant une étude de l'OMS) / 17 août 2022.

personnelle, fuite des cerveaux qui veulent quitter un pays ou les possibilités d'emploi ne sont pas à la hauteur de leurs ambitions et de leurs compétences, hommes jeunes et peu qualifiés qui n'ont pas d'espoir d'amélioration de leurs conditions de vie et qui recherchent un emploi pour aider leur famille, étudiants internationaux qui veulent développer leurs capacités et leurs chances de réussir, regroupement familial, ...

C'est bien, en premier lieu, la situation des pays de départ, la volonté des personnes de se construire un avenir et les opportunités de travail qui priment dans la décision de migrer.

Pour certains, les migrants prendraient tous les risques pour arriver en France. Si le partage de la langue et les réseaux familiaux sont de bonnes raisons pour venir dans l'hexagone, la France a perdu de son aura. Sa perte d'influence, en particulier en Afrique, ses crispations identitaires, la stigmatisation des étrangers, le durcissement des conditions d'accueil et d'intégration, même pour les futures élites que sont les étudiants internationaux, lui ont fait perdre de son attractivité et contribuent à son déclin dans l'imaginaire des habitants des pays du sud. C'est d'autant plus dommageable à l'heure où la population européenne vieillit, ou le maintien d'une population active va devenir un enjeu vital, durcir les conditions d'accueil est un contresens.

Quels effets ont les migrations dans les pays de départ ?

La fuite des cerveaux comme des travailleurs qualifiés⁴⁷, est un frein au développement avec la baisse du potentiel de production, comme avec la perte de l'investissement en formation. En janvier 2021, 85 pays accueillaient plus d'un million d'étudiants indiens, dont plus de la moitié en Amérique du Nord. Au Zimbabwe c'est le système de santé tout entier qui est en péril avec le départ de milliers d'infirmières pour le Royaume uni⁴⁸. A Mbour, grand port de pêche artisanale du Sénégal, face à la surexploitation des ressources halieutiques par des navires de pêche russes, européens ou chinois, tous les jeunes veulent migrer vers l'UE via les Canaries.

Les transferts d'argent des migrants vers leurs pays d'origine devraient s'élever à près de 660 milliards de dollars en 2023, après 647 milliards l'an passé⁴⁹. Un montant qui dépasse les flux d'aide publique au développement (environ 205 milliards de dollars) et les investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement (environ 500 milliards de dollars)⁵⁰.

Autre effet à long terme, des descendants de migrants de la 2ème ou 3ème génération s'investissent de plus en plus dans le pays d'origine de

47. Ibid note n°7.

48. Phénomène commun aux pays de l'OCDE, qui comptent dans leur personnel de santé 24% de médecins et 16% d'infirmiers étrangers, en moyenne en 2019 (respectivement 16% et 7% pour la France).

49. « Remittances Remain Resilient but Likely to Slow » The World Bank /13-07-2023.

50. « Les immigrés n'ont jamais autant envoyé d'argent dans leur pays » / Les Échos /Richard Hiault /27 sept. 2023.

leurs parents ou grands-parents et contribuent à tisser des liens entre la France et ces pays⁵¹.

Des routes migratoires de plus en plus dangereuses et mortifères.

« Et de fait, rien peut-être ne rend plus sensible le formidable recul qu'a subi le monde depuis la Première Guerre mondiale que les restrictions apportées à la liberté de mouvement des hommes et, de façon générale, à leurs droits. Avant 1914, la terre avait appartenu à tous les hommes. Chacun allait où il voulait et y demeurait aussi longtemps qu'il lui plaisait (...). Il n'y avait pas de permis, pas de visas, pas de mesures tracassières, ces mêmes frontières qui, avec leurs douaniers, leur police, leurs postes de gendarmerie, sont transformées en un système d'obstacles ne représentaient rien que des lignes symboliques qu'on traversait avec autant d'insouciance que le méridien de Greenwich.⁵² »

Cette citation de Stefan Zweig montre bien que le monde, hérissé de barrières, de frontières et de murs⁵³ que nous connaissons aujourd'hui, est relativement récent. Paradoxe de notre époque : si les personnes traversant les frontières n'ont jamais été aussi nombreuses, le régime migratoire s'est considérablement durci depuis les années 1970, et plus

51. Au Sénégal des descendants de migrants investissent dans des entreprises innovantes, en Espagne des enfants d'exilés contribuent au travail de récupération de la mémoire démocratique.

52. « Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen » / Stefan Zweig (1942) / Écrivain autrichien (1881-1942).

53. Entre 70 et 75 murs construits ou annoncés, s'étalant d'ores et déjà sur une totalité d'environ 40 000 kms.

encore au tournant du XXI^e siècle. Aujourd'hui il faut être originaire d'un pays riche ou avoir de l'argent pour se déplacer librement. Les autres, plus pauvres, qui veulent se faire une place au soleil et échapper à leur condition n'ont souvent d'autre choix que de se lancer sur les routes périlleuses de la migration illégale.

En dix ans, près de 60 000 migrants ont péri dans le monde, dont près de la moitié en Méditerranée. De nombreux témoignages disent la dureté des dangers et des violences subies sur les routes de la migration. Un article du Monde⁵⁴ décrit le calvaire de huit demandeuses d'asile ayant échoué à Marseille et suivies par le docteur Jérémy Khouani⁵⁵ qui témoigne :

« Je n'ai pas envie de hiérarchiser, mais les violences que subissent ces femmes (...), c'est trois fois plus horrible que les hommes. Ils subissent aussi des violences, mais ce n'est pas systémique, ils n'ont pas le vagin mutilé à six ans, ou le viol comme passage presque inévitable de la migration. ».

Vendues, violées, exploitées, torturées avant leur départ, au cours du voyage mais aussi en France⁵⁶.

54. « Viols : huit femmes migrantes racontent » / Le Monde / Lorraine de Foucher / 19 sept 2023.

55. Généraliste dans une maison de santé du 3^e arrondissement de Marseille, a mené une enquête de santé publique mesurant l'incidence des violences sexuelles des femmes demandeuses d'asile, (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille/ aculté de médecine Aix-Marseille). Publication le 18 sept 2023 dans la « revue scientifique The Lancet.

56. 26 % d'entre elles se déclarent victimes de violences sexuelles au cours de leurs douze derniers mois sur le territoire français, et 75 % avant leur entrée en France. Elles encourrent dix-huit fois plus le risque d'être victimes de viol que les Françaises de la population générale. 40 % d'entre elles ont subi des mutilations génitales.

Si les témoignages recueillis sont glaçants, ces femmes ne sont pas seulement des victimes mais aussi des personnes qui ont eu le courage de partir, de résister et de s'extraire de leur condition.

Rendre possible ces déplacements de populations suppose tout un "écosystème" dans les pays de départ, de transit et d'arrivée. Les familles, souvent en première ligne, se mobilisent pour financer le passage, des réseaux d'entraide des diasporas se mettent en place. Mais souvent ce sont des organisations mafieuses qui gèrent un vaste et complexe système d'exploitation des migrants.

Des associations et réseaux d'entraide se mobilisent pour venir en aide aux migrants et faire valoir leurs droits souvent malmenés. Des agences de placement, des associations de migrants, des institutions étatiques (forces de sécurité, agences, ...) et internationales sont également impliquées à des titres divers. Depuis les années 1990 et compte tenu des difficultés de tous ordres, les temps de parcours s'allongent et la migration par étapes devient un scénario fréquent. La distinction entre pays d'émigration et d'immigration s'estompe⁵⁷.

Une fois en France, les épreuves sont loin d'être finies : tracasseries administratives, manque de moyens, violences interethniques, centres d'accueil surpeuplés, ... sont le lot quotidien des migrants. L'Allemagne, qui accueille beaucoup plus de migrants, les prend mieux en charge en matière

57. « Migrations entre les deux rives du Sahara » / revue Autre-part /Année 2005.

d'apprentissage de la langue, de formation, de recherche d'emploi, de logement, (...) et les moyens mis en œuvre facilitent leur intégration. La France, elle, tend à faire des migrants des clandestins, des personnes fragiles⁵⁸.

Depuis plus de trente ans, les membres de l'UE tentent de restreindre l'arrivée des migrants par des politiques de contrôle, de refoulement et d'externalisation. Faute de voies légales, les routes de l'exil sont de plus en plus meurtrières et criminalisées.

Le Pape François lors de sa récente venue à Marseille a eu des mots forts que les tenants de l'héritage chrétien de l'Europe devraient méditer :

« Refusons la mondialisation de l'indifférence : Ne nous habituons pas à considérer les naufrages comme des faits divers et les morts comme des numéros ; non, ce sont des noms et des prénoms, des visages et des histoires, des vies brisées et des rêves anéantis... Nous sommes à un carrefour : d'un côté la fraternité, qui féconde de bonté la communauté humaine ; de l'autre l'indifférence, qui ensanglante la Méditerranée. Nous sommes à un carrefour de civilisations. »

Pourquoi la question migratoire hystérise-t-elle le débat public ?

"Les vieilles peaux de l'histoire"⁵⁹, dont nos imaginaires ont du mal à s'extraire, produisent un racisme,

58. « Immigration : l'épreuve de vérité » / Serge July / Libération 17 sept 2023.

59. Lourd héritage de notre histoire coloniale et de ses représentations.



Les migrants africains, outils de diversion et otages des débats politiques européens ? - Jeune Afrique

plus ou moins diffus, qui continue de discriminer au quotidien. (...) Aujourd'hui incriminer ouvertement la couleur ou la "barbarie" de celui que l'on pense "inférieur" devient difficile. Le rejet et la haine avancent masqués : la différence des cultures remplace la hiérarchie des races et rendent l'Autre intrinsèquement inassimilable⁶⁰.

Ne pouvant plus dominer on va exclure, comme si être noir, jaune, musulman, basané, immigré (...) expliquait quoi que ce soit. Aujourd'hui tout cela s'expose sans complexe ni retenue, jusque dans les théories pseudo savantes du prétendu "grand remplacement".

Cette ethnicisation des uns génère l'ethnicisation des autres. Les petits jeux de survalorisation des différences et des identités gagnent d'autres pans de la société. La guerre

60. Rapport supposé différent au travail, au savoir, aux femmes, à l'éducation, au sacré, à la violence, ...

des identités, de même que la juste dénonciation du racisme ou des discriminations, peuvent s'égarer dans une forme de racisme contre tout ce qui est autre et oppresseur.

Sous l'effet des fragmentations et des hiérarchies, anciennes et nouvelles, le racisme continue de travailler nos sociétés, mais prévient Sophie Bessis⁶¹ « *le rejet du différent mène toujours, sous des formes diverses, au seuil du désastre*⁶² ».

Rejet et tolérance

Sur le temps long, toutes les vagues migratoires ont connu des mouvements de

61. Historienne, enseignante, journaliste franco-tunisienne, ancienne rédactrice à Jeune Afrique, chercheuse associée à l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques), secrétaire générale adjointe de la FIDH (Fédération internationale des Droits de l'Homme).

62. Paragraphe tiré de l'article : « Comment définir le racisme ? » / Mustapha Harzoune / Musée de l'histoire de l'immigration / 2022.

rejet, avant que les processus d'intégration ne produisent leurs effets⁶³.

L'histoire montre que la quasi-totalité des immigrants rejoignent peu à peu la "majorité nationale". "Les minorités se majorisent" et une "infusion durable" se produit, même si le "dénier de France" dont se sentent victimes bien des immigrés, est réel et si beaucoup de Français demeurent réservés devant la progression du nombre des immigrés. Mais le temps a toujours eu pour effet de réduire, puis de faire disparaître les préjugés vis à vis de populations aujourd'hui intégrées, validant ainsi le fait que l'identité nationale est une construction sans cesse en évolution et qui depuis des millénaires s'enrichit d'apports successifs. Pourquoi en serait-il autrement pour les

63. Paragraphe tiré de : « Immigration : le grand déni » / François Héran / La république des idées Éditions du Seuil / Mars 2023.

populations récemment implantées en France ? Sauf à invoquer les incompatibilités civilisationnelles, teintés de racisme, que l'extrême droite ne manque pas d'agiter "ad nauseam".

Car malgré les apparences, la tolérance de la population française évolue comme en atteste l'Indice Longitudinal de Tolérance⁶⁴ (ILT), passé de 50/100 au début des années 1990, à 65/100 à la fin des années 2010, puis à 68/100 en 2022. Aujourd'hui 76% des personnes interrogées considèrent que les immigrés sont une source d'enrichissement culturel contre 44% en 1992, 58% soutiennent le droit de vote des étrangers en 2022 contre 34% en 1984, la part de celles qui considèrent qu'il y a trop d'immigrés en France a chuté de 69% en 1988 à 53% en 2022. Pour Vincent Tiberj⁶⁵, ce recul des préjugés est lié à l'élévation du niveau d'éducation⁶⁶. Le renouvellement des générations joue également son rôle⁶⁷. Même si

le chemin est encore long⁶⁸. « *Nous vivons un véritable paradoxe, depuis trente ans, la société française accepte de mieux en mieux les minorités raciales et religieuses, alors que la scène politique glisse vers l'extrême droite. Une contradiction due à la montée spectaculaire de l'abstention des électeurs tolérants et à l'intense stratégie de polarisation sur l'immigration menée par le Front national depuis les années 1980*⁶⁹ ».

La responsabilité des élus

Une partie de la classe politique et médiatique, qui fait les questions et les réponses, interprète ce qu'elle pense être les aspirations des électeurs et cède trop souvent aux calculs politiques. D'autant que les déterminants du vote ont changé ; les électeurs, qui étaient guidés par leurs convictions sur le rôle économique de l'État ou de la protection sociale, sont devenus plus sensibles aux valeurs culturelles (laïcité, égalité des sexes, immigration, homosexualité, ...)⁷⁰. Au fil des décennies, les

le fait des personnes plus âgées, leurs préjugés étant un lointain écho du passé. Alors que les jeunes grandissent dans un monde multiculturel.

68. Rapport 2021 du CNCDH : 62% des Français estiment qu'« en France, on ne se sent plus chez soi comme avant », 73 % pensent que « de nombreux immigrés viennent en France pour profiter de la protection sociale ». Progression des actes racistes, antisémites et antimusulmans respectivement de 38 %, de 27% et 54% en 2019.

69. « Immigration : tolérance de la société, vote à l'extrême droite, le paradoxe français » / Anne Chemin / Le Monde / 20 oct 2023.

70. Les études électorales montrent que les convictions sociétales, qui jouaient à la marge lors du scrutin présidentiel de 1988, font quasiment jeu égal, en 2007, avec les préférences économiques et sociales.

électeurs votent de plus en plus en fonction de leurs positions sur le mariage homosexuel ou l'islam et non plus sur les nationalisations ou le niveau du smic.

Dans la France des trente glorieuses, traversée par les représentations du passé (hiérarchie des races, méfiance envers les étrangers, racisme latent, ...), les idées d'extrême droite, paradoxalement, n'imprimaient pas et l'immigration était peu présente dans le débat politique⁷¹. La montée du RN aujourd'hui tient, en partie, au fait que les classes d'âge les plus ouvertes à la diversité sont celles qui votent le moins⁷². Cette situation creuse sur le sujet de l'immigration un véritable fossé générationnel⁷³, fausse la photographie politique de la France et met le RN en position de faire de ce sujet l'alpha et l'oméga des maux de la société française. Cette polarisation rend impossible toute politique publique nuancée et réaliste. On ne peut être que "pour ou contre", la raison n'a plus sa place, l'immigration est devenue une question d'identité.

71. « Les débats parlementaires de l'après-guerre font peu état de la question migratoire, qui est fortement dépolitisée. Aucune loi sur l'immigration n'est votée entre 1946 et 1980 » / Catherine Wihtol de Wenden, CNRS.

72. Depuis les années 1980, l'abstention a augmenté de 156 % aux municipales et de 138 % aux législatives.

73. 59 % des plus de 60 ans trouvent qu'il y a « trop d'immigrés en France » contre 46 % des moins de 35 ans ; 59 % ne se « sentent pas chez eux » contre 34 % des moins de 35 ans ; 45 % des plus de 45 ans estiment qu'il est très grave de s'opposer au mariage d'un de ses enfants avec un Noir contre 65 % des moins de 35 ans / Baromètre CNCDH / 2022.

64. Indice de 0 à 100, basé sur 69 séries de questions et 878 points de mesure sur l'immigration et la xénophobie. Construit par le chercheur Vincent Tiberj à partir de l'enquête annuelle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), complétée par un indicateur « élargi » qui agrège 98 séries de questions et 1016 points de données venant d'autres enquêtes. Photographie de la société autrement plus pertinente que les sondages à l'emporte-pièce des chaînes d'information continue.

65. Professeur des universités, chercheur au Centre Emile Durkheim, délégué recherche Sciences Po Bordeaux. A notamment publié : La crispation hexagonale. France fermée contre France plurielle, 2001-2007, Plon/FJJ/2008.

66. 50 % des non-bacheliers, nés après 1977, estiment "qu'en France on ne se sent plus chez soi comme avant", contre 30% des bacheliers. Chez les plus âgés, nés avant 1955, cette opinion est partagée par 66% des personnes.

67. La xénophobie est majoritairement



Sur Le Media, Hervé Le Bras, éminent démographe, dénonce la théorie du "Grand Remplacement" promue par l'extrême droite : https://youtu.be/kshFprMs364?si=bkUF7dAxaq_OlzR9

Beaucoup pensent que l'extrême droite ne fait que relayer une inquiétude fortement présente dans la société française. De nombreux travaux déconstruisent cette idée et montrent que la polarisation circule, non pas des citoyens vers les élus mais des élus vers les citoyens et qu'elle pèse lourdement sur la vision de ces derniers.

L'analyse de deux événements, concernant les jeunes issus de l'immigration, est de ce point de vue éclairante. Lors des violences urbaines de 2005, l'alarmisme des élus faisait chuter de six points l'indice de tolérance de la CNCDH, tandis que, lors des attentats djihadistes de 2015, leur aspiration à l'union nationale le faisait remonter de huit points.

Des faits qui mettent en évidence le gouffre, qui sépare les réalités de l'immigration et les accusations de tous ceux qui attisent les peurs et qui devraient inciter bien des politiques à s'interroger sur leur responsabilité⁷⁴.

L'identité de la nation

La question des migrations renvoie à la conception que l'on a de l'identité de la nation. **France éternelle ou France multiculturelle ?**⁷⁵ Entre

74. Tristan Guerra citant Daniel Bischof et Markus Wagner « *Est-ce que les électeurs se polarisent quand des partis radicaux entrent au Parlement ?* » / *American Journal of Political Science*, 2019. Larry M. Bartels dans « *les démocraties s'érodent par le haut* », non traduit, Princeton University Press.

75. Paragraphe tiré de : « *La crise française doit être située dans la complexité d'une poly-crise mondiale et dans le contexte d'un recul des démocraties* » / Edgar Morin sociologue, philosophe / *Le Monde* /

le 17ème et le 18ème siècle, avec le passage de l'État-Empire à l'État-Nation, l'identité nationale, invention récente, a acquis droit de cité⁷⁶. Au cours du XIXème siècle, avec l'installation d'un imaginaire commun, a prospéré une vision figée et univoque de l'identité nationale, celle de la France éternelle.

On l'oublie trop souvent, mais cette France de nos bons vieux livres d'histoire était, en réalité, multiculturelle avec sa mosaïque de peuples, de langues, de coutumes : Bretons, Alsaciens, Occitans, Basques, Corses, Ce n'est qu'au début du XXème siècle⁷⁷ qu'une identité française

28 juillet 2023.

76. « *La migration, une révolution en devenir* » / Gustave Massiah, / *Alternatives International* / 20 mars 2023.

77. Avec l'école obligatoire laïque et ré-

s'est imposée. Ce caractère s'est amplifié et modifié avec les premières vagues d'immigration. Stigmatisés à leur arrivé, ces étrangers se francisèrent à la deuxième génération, par le mariage ou l'emploi, tout en nourrissant notre identité de pans de leurs cultures⁷⁸, de leurs langues⁷⁹.

Plus tard d'autres migrations plus lointaines, différentes de couleur, de mœurs, ... arrivèrent. L'intégration fut plus difficile ; racisme, quasi-relégation dans des banlieues, échecs à trouver du travail, désarroi ou délinquance d'une jeunesse sans avenir, etc. Tout cela a fait obstacle.

Une nouvelle France s'est lentement constituée. « *Elle puise dans ses racines historiques et acquiert simultanément certains aspects des nations américaines où le melting-pot, (...), voit une part de la population traitée en sous-citoyens. Or toutes ces personnes humiliées ont besoin d'être reconnues dans leurs qualités proprement humaines, au risque de s'exprimer de façon pacifique ou, parfois, violente*⁸⁰ ».

En ces temps où les identités sont "essentialisées" et les peurs agitées⁸¹, il faut dire haut et fort que

publicaine, l'urbanisation, l'exode rural, l'industrialisation, la mobilité, la grande guerre...

78. Le couscous est désigné plat préféré des français en 2022, en 2023 c'est le poulet-frites (Cosmopolitan).

79. Sur 35 000 mots français usuels, 4 192 sont d'origine étrangère : 25 % viennent de l'anglais, 16 % de l'italien, 13 % du germanique, 6,5 % de l'arabe, 3,5% du turc et du persan (Henriette Walter). Quant à « nos ancêtres les gaulois » ils nous auraient transmis 150 mots, soit 0,5% des mots usuels (« Nos ancêtres les Arabes, ce que notre langue leur doit » Jean Pruvost / Lattès, 2017).

80. Ibid note 75.

81. Paragraphe tiré de : « *Quand la langue française en voit de toutes les couleurs* » Moustapha Harzoune 2022 / Musée de l'histoire des migrations.

le mouvement, les échanges, les compositions et les recompositions sont au cœur de toute création humaine. Les langues pures n'existent pas (pas davantage le français que l'arabe, ...). Les cultures ou les identités, qui toutes se valent et ne peuvent se construire sans altérité, (...), s'inscrivent dans le long chemin de l'humanité et ne sont pas figées dans le marbre froid d'une histoire fantasmée. Comme le disent Édouard Glissant⁸² et Patrick Chamoiseau⁸³, chaque individu a des identités multiples qu'il est vain de vouloir réduire à une seule, future nationale.

Aujourd'hui ce mouvement d'emprunt se poursuit avec de jeunes auteurs français et des écrivains francophones. Grâce aussi à la créativité des banlieues si souvent méprisées « *Les cités constituent actuellement les foyers les plus importants de création lexicale (...). Dans ces cités-creusets, ce français mâtiné d'exotisme, mosaïque d'emprunts à l'arabe, aux langues africaines, au tzigane (...) est aussi métissé que la population. Il en fait voir de toutes les couleurs au français académique. (...) La cité, tour de Babel créative ou lieu d'appauvrissement du français ? Les jeunes, loin d'être des "sauvageons", ont une inventivité lexicale et poétique très développée, selon les linguistes intervenant sur le terrain*⁸⁴ ».

A nous de prendre conscience et d'assumer le fait que nous avons

82. Romancier, poète et romancier français, fondateur entre autres du concept de "Tout monde".

83. Écrivain français/ prix Goncourt 1992 avec "Texaco" / théoricien de la créolité.

84. Jean-Pierre Goudaillier, professeur de linguistique à la Sorbonne /La Croix / 16 mars 2012.

à la fois des racines profondes, irriguées tout au long des siècles d'apports successifs, et que nous sommes aussi une nation multiculturelle.

La difficile acceptation de l'Autre renvoie à notre histoire coloniale.

Pour justifier la "mission civilisatrice de la France", l'entreprise coloniale, dès les premières heures, n'a eu de cesse de rabaisser "l'indigène", bien loin du discours du pays des droits de l'homme. La contradiction entre discours républicain et réalité coloniale est évidente. Au cours des décennies qui suivent, les archétypes, à propos des peuples colonisés, imprègnent profondément la société française et leurs effets prospèrent encore de nos jours. Les journaux, le cinéma, les manuels scolaires, les spectacles populaires, les "zoos humains"⁸⁵, la publicité et son "Ya bon Banania" (...) reprennent et vulgarisent durant des décennies ces stéréotypes, mais plus encore, la science les légitime, produisant une hiérarchie raciale⁸⁶ qui atteindra le paroxysme de son ignominie, dans les camps d'extermination nazis.

Ainsi donc se construit un double discours : l'un basé sur la hiérarchie

85. Spectacles pseudos ethnologiques ou des "indigènes", étaient exhibés. Durant la période 1870/1930, il y eu des milliers d'expositions et un milliard et demi d'entrées. Ces faits oubliés ont nourri un racisme profond. En mettant en avant la sauvagerie des uns et la supériorité des autres, ils légitimaient ainsi la colonisation. (Confer "L'invention de l'indigène dans le système colonial français". Nicolas Bancel et Pascal Blanchard / 2022).

86. Dans la hiérarchie raciale coloniale, le Kanak est relégué à l'extrême limite du genre humain, au plus haut de l'échelle l'Indochinois (ou le Kabyle), hiérarchie instituée en fonction de la proximité supposée des différentes races – biologique et/ou culturelle – avec l'Européen.

raciale et la supposée supériorité de notre civilisation, qui légitime la conquête et la domination et qui infuse dans la société à travers un ensemble de préjugés, et l'autre porté par les idéaux universalistes et civilisationnels de la propagande coloniale.

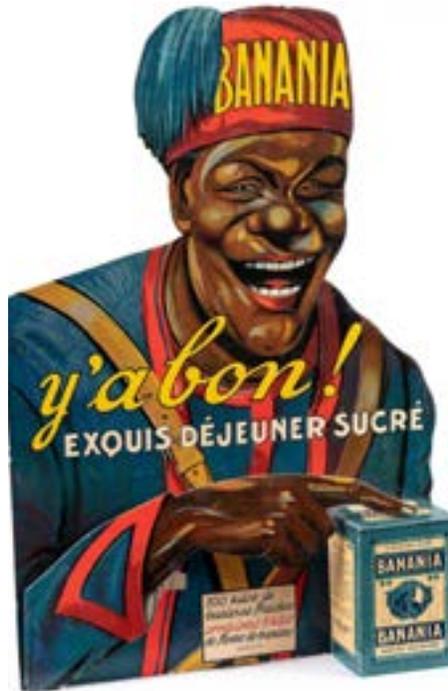
Mais cela c'est du passé diront les oublieux de l'histoire. Ce qui l'est moins c'est, pour certains, la transposition moderne de l'indigène colonial dans la figure du migrant et de ses descendants.

En contrepoint de "l'indigène colonial", Léonora Miano⁸⁷ pointe une autre dimension porteuse d'exclusion et de domination ; le "préjugé de couleur"⁸⁸. « (...) Il faut attendre que le rapport au monde de l'Europe évolue (...) pour que la couleur de la peau soit investie d'une signification politique. Les Européens de l'Ouest, habités par une envie de conquête et d'appropriation du monde (...) conçoivent alors une vision d'eux-mêmes qui va leur permettre d'éviter de se tourmenter en ne respectant pas leurs propres valeurs. Ils décident que certaines personnes n'ont pas les mêmes droits qu'eux, sont inférieurs, voire pas totalement des humains.

(...) Pour assurer la domination du monde blanc. La race, comme outil permettant d'exclure, est forgée par des sociétés – comme

87. « Il y a un déni de la blancheur par les Blancs eux-mêmes » / Le Monde / 10 Oct 2023 / Léonora Miano. (Femme de lettres franco-camerounaise. Goncourt des lycéens 1976 pour « Contours d'un jour qui vient ».

88. Instaure une hiérarchie entre le blanc, le quarteron, le mulâtre, et enfin le nègre – et parmi les nègres, on distingue le libre de couleur [noirs ou métis affranchis] et celui qui ne l'est pas.



la France et les États-Unis – ayant des idéaux de liberté et d'égalité. Il s'agit (...) de faire en sorte que certains ne puissent jamais avoir accès à la richesse et à l'autorité. En France, on a inventé le « préjugé de couleur » pour préserver le plus de droits à la catégorie qui s'est dite blanche (...) En France, les gens refusent d'être désignés comme blancs. Ils veulent les avantages que cela procure mais pas la charge qui va avec. Dès lors que vous êtes enfermés dans ce type d'appellation, cela ôte toute légitimité à se prétendre universel (...) Quand vous êtes africain, vous n'êtes jamais universel (...). Il y a un impensé, voire un déni, de la blancheur par les Blancs eux-mêmes.

On voudrait que les Blancs puissent être à tout moment des individus qui ont le choix et qui peuvent refuser le legs historique de puissance. C'est un peu un fantasme tant que l'asymétrie à grande échelle n'aura

pas commencé à être résorbée. Quand vous êtes un individu blanc, personne ne pense que vous avez le mal en vous du simple fait de votre blancheur. Mais que vous le vouliez ou non, cela vous confère un confort à être dans le monde qui n'est pas permis à d'autres (...) Il faudrait au moins poser la question de comment arriver au monde qui conviendrait à tous et comment parvenir un jour à congédier cette question de la race. »

Les préjugés

Les préjugés concernant les immigrants ont la vie dure.

Les idées reçues sur les migrants sont durablement ancrées. Dans les années 30 les italiens "prenaient le travail des français" et "les espagnols mangeaient leur pain", aujourd'hui les migrants africains "submergent" la France. Examinons de plus près les différentes assertions qui meublent les conversations de bistrot et les débats de certaines chaînes d'information.

"Ils envahissent la France"

Il y a 7 millions d'immigrés en 2022 et 2,5 millions d'entre eux sont devenus français. Les étrangers sont 5,3 millions (7,8% de la population)⁸⁹.

En 2021 le solde migratoire est de 201 000 personnes⁹⁰ 34% des

89. Dix pays européens comptent plus de 10% d'étrangers, parmi lesquels l'Espagne (11%), l'Allemagne (13%), la Belgique (13%), le Luxembourg (47%).

90. 246 000 entrées et 45 000 sorties, dans : « Projet de loi immigration : neuf questions pour comprendre la situation migratoire en France, avant l'ouverture des débats au Sénat » Yann Thompson/France Télévisions/ 06 nov 2023.

premiers titres de séjour accordés aux étrangers extra européens étaient liés aux études (doublement en 15 ans), 28% pour motif familial (stagnation), 16% pour motif économique (progresses le plus), les réfugiés et les étrangers malades représentent environ 10% du total⁹¹.

En Europe, en 2021, la France est, en volume, le troisième pays d'accueil, derrière l'Allemagne et l'Espagne. Ramené à sa population, avec cinq nouveaux immigrants pour mille habitants, la France arrive en 15ème position des États de l'UE⁹².

Objet d'une fixation obsessionnelle dans le débat public, le **regroupement familial** concerne douze mille personnes par an, soit 4 % de l'ensemble des titres et a reculé de 10% depuis 2005, tant son obtention est semée d'embûches. Les titres pour "liens personnels et familiaux"⁹³ quant à eux plafonnent à 11 000. Ces deux catégories stagnent depuis 2012, avec des effectifs modestes.

Pour le droit d'asile, en 2022 la barre des 500 000 réfugiés a été franchie et 131 254 demandes ont été déposées⁹⁴. Moins d'un tiers a reçu une réponse favorable en première instance. 30.000

91. « L'essentiel de l'immigration : chiffres clés » / Ministère de l'Intérieur-DGEF/ 23-06-2023.

92. Agence européenne des statistiques, EUROSTAT.

93. Circulaire Valls et application de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme.

94. Même niveau qu'en 2019 avant le Covid-19 avec 36 % pour l'Afrique, 30 % pour l'Asie, 28 % pour l'Europe.

de ces demandes concernaient des mineurs, aux parcours de vie traumatiques, dont près de 15 000 relèvent des dispositifs départementaux de protection de l'enfance⁹⁵.

S'agissant des exilés du Moyen-Orient, très peu ont été accueillis comparativement à l'Allemagne⁹⁶. En 2022 la *protection temporaire* a été accordée à 4% des exilés ukrainiens arrivés dans les pays européens non limitrophes de l'Ukraine. Proportions dérisoires pour un pays comme la France qui concentre 15 % de la population de l'UE et 17 % de son PIB⁹⁷.

Reste l'**immigration irrégulière**, difficile à dénombrer, elle alimente tous les phantasmes. "*La France a beaucoup moins de clandestins que la plupart des pays d'Europe*", affirme Gérald Darmanin⁹⁸, évaluant leur nombre à 600 000 / 700 000⁹⁹. D'autres estimations¹⁰⁰, à partir du

95. "Rapport d'activité 2022". Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

96. Entre 2014 et 2020, accueil en France de 3% de Syriens, 4% d'Irakiens et 8% d'Afghans ayant déposé une demande en Europe (respectivement 36 900 Syriens, 14 100 Irakiens et 49 300 Afghans). A comparer aux 53 % de syriens, 48 % d'Irakiens et 36 % d'Afghans, accueillis en Allemagne (confer chiffres Eurostat).

97. « La France accueille-t-elle de plus en plus de réfugiés demandeurs d'asile ? » OFPRA : Le vrai du faux.

98. Déclaration du ministre de l'Intérieur en 2021 sur Twitter (devenu X).

99. En Grande Bretagne le nombre de migrants illégaux est estimé entre 1 million et 1,5 millions de personnes.

100. « Évaluation du coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière » / Assemblée Nationale / Rapport d'information N°1244 du 17 mai 2023 / Mme Véronique Louwagie, Rapporteuse spéciale.



Une publication d'Amnesty International

nombre de bénéficiaires de l'AME¹⁰¹ arrivent à peu près au même résultat. Ces estimations suggèrent, sans certitude, qu'environ un immigré sur dix en France est en situation irrégulière.

"Ils sont mieux logés que les SDF"¹⁰²

Cette assertion fait référence au logement en hôtel de certains migrants, alors que des Français sans domicile seraient obligés de vivre dans la rue. Un Français aura en principe accès à un parc d'hébergement spécifique (hébergement d'insertion, places d'allocation logement temporaire, places de stabilisation...), en plus du logement social (intermédiation locative) et de l'hébergement d'urgence, partagés avec les migrants.

101. Aide Médicale d'Urgence ; dispositif d'accès aux soins destiné aux personnes en situation irrégulière.

102. Paragraphe tiré de : "Idées reçues sur les migrants" /Le Monde les décodeurs / Mathilde Damgé/ 6 oct 2016.

Les migrants suivant leur statut ont droit à différents types d'hébergement mais le plus souvent ils sont logés dans des conditions précaires : tentes et abris de fortune, comme en témoignent les camps de Calais, de Paris,

"Ils viennent en France pour se faire soigner"¹⁰³

Les conditions pour bénéficier de l'Aide Médicale d'État (AME) sont relativement strictes. Les immigrés en situation irrégulière bénéficient de soins médicaux gratuits pendant un an (renouvelable), doivent justifier d'une résidence stable en France et ne pas avoir gagné plus de 9 631€ l'année précédente. Mayotte est exclue du dispositif. L'AME est attribuée sans conditions aux enfants mineurs dont les parents sont en situation irrégulière.

Son budget pour 2022 est de 1,2 milliard d'euros, soit 0,5 % du budget de l'Assurance maladie. Il est parfois reproché à l'AME d'être un "aspirateur médical", avec des étrangers qui viendraient bénéficier d'une procréation médicalement assistée ou de chirurgie esthétique. Ces interventions, certains médicaments ou les cures thermales sont exclus du dispositif.

Les migrants qui sont dans une procédure de demande d'asile ont accès au système classique de la Sécurité sociale et à la protection universelle maladie. Tout demandeur d'asile qui travaille cotise au régime général, en fonction de ses revenus.

"Ils volent le travail des Français"¹⁰⁴

L'économie française s'est développée en partie grâce à

103. Ibid note 102.

104. Ibid note 102.

l'arrivée de flux d'immigrés (années vingt, trente glorieuses). Mais, avec les crises des années 80, le droit des travailleurs immigrés s'est durci. Au point qu'il est difficile d'affirmer qu'ils puissent "voler" le travail des Français, d'autant que le vieillissement de la population devra être compensé par des apports de migrants pour sauvegarder notre modèle économique et social. D'ores et déjà les migrants constituent 38 % des employés de maison, 25 % des agents de sécurité, 17 % des salariés de l'hôtellerie-restauration, 17 % des médecins hospitaliers. L'un des défis d'intégration est que près de la moitié d'entre eux résident en Île-de-France, où ils représentent même 60 % des aides à domicile¹⁰⁵.

Les autorisations de travail pour étrangers sont délivrées en fonction de critères comme le chômage dans le secteur d'activité et géographique concerné. Par ailleurs certains métiers sont fermés aux étrangers hors UE¹⁰⁶.

Les Européens sont dispensés d'autorisation de travail, de même que les résidents réguliers Algériens (exception de plus en plus contestée). Toute autre nationalité doit justifier d'un document adéquat¹⁰⁷. Un demandeur d'asile

105. « *Maltraiter les migrants ne va pas les dissuader* » / Tribune de Muriel Pénicaud Ancienne ministre du travail/ La Croix / 3 oct 2023.

106. Fonction publique, professions « réglementées » qui nécessitent diplômes, certificats ou titres ad hoc.

107. Carte bleue européenne (travailleurs hautement qualifiés), carte de séjour temporaire (salariés détachés), permis de séjour temporaire (conjoint), carte de résident (séjours de longue durée) ou autorisation provisoire de travail.

peut solliciter une autorisation provisoire de travail, au bout d'un an de présence et le préfet peut la refuser « *si le niveau de chômage est trop important pour le métier dans le bassin d'emploi considéré* ».

Les étrangers en situation irrégulière sont interdits d'accès au marché du travail. Mais le droit français n'est pas exempt de contradictions puisqu'il leur permet d'être régularisés après avoir travaillé, cette disposition est néanmoins assortie de nombreuses conditions¹⁰⁸.

La nouvelle loi devrait rendre encore plus difficile ce type de régularisation.

"Ils viennent profiter des allocations de notre état providence"¹⁰⁹

Les conditions d'accès à la protection sociale pour les migrants, même s'ils travaillent et payent des impôts, sont restrictives d'autant que, contrairement aux idées reçues, nombre d'entre eux sont peu au fait de leurs droits.

Pour les demandeurs d'asile, la directive européenne *Accueil* oblige les États à proposer un "*niveau de vie adéquat qui garantisse leur subsistance et protège leur santé physique et mentale*" et impose qu'ils soient logés et puissent couvrir leurs besoins fondamentaux¹¹⁰.

108. Suivant les situations, avoir travaillé 8 à 30 mois, être en France depuis 3 à 7 ans, ne pas avoir troublé l'ordre public, être en capacité de s'insérer en France, La régularisation dépend du bon vouloir des préfetures.

109. Ibid note 102.

110. L'Aide aux Demandeurs d'Asile (ADA) verse une allocation de 14,20€ / jour pour une personne. Elle n'est pas

Contrairement aux réfugiés, les demandeurs d'asile comme les migrants en situation irrégulière, ne sont éligibles ni à une allocation familiale, ni au RSA, sauf à avoir depuis au moins cinq ans, un titre de séjour. La part des étrangers non communautaires bénéficiaires du RSA, n'a pas varié, oscillant autour de 13 % des allocataires.

Les étrangers en situation régulière sont également éligibles aux aides au logement et à des prestations familiales sous condition de ressources¹¹¹.

Concernant le minimum vieillesse certains dénoncent des étrangers, n'ayant jamais cotisé, qui viendraient en France pour en bénéficier. En réalité, il faut résider régulièrement en France (6 mois / an) depuis au moins 10 ans.

Enfin n'oublions pas que les 7 millions de migrants paient cotisations et impôts, alors que leur pays a payé leur éducation. Ils sont contributeurs de la solidarité.

"Immigration égale délinquance"

Au XIXème siècle les pauvres étaient vus comme un danger pour la société. Cent ans plus tard, l'immigré a pris leur place. Les préjugés, teintés de racisme et de clivage civilisationnel, qui accompagnent ce "grand remplacement", du pauvre par l'immigré ont la vie dure. Alors que l'insécurité reste stable¹¹²,

automatique et des personnes en demande de protection, doivent patienter pour y accéder.

111. D'après les chiffres de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en 2019, 10% des allocataires étaient étrangers (1,3 millions de personnes) et percevaient 13% du montant des aides.

112. Homicides :1 400 en 2002 contre 800 en 2009, puis stables depuis dix ans.

le "sentiment d'insécurité" augmente, en particulier chez ceux qui ne connaissent les étrangers qu'au travers des médias. Cette représentation de "l'étranger-coupable" par essence provoque des dommages durables dans le rapport de l'opinion française à la diversité.

L'extrême droite, et maintenant la droite, en font leur miel. "Quasiment 25% des détenus ou des prévenus qui sont incarcérés sont des étrangers¹¹³. 50% des mis en cause dans les grandes villes, Lyon, Paris, Marseille, sont des étrangers", affirme Eric Ciotti¹¹⁴. Ces chiffres sont exacts, mais doivent être analysés avec attention et recul¹¹⁵. Par ailleurs, plusieurs études¹¹⁶ montrent que les "minorités visibles issues de l'immigration" sont davantage contrôlées et arrêtées. A profil et délit égal, les étrangers ont plus de risques d'être condamnés et les peines dont ils écopent sont plus longues. Cette surreprésentation est aussi la conséquence de traitements discriminatoires tout au long des chaînes policière et judiciaire.

Coups et blessures stables de 2008 à 2016 (220 000/an), puis forte progression à 350 000 en 2022 (dus, pour l'essentiel, au durcissement de la loi : de plus en plus d'infractions comptabilisées comme des délits alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant).

113. Alors qu'ils ne représentent que 7% de la population.

114. Président du parti « les républicains » déclaration sur France Info le 14 juin 2023.

115. Les chiffres ne parlent que des personnes "mises en cause", non encore condamnées. En fait, la part des étrangers condamnés est de 16% en 2022, et donc largement inférieure.

116. « Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France » / Défenseur des droits Jacques Toubon/ 2016.

Une note¹¹⁷, publiée récemment, dresse le bilan de plusieurs décennies de recherches internationales sur le lien entre immigration et délinquance. La conclusion est sans appel : "Les études concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance."

Et si les étrangers en situation irrégulière ont une probabilité plus forte de commettre des délits, un meilleur accès au marché du travail légal ne pourrait-il résorber cet écart ? On sait que la rue mène à la délinquance, ne faut-il donc pas d'abord lutter contre la précarisation des personnes ?

En France, deux tiers des personnes pensent qu'il y a trop d'immigrés. « Ce qui crée la peur au sein de la population, ce n'est pas la surreprésentation de la délinquance parmi les étrangers. C'est le surinvestissement dont cette question fait l'objet de la part de certains médias et responsables politiques. Ce à quoi nous sommes confrontés, de mon point de vue, c'est une gigantesque opération de manipulation de l'opinion. Et force est de constater que, pour l'instant, elle est couronnée de succès¹¹⁸ ».

Et comme le dit si bien Nicole Beaurain « Si la France est le pays des droits de l'homme, c'est quelquefois aux étrangers de le lui rappeler¹¹⁹ ».

117. « Immigration et délinquance : réalités et perceptions » / La Lettre du CEEPI Arnaud Philippe et Jérôme Valette / avril 2023 / Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales, (rattaché à la Première ministre).

118. « Immigration et délinquance : derrière les chiffres, la manipulation » / Chronique France Info / Clément Viktorovitch / 18 juin 2023.

119. « Le creuset français ou le mythe de l'intégration douce : les Républicains espagnols » / Nicole Beaurain / Persée

Quelles politiques migratoires ?

A chaque arrivée importante de migrants à Lampedusa, sur les plages grecques, ou les forêts polonaises, le même émoi saisit l'Europe officielle et médiatique ; réunions d'urgence, nouvelles mesures¹²⁰ (...).

Le même rituel se déroule sous nos yeux et nos gouvernements, après quelques déclarations martiales, reproduisent exactement les mêmes mesures avec le bonheur qu'on leur connaît.

La trentième loi en dix ans

En France, la trentième loi sur l'immigration, en quarante ans, acte un durcissement inédit de notre arsenal migratoire inspiré par l'extrême droite.

Qui imagine que cette loi va mieux régler les problèmes de l'immigration que les 29 textes précédents ? Que ne voit-on que les discours, censés allier fermeté et humanité, sont les mêmes depuis quatre décennies ? Qui pense que ces politiques restrictives vont tarir le flot continu des migrants qui viendraient comme aimantés par nos minima sociaux ? Qui ne voit que la plupart des migrants ne connaissent pas nos lois et n'ont jamais entendu parler d'APL ou de minima sociaux ?

Qui ne saisit que face au désespoir, migrer représente l'espoir d'une

L'homme et la société.

120. Renforcement du contrôle des frontières, intensification de la coopération avec les pays de départ et de transit, durcissement des législations, lutte contre les passeurs, accroissement des expulsions, ...

MIGRANTS : RETOUR EN TURQUIE .



<https://www.cartooningforpeace.org/>

vie meilleure et plus digne, raison autrement plus déterminante que le supposé appel d'air si cher à nos politiques ?

Ainsi nos politiques migratoires reposent sur des croyances inchangées, depuis plusieurs décennies¹²¹, et loi après loi, s'enferment dans les mêmes postulats, développent les mêmes stratégies, fixent les mêmes objectifs inatteignables. Par exemple penser que l'immigration "choisie" va supplanter l'immigration "subie"¹²², vouloir réduire drastiquement tel ou tel

121. Paragraphe tiré de : « Le débat public en France sur l'immigration est sans rapport avec la réalité » / Le Monde 27 avril 2023 / François Héran professeur au Collège de France, à la chaire Migrations et sociétés. Et « Comment Lampedusa incarne les mythes migratoires européens. » The conversation 22 oct 2023 / Antoine Pécoud ; Professeur de sociologie, Université Sorbonne Paris Nord.

122. Stratégie qui a déjà échoué sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

flux migratoire, prétendre qu'on va suspendre le regroupement familial, nous tenir à l'écart des grands mouvements de réfugiés, convaincre nos concitoyens de s'adonner au travail manuel, remettre en cause les engagements internationaux qui lient les sociétés démocratiques, faire croire enfin que la France serait davantage la France sans l'immigration (...). Autant de rêves immatures et voués à l'échec, parce que faisant fi des réalités les plus élémentaires. « Ils traduisent un véritable déni d'immigration, comme il y a des dénis de grossesse (...) ».

Malgré les échecs répétés de nos politiques migratoires, nous continuons de rêver à un monde parfait où : les frontières sont bien contrôlées, la distinction entre migrants et réfugiés est claire, les migrants combler les besoins des secteurs "en tension", les pays

tiers préviennent l'immigration irrégulière et accueillent leurs ressortissants expulsés¹²³, l'aide au développement permet de réduire la pression migratoire, (...).

Des vœux pieux face au monde réel

Bien évidemment tous ces vœux restent pieux dans le monde réel.

Mais cet horizon rêvé est tellement désirable qu'on ne cesse de l'invoquer en espérant le faire advenir ; c'est précisément la manière dont les mythes fonctionnent. Chaque nouvelle "crise" migratoire constitue ainsi une raison de plus pour les sociétés européennes de réitérer leur croyance dans un horizon utopique ou la maîtrise des flux migratoires serait une réalité.

Mais même les croyances doivent s'accommoder de la réalité. Charles Pasqua, emblématique et inflexible ministre de l'intérieur des années 90, avait promis d'atteindre très vite l'immigration zéro, avec les reconduites en charter fortement médiatisées, peine perdue et le ministre a dû en rabattre¹²⁴. Giorgia Meloni¹²⁵, qui a été élue sur la promesse - qu'on sait maintenant être un rêve - de stopper "l'invasion migratoire", régularise à tout va pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans un pays vieillissant.

123. Le taux moyen d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) est de 15 %, l'obstacle majeur reste l'absence de laissez-passer consulaires et de titres de voyage.

124. Rapporté par Serge July dans Libération 17 sept 2023 « Immigration : l'épreuve de vérité ».

125. Femme politique italienne, Présidente du Conseil des ministres depuis le 22 oct 2022.

Une loi inefficace et dangereuse

Il est vrai que les questions migratoires soulèvent de véritables contradictions, ainsi "la fermeté et l'humanité" le "en même temps" comme diraient certains. Avec une Europe qui se veut le berceau des droits humains, mais qui, avec son lourd passé colonial, a catégorisé les personnes, le "eux" et le "nous", qui fonde une différence structurelle entre individus européens et non européens. Assumer ces deux héritages n'est pas simple et il est donc tentant de se réfugier dans un monde magique où la contradiction disparaîtrait. Cela bien sûr au détriment d'une refondation pourtant si nécessaire des politiques migratoires et des visions qui les fondent.

Quel meilleur exemple que la nouvelle loi "contrôle de l'immigration et amélioration de l'intégration"¹²⁶, inefficace et dangereuse, elle va contribuer à multiplier les drames, à précariser les migrants et à nourrir la fabrique à sans-papiers qui produit déjà tant de précarité et d'exploitation. Les dispositions censées favoriser l'intégration étaient déjà limitées, elles ne sont plus que cosmétiques et contre-productives. Quant aux mesures sécuritaires et répressives, elles alimentent les fantasmes qui associent immigration et délinquance, sans parler du questionnement du droit du sol mettant en péril la cohésion sociale et le pacte républicain. Comme le dit Boris Vallaud¹²⁷ « il ne s'agit plus que d'une simple loi de police des étrangers ».

126. Paragraphe tiré de : « Loi asile et immigration 2023 : Des mesures insuffisantes, dangereuses et contre-productives » Cimade.

127. Député des Landes « La machine à intégration est en panne, remettons-la en panne » Libération 11 déc 23.

Maîtrise de la langue pour l'octroi d'un titre de séjour, instrumentalisation de la menace à l'ordre public pour refuser un titre de séjour ou décider d'une expulsion, cynisme de la mesure sur les métiers en tension, incertitudes sur l'aide médicale d'état, interdiction de l'accès au travail pour les demandeurs d'asile, délai allongé pour bénéficier des prestations sociales, délit de séjour irrégulier, politique des quotas, renforcement des conditions de travail, durcissement des conditions pour les étudiants étrangers, ..., le ton est donné.

Au plan européen, le même manque de vision.

L'année 2015 connaît une augmentation notable des arrivées, avec un million de personnes fuyant différents conflits¹²⁸, et installe durablement la problématique migratoire dans le débat public.

Depuis, malgré une baisse notable des arrivées (moins de 100.000 en 2020), le phénomène migratoire est d'abord abordé en termes de crise. Ce qui se traduit par le renforcement du contrôle aux frontières, des mesures restrictives et répressives qui tournent le dos à notre histoire, préférant reprendre les antiennes populistes évoquant une situation qui serait devenue incontrôlable et installant l'idée d'une "forteresse Europe".

L'Europe donc se barricade : Accords avec des pays tiers pour la rétention de migrants, conditionnalités pour l'obtention de fonds liés au contrôle de la migration, renforcement de Frontex, redéfinition à la baisse

128. Afghanistan, Soudan, Sahel, Syrie, ""



Pétition pour une autre politique migratoire : <https://actions.oxfam.org/france/une-politique-migratoire-plus-humaine-et-juste/action/>

des obligations vis-à-vis du droit d'asile¹²⁹...

L'Europe joue aussi sur un arsenal de mesures pour empêcher les départs de migrants : accord avec la Turquie afin de retenir les réfugiés de pays de la sous-région moyennant finances, à la frontière gréco-turque centres de tri de demandeurs d'asile où les conditions de vie difficiles¹³⁰ sont une honte pour l'UE, renforcement de Frontex pour le contrôle aux frontières et l'interception des

129. Réforme à plusieurs reprises du système Dublin, nouveau Pacte Asile et Migrations, etc.

130. Manque de nourriture, d'accès à l'eau, d'hygiène de base, de soins de santé basique, surpopulation, sous financement, manque d'assistance juridique, de médecins (séquelles physiques et psychiques),

bateaux de passeurs, renforcement du lien entre l'APD (Aide Publique au Développement) / contrôle migratoire subordonnant ainsi l'APD aux objectifs de l'Union.

Comment ne pas également mentionner l'absence de vision commune, tout comme l'absence de solidarité entre pays, en particulier pour tout ce qui a trait à la répartition des migrants arrivant sur le territoire de l'UE. Un nouveau Pacte, nécessaire, est en construction, mais l'espoir d'un cadre commun, respectueux des droits humains et des valeurs de l'Europe, s'affaiblit.

Des politiques migratoires, qui s'éloignent de nos valeurs, qui sont d'une triste inefficacité, mais que la

réalité des faits vient régulièrement percuter. Ainsi l'Allemagne, gagnée par le vieillissement de sa population, a accueilli 450 000 réfugiés et demandeurs d'asile en 2015 et 1,4 millions en 2020, sans conséquences négatives pour un pays qui continue de compter économiquement et politiquement.

Cette politique de gribouille se traduit par : des accords avec des pays tiers qui mettent en danger les droits de milliers de personnes fuyant les guerres, les conséquences des changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la misère, la stigmatisation des associations de secours en Méditerranée pourtant devenue le passage migratoire le plus meurtrier au monde, des réformes compliquant toujours plus l'obtention



du statut de réfugié et s'apparentant de plus en plus à une course d'obstacles, ... « *La politique migratoire est envisagée avec l'obsession de contenir les arrivées, de les réduire, voire de les stopper complètement. Chaque réponse politique est guidée par cette obsession*¹³¹ ».

Bien plus qu'une crise migratoire, c'est une crise politique qui se joue aujourd'hui en Europe¹³².

Une autre vision de la migration est possible

Le monde est fracturé, là où il faudrait plus de coopération pour réguler les grands défis mondiaux (climat, biodiversité, crise sociale, migrations, sous-développement, ...). Les instances internationales, chargées de gérer ces problématiques, ne pèsent plus grand-chose, et de nombreux acteurs contestent l'ordre international établi au lendemain de la guerre froide. L'élaboration d'un cadre international, pour la gestion conjointe des migrations, relève donc

aujourd'hui, de la gageure. Ce cadre est pourtant plus nécessaire que jamais, tant il permettrait d'alléger les tensions internationales liées aux migrations, d'en améliorer la gestion en les rendant plus ordonnées et prévisibles et de relever les défis de la mobilité humaine au 21^{ème} siècle.

Dans un tel contexte, l'échelon européen reste incontournable, même si les dissensions sont fortes en son sein. Par ailleurs, le dialogue avec les pays méditerranéens et africains est crucial même s'il est difficile. S'y mêlent : des intérêts financiers, l'ambiguïté du couple migration/aide au développement, des visions et des cultures différentes, le poids du passé colonial. La France ne peut ni gérer seule ces questions, ni ouvrir ses frontières sans limites. Mais pour ceux que nous accueillons, l'effort d'intégration à faire est considérable et doit naviguer entre les écueils de l'assimilation et du communautarisme.

Il y a fort à parier que la nouvelle loi ne produira pas plus de résultats que celles qui l'ont précédée et que, de la même manière, elle se fracassera sur le mur du réel. Car il ne s'agit pas

seulement d'ajouter des mesures aux mesures, il faut surtout changer notre regard et promouvoir une autre vision de l'immigration. Cessons de considérer le fait migratoire comme un problème à régler, comme une crise à juguler, mais prenons-le plutôt comme une réalité intangible à mieux organiser, à mieux valoriser. Proposons des modalités efficaces d'accueil et d'insertion, menons une lutte constante, générale et vigoureuse contre toutes les discriminations, élaborons une politique volontariste de répartition géographique des migrants et d'insertion professionnelle et sociale¹³³....

Des pistes de travail

Les pistes de travail, comme les expériences ne manquent pas pour traduire un tel changement d'orientation, écoutons ce que nous disent différents acteurs engagés sur ces questions.

Muriel Pénicaud¹³⁴ peu suspecte de gauchisme débridé :

« *Certains agitent (...) une menace "d'invasion". Agiter la peur est toujours plus facile qu'embrasser la complexité du réel. La question quantitative des flux d'immigration (...) renforce le défi et la nécessité de l'intégration.*

L'intégration générerait-elle un appel d'air ? La femme excisée ou l'homosexuel pourchassé, le cadet quittant sa famille qui a trop de bouches à nourrir, la journaliste

131. Eugenio Ambrosi, chef de cabinet, direction générale de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

132. Paragraphe tiré de : « Face aux enjeux migratoires, l'Europe choisit le repli » / OXFAM / 26 juillet 2021.

133. Paragraphe tiré de : « Immigration : le grand déni » / François Héran / La République des idées Éditions du Seuil / Mars 2023.

134. « Maltraiter les migrants ne va pas les dissuader » / Muriel Pénicaud Ancienne ministre du travail / La Croix / 3 oct 2023.

menacée, le réfugié climatique, la victime de la guerre en Ukraine ou au Soudan n'ont pas le choix... Les maltraiter va les en dissuader ? (...) Aujourd'hui, non seulement on intègre insuffisamment, mais on brise des réussites d'intégration en cours avec la croyance inhumaine et absurde que cela en découragera d'autres. Quel gâchis humain, sociétal et économique ! Les leviers d'une intégration réussie sont connus : (...) l'école et l'entreprise, (...) le logement, le sport, la culture, la formation linguistique, et l'aide psychologique pour les victimes d'extrême violence.

Commençons par régler le plus facile :

- Visas professionnels dans les métiers en tension, (tant de PME sont sauvées par l'embauche de migrants, avec souvent des liens d'amitié qui se nouent) ;
- Travail pour les demandeurs d'asile après un mois de présence au lieu de six (ils veulent contribuer, pas être assistés) ;
- Reconnaissance des diplômes étrangers avec si besoin des passerelles de formation (pourquoi obliger des médecins à devenir livreurs ?) ;
- Encouragement des mineurs non accompagnés à obtenir un diplôme (à leurs 18 ans, ils perdent leur statut et doivent abandonner la formation. La France jette ces jeunes pleins d'espoir dans la marginalité, beaucoup deviennent SDF) ;
- Arrêt de l'incohérence kafkaïenne (de nombreux travailleurs étrangers, en règle vis-à-vis du droit du travail, perdent leur titre de séjour).

(...) Une seule voie est digne et pragmatique : un humanisme de responsabilité, de coopération et d'ouverture (...). Pour accueillir l'autre sans peur, il faut d'abord savoir qui on est. Nous sommes appelés à un débat démocratique essentiel : quel peuple, quelle humanité voulons-nous être ? »

Hélène Thiollet¹³⁵ « La France a modifié à vingt et une reprises les lois sur l'asile et l'immigration mais (...) ces textes ont servi non pas à réguler un phénomène économique et social complexe, mais à affirmer des positionnements politiques (...). Le processus de délibération du Parlement, (...), rend tout consensus transpartisan difficile, voire impossible. L'organisation, au sein d'une instance composée de citoyens tirés au sort, d'une délibération au long cours permettrait de dépassionner le débat, (convention sur le climat 2019/2020, sur la fin de vie 2022/2023). D'abord parce que ces instances mènent, (...), des auditions approfondies d'experts de tout bord : les citoyens fondent leur réflexion sur des savoirs scientifiques de qualité. Ensuite parce qu'elles instaurent des espaces de délibération qui échappent aux passions, aux anathèmes et aux instrumentalisation politiques (...). Le travail pluraliste, informé et serein des conventions citoyennes aboutirait sans aucun doute à des propositions politiques de qualité ».

135. Chargée de recherche au CNRS (Sciences Po CERI). Membre d'un collectif prônant la création d'une convention citoyenne pour mettre "raison et débat démocratique" dans les controverses sur l'immigration.

Luc Behaghel¹³⁶, s'appuyant sur une étude célèbre¹³⁷, en conclue : « Les migrants ne viennent pas prendre nos emplois. Ils prennent ceux que nous laissons et contribuent (...) à la production nationale, ainsi qu'au financement des retraites. (...) Les économistes parlent pour une fois d'une même voix : l'immigration bénéficie au pays d'accueil. Par comparaison, le débat sur les bénéfices du commerce international est bien plus vif (...).

Autre point de consensus¹³⁸ ce qui fait les flux migratoires, ce n'est pas l'attractivité de nos systèmes sociaux généreux, mais bien les crises locales qui poussent à émigrer (...). La bien-pensance (...) conduit certains à argumenter en faveur d'un « en même temps » faussement équilibré(...). Accueillons généreusement les bons, et chassons fermement les mauvais (...), renforçons notre capacité et celle des pays de départ à faire la police des migrants, et renforçons l'aide au développement pour que chacun soit heureux de rester chez soi.

Mais ce prétendu « réalisme politique » n'en est pas un. Le réalisme (...), est de comprendre que la France bénéficiera au niveau macroéconomique d'un afflux de personnes plus jeunes que la moyenne d'entre nous ; le réalisme, c'est de savoir que repousser des migrants dans

136. « L'immigration bénéficie au pays d'accueil » /Le Monde /8 avril 2023 / Luc Behaghel chercheur à l'École d'économie de Paris et à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

137. Etude sur l'arrivée à Miami de 45 000 réfugiés cubains en 1980 par l'économiste canadien David Card, / Prix Nobel 2021.

138. Abhijit Banerjee et Esther Duflo : Prix Nobel d'économie 2019.

des barques de fortune, c'est les tuer, et que cela ne suffit pas à arrêter les tentatives ; le réalisme, c'est de reconnaître qu'il serait beaucoup plus avisé de mettre nos moyens dans des mesures dont les effets positifs sur l'intégration des immigrés ont été prouvés (...) : accès rapide à un titre de séjour et à l'autorisation de travailler, formation axée sur la langue, sécurisation rapide d'un logement, programmes spécifiques dans les écoles y compris auprès des élèves du pays hôte pour les aider à se « mettre à la place » du nouvel arrivé.

Allons au bout du retournement : lorsqu'ils auront des gouvernements qui en font bon usage, nous devrions payer le Mali, le Sénégal, l'Afghanistan, la Syrie, non pas pour qu'ils gardent leurs ressortissants, mais pour les remercier du don qu'ils nous font. Don qui fructifiera à la mesure de nos efforts d'accueil. La France vient de montrer qu'elle pouvait accueillir 100 000 réfugiés ukrainiens. Convergence du cœur et du vrai réalisme ? Une telle convergence doit aller au-delà des peuples européens (...) : la justice l'exige, le réalisme est loin de l'interdire. ».

Une politique migratoire accueillante

L'association RITIMO¹³⁹ imagine une politique migratoire accueillante, partout des communes, des élus,

139. Dossier : « Migrations : face à la politique de la haine, la solidarité internationale de proximité » / Article : « Sans les barbelés, le racisme, les expulsions : à quoi pourrait ressembler une autre politique migratoire » / RITIMO par Basta et Rachel Knaebel / 28 mai 2018.



Le Pape François à Marseille en septembre 2023

des associations, de simples citoyens esquissent des solutions pour mettre en œuvre une autre politique migratoire, fondée sur la solidarité et le respect et qui envisage l'Europe autrement qu'entourée d'un mur de fils barbelés :

- Accès direct aux fonds européens pour les associations et les collectivités locales qui innovent sur l'accueil, l'intégration.
- Mise en réseau des villes¹⁴⁰ faisant le choix de l'hospitalité et se regroupant pour peser face aux états. « Il y a de très nombreux endroits en France où l'arrivée de migrants se passe très bien, où les maires et la population sont très accueillants¹⁴¹ ».
- Répartition des demandeurs en fonction de la puissance des États, de leur population, mais aussi des préférences des demandeurs, (lieu de résidence

140. Calais, Alpes-Maritimes, Paris, Lesbos, Lampedusa, Grande-Synthe, Italie avec les 250 communes du réseau de villes solidaires, "Rete dei Comuni Solidali")

141. Marie-Élisabeth Ingres, chef de mission à Médecins sans frontières (MSF).

de membres de leur famille).

- Visas humanitaires qui permettrait d'éviter des naufrages en mer : L'Europe n'en veut pas mais par exemple le Canada a accordé environ 40.000 de ces visas à des Syriens.
- Réhabilitation de la migration économique : « il faut rétablir des voies d'accès légales vers l'UE (...), ceux qui demandent l'asile risquent leur vie pour arriver jusqu'ici, et ceux qui viennent pour des motifs économiques demandent aussi l'asile, puisqu'il n'y a pas d'autre voie d'accès ! (...) La différence entre migrants "économiques" et demandeurs d'asile n'est pas facile à établir (...). Par exemple, ceux qui sont en Libye pour travailler sont ensuite victimes de tortures et de violence, et deviennent alors des demandeurs d'asile¹⁴² ».

142. Francois Gemenne, politologue, chercheur belge, enseignant à l'IEP Paris, directeur de l'Observatoire Hugo des migrations environnementales à l'université de Liège. Co-auteur du sixième rapport du GIEC, il s'est spécialisé dans les questions de migrations environnementales

A l'occasion de la venue du pape François à Marseille, **des propositions ont été déclinées par le cardinal Aveline**: lancement d'une assemblée ecclésiale de la Méditerranée regroupant laïcs et clercs ; création d'un réseau académique de recherche pour "renforcer la conscience méditerranéenne" ; projet d'une rencontre méditerranéenne des jeunes pour l'écologie et d'un bateau de la paix pour contribuer aux dialogues de la jeunesse¹⁴³, etc.

En 2016 un journal allemand¹⁴⁴ a décidé de mentionner l'origine des auteurs d'infractions dans ses articles. Quand ils étaient étrangers, mais aussi quand ils étaient allemands. Résultat : dans cette région, en quelques années, l'inquiétude à l'égard de l'immigration a diminué notablement. D'autres recherches, en Suisse notamment, vont dans le même sens.

À Toulouse, l'association AVEC (Actions pour Vaincre l'Exclusion de Citoyens) pour combattre les préjugés, organise des rencontres où des habitantes et habitants viennent écouter des récits de vie de personnes exilées, directement racontés par elles-mêmes¹⁴⁵.

Dans les établissements scolaires des campagnes d'éducation (au développement, à la solidarité internationale, contre le racisme) trouvent leur place dans les

orientations pédagogiques tout comme la diffusion de différents outils : campagne "Demain le monde", "Les migrations pour vivre ensemble"¹⁴⁶.

Ces quelques exemples, parmi bien d'autres, montrent qu'un autre chemin est possible. Dès lors, pourquoi faut-il faire de l'affirmation d'une identité fantasmée l'unique horizon de notre existence, de notre rapport au monde et de notre place dans le concert des nations ? Pourquoi faut-il avoir peur de l'Autre et s'enfermer dans la forteresse Europe ? Ne faut-il au contraire mieux intégrer et construire des ponts plutôt que des murs ? Irriguer notre vieux substrat européen des apports venus d'ailleurs, comme nous l'avons fait tout au long de notre histoire ?

Pour notre part nous avons choisi.

143. « *L'accueil des migrants peut être rude, mais il rend heureux* » / La Croix 1 oct 2023 / Jean-Jacques Pérennès Directeur de l'École Biblique et Archéologique française de Jérusalem.

144. Sächsische Zeitung, journal distribué dans la région de Saxe.

145. Newsletter Région Occitanie / 16 oct 2023.

146. « *Le préjugé, acteur principal des relations interculturelles* » Yvan Gastaud et Bruno Quemada/ Migrations et sociétés 2007/1 n°109

[Retour au sommaire](#)

Quelle intégration pour les immigrants et leurs descendants ?

Par Dante MONFERRER

Intégration de quoi parle-t-on ?

En sociologie¹, l'intégration est le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social. L'intégration nécessite deux conditions : une volonté et une démarche individuelle de s'insérer et de s'adapter, et la capacité intégratrice de la société par le respect des différences et des particularités de l'individu.

Pour le Haut Conseil à l'Intégration², l'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol, en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles,

1. Toupictionnaire : le dictionnaire de la politique.

2. « L'intégration à la française » / Rapport du Haut Conseil à l'intégration / 1993.



en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de ces spécificités, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. L'intégration se distingue de l'assimilation qui tend à faire disparaître toute spécificité culturelle

La notion d'intégration soulève nombre de questions³

D'abord elle ne se pose pas de la même manière selon les générations : nées à l'étranger, arrivées avant l'adolescence et ayant grandi sur place, deuxième génération, générations suivantes.

3. Quatre paragraphes suivants tirés de : "L'intégration des immigrés : débats et constats" François Héran, titulaire de la chaire Migrations & Sociétés au Collège de France / 14 janvier 2020.

L'intégration entre, par ailleurs, en résonance avec d'autres notions : voisines (acculturation, assimilation, insertion), alternatives (diversité, multiculturalisme), négatives (discrimination, exclusion), voire repoussoirs (communautarisme, grand remplacement). « *Le mot "intégration" semble occuper, avec une certaine dose de sérénité, le centre de cette constellation sémantique, mais c'est un peu l'œil du cyclone* ».

Certains valorisent ce concept, d'autres le trouvent peu contraignant, d'autres encore le voient comme un instrument de domination. Il peut aussi être appréhendé comme un ensemble de réalités concrètes et observables au fil du temps.

Le rapprochement⁴ avec d'autres pays montre que les résultats de la France sont franchement médiocres. La comparaison entre les capacités des enfants d'immigrés⁵ et celles des autres montre un creusement des inégalités sociales, l'importance du décrochage scolaire de la deuxième génération, le fort pourcentage d'immigrés occupant des emplois inférieurs à leurs diplômes, ...

4. "S'installer", "Se fixer", recueils de données / OCDE / Commission européenne / Indicateurs permettant de comparer la situation des immigrés et des natifs dans différents pays et dans trois domaines (marché du travail, conditions de vie, engagement civique et social).

5. Enquête "Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves" (PISA) évaluation de l'OCDE dans ses pays membres. Teste les compétences des élèves de 15 ans en lecture, sciences et mathématiques tous les 3 ans.

Comment expliquer cette moindre capacité à intégrer

Alors que nous ne cessons de vanter notre modèle républicain d'intégration, certains pointent le flux continu et ingérable de migrants qui, tel le rocher de Sisyphe, annulerait les efforts consentis ; voire incriminent les caractéristiques des populations accueillies (niveau d'études, qualifications, valeurs).

Ces raisons résistent peu à l'analyse⁶. Plus sérieusement l'écart entre : d'un côté l'idéal d'intégration (politique équilibrée et intégratrice, protection sociale, équilibre des droits et des devoirs, égal souci de l'ordre public et de la cohésion sociale) et de l'autre la réalité marquée par la faiblesse voire la défaillance de l'action publique (pression des crises, surenchères politiques, bureaucratie, ...); explique plus certainement nos difficultés en la matière.

Différentes conceptions de l'intégration se font face

- Certains jugent les processus d'intégration insuffisamment exigeants, laissant aux immigrés la possibilité de s'installer en marge de la société, de garder leur particularisme.
- L'immigration musulmane et ses "replis communautaristes" est particulièrement visée, y faire pièce demanderait de remettre au goût du jour des démarches assimilationnistes.
- D'autres voient l'intégration comme une injonction, venant

6. Bon nombre de pays européens accueillent plus que nous, les profils des migrants ne sont guère différents, et pourtant ils intègrent mieux.

de l'appareil politique comme de certaines strates de la société, qui jette un doute permanent sur la légitimité de la présence immigrée, et qui exprime un rapport d'inégalité et de domination, aux racines sociales et politiques, prolongeant l'ancienne emprise coloniale.

- La conception républicaine, enfin, voit l'intégration à travers l'appartenance à la nation, à la communauté des citoyens égaux, reléguant à l'arrière-plan les appartenances collectives.

Toutes ces conceptions réduisent l'intégration à un rapport vertical à la nation, laissant peu de place aux formes plus horizontales, plus courantes, tissées au fil des jours dans les différentes sphères de la vie sociale : travail, école, marché, consommation, relations, fêtes, sport, loisirs, lieux publics, lecture des livres et journaux, espace médiatique, transports et voyages, rencontres imprévues, ...

Ne faut-il donc pas voir dans l'intégration un processus spontané qui s'accomplit à force de temps et dont l'issue ne pourra jamais s'observer qu'après coup ?

Aujourd'hui les questions concernant l'intégration sont omniprésentes dans les sphères politiques et médiatiques, elles sont étudiées, analysées, sondées. Nombreux se sentent autorisés à donner des leçons d'intégration républicaine et pour beaucoup les immigrés et leurs enfants ne feront jamais assez d'efforts en la matière ; « *Ils ont beau se croire reçus au concours de l'intégration,*

il leur reste encore des épreuves à passer⁷ ». Les autres ne s'intègrent jamais assez, surtout s'ils sont physiquement et religieusement différents.

Cette mise en jugement perpétuel, fait que l'idée même d'intégration est rejetée par la plupart des immigrés et de leurs descendants qui jugent insupportable la prétention des autres à les juger. De même les intéressés ressentent que « *l'intégration est le point de vue du dominant sur le dominé*⁸ ». Comment en effet justifier un examen d'intégration permanent pour ceux qui sont nés sur place ou qui y vivent depuis l'enfance ?

Différentes trajectoires d'intégration

Parler d'intégration des migrants et de leurs descendants, c'est aussi évoquer les réussites⁹, tout aussi réelles, même si elles sont peu mises en avant, attestant ainsi de la difficulté de notre pays à valoriser les succès en la matière.

La tonalité ambiante tend à mettre l'accent sur la "panne" d'intégration que connaîtraient les vagues récentes d'immigrés. Il serait loin le temps où les polonais, italiens, espagnols ou portugais, culturellement proches, s'intégraient sans difficulté. C'est oublier la dureté des situations, des conflits, parfois des tragédies, qu'ont vécu ces populations lors de leur arrivée et de leur installation, et que le voile de l'histoire a discrètement recouvert. Ces groupes (italiens, polonais,

7. Ibid note n°3.

8. Didier Lapeyronnie, sociologue.

9. Paragraphe tiré de : « Intégration des immigrés : parler aussi des réussites » / Editorial / Le Monde / 31 mars 2023.



Jeunes de Drancy. LP/Raphaël Pueyo

portugais, espagnols) exclus à l'époque de l'identité française y sont maintenant inclus. L'identité s'est dilatée et nul ne doute de la francité de ces personnes.

Aujourd'hui certes, la situation n'est pas rose, et les migrants, en particulier ceux récemment arrivés, cumulent les handicaps¹⁰.

Le tableau change pourtant lorsqu'on s'intéresse à leurs descendants¹¹.

S'ils restent en général défavorisés par rapport au reste

de la population¹², globalement leur niveau de diplôme et leur répartition socioprofessionnelle sont très proches de la moyenne nationale. Un tiers des enfants d'ouvriers immigrés deviennent cadres ou exercent une profession intermédiaire. Conséquence d'une élévation du niveau d'éducation, cette ascension sociale se double d'une forte mixité des unions matrimoniales et d'une dynamique de sécularisation en matière religieuse.

Alors qu'une écrasante majorité d'immigrés a un conjoint lui-même immigré, les deux tiers de leurs enfants vivent avec une personne sans ascendance migratoire, et 90 % des descendants adultes de la troisième génération sont d'ascendance européenne.

Il n'en reste pas moins que de sérieux problèmes d'intégration

12. Chômage plus élevé, salaires moindres, discriminations sur le marché du travail, ...

10. Niveau de vie moyen inférieur de 22 % à celui du reste de la population, taux de pauvreté monétaire deux fois plus élevé, éloignement du marché du travail, moins souvent diplômés, plus souvent chômeurs (13 % contre 7 %) dans « Immigrés et descendants d'immigrés en France » / dossier de l'INSEE / 30 mars 2023.

11. Trois paragraphes suivants tirés de « Le(s) "nous" des jeunes des quartiers populaires : évolution des frontières et des affiliations » / INJEP Agora n°93/2023 / coordonné par Christine Bellavoine et Fanny Salane.

subsistent, en particulier dans les quartiers à fort peuplement d'origine étrangère et concernent plus spécifiquement des jeunes aux parcours scolaires incertains. Ces difficultés scolaires entraînent souvent : la petitesse des statuts professionnel et social, de faibles ressources, des discriminations dans l'accès à l'emploi et dans la vie sociale, une assignation territoriale, l'éloignement des pratiques culturelles des classes moyennes, ... La désindustrialisation et l'augmentation générale des niveaux de qualification ont aussi affecté l'accès à un emploi stable, allongeant les périodes de précarité et retardant d'autant leur socialisation.

L'accession à la culture scolaire produit de plus en plus d'individus qui sont dans un "entre-deux" ; s'ils ne peuvent être assimilables aux classes moyennes du fait de la précarité de leurs conditions, ils s'éloignent de leur milieu d'origine. Cet "entre-deux" peut également devenir "trait d'union" et constituer une richesse pour ces jeunes.

Une catégorie "jeunes des quartiers"

Se trouve ainsi instituée une catégorie "jeunes des quartiers", pourtant traversée par une grande hétérogénéité : des positions sociales, des parcours de vie, des évolutions professionnelles, des affiliations et des combinaisons que les jeunes construisent entre différentes sphères. Cette diversité des expériences fait écho à la diversité des quartiers qui présentent des configurations sociales et urbaines variées. Souvent assimilées aux grands

ensembles d'habitat social, les classes populaires habitent aussi les périphéries urbaines et les quartiers dégradés des centres-villes. Ces quartiers sont quasiment tous concernés par des politiques spécifiques : d'insertion, d'emploi, territoriales (politiques de la ville, éducation prioritaire), programmes de rénovation urbaine, ...

Entre précarités et solidarités

Leur socialisation spécifique, les violences récurrentes, la radicalisation, les déviances, ..., font apparaître cette jeunesse comme menaçante. Cumulées à d'autres spécificités : contraintes économiques, parcours scolaires non linéaires, expériences de stigmatisation et de discrimination, transformation de leur quartier, perception des inégalités, incertitude forte quant à l'avenir ; mais aussi : solidarités familiales et de voisinage extrêmement solides, ancrages culturels multiples, pratiques sociales qui mêlent débrouillardise et inventivité, rôle du sport, place de la religion, relations avec la police et les administrations, liens aux structures associatives, affiliations liées à l'âge, trajectoires migratoires, vécu des attentats et des émeutes, ..., contribuent aussi à les unir et à constituer un "nous" fort de toutes ces expériences communes partagées.

« Réaffirmer entre eux et à l'extérieur de leur microsociété l'appartenance à une catégorie de personnes spécifiques constitue pour les « jeunes de la cité » une réaction collective par rapport à leurs

propres dévalorisations. Cela leur permet de les contenir et de les tenir à distance¹³ »

Que nous dit la répétition des émeutes urbaines?¹⁴

Une fréquence, une persistance et une reproduction du scénario qui conduit aux émeutes dans les banlieues. En 1983, la marche pour l'égalité et contre le racisme, lancée par les jeunes des Minguettes¹⁵ avait marqué l'irruption du "problème" des banlieues sur la scène publique.

Depuis quarante ans, ce ne sont pas moins de quarante-cinq émeutes qui, au rythme de plus d'une par an, embrasent régulièrement les banlieues, avec comme point d'orgue celles de 2005 et de 2023. Avec un élément nouveau, les réseaux sociaux qui aujourd'hui médiatisent, en direct, les faits bruts.

Ce qui marque également, c'est le déclencheur, tout comme la prévisibilité du scénario : bavure policière, affrontements entre jeunes et forces de l'ordre, marche blanche et scène politique divisée entre défenseurs de l'ordre et partisans du social. Depuis quarante ans, ce cycle bien rodé se reproduit à l'infini.

Des violences qui ne trouvent pas de traduction politique

Après la marche de 1983 une incompréhension durable s'est installée avec la classe politique. A

13. Joëlle Bordet, psychosociologue.

14. Deux paragraphes suivants tirés de : « Les explosions de colère des quartiers ne trouvent pas de traduction politique » entretien avec François Dubet (Professeur émérite de sociologie à l'université de Bordeaux) et Fabien Truong (Professeur de sociologie à l'université Paris-VIII) / Anne Chemin / Le Monde 7/10/23.

15. Vénissieux (Rhône).

prospéré, dans cette génération, le sentiment d'avoir été utilisée comme faire valoir, sans voir émerger de réponses à la hauteur des enjeux. Les marcheurs des Minguettes défendaient la non-violence, la fraternité et la mixité. Aujourd'hui il ne s'agit plus de marche pacifique mais d'émeutes d'une violence extrême, d'une rage qui conduit à détruire son propre quartier devant les habitants qui condamnent mais comprennent et se sentent impuissants. Tout ceci en dit long sur la désespérance et la perte de repères de cette jeunesse.

Les sociétés démocratiques ont, en principe, cette capacité à transformer les colères en revendications politiques, comme a su le faire par le passé le mouvement ouvrier. Aujourd'hui, ce processus est grippé ; malgré la dégradation de la situation des quartiers, la répétition des émeutes, le vide institutionnel est abyssal : les politiques, les syndicats, les associations, les églises et les mosquées, les élus, les animateurs et les enseignants, ..., avouent leur impuissance, sont inaudibles, sans relais et n'arrivent pas à donner une traduction politique à ces tensions. Et quand un problème social ne trouve pas de débouché politique, il engendre de la violence. « *Le clivage n'est seulement social, il est aussi politique*¹⁶ ». Nous en sommes là.

16. « *La répétition et la rage, au cœur des émeutes françaises* » François Dubet Professeur des universités émérite, Université de Bordeaux) 2 juillet 2023.

Un rapport à la police dégradé¹⁷

Avec la fin de la police de proximité¹⁸, la course aux statistiques et les opérations coups de poing ont tenu lieu de stratégie d'action, sans solutionner l'enracinement de l'insécurité, des incivilités et des trafics. Cette stratégie s'accompagne de pratiques : harcèlement, vexations, contrôles au faciès¹⁹, ..., aussi peu efficaces que propres à provoquer un ressentiment durable. Il en ressort un fort, et ancien, sentiment d'injustice²⁰. Si la mort de Nahel, comme celles de Bouna et Zyed, ont cristallisé ce ressentiment et si les bavures sont le déclencheur des émeutes, le substrat reste ces pratiques mal vécues, adossées à des logiques de soupçon manifeste, de raids "en territoire ennemi" et de méthodes de "cow-boys".

17. Paragraphe suivant tiré de : « *Quartiers ; Une Jeunesse sans boussole* » / Natacha Tatu / L'Obs / 15/10/23. « *La répétition et la rage, au cœur des émeutes françaises* » / François Dubet Professeur des universités émérite, Université de Bordeaux / The Conversation 2 juillet 2023. « *Les ingrédients d'une colère profonde sont là* » / entretien avec Julien Talpin Chercheur au CNRS / Recueilli par Nathalie Birchem / La Croix 29/06/2023.

18. Décrétée en 2003 par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy au motif de faire du social au lieu d'investiguer et d'appréhender.

19. Pour la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les contrôles au faciès ont des effets désastreux sur la cohésion sociale. Il faut les limiter, comme l'ont fait d'autres pays sans conséquences aucune sur leur sécurité, afin d'améliorer les rapports de confiance entre les forces de sécurité et la population.

20. Comparaisons sur les réseaux sociaux avec d'autres refus d'obtempérer, comme celui du fils de l'eurodéputée LR Nadine Morano, qui n'ont pas débouché sur les mêmes conséquences tragiques. Surreprésentation, documentée, des jeunes hommes des quartiers populaires dans les morts suites à des interpellations policières.

Ainsi se met en place un face à face, entre policiers et jeunes, fait de logiques de territoires, de recherche de confrontations et de haines recuites. La police, considérée comme raciste, est vue comme le bras armé d'une société qui ne les accepte pas et les jeunes sont perçus comme de dangereuses "racailles ensauvagées", sans foi ni loi, qu'il faut mettre au pas.

Pourtant les interactions police/jeunes sont très nombreuses et derrière cette relation, il y a celle à un État qui donne le sentiment de traiter moins bien les habitants des quartiers que les autres.

Coté police le climat est tout aussi morose. Les émeutes, d'une violence inédite, ont laissé des traces profondes, mal aimées, soumise à une confrontation permanente et à une mise sous tension qui ne l'est pas moins, la lassitude est manifeste. « *La police était déjà en crise majeure(...), elle est soumise à de nombreuses injonctions contradictoires, à des politiques parfois peu compréhensibles, à des réglementations complexes, et puis aussi à une difficulté de savoir exactement à quoi elle sert*²¹. »

Certains évoquent un racisme systémique, des violences policières, des syndicats porteurs des thèses de l'extrême droite, d'autres pointent plutôt une minorité de brebis galeuses. Des questions se posent sur la formation des policiers, la maîtrise de la force et le nombre

21. « *Police : aux origines de la crise* » / France Culture 4/7/23 avec Alain Bauer professeur de criminologie, Mikael Corre Journaliste à La Croix, David Le Bars Secrétaire général du syndicat des commissaires de la police nationale

de morts en comparaison d'autres pays européens. Quoiqu'il en soit, chaque mise en cause d'un policier provoque une réaction corporatiste, pour le moins contreproductive, qui au final ne peut que nuire à l'institution.

« *Le rapport des jeunes, (...), à la police et au maintien de l'ordre doit être revu dans son ensemble, et donner lieu à l'ouverture d'un débat national (...). Il faut sortir de l'idéologie de l'extrême gauche selon laquelle la police tue et de celle de l'extrême droite qui criminalise les jeunes. Ce sont des sujets complexes, qui ne peuvent se satisfaire de réponses simplistes*²² ».

Des jeunes qui se sentent incompris et abandonnés²³

De nombreuses villes portent encore les cicatrices de cet embrasement généralisé. Et si le calme est revenu le malaise est palpable. Dans ces quartiers, concentrés de difficultés, malgré plusieurs décennies de politique de la ville et de rénovation urbaine, le sentiment d'exclusion n'a jamais été aussi vif chez bon nombre de jeunes. Ils vivent dans un pays vu comme riche, mais sont exclus du mode de vie des classes moyennes. Le triptyque républicain "Liberté, Égalité, Fraternité" est vécu comme un mensonge. Dès l'école ils sont dans une compétition économique

22. Hélène Geoffroy maire (PS) de Vaulx-en-Velin.

23. Paragraphe tiré de : « *Quartiers populaires : 40 ans de déni ?* » The conversation 9 juillet 2023 / Eric Marliere Professeur de sociologie à l'université de Lille ; Julien Tapin chargé de recherche en science politique au CNRS, Université de Lille ; Julie Sedel Maîtresse de conférences, Université de Strasbourg ; Marie-Hélène Bacqué Sociologue, urbaniste, Universités Paris Nanterre et Paris Lumières.



Émeute de jeunes à Clamart en juin 2023. Par H24Info.ma avec AFP

par le diplôme dont beaucoup sont exclus. Les injonctions de réussite par la consommation véhiculent les valeurs contradictoires de nos sociétés contemporaines. Les institutions sont appréhendées au mieux comme inefficaces, au pire comme hostiles. La défiance à l'égard de la classe politique est réelle et la parole publique n'est plus crédible pour les habitants des quartiers populaires.

Des enquêtes menées auprès des jeunes de ces quartiers en Île-de-France de 2017 à 2021 montrent la force des expériences collectives marquées par la stigmatisation territoriale, la discrimination raciale et la force des inégalités sociales.

Paroles de Mounir, Karim, Yazid, Nabil, Abdel jeunes de Vaulx-en-Velin²⁴ : « *Pendant toutes ces années, on a fait de l'urbain, sans faire de l'humain* ». « *La violence, c'est la parole des pauvres. Notre seul moyen pour nous faire entendre, c'est de brûler* ». « *On*

24. Quartiers : Une Jeunesse sans boussole » Par Natacha Tatu / L'Obs le 5/10/23.

a tous l'impression d'avoir perdu nos chances parce qu'on s'appelle Mohammed ou Abdel ». « *J'ai un BAC+ 2 en électronique, les seuls boulots qu'on me propose, c'est manutentionnaire* ». « *Tous sont convaincus de devoir faire deux fois plus d'efforts que les autres pour s'en sortir* ». « *Vous ne voulez pas de nous ? Tant pis. On est là, que ça vous plaise ou non, et on ne changera pas. On n'essaiera pas de se faire accepter comme les anciens* ».

De plus en plus large est le fossé qui se creuse entre le "nous" et le "eux".

Un déchainement de violence et une fièvre nihiliste, ayant peu de précédents

Des adolescents, presque des enfants, ont brûlé tout ce qui ressemblait, de près ou de loin, aux représentations de l'Etat ; non seulement les commissariats ou les mairies, mais aussi les écoles qu'ils fréquentent ou les centres sociaux qui soutiennent leurs parents. D'autres lieux,

équipements et biens privés ont aussi connu cette rage destructrice et ces pillages dévastateurs.

L'enchaînement psychologique qui a présidé à ce déchaînement de violences a vu ces jeunes passer de l'indignation à la colère puis à la haine, à la rage, et enfin à la folie destructrice²⁵.

De tels agissements sont-ils le révélateur du malaise profond que connaissent nos sociétés ou est-ce un accès de folie adolescente, collective et passagère de jeunes hors de tout contrôle ?

Il n'en demeure pas moins que la mort de Nahel, filmée et diffusée en direct, rentre en résonance chez de nombreux jeunes des cités avec cette perception de traitement inégal et d'humiliations vécues au jour le jour. Un sentiment d'indignation qui n'exprime pas seulement une demande de reconnaissance, mais revendique l'égalité des vies humaines.

Des parents qui peinent à donner un cadre²⁶

Une des raisons brandies²⁷ pour expliquer la violence et la jeunesse de leurs auteurs, c'est la démission des familles et leur manque d'autorité. Dans les quartiers cette injonction a été bien souvent reçue comme une stigmatisation de plus, comme

25. "La Clinique de la dignité" / Cynthia Fleury / Seuil, collection « Le compte à rebours ».

26. Paragraphe tiré de : "Quartiers : des parents sans moyens" / Bérénice Rocfort-Giovanni / L'Obs le 5/10/23.

27. Confer les déclarations du président Macron, du ministre Dupont-Moretti, du préfet de l'Hérault, ...



un air de déjà entendu.²⁸ « Depuis plusieurs années, les politiques ont tendance à vouloir responsabiliser les parents des quartiers, en présupposant qu'ils ne le sont pas, On attend d'eux qu'ils endossent un rôle pensé par et pour les classes moyennes et aisées, sans tenir compte de leurs conditions d'existence. Cela ne peut pas fonctionner.²⁹ »

Plusieurs effets se cumulent liées aux spécificités de ces quartiers et de ces familles : manque criant de logements, exigüité peu adaptée à la taille des familles reléguant les jeunes au pied des immeubles, taux de chômage très élevé (18%) qui fait que beaucoup de parents passent du temps à chercher du travail, horaires pas toujours compatibles avec une

28. « L'autorité parentale est capitale. Les familles doivent prendre toute leur responsabilité » président Chirac lors des émeutes de 2005.

29. Pierre Périer, sociologue et professeur de sciences de l'éducation à l'université Rennes-II.

vie de famille et un suivi de la scolarité des enfants, structures familiales fragiles souvent monoparentales³⁰ dirigées par des mamans, elles-mêmes en manque de repères culturels et souvent débordées, pères fréquemment démissionnaires et ne présentant pas des modèles d'identification forts.

Dans de telles conditions l'emprise des trafiquants de drogue est forte et bat en brèche le peu qui reste d'autorité familiale, tandis que les injonctions à plus de fermeté restent sans effets.

Pour autant durant ces nuits d'émeute des familles et des professionnels de la jeunesse, des animateurs, des personnes influentes dans les cités, ..., dont beaucoup partagent la colère des jeunes, sont descendus dans la rue, pour empêcher

30. D'après l'INSEE un ménage sur quatre en France, dont une majorité en banlieue, est dirigé par une femme.

des dérapages, jouer un rôle de protection³¹.

Une réponse pénale forte³²

Les hommes politiques, privilégient la lecture sécuritaire des émeutes. Emmanuel Macron dénonce « *l'instrumentalisation de la mort d'un adolescent (...) pour essayer de créer le désordre et attaquer nos institutions*³³ », *Gérald Darmanin affirme « il faut être ferme avec les voyous et ne pas voir d'excuse sociale là où il n'y en a pas*³⁴ ».

Août 2011, les périphéries des villes du Royaume Uni s'enflamment³⁵. David Cameron déplore un « *effondrement moral engendrant l'irresponsabilité, l'égoïsme, l'inconséquence, des enfants sans père, des écoles sans discipline, des récompenses sans effort, le crime sans punition, des droits sans responsabilités, des communautés sans contrôle*³⁶ ». Ici aussi la même doxa sécuritaire, teintée d'un essentialisme de mauvais aloi, prend le pas sur toute autre explication.

Si elle se doit d'être ferme, la

31. Ibid note 24.

32. Condamnation dans 95% des affaires, prison ferme dans 60% des cas, peine moyenne supérieure à huit mois, 600 personnes incarcérées mi-juillet ; bilan dressé le 19 juillet dernier par le ministre de la justice.

33. Déclaration d'Emmanuel Macron président de la République le 30 juin 2023.

34. Déclaration de Gérald Darmanin ministre de l'intérieur du 3 juillet 2023.

35. Suite à la mort d'un chauffeur de taxi tué par un policier dans le nord de Londres.

36. Déclaration le 15 août 2011 de David Cameron premier ministre britannique conservateur.

réponse judiciaire doit apparaître comme juste pour être comprise, acceptée et avoir valeur pédagogique. Elle doit aussi s'inscrire dans un ensemble de mesures, sociales et économiques, propres à aussi traiter les causes. Qu'en est-il vraiment ?

Pour ce qui est des aspects sociaux et économiques, rien ou pas grand-chose n'a été dit, et rien de significatif ne sera fait. Parions que les mêmes causes, hautement inflammables et non traitées, produiront, à plus ou moins long terme, les mêmes incandescences.

Quant à l'équité ! En 2011 outre-manche, la presse avait pointé la différence de traitement entre deux décisions de justice quasi simultanés (jugements des émeutiers et de parlementaires impliqués dans un scandale³⁷).

« *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*³⁸ »

La maxime de La Fontaine n'a pas pris une ride. En France c'est le traitement judiciaire des affaires, avec mort violente impliquant les forces de l'ordre, qui est considéré comme systématiquement partial par les jeunes. Le deux poids deux mesures, réel ou supposé, est ancré dans nombre d'esprits et amoindrit d'autant la confiance en la justice.

Quant à l'exemplarité des peines et leur effet dissuasif ? L'Angleterre peut nous amener quelques

37. "Scandale des notes de frais" près de la moitié des députés soupçonnés de détournements de fonds publics, trois condamnations.

38. Les Animaux malades de la Peste (Jean de La Fontaine, livre VII - 1).

éléments de réponse, en février 2015, 1593 des 3 914 personnes inculpées ou averties par la police londonienne à la suite des troubles d'août 2011 avaient à nouveau été condamnées³⁹ confirmant le principe bien établi selon lequel la prison coproduit les délinquants.

Les freins à l'intégration

Les préjugés et les discriminations⁴⁰

Les mécanismes qui président aux discriminations que subissent des personnes issues des minorités dites « visibles » sont fondés sur des préjugés venus du tréfonds de notre histoire (esclavage, colonisation) et sur un rejet des différences qui persiste encore de nos jours. Ces personnes continuent ainsi à se heurter à des difficultés pour participer de manière significative à la vie publique, sociale et économique dans notre pays. L'Autre est très souvent perçu, par beaucoup de nos compatriotes, comme une menace pour leur mode de vie. Une actualité trop souvent tragique et très médiatisée nourrit cette perception.

Pourtant des études⁴¹ mettent en lumière une autre réalité. Dans leur grande majorité, les immigrés

39. « *London rioters have committed nearly 6,000 new crimes including murder and rape since 2011 violence* », Kate Ferguson / *The Daily Mirror* / 10 février 2015.

40. Paragraphe tiré de : "Les immigrés partagent les valeurs dominantes de leur pays d'accueil" Bernard Denni professeur de science politique, chercheur au laboratoire Pacte (université Grenoble-Alpes, Science Po Grenoble).

41. "Analyse des réponses des personnes d'origine étrangère dans vingt États de l'UE" / *European Values Study*.

partagent les valeurs dominantes de leur pays d'accueil même si les différences culturelles entre sociétés de départ et d'accueil, ralentissent le processus. De même le statut social, et plus encore la religion, ont un effet puissant sur la persistance des valeurs conservatrices : 55 % des étrangers acceptent l'homosexualité s'ils sont sans religion et 26 % s'ils sont pratiquants.

Le brassage des normes et des valeurs, sur fond d'inégalités sociales, n'est pas toujours un long fleuve tranquille et engendre d'inévitables tensions. Mais les analyses ne font pas apparaître des clivages tels, entre valeurs des autochtones et celles des immigrés, qui justifierait un sentiment de menace. Les politiques d'intégration devraient favoriser les ressorts sociologiques par lesquels les immigrés trouvent leur juste place en Europe.

D'autres représentations nourrissent les préjugés ; ainsi par exemple le département de Seine Saint Denis⁴² est connu pour être le plus pauvre de France et vivre sous perfusion des aides publiques⁴³. Quelques données nuancent ces évidences : d'abord c'est le 3ème département créateur de TVA, et donc de valeur ajoutée et d'emploi, il est aussi

42. "France, États-Unis : deux modèles face aux discriminations" Hakim El Karoui essayiste, consultant, fondateur de la société Volentia, senior fellow à l'Institut Montaigne, Carole Reynaud-Paligot Historienne, sociologue rattachée à l'Université de Bourgogne / France Culture/ Jeudi 6 juillet 2023.

43. C'est aussi celui où 69% des habitants disent avoir été victimes de discrimination au cours des 5 dernières années : Les Rencontres de l'Observatoire départemental des discriminations et de l'égalité 2023.

8ème contributeur de la protection sociale, qui est financée à 88% par les cotisations sur le travail. Les 2/3 de cette protection sociale (500 milliards d'€), profitent largement aux seniors retraités⁴⁴, le chômage et le RSA c'est infiniment moins. On le voit, la clé de répartition des mécanismes redistributifs c'est la présence des retraités ; il y a 13% de retraités en Seine Saint Denis et 37% dans le Var !!!

La ségrégation sociale et ethnique des quartiers⁴⁵

Contrairement à ce que l'on croit, les quartiers sont loin d'être des lieux fermés sur eux-mêmes. Il y a énormément de départs et d'arrivées, la mobilité sociale entraînant la mobilité résidentielle. Les banlieues jouent donc à la fois un rôle de « sas » et de « nasse ». « Sas » pour ceux qui peuvent partir, « nasse » pour ceux qui doivent rester. Cette logique prive les quartiers de leurs forces vives : les familles qui acquièrent des ressources économiques, sociales ou culturelles sont remplacées par des populations plus pauvres, plus précaires, issues d'immigrations plus récentes.

Ces mouvements de population transforment la relation au quartier, et quand le projet est de quitter les lieux dès que possible, il y a moins de raisons à participer à la vie de la cité.

La ghettoïsation de ces quartiers s'est beaucoup renforcée, par exemple aux Minguettes, dans les années 1980, un tiers

44. Pensions de retraites, dépenses de santé.

45. Ibid note n°16.

seulement de la population était considéré comme "immigrée", le pourcentage est beaucoup plus élevé aujourd'hui. Les enseignants, les animateurs, les travailleurs sociaux y vivaient et faisant vivre une certaine mixité sociale. Mais dans les années 1980/1990, ces classes moyennes qui mettaient leurs enfants dans les écoles et les collèges du quartier sont parties – laissant un grand vide derrière elles.

Aujourd'hui, il ne reste que des pauvres. On arrive à la quatrième génération d'enfants d'immigrés, beaucoup n'ont connu que le chômage, la violence, la drogue. Cette misère sociale générée par les inégalités se traduit par de plus grandes difficultés d'accès, à l'enseignement supérieur, à la santé, aux services publics, à la mobilité et aussi à l'emploi.

Nous assistons à un enkystement du ghetto : clivage croissant avec son environnement, entre soi imposé et qui se renforce de l'intérieur, fréquentation de la même école, du même centre social, mêmes relations, participation à la même économie plus ou moins légale, sentiment d'être hors de la société en raison de ses origines, de sa culture, de sa religion.

Ce processus de "sas" et de "nasse" est paradoxal. Il est essentiel d'encourager les trajectoires sociales ascendantes. Mais, le revers de la médaille, c'est la prolétarianisation du reste du quartier. Les politiques publiques qui soutiennent la réussite scolaire ou professionnelle des jeunes règlent le problème des individus,

mais nourrissent parallèlement des stratégies de fuite qui enracent dans les cités ceux qui ont échoué – et qui éprouvent, de ce fait, du ressentiment, de l'amertume, de la frustration, voire de la haine.

Des identités incertaines

Aujourd'hui certains affirment que la "submersion migratoire" et le "grand remplacement" mettraient à mal notre culture et notre identité, qui seraient remplacées par d'autres, importées de l'étranger, fortement communautarisées et qui menaceraient de désagrégation notre société.

« Cette vision est révélatrice d'une conscience française, habituée à des certitudes et à une vision fixiste de la population et de l'identité française, qu'elle a du mal à admettre⁴⁶ ».

Pourtant ce n'est pas dans les pays du tiers monde que la culture des jeunes des cités trouve son origine. Ce n'est pas tant de Dakar ou d'Alger, que du 93 ou des quartiers nord de Marseille, que viennent leur habitudes alimentaires, vestimentaires, musicales, leurs expressions, leurs références, ...

Cette altération de notre société, marquée par la montée de l'individualisme, la perte du collectif, la recherche du plaisir et de l'excitation, l'omniprésence souvent toxique des réseaux sociaux, ..., n'est pas due à l'immigration mais à des

46. "Le processus d'unification et d'intégration" / ASIAD et Mamadou M'Bodje / RITIMO / 18 mars 2013.

phénomènes plus généraux, relevant du choc entre les valeurs provenant des lumières et celle issues de la mondialisation portée par un capitalisme débridé et consumériste. Ce sentiment de perte des valeurs et de malaise identitaire est réel, même si beaucoup se trompent sur ses causes.

« Les classes populaires sont celles qui ont le moins de protections culturelles pour résister à la sous-culture qui sévit, amplifiée par les réseaux sociaux. Arrêtons d'essentialiser ces dits jeunes des cités en les reléguant dans un statut de voyous ou de victimes. Les quartiers populaires sont une France profonde qu'on ne reconnaît pas comme telle⁴⁷ ».

Une culture déviante⁴⁸

Les difficultés d'intégrations font que certains jeunes, de deuxième et troisième génération, opèrent des replis sur des identités, bricolées et bien souvent fantasmées. On trouve chez eux un capital culturel, plutôt inférieur à celui des jeunes urbains issus de familles plus aisées. La politique de la ville a échoué à construire de la mixité sociale. La situation s'est même aggravée, ainsi dans de nombreuses classes des quartiers populaires on trouve jusqu'à 80% de jeunes d'origine étrangère,

47. « Les quartiers populaires, cette France profonde qu'on ne reconnaît pas » / Frédéric Sarkis enseignant-chercheur, délégué Renaissance dans la 1ère circonscription des Hauts-de-Seine / Le Monde 1er août 2023.

48. Paragraphe tiré de : « Une culture déviante dans certains quartiers » / Interview de Olivier Galland sociologue auteur de « sociologie de la jeunesse » éditions Armand Colin 2022 / Propos recueillis par B.Dillies : La Dépêche du Midi 22 nov 2023.

souvent issus de familles pauvres.

La délinquance endémique fait fuir les commerçants, les médecins mais aussi une majorité de jeunes qui, heureusement, s'en sort mais en quittant la cité. Se met alors en place un concentré de misère, un entre soi subit et ceux qui restent et qui ne peuvent pas partir, bien souvent tombent dans des activités illégales. Ainsi se développe une sorte de culture déviante nourrie par les trafics de drogue, les phénomènes de bandes incontrôlables, les violences de plus en plus extrêmes, la haine et la provocation envers tout ce qui a trait à l'État et à ses représentants, le refus des règles. Ce sont donc à partir de ces déviations que ces jeunes se "socialisent".

Parallèlement on assiste à un regain de religiosité, pour beaucoup avec un islam "occidentalisé" différent de celui des parents et adapté en fonction de leurs interrogations. En grandissant, les perceptions évoluent ; le mouvement de fond n'est ni spectaculaire ni sécessionniste⁴⁹. D'autres vont vers un islam considéré comme supérieur aux autres religions et aux lois de la République. Cette conception de la religion rejette aussi la libéralisation des mœurs, l'homosexualité, l'autonomie des femmes, ... Elle pose bien souvent problème en termes d'intégration lorsqu'il s'agit d'adopter les codes de la société majoritaire. Certains cèdent aux sirènes de l'islamisme radical.⁵⁰

49. Ibid note n°14.

50. Selon un rapport sénatorial, cité par le journal de TF1 (2/10/2020) environ 2% des musulmans de France (40 000 salafistes et 50 000 frères musulmans) ont un

Qui plus est, plus ces jeunes sont massivement convaincus qu'ils sont, de par leur appartenance ethnico religieuse, victimes d'un racisme systémique de la société française, qui leur est hostile, et dont le bras armé est la police.

Les parents sont impuissants, et les punir ne servira à rien. Le rôle de l'école est essentiel. Beaucoup de jeunes, mal orientés dans des filières professionnelles qu'ils n'ont pas choisies, sont en échec. L'école doit aussi avoir pour mission de former des citoyens et pas seulement de délivrer des connaissances.

Les clivages du “nous” et du “eux”

« (...) J'ai constaté l'évolution du discours politique qui n'a cessé de dériver, jusqu'à la cristallisation actuelle autour de l'identité. Pour la binationale que je suis, construite par la langue et les valeurs humanistes, la tristesse va crescendo. (...) j'ai la faiblesse de ne pouvoir être indifférente aux voix qui s'élèvent, prônant la haine⁵¹. »

Dans les années 1980, les jeunes issus de l'immigration, s'ils étaient victimes de racisme, ne se voyaient pas différents des jeunes “Français” des cités. Il y avait peu de barrières, dans la vie sociale, avec les habitants d'origine française ; les étrangers étaient avant tout considérés comme des “travailleurs immigrés”.

comportement ou une idéologie radicale
« tous ne sont pas dangereux loin de là, mais leurs valeurs sont contraires à la République »

51. « Marianne contre les faussaires » / Fatou Diomé / Albin Michel 02/03/2022.



Les choses ont, par la suite, basculé. La jeunesse des quartiers s'est divisée entre ceux qui voulaient entrer dans le système, créer des associations et se présenter aux élections, et ceux qui pensaient que la porte était fermée et le racisme trop ancré – les uns parlaient d'intégration, les autres d'identité.

« Avec le départ des populations d'origine française, les banlieues se sont ethnicisées, les bâtiments avaient été refaits, les transports s'étaient développés, les quartiers paraissaient plus ouverts et pourtant les cités s'étaient refermées sur elles-mêmes⁵². »

Pour autant, les situations ne sont pas aussi figées qu'elles le paraissent. Les jeunes des quartiers mobilisent souvent le “eux” et le “nous” – en contre point au discours de l'extrême droite – mais ils ne le font pas

52. Ibid note 14.

toute leur vie, ni en toutes circonstances.

« Ils s'adaptent, évoluent et jouent en permanence avec leurs différentes identités : ils peuvent se sentir marocains ou algériens face à un policier et français quand ils passent leurs vacances au bled⁵³. »

Des quartiers rénovés, mais un désinvestissement des structures publiques et associatives. Des moyens importants ont été mobilisés pour la rénovation urbaine, mais dans le même temps les services publics se sont faits plus rares.

« Les habitants les plus politisés de ces quartiers vivent la transformation du bâti comme une humiliation : ils demandent du travail et des politiques éducatives – et on propose un ravalement des façades⁵⁴. »

Moins de bureaux de poste, de services sociaux, de cabinets médicaux. Mais aussi moins

53. Ibid note 14.

54. Ibid note 14.

de structures associatives : laïques, catholiques, socialistes, communistes, d'éducation populaire, patronages, mouvements de scoutisme, ..., qui permettaient de réguler les tensions, de proposer au quotidien avec leurs militants engagés et leurs professionnels aguerris, des activités éducatives et d'animation. Aujourd'hui cette colonne vertébrale éducative, complémentaire de l'école, s'est affaïssée avec la baisse des subventions, des moyens humains, et les logiques de court terme, de prestations de services, d'activités à consommer, ..., qui n'arrivent pas à imprimer leurs marques et à embarquer véritablement la jeunesse des quartiers.

L'école a montré ses limites. Comme dans la plupart des quartiers populaires, malgré les dispositifs mis en place, le décrochage scolaire, à partir de 16 ans, est phénoménal. Près d'un jeune sur deux de 16 à 24 ans, non scolarisé, est sans diplôme.

« *Ils ont le sentiment d'avoir eu droit à une école au rabais. Jamais on ne leur parle de prépa, de grandes écoles. Ils n'ont pas accès à l'information. La seule section élitiste, pour eux, c'est sport études*⁵⁵ »,

Au fil des ans, la présence d'adultes capables d'entourer la jeunesse s'est effilochée. Les travailleurs sociaux, les enseignants qui habitaient auparavant en banlieue sont partis et les associations se bornent souvent à réaliser un travail de survie : distributions de

nourriture, dons de vêtements, au mieux aide aux devoirs. Ce qui y reste de présence publique, ce sont des animateurs précaires ainsi que des travailleurs sociaux ou des enseignants mal rémunérés venant de l'extérieur, souvent imprégnés par les représentations négatives sur la banlieue.

Quant-aux "grands frères" très en vogue à une époque, ils sont aujourd'hui souvent sur la touche. Il y avait pour les municipalités qui les embauchaient une forme de clientélisme, et s'ils connaissent le quartier, le mélange des genres n'était jamais loin et la frontière avec "l'économie de la débrouille" pour le moins poreuse. Peu formés aux techniques d'animation et de médiation, mobilisés sur des emplois précaires « *ils sont toujours là, au pied des immeubles et n'ont pas vraiment évolué ; pas un exemple de réussite*⁵⁶. »

Incapacité des décideurs publics

On constate une incapacité des décideurs publics à consulter, à impliquer, à libérer la parole, à favoriser la co-construction des politiques publiques avec les principaux intéressés, à les traiter en acteurs et non en objets des politiques publiques, à être comptables de leurs actes et à rendre compte. De nombreux travaux, réalisés dès les années 80⁵⁷, alertaient déjà sur les enjeux sociaux et économiques liés à la désindustrialisation et à ses conséquences sur les quartiers populaires. Peu ont été pris en compte. La question sociale et

les discriminations ethniques apparaissent toujours taboues ou délicates à traiter par les politiques. Il n'y a pas de prise en compte du malaise exprimé par les jeunes, les réponses sont principalement sécuritaires.

Aujourd'hui le déni institutionnel n'a jamais été aussi grand ; par exemple les réactions sur le racisme dans la police, à rebours des études qui le démontrent, témoignent d'une action publique qui se fait d'une certaine façon contre la science, alors que les idées et les perceptions de l'extrême droite dans la société et le débat public, via ses puissants relais médiatiques, ont de plus en plus droits de cité.

Les travaux de recherche eux, ne sont pas véritablement relayés par les politiques, la période récente a même été marquée par une remise en cause de certains d'entre eux, taxés de justifications sociologiques puis idéologiques quand ce n'est pas d'islamo-gauchisme. Beaucoup de ces travaux, dont certains élaborés et discutés avec des habitants, des professionnels, des militants des quartiers populaires, ont tiré depuis longtemps le signal d'alarme sur la situation sociale et économique des cités, la prégnance de la discrimination, la fragilisation du tissu associatif, la baisse des moyens mais aussi la répression et la volonté d'encadrement. On ne peut pas dire qu'ils aient été entendus

Faible représentation des quartiers populaires

Les voix émergent des quartiers sont souvent minorées, voire disqualifiées et souvent soupçonnées de communautarisme. De plus elles

55. "Quartiers populaires : à Vaulx en Velin une jeunesse sans boussole" Natacha Tatu / L'Obs 5 octobre 2023.

56. Ibid note n°55.

57. Jean Charles Lagrée, François Dubet, Paula Lew Fai,

n'ont qu'un faible accès aux médias et au débat public, même si on a pu voir certains jeunes diplômés issus des quartiers populaires, intervenir sur des plateaux télévisés lors des dernières violences urbaines. Ce sont surtout les journalistes, les politiques et les experts de tout poil qui écumant les plateaux télé et apportent leur vision, du dehors.

Sans porte-parole pour exprimer leurs griefs et leurs revendications de façon structurée et argumentée, ils doivent la plupart du temps passer par le filtre d'une autorité extérieure dans laquelle ils ne se reconnaissent pas forcément : sociologues, enseignants, éducateurs, élus, ...

Tout cela construit une image dégradée qui contribue à leur enfermement et à l'accroissement du ressentiment envers une société qui ne les voit que comme un problème⁵⁸.

Le rapport distendu avec la politique institutionnelle peut s'accompagner d'un réel intérêt pour la politique au niveau local, national ou international. Cette distance s'explique par le sentiment de ne pas être entendu, de ne pas être représenté. Les jeunes trouvent donc d'autres voix pour se faire entendre. Par exemple parmi les cent jeunes de la recherche "Pop Part"⁵⁹, sept se sont présentés aux dernières élections municipales. On note dans les villes populaires d'Ile-de-France, l'émergence de nouveaux profils d'élus, issus de la société civile, appartenant aux minorités racisées, et, depuis la loi pour la parité, plus féminins⁶⁰.

58. Ibid note 24.

59. Recherche participative Pop-Part conduite dans dix villes ou quartiers de l'Ile-de-France, par des jeunes et des chercheurs, portée notamment par l'Université Paris Nanterre.

60. « Quartiers populaires : 40 ans de déni

Quant à la sphère culturelle et sportive, elle compte beaucoup de figures qui ont grandi dans les cités : Omar Sy, Jamel Debbouze, Kylian Mbappé ou Aya Nakamura, qui, pour certains, font partie des personnalités préférées des Français. Toutes ces trajectoires peuplent la conscience collective : ce n'était pas le cas il y a quarante ans.

Favoriser l'intégration

Une politique de la ville plus ambitieuse⁶¹

Mise en oeuvre il y a 40 ans, pour réduire les écarts de développement, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers pauvres et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui 5,5 millions de personnes vivent dans un des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques, cette politique est censée mobiliser l'ensemble des services publics ainsi que des moyens spécifiques. Elle concerne des domaines tels que : l'éducation, le lien social, le cadre de vie, le

? » The conversation 9 juillet 2023 / Eric Marliere Professeur de sociologie à l'université de Lille ; Julien Tapin chargé de recherche en science politique au CNRS, Université de Lille ; Julie Sedel Maître de conférences, Université de Strasbourg ; Marie-Hélène Bacqué Sociologue, urbaniste, Universités Paris Nanterre et Paris Lumières.

61. Paragraphe tiré de : « Crise des banlieues : Au bout du bout, les mesures ne sont jamais là » / Louise Couvelaire et Laurent Telo / Le Monde 7 octobre 2023. « La répétition et la rage, au cœur des émeutes françaises » / François Dubet Professeur des universités, Université de Bordeaux / The Conversation / 2 juillet 2023. « Il faut en finir avec la politique de la ville » / Daniel Behar géographe professeur émérite à l'école d'urbanisme de Paris / Le Monde 23/12/23.

logement, les mobilités, l'emploi, la citoyenneté, le développement économique, l'entrepreneuriat, la vie associative, ... Son caractère prioritaire est régulièrement affirmé et de nouvelles mesures sont annoncées au gré des troubles qui éclatent régulièrement dans les cités.

La récurrence de ces émeutes montre que ces politiques ratent leurs cibles. Depuis 40 ans des efforts ont été faits : appartements de meilleure qualité, centres sociaux, écoles, collèges, lignes de bus, ... Ces quartiers n'ont pas été abandonnés. En revanche, la mixité sociale et culturelle s'est dégradée, les habitants y sont généralement pauvres, précaires, immigrés ou enfants d'immigrés.

Le défi consistait à "agir sur les causes plus que sur les effets", on s'est éloigné de cet idéal. Le pari de la transformation de l'action publique ordinaire a cédé devant la logique de réparation limitée à la rénovation urbaine. Il n'y a pas de stratégies réellement concertées et clairement établies sur la durée. Il n'y a pas d'adaptation des politiques publiques à des processus ségrégatifs ou discriminatoires en constant renouvellement. Il n'y a pas de volonté forte et de mobilisation suffisante pour sortir du cycle infernal de ghettoïsation, de manque de mixité, de concentration résidentielle de populations défavorisées, qui loin de se réduire s'accroissent. Les habitants ne sont pas, ou peu, acteurs du changement de leurs conditions de vie, et les politiques sociale, éducative, sanitaire, d'habitat, ... pâtissent

du manque de vision transversale et globale. C'est une politique d'intention mais pas d'action.

Les ministres se succèdent tout comme les plans et leurs multiples avatars : plans de rénovation, loi SRU⁶², ZEP (et autres ZRU, ZFU...), loi égalité des chances, contrats de ville et ZUS⁶³, quartiers prioritaires, Quartiers 2030... Depuis quelques années un sentiment de lassitude prévaut chez de nombreux élus et militants associatifs, découragés par l'attitude d'un pouvoir qui ignore leurs alertes. La réunion, fin octobre dernier, du CIV⁶⁴ a consacré des mesures, certes intéressantes, mais qui illustrent bien une difficulté évidente à changer de logiciel⁶⁵. Jean-Louis Borloo⁶⁶ prévient :

« Quelques mesures n'y changeront pas grand-chose. C'est un sujet de mobilisation nationale. Sans souffle, sans la mobilisation de tous les acteurs – collectivités, organismes de formation, entreprises, caisses d'allocations familiales, France Travail, fonds européen... –, rien n'y fera. C'est ma conviction absolue pour l'avoir vécu ».

62. Obligation (mal respectée) de construire 20% de logements sociaux dans certaines communes.

63. Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire), ZRU (Zone de Rénovation Urbaine), ZFU (Zones Franches Urbaines), ZUS (zones urbaines sensibles).

64. Comité Interministériel des Villes, organe gouvernemental de pilotage de la politique de la ville.

65. Verticalité des décisions et manque de moyens disponibles pour asseoir une politique ambitieuse de long terme.

66. Ministre de la ville de Jacques Chirac, considéré comme le père de la rénovation urbaine.

En attendant, les élus et acteurs de terrain ne voient pas comment éviter toute réplique, sans traiter, en même temps et avec la même force, les volets sécuritaire et social.

Le 26 juin dernier Emmanuel Macron, à Marseille annonce le lancement de "Quartiers 2030" qui doit définir les nouveaux contours de la politique de la ville. Le 27 juin, à Nanterre, Nahel M. meurt. *« Ce jour-là, le président veut allumer la lumière, mais dès le lendemain, il doit éteindre le feu⁶⁷ ».*

Un fait tragique et un rendez-vous encore manqué avec les banlieues : 2017 coupes budgétaires, gel des emplois aidés, baisse des aides aux logements, mise au rebut du plan Borloo⁶⁸, 2018 installation du CPV⁶⁹, mars 2023 commission sur la participation citoyenne⁷⁰, juillet dernier Bruno Le Maire déclare ne pas vouloir mettre plus d'argent dans les quartiers⁷¹, août suppression envisagée de 15.000 emplois

67. Yassine Belattar, artiste proche du chef de l'État.

68. Suite à « l'appel de Grigny » d'élus et d'associations, qui proposent des mesures urgentes, JL Borloo est mandaté par le président de la République pour préparer un plan qui, à peine remis, est rejeté, le malaise est patent.

69. Conseil Présidentiel des Villes, composé de vingt-cinq personnalités issues ou œuvrant dans les quartiers, censé être le laboratoire à idées du président de la République, il ne produit quasiment rien et disparaît sans bruit.

70. Présidée par Mohamed Mechmache (associations ACLEFEU et Pas sans Nous) lancée en mars dernier et devant impliquer les habitants des quartiers dans la construction du plan « Quartiers 2030 ».

71. *« On ne rétablit pas l'ordre dans la nation par le désordre des comptes publics »* / déclaration du ministre de l'économie début juillet.

aidés⁷², septembre CIV remplacé au dernier moment par un CNR "émeutes"⁷³. Un empilement de dispositifs et d'annonces qui cache mal les attermoissements d'un exécutif en panne d'idées structurantes.

Les politiques de promotion de la diversité⁷⁴

Ces politiques ont vu le jour au début des années 2000 pour lutter contre les discriminations dans différents secteurs de l'action publique (logement, emploi, santé, accès aux services publics). Elles se sont ensuite étendues à toutes les parties prenantes de la société, progressivement appelées à refléter la diversité sociale.

« Une politique de la diversité vise à combattre les conséquences sociales des discriminations, systématiser les politiques volontaristes de réussite éducative et la promotion des talents dans les quartiers populaires, promouvoir des politiques urbaines qui permettent de réaliser la diversité sociale et de peuplement, inciter (...) les employeurs et (...) l'État à mettre en place des politiques de promotion de la diversité fondées sur l'obligation de résultat, limiter les mandats électoraux (...), soumettre les partis politiques à un pacte national de la diversité et organiser un Grenelle de l'égalité réelle et de la diversité⁷⁵ ».

72. Annonce fin août d'Olivier Dussopt ministre du travail.

73. CIV Conseil Interministériel des Villes, CNR Conseil National de la Refondation.

74. Paragraphe tiré de : "Qu'est-ce qu'une politique de la diversité ?" / Mustapha Harzoune / Musée de l'histoire de l'immigration / Politique et immigration / 2022.

75. Yazid Sabeg, commissaire à la diver-

Depuis, l'espace recouvert par la notion de diversité s'est élargi ; des discriminations ethniques ou liées à l'origine, elle intègre aujourd'hui les discriminations liées au sexe, à l'âge et au handicap.

En matière de lutte contre les discriminations, la France reste aveugle, car réfractaire aux statistiques ethniques et à l'origine culturelle, nationale ou religieuse des Français, qui permettrait de mesurer les discriminations dont ils seraient victimes⁷⁶. Autre question en débat, la mise en œuvre d'une politique de discrimination positive, autrement dit "*d'action positive à la française avec des leviers d'action pour ouvrir une nouvelle étape des politiques de diversité dans notre pays*".⁷⁷

En matière de participation à la vie politique, la proportion de maires issus des minorités visibles est passé de 1/1000 en 2001 à 4/1000 en 2008. En 2010, ils étaient 3 députés sur 577 à l'Assemblée nationale, ce chiffre grimpe à 35 en 2017 puis à 32 en 2022⁷⁸. Indéniablement la situation s'améliore même si cela ne fait pas disparaître, les freins, les blocages les discriminations, les politiques d'affichage ou d'alibi. Pour autant, le temps et le mouvement des générations,

sité et à l'égalité des chances / Journal du Dimanche / 9 novembre 2008.

76. Rapport consacré au bilan de dix années de politique de la diversité / Institut Montaigne / 2014.

77. Pascal Blanchard et Lilian Thuram cités par l'Institut Montaigne.

78. Décompte de "France 24" avec au moins un des parents issus de l'immigration non européenne ou originaire des Outre-mer pour les députés élus en métropole.



Educateur de rue. Photo AFP

comme les combats engagés, semblent faire (doucement) bouger les lignes.

Ceci étant certains observateurs pensent que permettre à certaines personnes issues de la diversité d'accéder aux hautes strates de la société ne réduirait en rien les inégalités et ne servirait qu'à masquer leur importance et les disparités dans l'accès aux services essentiels, les questions de recrutement des élites, la place des jeunes dans la société, la représentativité des institutions nationales...

Inégalités : des mesures pour les quartiers⁷⁹

L'accroissement des inégalités reste particulièrement "alarmant" pour les français. Le premier facteur serait le lieu de résidence, qu'il soit "urbain ou rural, centre-ville ou banlieue" (67 %

d'opinions), suivi par l'origine géographique ou culturelle (63 %), la couleur de peau (62 %) et le genre (60 %). Des inégalités qui se traduisent par de plus grandes difficultés d'accès à l'emploi, à l'enseignement supérieur, à la santé, aux services publics et à la mobilité.

L'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) reste "un levier majeur de réduction des inégalités" qui y sont "particulièrement criantes", le taux d'emploi ne s'y élevant qu'à 45,5 %, soit près de 20 points de moins que dans la population générale. Pour y réduire les difficultés d'accès à l'emploi, il faut d'abord "*développer et financer, dans le cadre des contrats de ville, des actions de médiation entre offre et demande de travail pour améliorer le recrutement des habitants*".

« Il s'agirait de porter une attention particulière à la connaissance des métiers et démarcher conjointement les recruteurs et les candidats à l'emploi, en priorisant les métiers inscrits dans la transition écologique

79. Paragraphe tiré de : "Inégalités croissantes, pouvoir d'achat et éco-anxiété : Face aux inquiétudes des Français, le CESE appelle les pouvoirs publics à agir de façon coordonnée et ambitieuse : Rapport annuel sur l'état de la France en 2023" Conseil Économique Social et Environnemental / 26 octobre 2023.

», en demandant à ce que les aides à l'alternance bénéficient "davantage" aux jeunes des QPV.

Il faut lutter contre les discriminations à l'embauche en produisant "davantage d'efforts" pour "réduire les discriminations directes et les biais de sélection" car la discrimination à l'emploi "s'aggrave d'une génération à l'autre", notamment dans les familles d'immigrés.

« Aujourd'hui, dix ans après leur sortie de formation, le taux de chômage des descendants d'immigrés titulaires d'un diplôme du supérieur (12 %) est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes de même niveau de diplôme ni immigrées ni descendantes d'immigrées (5 %). Par ailleurs, les descendants d'immigrés hommes connaissent en moyenne un taux de chômage supérieur à celui de leurs parents en dépit d'une progression très sensible de leur niveau d'éducation ».

Redonner sens et moyens aux dispositifs de médiation⁸⁰

Les structures de prévention spécialisée, répondent à la mission de protection de l'enfance des Conseils Départementaux. Il y a moins de 4 000 de ces éducateurs⁸¹, plus connus sous le nom "d'éducateurs de rue". Métier

80. Paragraphe tiré de : « Éducateur de rue, un métier en crise mais en première ligne » Robin Richardot / Le Monde, 17/07/ 2023 et « Après les émeutes, l'amertume des animateurs jeunesse » Iris Deroeux / Le Monde 17/07/ 2023.

81. Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CN-LAPS), réseau national de la profession.

méconnu, souffrant d'un manque d'attractivité, de difficultés de recrutement, de salaires bas⁸² et de contraintes fortes⁸³. Autres acteurs au contact des jeunes, les animateurs jeunesse des quartiers populaires, rattachés à des services municipaux, des centres sociaux ou des associations locales. Eux aussi voient leur nombre se raréfier alors qu'ils sont bien souvent les derniers interlocuteurs institutionnels des jeunes.

Spécialistes du lien, indispensables courroies de transmission entre les jeunes et les dispositifs sociaux, de l'emploi, de la santé ou de l'éducation, fins connaisseurs des territoires, ils sont sollicités quand l'urgence commande d'apaiser les esprits, arpentant les rues sans relâche lors des nuits d'émeutes.

« On parle de 2000 gamins à Marseille dans les émeutes, mais qui vous dit que sans les éducateurs, il n'y en aurait pas eu 4 000 ? Je suis convaincu qu'on a permis de canaliser les choses et d'éviter le pire⁸⁴ ».

Ils ne peuvent que constater l'aggravation de la situation ; les jeunes sont en décrochage scolaire de plus en plus tôt et les familles parviennent de moins en moins à suivre. Ils voient les parcours erratiques, les lents glissements, mais comment faire entendre que la seule lecture sécuritaire ne mènera nulle part ? Dans les cités les talents

82. 1400€ par mois en début de carrière.

83. Travail dans la rue, parfois tard le soir, dans des quartiers sensibles, avec des tensions fortes à gérer, un manque de moyens et de reconnaissance, ...

84. François Souret, directeur général adjoint du groupe Addap13, seule association de prévention spécialisée dans les Bouches-du-Rhône.

ne manquent pas, beaucoup vont à l'université, créent des entreprises. Comment faire percevoir qu'un accompagnement plus serré, qu'un environnement plus favorable conforteraient ce mouvement ?

Mais le ras le bol est palpable devant tant de surdité, d'annonces et de dispositifs éphémères⁸⁵.

« Les moyens sont cadenassés par une administration qui ne connaît pas les réalités du terrain (...), les animateurs tournent en effectif réduit, on leur demande de tenir les murs avec rien et les publics sont de plus en plus difficiles à gérer⁸⁶ ».

Si la question des moyens se pose avec acuité, la demande des professionnels, qui ont du mal à se faire entendre, porte aussi sur une sortie de la gestion à courte vue pour privilégier une vision de long terme.

Valoriser et accompagner les parcours d'intégration⁸⁷

Les enfants d'immigrés, d'Afrique du Nord⁸⁸ ont autant accès

85. Par exemple en 2005 le « parcours de réussite éducative » devait organiser un suivi personnalisé de jeunes en difficulté, peu à peu les moyens ont été drastiquement réduits. En 2019 ont été mises en place "les cités éducatives" avec des objectifs similaires. A peine lancées, leur financement est lui aussi remis en question.

86. Almamy Kanouté, ancien éducateur spécialisé dans le Val-de-Marne et dans l'Essonne.

87. Article tiré de : « Professionnellement, les enfants d'immigrés s'intègrent bien » / Arnaud Lacheret professeur à Skema Business School / La Croix 31/08/23. Et « La deuxième, troisième ou quatrième génération ? : Quelle intégration ? Quelle citoyenneté ? » / ASIAD et Mamadou M'Bodje / RITIMO / 18 mars 2013.

88. Population plus particulièrement enquêtée par Arnaud Lacheret Professeur à Skema Business School.

aux études supérieures et aux postes de cadres que la moyenne nationale. L'intégration s'est faite, souvent, dans la difficulté. En cause des freins culturels dans la communauté d'origine, la difficulté à sortir du quartier, ..., mais aussi dans la société française, dont il faut acquérir les codes⁸⁹, et qui n'est pas toujours prompte à accueillir des personnes dont on oublie qu'elles sont majoritairement françaises depuis parfois trois générations.

A la différence de leurs parents, ils ne relèvent pas de la même situation économique. Les industries qui avaient fait venir leurs aînés dans les années soixante, sont en crise et ne leur offrent plus de travail. Cette mutation correspond aussi à un changement d'attitude des jeunes, passés par le système scolaire, qui font du travail ouvrier le symbole du refus de la condition de leurs parents. L'addition de ces deux facteurs peut freiner leur insertion.

Leur inscription dans une scolarité longue (école, collège, ...), malgré des échecs et des impasses liés à un système scolaire qui ne leur offre plus les promotions dont ils rêvent, accroît leur familiarité avec la société française, avec les jeunes d'autres milieux, crée une distanciation par rapport aux valeurs du milieu familial, comme elle contribue à accroître leurs attentes à l'égard de la société.

Les filles se montrent souvent plus habiles, car les enjeux

89. Maîtrise d'un même niveau de langage, références culturelles, habitudes, traditions, valeurs qui font qu'un groupe de personnes va vous considérer comme un des siens, ...

sont plus grands pour elles, et leur autonomie dépend plus largement de la réussite scolaire que pour les garçons. Pour ces derniers, les valeurs du groupe de pairs ne rejoignent pas nécessairement celles de l'école et prennent parfois les chemins de la délinquance. Mais dans ce cas la coupure est encore plus grande avec le milieu familial que celle que réalise le système scolaire.

Si la famille n'est plus un modèle, les pays d'origine ne le sont pas davantage, la méconnaissance de la langue, crée une coupure. Dans la comparaison qui s'établit en termes de société de consommation et de modèles culturels, les pays d'origine ont perdu leur primauté face aux pays européens.

« Les études économiques s'accordent toutes sur le fait que l'immigration n'a pas de conséquence négative sur l'emploi et qu'une vraie politique d'intégration induit même des effets positifs⁹⁰ ».

Les économistes, qui pour une fois parlent d'une même voix, s'accordent à dire que l'immigration bénéficie au pays d'accueil. Le réalisme, consisterait à prendre des mesures dont les effets positifs sur l'intégration ont été prouvés par de nombreuses recherches:

90. Luc Behaghel ; professeur associé à l'École d'Économie de Paris, Directeur de recherche à l'Institut National de Recherche agronomique (INRA), membre du réseau IZA (Institute of Labour Economics), Co-Directeur du programme « Emploi » du Centre pour la Recherche économique et ses Applications (CEPREMAP), chercheur affilié au Centre de Recherche en Économie et Statistiques (CREST).

accès rapide à un titre de séjour et à l'autorisation de travailler, formation axée sur la langue, sécurisation rapide d'un logement, programmes spécifiques dans les écoles y compris auprès des élèves du pays hôte pour les aider à se « mettre à la place » du nouvel arrivé.

Des expériences comme celles de Kodiko, qui œuvre pour l'insertion professionnelle des réfugiés, démontrent la pertinence de dispositifs d'accompagnement innovants. Après un an, 77 % des personnes accompagnées ont un emploi ou une formation, dont 67 % en lien avec leur projet professionnel. 87 % des mentors sont prêts à se réengager et 76 % des entreprises partenaires estiment que leur participation a changé le regard porté sur les personnes réfugiées⁹¹.

Et pour conclure

Au moment où la loi sur l'immigration est en passe d'être promulguée, une baisse inédite de la natalité et de ses conséquences, alerte jusqu'au sommet de l'État. Comment ne pas voir que cette baisse de la natalité, et à terme des actifs, impacte le maintien de notre modèle social, met à mal les transformations de nos sociétés pour faire face aux

91. Association dont l'antenne rennaise accompagne pendant six mois, 60 bénéficiaires travaillent en binôme, deux fois par mois, avec des salariés. Outre le partage de leurs réalités professionnelles, ces mentors ouvrent leurs carnets d'adresses. Cet accompagnement original permet de transmettre des outils et codes socioprofessionnels nécessaires pour la recherche d'emploi, et de contribuer à lever les freins sociaux et culturels.

défis sociaux, économiques, environnementaux, nécessitant une main d'oeuvre importante ?

Au lieu de prendre en compte cette réalité, par calcul, on maintient une masse de sans-papiers taillables et corvéables à merci, au lieu de leur permettre de contribuer à notre économie, à nos impôts, à nos cotisations sociales, mais aussi à notre culture, à notre place dans le monde.

« Les migrants ne viennent pas prendre nos emplois. Ils prennent ceux que nous leurs laissons et contribuent à la production nationale, ainsi qu'au financement des retraites⁹² ».

Tout cela atteste du manque de vision et de courage de notre classe politique.

On diffuse, dans l'opinion, l'idée que le migrant, et ses descendants, dénatureraient notre pays, notre culture et nos modes de vies, comme si elles avaient été, et devaient rester, figées pour l'éternité. Ne nous leurrions pas, derrière les différences culturelles invoqués et leur supposée incompatibilité, c'est bien le vieux fonds raciste et xénophobe qui est convoqué.

Aujourd'hui allons-nous tourner le dos à notre histoire et à ce qui a construit notre nation ? Nous avons tout au long des siècles "assimilé", parfois violemment, le patchwork de nos multiples identités régionales, avant "d'accueillir", souvent dans la douleur, des vagues entières d'immigrants et qui, au moment où, après Joséphine Baker, Missak

92. Ibid note 90.



<https://www.ritimo.org/>

Manouchian va rentrer au Panthéon en compagnie de son épouse⁹³, ont été nombreux à payer le prix du sang pour défendre nos libertés.

« Le modèle républicain est-il encore capable de créer un sentiment qui dépasse les identités ? Oui si on regarde notre passé en face, c'est par la citoyenneté que l'on devient français avec le droit du sol, remettre en cause cela c'est remettre en cause l'identité française⁹⁴ »

A bas bruit, et en dépit des manipulations de l'opinion, les processus d'intégration sont naturellement à l'œuvre, car en matière d'immigration les représentations

93. Joséphine Baker, chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine. Missak Manouchian, résistant d'origine arménienne fusillé au mont Valérien en février 1944 par les nazis, chef du "groupe Manouchian" composé d'étrangers résistants : italiens, espagnols, juifs Polonais et Hongrois.

94. Interview de François Ruffin député LFI de la Somme / Libération 9/11/23.

sont souvent en retard sur les faits⁹⁵. Par l'école, par le travail, par le mariage, dès la deuxième génération les enfants d'immigrés sont très largement intégrés à la communauté nationale. Les chercheurs nous le disent, mais on préfère flatter l'opinion et ses mauvais courants.

« En matière d'immigration comme dans d'autres domaines (...) les chercheurs professionnels ont souvent une approche plus réaliste que les politiques parce qu'au lieu de répercuter sans recul les doléances brutes des citoyens ils s'astreignent à mener des observations prolongées sur le terrain, à réunir des témoignages, à brasser des archives, à construire de vastes enquêtes représentatives ou à dresser des bilans comparatifs. Les chercheurs (...) ne se bercent pas d'illusion c'est ce qui fait que la classe politique les écoute si peu⁹⁶

95. Citation du démographe François Héran.

96. "Immigration : le grand déni".

», car loin des prétendues menaces d'invasion, « l'immigration, n'est pas une intrusion massive, mais une infusion durable⁹⁷ ».

En multipliant les entraves à l'intégration on pense décourager la tentation migratoire, pauvre calcul. Aujourd'hui « (...) On fait vivre les gens dans l'angoisse et la peur, on arrose et on ne cible pas sur les gens dangereux. La perception des français c'est que c'est le bazar (tentes, gens dans la rue, ...), que rien n'est organisé et de fait on n'a ni intégration ni maîtrise de l'immigration (...). On ne gagne rien par le mauvais accueil, le parage des gens sinon à les criminaliser et les pousser vers la délinquance, la toxicomanie(...), alors que quand les conditions sont remplies les choses se passent bien, les gens s'intègrent, nous détenons le record d'Europe des mariages mixtes. Contrairement à ce qui se dit l'immigration n'est pas la priorité des français mais celle des politiques de droite, dans un pays en déclin et qui doute, l'immigration inquiète, il faut de la confiance en soi pour ouvrir ses bras. C'est le travail des politiques de redonner confiance et de rappeler qui, pendant le COVID, étaient les travailleurs de première ligne indispensables au fonctionnement de notre société⁹⁸ ».

Un véritable service public de l'intégration « (...) traiterai la question de l'accueil, de l'accès au logement, aux soins, à la formation

François Héran professeur au Collège de France/ Seuil / La république des idées /03/03/2023.

97. Ibid note n°95.

98. Ibid note n°94.

professionnelle, à la scolarisation des enfants, à l'enseignement de la langue et des valeurs de la République, à la répartition des populations étrangères sur le territoire, à la place relative de l'état, des collectivités, des associations, des entreprises, à la lutte contre les discriminations, ...⁹⁹ ».

Il permettrait à la fois l'intégration des travailleurs et l'expulsion des étrangers véritablement dangereux.

Reste la question des cités qui sont une véritable urgence puisque plus de 5 millions de personnes y vivent, dont 40% de jeunes de moins de 25 ans. Ce sont aujourd'hui des territoires en voie de désintégration, qui cumulent de multiples handicaps (chômage, désœuvrement, accroissement des violences). Les familles impuissantes, ne peuvent contrôler leurs adolescents là où prolifèrent gangs et trafics. L'échec de l'intégration par l'école, les lacunes des politiques de la ville, le manque d'une police de proximité, l'inégalité des chances, ... entretiennent révolte et fanatisme.

« Il faut stopper cette spirale infernale. Et pour cela, il faut d'abord que les flux d'immigration ne se concentrent pas sur certains quartiers, afin de laisser les populations réussir leur ascension sociale. Car le souci aujourd'hui n'est pas le fait que l'ascenseur soit cassé, mais qu'on envoie trop de monde au même étage, dans la même cabine (...). Il faut viser à dédensifier les quartiers pour les

99. « La machine à intégration est en panne, remettons-la en marche » Boris Vallaud Président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, député des Landes / Libération 11/12/23.

ouvrir aux autres et permettre de retrouver l'unité de notre nation dans le respect de sa diversité (...) ¹⁰⁰».

« Plutôt que d'un débat permanent sans vision, plutôt que d'une droite hystérisée et d'une gauche inaudible, le pays a besoin de clarté et de pédagogie¹⁰¹ » .

« Car il n'y a pas à être pour ou contre un phénomène aussi fondamental que l'immigration (et l'intégration) il faut faire avec.¹⁰² »

100. Ibid note n°47.

101. « Le risque d'un débat sans vision » / Le Monde éditorial 7/11/23.

102. Ibid note 95.

[Retour au sommaire](#)

Les républicains espagnols et leurs descendants : quel processus d'intégration ?

Interview de Bruno VARGAS réalisé par Dante MONFERRER.

Dante Monferrer : Bonjour Bruno Vargas, merci de recevoir « Approches Coopératives », pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs.

Bruno Vargas : je suis historien, enseignant chercheur à l'Institut National Universitaire Champollion à Albi, au sein du FRAMESPA qui est une UMR du CNRS¹. Je suis également membre du conseil scientifique de l'institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS. Mon domaine de recherche porte sur l'Espagne de la Seconde République à la transition démocratique (1931-années 80). J'enseigne en licence, master et doctorat dont deux en Espagne². Je mène un travail de recherche sur le mouvement socialiste espagnol en particulier le PSOE et l'UGT³. J'ai également été amené à travailler sur l'exil, thème important de l'histoire espagnole du XXème siècle.

1. France, Amérique, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs / Unité Mixte de Recherche / Centre National de la Recherche Scientifique.

2. En codirection avec les Universités Autonomes de Barcelone et de Madrid.

3. Parti Socialiste Ouvrier Espagnol et Union Générale des Travailleurs.

La guerre d'Espagne

DM: Avant d'aborder spécifiquement l'exil et l'intégration, pouvez-vous nous donner des éléments de contexte et de compréhension sur la guerre d'Espagne.

BV : Au début du XXème siècle l'Espagne est profondément divisée. D'un côté la monarchie, les propriétaires terriens, une partie du monde rural, l'armée, la hiérarchie catholique qui défendent leur vision d'une société ancrée dans la religion, la tradition, l'ordre et la propriété, ... De l'autre côté le monde ouvrier, le prolétariat agricole, une large partie de l'intelligentsia, qui tirent leurs racines des luttes révolutionnaires, prônent la place de la femme dans la société, la révolution sociale, l'éducation et la culture pour tous, la réforme agraire, la collectivisation des moyens de production, l'avènement de la république, ...

1931 marque la fin de la monarchie et l'instauration de la Seconde République. Des gouvernements de gauche et de droite se succèdent



Bruno VARGAS

au pouvoir, dans un contexte de tension important. Après la victoire des forces de gauche, lors des élections de février 1936, survient le coup d'Etat militaire du 17 juillet 1936 qui déclenche la guerre d'Espagne.

Contrairement à certaines allégations qui mettent en avant le désordre et l'instabilité économique, qui auraient été provoqués par les partis de gauche et justifieraient le putsch militaire, c'est bien le coup d'état qui est l'élément déclencheur du conflit. Le pays traverse, comme l'ensemble des pays européens,

une crise profonde suite au crash de la bourse de Wall Street de 1929. Mais l'Espagne connaît une croissance soutenue et il n'y a pas plus de grèves et de violences qu'en France et dans d'autres pays en Europe. Si on ne peut occulter des affrontements récurrents entre la gauche et l'extrême droite, qui récuse la République, ils ne sont pas déconnectés du contexte général européen avec la montée du nazisme en Allemagne, du fascisme en Italie ou en Autriche, des ligues d'extrême droite en France.

Le coup d'Etat est un échec, les militaires factieux pensaient qu'au bout de quelques jours la situation serait sous leur contrôle, mais les organisations syndicales, les partis de gauche et une partie de la population réagissent, prennent les armes et, dans beaucoup de villes, mettent en échec le soulèvement. C'est le début de la guerre civile qui voit advenir une véritable révolution sociale, mais aussi un conflit international préfigurant la lutte des démocraties, alliées au mouvement communiste international, contre le nazisme et le fascisme lors de la 2^{ème} guerre mondiale.

On retrouve donc d'un côté les tenants de la République : socialistes, communistes, anarchosindicalistes, petits partis de la gauche républicaine, une partie de l'armée restée loyale. De l'autre côté l'essentiel des militaires : généraux africanistes et élite de l'armée qui a fait ses armes pendant la guerre du Rif au Maroc (légion, troupes maures de l'armée



Les photographies de Robert Capa sur la guerre civile espagnole montrent la résistance républicaine à travers des moments de profonde chaleur, de tristesse et d'intimité. Ici, des soldats saluent lors de la cérémonie d'adieu aux Brigades internationales en 1938.

d'Afrique, "requetés carlistes"⁴), alliés à la puissante église espagnole, au parti fasciste de la phalange, aux monarchistes.

Au plan international, l'armée de Franco bénéficie du matériel fourni par les puissances de l'axe. De plus l'Allemagne apporte un soutien direct, en particulier avec la légion Condor⁵ et son appui aérien déterminant. Mussolini n'est pas en reste et met à disposition un corps de volontaires

italiens de 70 000 hommes et un important dispositif naval et aérien.

Du côté républicain le soutien provient principalement de l'URSS qui fournit matériel et conseillers militaires. Venus de 53 pays environ 35 000 volontaires antifascistes des brigades internationales viennent appuyer la république jusqu'en 1938, date de leur dissolution.

Fait majeur, les deux grandes démocraties européennes, la France et la Grande Bretagne, vont abandonner la République Espagnole, pour le camp républicain c'est une terrible désillusion. Le Front populaire et son leader, Léon Blum, d'abord favorable à un appui au gouvernement légitime, fait à

4. Milice armée relevant du carlisme, mouvement politique traditionaliste, absolutiste et légitimiste apparu dans la première moitié du XIX^e siècle qui revendique le trône pour une branche alternative des Bourbons.

5. Unité d'aviation d'environ 6000 hommes et 100 avions. Dès le coup d'Etat, elle achemine les troupes stationnées en Afrique vers le sud de l'Espagne. Responsable du bombardement de Guernica avec plus de 1600 victimes sur 7000 habitants. Ce tragique événement a été immortalisé par un célèbre tableau de Pablo Picasso.

contre cœur machine arrière⁶, mis sous pression par la droite, ses alliés radicaux de gauche, l'Angleterre et une bonne partie de la presse.

Il propose un traité de non intervention, peu contraignant, associant à la France et à l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne qui s'empresseront de le violer, alors que lui-même en fera la promotion, même si par la suite la France fermera les yeux sur des transits d'armes destinés à la République⁷.

Quoiqu'il en soit l'Espagne souhaitait acheter des armes et notamment des avions de chasse, en accord avec le traité d'assistance mutuelle signé en 1932 avec la France. Ainsi, par exemple, la bataille de l'Èbre (juillet à novembre 1938), la plus importante et la plus capitale des batailles de la guerre, se perd parce que l'armée populaire, qui pour cet affrontement est bien préparée et bien équipée, est en butte à la supériorité aérienne des franquistes qui font la différence, grâce à la légion Condor et à l'aviation italienne.

Par ailleurs la désunion entre les composantes de la gauche ne fait que s'accroître et pèse sur la conduite de la guerre.

Après trois années d'un conflit sanglant, qui a fait environ 450 000 morts⁸ et avec la prise de Madrid et des derniers territoires acquis à la République, la guerre se termine

6. Léon Blum dira plus tard que son cœur saignait chaque fois qu'il pensait à l'Espagne.

7. Pierre Cot ministre de l'air et son directeur de cabinet Jean Moulin y prennent une part active.

8. Pendant très longtemps le chiffre d'environ un million de morts était fréquemment cité, des évaluations plus récentes ont revu ce décompte à la baisse.

le 1er avril 1939 par la victoire de Franco.

L'Espagne s'enfonce dans 37 longues années de dictature tandis que pour des dizaines de milliers de partisans de la république commence le temps de l'exil.

L'accueil des réfugiés républicains

DM : Combien de réfugiés arrivent, qui sont ils et quelles sont leurs caractéristiques ?

BV : On a tendance à n'évoquer que l'exode de janvier/ février 1939, qu'on va désigner, à partir des années 60/70 par le terme de "retirada"⁹, et qui voit arriver le gros des réfugiés.

Mais il y a, bien avant, d'autres vagues d'exilés, au gré de l'avancée des armées franquistes. Ainsi dès août 1936, lors de la prise de San Sébastian, 5 000 personnes fuient vers la France, mais la plupart reviennent dans les zones sous contrôle républicain. La seconde vague survient à l'automne 1937 quand le pays basque et le nord sont perdus et que 125 000 réfugiés partent des Asturies vers les ports français de la côte atlantique. Là aussi la plupart des hommes repartent, via la Catalogne, pour reprendre le combat mais 25 000 d'entre eux, en particulier les femmes et les enfants, ne reviennent pas. La 3ème vague a lieu au printemps 1938 quand le Haut Aragon tombe et que 6 000 civils se réfugient en France tandis que les militaires, eux, retournent en zone républicaine. Avant le grand exode

9. Terme militaire qui évoque la retraite.

de début 1939 il y a déjà 45 000 réfugiés en France.

Épuisés par une longue marche, bombardés par l'aviation franquiste, tenaillés par le froid et la faim, ce sont entre 465 000 et 475 000 réfugiés (environ 275 000 militaires de l'armée de la république et 250 000 civils) qui se pressent aux points de passage des Pyrénées Orientales¹⁰, entre le 28 janvier et le 13 février 1939, date à laquelle le dernier point de passage est fermé par les troupes franquistes.

Cette population est très mal accueillie, les autorités françaises, bien qu'informées de ce qui allait arriver, n'ont rien anticipé et ces milliers de personnes vont donc être parquées de façon indigne dans ce que l'on a appelé les "camps des plages"¹¹ : obligés de dormir dans des trous creusés à même le sable, devant se laver avec de l'eau de mer, mal nourris, rudoyés par les gendarmes et les militaires des troupes coloniales, ils sont soumis au déchaînement des journaux de droite et d'extrême droite¹² qui parlent de "racaille rouge", de "bêtes carnassières", "d'armée du crime" et qui très rapidement conditionnent l'opinion publique.

Des camps d'internement

Très vite nombre de ces exilés, les civils, les femmes et les enfants, qui ont traversé la frontière pour fuir les combats, vont revenir en Espagne, dépités par le très

10. Port Bou, Le Perthus, Prat de Mollo, Bourg Madame, ...

11. Argelès-sur-Mer, le Barcarès, Saint Cyprien,

12. Gringoire, Je suis partout, Candide...

mauvais accueil que la France leur réserve, par les nombreux manquements qui relèvent pour certains de violations des droits de l'Homme et par l'incitation des autorités françaises qui poussent au retour, efficacement secondés par les agents dépêchés par le régime de Franco.

En décembre 1939 il reste dans les camps 180 000 à 190 000 personnes et ceux-là vont rester. C'est le plus grand exil qu'a connu l'Espagne et jamais la France n'a reçu autant de personnes en l'espace de 15 jours. Il y a 40 000 à 50 000 femmes et enfants et 120 000 hommes, 45% sont des ouvriers¹³, 30% des ouvriers agricoles, 12 % relèvent du secteur tertiaire¹⁴.

Mais ce n'est pas le dernier exil, au mois de mars 1939, à la toute fin de la guerre, environ 12 000 personnes coincées dans la poche du Levant vont partir depuis les ports de Valence, Alicante, Carthagène vers l'Algérie française et principalement l'Oranais. 15% sont des paysans sans terre, 51% des ouvriers, 33% du secteur tertiaire en nombre plus important qu'en France métropolitaine car il y a les cadres des partis et des syndicats, de nombreux militants et beaucoup de commerçants¹⁵. Mais le sort de tous ces exilés va être le même qu'en métropole

13. Mineurs, métallurgistes, ouvriers du textile et de la construction, ...

14. Militaires, fonctionnaires de justice, beaucoup d'instituteurs, employés de commerce, professions libérales, infirmières, quelques médecins, ...

15. Le Levant est connu pour être une terre républicaine et une partie de la petite bourgeoisie est affiliée à différents petits partis de la gauche.



1939. Des réfugiés républicains espagnols

et ils vont être parqués dans des camps de concentration d'une terrible dureté, dont certains en plein désert.

DM : Quelles sont les conditions d'accueil ?

BV : Si ces réfugiés sont si mal accueillis c'est qu'ils arrivent dans une France en pleine crise économique et politique et dans un contexte très tendu, dans nombre de pays européens¹⁶, pour les antifascistes et les juifs qui affluent en France.

Pour faire face à cette situation, sont votés en mai puis en novembre 1938 les tristement célèbres décrets lois sur les indésirables qui mettent en place une politique de retour des étrangers dans leurs pays. Le problème c'est qu'il est impossible de renvoyer

16. Allemagne, Autriche, Italie, pays d'Europe centrale.

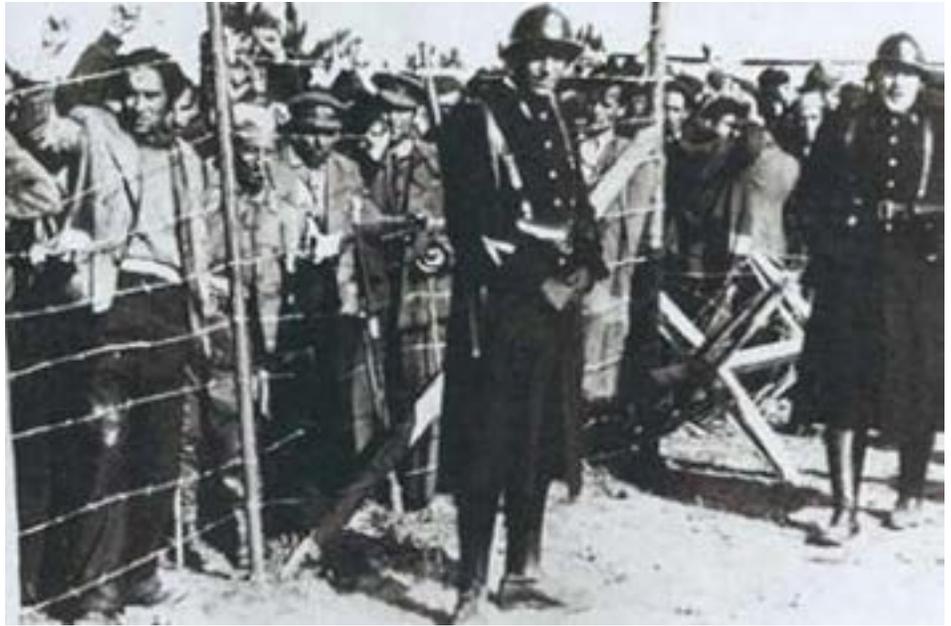
des antinazis en Allemagne, des antifascistes en Italie, en Tchécoslovaquie ou en Hongrie et des militants antifrquistes en Espagne. C'est au mieux les renvoyer vers les geôles du régime espagnol au pire vers une mort probable. Face à cette situation, on va les parquer dans des camps de concentration. Terme de l'époque qui fait aujourd'hui polémique, des associations mémorielles souhaitant continuer à les qualifier de camps de concentration. Compte tenu de ce qui va se passer en Allemagne, le terme devient très vite connoté et même Vichy va le changer et parler de camps d'internement. Si on va parquer ces espagnols et ces « indésirables », il n'y a pas une politique d'État, visant à les éliminer, comme en Allemagne. Il s'agit surtout de les regrouper pour prévenir des relations avec la population autochtone

et empêcher la propagation de leurs idées. On ne peut donc pas comparer ce qui se passe dans les camps français et l'horreur des camps allemands ou même de ceux de l'Espagne franquiste ou là il y a une volonté manifeste d'exterminer les populations internées.

Ceci étant des personnes vont mourir dans ces camps français à cause des conditions indignes qui leur sont faites et là on peut clairement évoquer de la non-assistance à personnes en danger. Quand on interne des hommes blessés, des enfants, des vieillards, des femmes sur les plages en plein mois de février, on sait très bien qu'il va y avoir des conséquences dramatiques avec de nombreux décès. Dans certains cas il y a un triage à l'arrivée en France, notamment au Boulou¹⁷ et les femmes et les enfants sont dispatchés dans des lieux d'accueil sur tout le territoire national, bien souvent mis en place par les organisations caritatives, les syndicats et les organisations de gauche solidaires des réfugiés espagnols. Les hommes eux restent dans les camps, mais de nombreuses familles ne veulent pas être séparées et l'on voit se mettre en place, côte à côte, le camp des hommes et celui des femmes, notamment à Saint Cyprien.

Quelques-uns, mais très peu, vont rentrer en Espagne. L'essentiel va s'installer en France et environ 40 000 personnes vont immigrer vers

17. Commune française des Pyrénées Orientales située entre Perpignan et la frontière par où vont passer de nombreux réfugiés en transit.



Camp d'internement de réfugiés républicains espagnols. 1939

l'Amérique Latine entre 1939 et 1945¹⁸.

Tous ces exilés ne perdent pas que la guerre, ils perdent aussi une patrie et ils ne la retrouveront pas. A la fin de la seconde guerre mondiale ils sont entre 100 000 et 120 000.

DM : Sait-on combien de gens meurent dans les camps ?

BV : C'est très difficile à dire, certains parlent de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers. Une étude est actuellement menée par le Mémorial du camp d'Argelès-sur-Mer pour éclaircir ce point. Pour l'instant nous n'avons que des données partielles, par exemple, pour le camp d'enfants de Montolieu dans l'Aude, un médecin a répertorié 70 décès d'enfants en bas âge entre 1939 et 1942,

18. Mexique 30 000 à 33 000 personnes, Chili 5000 à 6000 et quelques centaines respectivement à Cuba, en Argentine, en Colombie, à St Domingue, ...

notamment pendant le rigoureux hiver 1941. Mais quoi qu'il en soit c'est bien la République Française qui a mis des personnes en danger, ce n'est pas encore le régime de Vichy, qui viendra plus tard à partir de juillet 1940.

Les exilés pendant la seconde guerre mondiale

DM : Comment ces exilés traversent ils la deuxième guerre mondiale ?

BV : Au déclenchement de la guerre, ils sont principalement dans les camps. Ils en sortent peu à peu à travers la mise en place, par la République Française, des Compagnies de Travailleurs Étrangers (CTE), créées dans le cadre des décrets lois sur les indésirables. Vichy reprend ces dispositifs qui deviennent les Groupes de Travailleurs Étrangers (GTA). La seule différence c'est qu'avant ils recevaient une indemnité, certes modique (1/2

franc par jour), alors que sous Vichy ils ne perçoivent rien, vivant ainsi une forme d'esclavage.

Dès 1940 des groupes de résistants espagnols se constituent, composés de militants communistes, socialistes et anarchosyndicalistes, même si certains parmi ces derniers se tiennent à distance considérant que cette guerre entre puissances capitalistes n'est pas la leur. Ces groupes s'élargissent à partir de 1941, avec la dénonciation du pacte germano soviétique et l'entrée en guerre de l'URSS. Affiliés à différents mouvements de résistance, certains d'entre eux, vont créer au printemps 1944 la Agrupacion de Guérilleros Españoles (AGE). Au total environ 10 000 espagnols armés vont s'engager, soit à peu près 10% des exilés hommes, ce qui est très important et très largement supérieur au pourcentage des français en âge de combattre qui participent à la résistance. Il y a aussi beaucoup de jeunes filles qui servent en tant qu'agents de liaison. Ces personnes, mues par un indéniable engagement militant antifasciste, ont aussi l'expérience des combats de la guerre d'Espagne. A l'été 1944, ils vont libérer de nombreuses villes, agissant seuls, comme à Foix en Ariège ou en tant que troupes de chocs de la résistance, comme à Toulouse, Lavelanet, Bordeaux, Montauban, Cahors, Albi, Périgueux, Annecy... On les retrouve dans tous les départements du sud-ouest mais aussi dans les Alpes, à Paris et jusqu'en Bretagne, participant à tous les grands combats de la résistance : plateau des Glières,



Les républicains espagnols de la 9e compagnie ("la nueve"), rattachée à la 2e division blindée du général Leclerc, furent les premiers soldats alliés à rentrer dans Paris le 24 août 1944.

Vercors, Mont Mouchet, réduits de l'Atlantique¹⁹...

En 1940 de nombreux espagnols s'engagent dans l'armée française : légion étrangère, régiments de marche de volontaires étrangers (RVME). Ils sont présents sur les différents fronts en France, lors de l'expédition de Narvik en Norvège, en Afrique du Nord, au Levant. Nombreux sont ceux qui s'engagent dans les Forces Françaises Libres auprès du général De Gaulle en Angleterre, plus tard on les retrouve dans la 1ère armée de Delattre De Tassigny ou dans la 2ème DB de Leclerc.

C'est ainsi que les équipages des premiers engins blindés alliés pénétrant dans Paris, le 24 août 1944 au soir et arrivant place de l'hôtel de ville sont des républicains espagnols de la « nueve », la 9ème compagnie du régiment de marche du Tchad de la 2ème DB. Leurs halftracks portent les noms de

19. Royan, Pointe de Graves, ...

batailles de la guerre d'Espagne : Guadalajara, Madrid, Teruel, Ebro, Guernica... Le 26 août, quand le général De Gaulle descend les Champs Élysées, ils composent son escorte et arborent sur leurs engins le drapeau rouge, jaune et violet de la 2ème République. Ils participent à la campagne de France, à la libération de Strasbourg et aux derniers combats en Allemagne lors de la prise du nid d'aigle d'Hitler à Berchtesgaden.

Ce rôle des républicains espagnols dans les combats pour la libération de la France sera très longtemps passé sous silence. Reconnu et documenté bien tard, ce n'est que dans les années 2000/2010 qu'on commencera à l'évoquer.

A la fin de la guerre, la France va prendre en compte le rôle joué par les républicains espagnols pendant le conflit mondial. Marquée par les dramatiques conséquences de sa politique de non intervention lors de la guerre d'Espagne et

par le mauvais accueil réservé à ces réfugiés en 1939, la gauche française va leur venir en aide. Un statut spécial va être créé en mars 1945 qui s'applique à tous les réfugiés politiques mais vise surtout les espagnols. Quelques mois plus tard sera créé l'Office Central des Réfugiés Espagnols (OCRE), ils vont ainsi avoir accès à des emplois et ne plus être des indésirables sans existence légale. Ils vont enfin avoir des papiers et le statut de réfugié politique jusqu'en 1978 et le vote en Espagne de la constitution démocratique. Les gouvernements français issus de la résistance, puis ceux de la 4ème République, vont enfin avoir une politique d'accueil pour ces réfugiés. Mais avec l'arrivée de la guerre froide et de l'affrontement est/ouest la situation évolue. Ainsi le parti communiste espagnol est dissous en 1950 et n'a plus de vie officielle, certains militants s'exilent dans les pays de l'est, d'autres sont placés en résidence surveillée en Corse ou en Algérie. Les autres partis, socialistes, anarchosindicalistes ne sont pas inquiétés et vont pouvoir développer une vie militante en exil. En 1959 après le retour de De Gaulle les choses se tendent. Le général souhaite que l'Espagne exerce un contrôle strict sur les militants de l'OAS présents en Espagne, en échange Franco lui demande de museler la presse de gauche en exil. Ainsi donc les partis ne peuvent plus publier leurs journaux en espagnol, mais là aussi il y a des accommodements. Par exemple les organes du PSOE ou de

la CNT²⁰ publient un article en français mais le reste est toujours en espagnol.

L'exil après la seconde guerre

DM : Après-guerre comment passent-ils de l'exode à l'exil ?

BV : Aidé par Hitler et Mussolini pendant la guerre civile, affichant une idéologie fasciste et une neutralité de façade pendant le conflit mondial, tout semble concourir au prochain renversement du régime franquiste. Dès la fin de 1944 les républicains espagnols, mènent différentes actions²¹ destinées à préparer l'invasion de l'Espagne, persuadés qu'après la chute du nazisme et du fascisme les alliés vont s'attaquer au franquisme. La France plaide en ce sens, mais elle n'a guère d'influence, elle est affaiblie et n'a plus un statut de grande puissance, à l'instar des britanniques qui perdent eux aussi leur empire et leurs positions.

Churchill, puis en mars 1947 Truman, mettent en avant le conflit qui s'amorce avec l'URSS, c'est le début de la guerre froide et les alliés d'hier se séparent. Les américains, qui mènent le jeu à l'ouest, ne veulent surtout pas d'un régime de gauche dominé par les communistes en Espagne. Franco tire parti de la situation et fait valoir son action contre le communisme dès 1936, se gardant bien de

20. Parti Socialiste Ouvrier Espagnol, Confédération Nationale du Travail (anarchosindicaliste).

21. Octobre 1944 tentative avortée de prise du Val d'Aran (au centre des Pyrénées espagnoles) par 4000 à 5000 combattants venus de France pour y établir un gouvernement provisoire de la République. Mouvements actifs de résistance armée dans différentes régions d'Espagne, qui se prolongeront jusqu'aux années 1952/1953.

rappeler la faible influence du parti communiste espagnol avant la guerre civile²². Ce dernier ne prendra son essor que pendant le conflit, à la fois parce qu'il bénéficie du soutien de l'URSS et parce que c'est un parti d'ordre, avec des militants disciplinés.

Sans le moindre état d'âme, les américains utilisent le régime en place au mieux de leurs intérêts en Europe. Dès 1953 des accords sont signés et des pans de territoire sont cédés par Franco afin que les USA y installent leurs bases militaires. En contrepartie, il se met sous le parapluie des États-Unis et conforte son régime. Le rétablissement de la république est sacrifié sur l'autel de la réalpolitik.

Toujours en 1953 un concordat est signé au Vatican entre le Pape Pie XII et le régime de Franco qui se trouve ainsi légitimé et se voit offrir une véritable caution morale. Il y a un effet d'entraînement des démocraties européennes, souvent gouvernées par des démocrates-chrétiens qui emboîtent le pas. En 1955 les Nations Unies, dont la charte repose sur les droits de l'homme, accueillent, à peine 10 ans après la mort d'Hitler, un régime national-catholique aux relents fascistes qui dès 1936 conduit une répression très dure, poursuivie sans relâche au cours des années 40/50/60, qui prend des allures de terrorisme d'état et paralyse la société espagnole. Voilà

22. Lors des élections de 1936 le parti communiste espagnol compte 16 députés grâce au parti socialiste qui lui a octroyé quelques places, il compte à peine 8000 militants alors que le parti socialiste en revendique 80 000, le syndicat UGT 500 000 et la CNT anarchosindicaliste 1 million.



Le général Francisco Franco sans les années 60. Photo archives AFP

comment s'achève l'espoir d'un rétablissement de la république et de la démocratie en Espagne.

L'intégration

DM : Venons-en à l'intégration, comment se déroule-t-elle ?

BV : Dès 1947/1948 l'exil espagnol comprend que le processus de retour à la démocratie sera très long, d'autant que leur cause au plan politique va de défaite en défaite et ne suscite quasiment plus de soutiens. Les réfugiés comprennent qu'ils ne pourront plus rentrer en Espagne et qu'il va falloir s'intégrer à la société française.

Dans leur immense majorité ce sont des combattants, des jeunes adultes qui vont se marier et avoir des enfants.

Aujourd'hui avec le recul nous pouvons parler d'intégration réussie basée sur deux ressorts essentiels : le travail et l'école.

Pour ce qui est du travail, bien sûr les premières années sont difficiles, les camps, la guerre, le rationnement, ... Mais avec le plan Marshall en 1948, commence un grand mouvement de reconstruction de la France et de l'Europe occidentale, les capitaux affluent, l'économie repart et il y a du travail : dans les mines, le textile, l'agriculture, la métallurgie, ..., c'est le début des trente glorieuses. Avec le travail, une vie sociale se met en place et puis ces exilés ont clairement conscience de vivre dans une démocratie ; la France.

En matière d'éducation, les adultes de la première génération et les adolescents qui passent la frontière, ne vont pas aller à l'école française, même si certains vont se retrouver dans des lycées professionnels. La deuxième génération de l'exil, ce sont bien sûr les enfants nés en France, mais on peut aussi y ajouter les jeunes enfants arrivés en 1939 qui eux aussi vont être scolarisés.

Pour les réfugiés de la première génération, l'école c'est essentiel. Il ne faut pas oublier que c'est un exil militant et pour ces ouvriers et ces paysans, qui constituent le gros des troupes, la culture et l'éducation sont fondamentales. Ils ont ancré en eux la conviction que c'est la condition pour s'élever et se réaliser. La Seconde République, pour laquelle ils se sont battus, c'est d'abord l'école républicaine et laïque qui combat l'ignorance, les préjugés et la mainmise de l'église sur les consciences. Si beaucoup sont de tradition catholique, ils ont rejeté l'église et il est hors de question que les commandements religieux prennent le pas sur les lois de la république, liberté-fraternité-égalité ça a un sens. Cette école laïque, cette école du mérite, ils vont la retrouver en France. Les parents poussent, il faut étudier et être éduqué si l'on veut bénéficier de l'ascenseur social, il faut être instruit si l'on veut lutter pour ses idées. Cette foi en l'éducation ils vont la transmettre à leurs enfants qui vont bien réussir à l'école.

DM : Quelle est l'implication de ces descendants dans la vie économique et sociale en France ?

BV : L'économie fonctionne à plein et a besoin de travailleurs et dans un tel contexte peu importe qu'on s'appelle Sanchez ou Dupont. Les études supérieures coûtant cher, beaucoup arrêtent à 14/15 ans pour aller travailler dans l'industrie et les services. L'économie du tertiaire, qui se développe, a aussi besoin de fonctionnaires, d'employés, de cadres pour les professions libérales. Parce que les parents, qui ont tout perdu et sont

repartis à zéro, ne sont pas riches, beaucoup deviennent instituteurs passant, à la fin du collège, le concours d'entrée à l'école normale pour être rémunérés en tant qu'instituteurs stagiaires. D'autres vont devenir avocats, médecins grâce au sacrifice des parents.

Ces enfants vont très vite dépasser le statut de leurs parents acquis par ces derniers en France mais aussi, à fortiori, celui qu'ils avaient en Espagne.

Dans beaucoup de cas, il y a non seulement une intégration mais une vraie assimilation. Si à la maison on parle généralement espagnol, certains parents poussent à parler le français, même si certains vont devenir des hispanistes et des professeurs reconnus en gardant ou en retrouvant l'espagnol. Mais globalement le résultat c'est que beaucoup d'enfants de cette 2ème génération parlent peu ou mal l'espagnol.

Pour beaucoup, les liens avec l'Espagne sont rompus, les familles sont séparées par les années qui passent. Quand ils ont pu revenir au pays les espagnols les appellent "los franceses", les français. Eux qui pendant ces longues années ne rêvaient qu'à l'Espagne, les voilà renvoyés à leur exil, tout comme en France ou ils restent les "espagnols", entre autres qualificatifs.

Quoi qu'il en soit, il est clair que les personnes de cette deuxième génération sont françaises et l'Espagne est souvent oubliée. Elle ne resurgit, dans leur esprit, qu'au

moment de la retraite, période où certains vont se pencher sur leur histoire et le parcours des parents, l'âge étant souvent synonyme de recherche des racines et de retour en arrière.

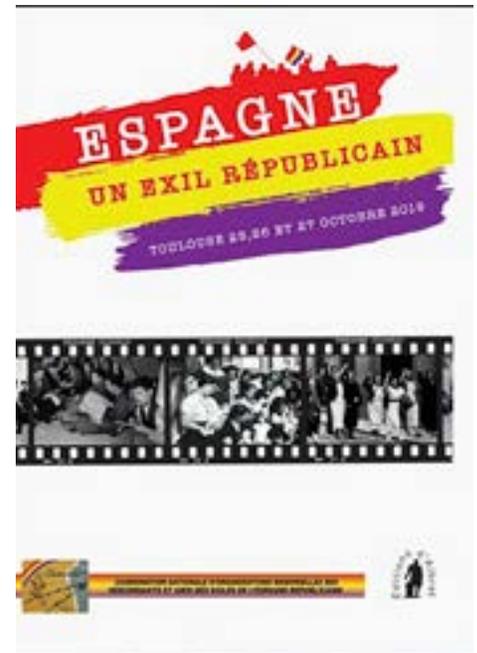
Dans les petites villes, à côté de la vie sociale et professionnelle, il n'y a pas de lieux ou de structures dédiées ou se retrouver et entretenir la flamme de l'exil. C'est moins vrai dans les grandes villes, comme Toulouse, Bordeaux, Lyon ou Paris où il y a une vie militante importante. Tous les partis sont présents avec une vie politique, des congrès, des manifestations et une vie culturelle intense. A Toulouse capitale de l'exil espagnol cette présence est particulièrement importante, on y retrouve l'Aténéo toulousain²³, des troupes de théâtre, des rencontres, des conférences..., et c'est ainsi que va se forger au fil du temps une forte culture espagnole de l'exil.

Les liens avec l'Espagne

DM : Quels liens s'établissent avec l'Espagne ?

BV : Le décalage est réel, le regard des exilés est focalisé par la dictature franquiste, alors qu'il y a aussi une société qui bouge et qui évolue mais qu'ils ont du mal à cerner. Car même dans cette Espagne cadennassée, les idées circulent. Certes elles ne touchent qu'une petite partie de la société, celle qui peut voyager et en particulier les enfants des hiérarques

23. « l'Ateneo espagnol de Toulouse » est un centre culturel voué à l'hispanité, inspiré par le célèbre Ateneo de Madrid. Les « aténéos » étaient des associations culturelles et des lieux d'apprentissage très en vogue dans les organisations de gauche durant les années 1930 et pendant la guerre civile. Ils visaient à développer les connaissances culturelles, scientifiques, littéraires de ses membres.



du régime qui pour certains, au moins dans leur jeunesse, vont épouser les idées de la gauche. La société espagnole change, notamment à partir des années 60 mais la culture de l'exil ne le perçoit pas. Certes les partis politiques de gauche ont des liens et des militants à l'intérieur du pays, mais par exemple la si puissante CNT anarchosindicaliste va disparaître du paysage. Une nouvelle Espagne émerge avec des mouvements syndicaux endogènes comme "Las Comisiones Obreras" ou l'USO. Ces nouveaux syndicats reprennent le flambeau de la contestation et un certain nombre de militants des partis historiques vont s'y retrouver.

DM : Quels enseignements peut-on tirer de cette histoire de l'exil espagnol en France ?

BV : Difficile de tirer des enseignements pour aujourd'hui tant le contexte, les conditions, les époques diffèrent.

Ce qu'on peut dire c'est que la situation des personnes migrantes, quelle que soit l'époque, présente



Au Mémorial du camp d'Argelès, où 220 000 personnes ont été internées. Garder vivante la mémoire des républicains espagnols est l'une des missions de l'association des Fils et filles de républicains espagnols et enfants de l'exode. ©Éric Barbry

bien des similitudes. Elles vivent des situations difficiles, elles sont souvent en butte à une hostilité plus ou moins affichée mais toujours aussi difficile à vivre. Aujourd'hui comme hier tout déracinement est une épreuve et tout processus d'intégration un parcours semé d'embûches.

On peut aussi noter que l'intégration des républicains espagnols et de leurs descendants est facilitée parce qu'elle se déroule dans une Europe et une France en pleine croissance et que le travail est un puissant levier d'intégration. Et puis l'école fonctionne à plein régime et favorise l'ascenseur social, l'éducation est le deuxième vecteur incontournable

pour cette population qui a une foi inébranlable en l'école laïque et républicaine.

Aujourd'hui la situation est bien différente et ces deux leviers d'intégration sont défailants. Le travail est plus rare et souvent précaire. L'école quant à elle est remise en question et les nouvelles générations issues de l'immigration ne croient plus en elle comme moyen d'élévation sociale ce qui est totalement différent du vécu de l'exil républicain espagnol qui croit en cette école républicaine qui va permettre à ses enfants de s'élever socialement et de porter ses idées émancipatrices.

Pour autant, il faut rester optimistes, se rappeler que l'histoire des migrations montre que, quelles que soient les difficultés, le temps finit toujours par faire son œuvre. Et puis dans l'immédiat il faut défendre la place de l'école laïque et républicaine et lui redonner du souffle. Lutter contre les injustices et les discriminations et redonner sens et espoir dans un monde qui en manque cruellement.

DM : Merci Bruno Vargas pour ce riche entretien qui donne à voir un pan de notre histoire récente encore largement méconnu, et nous aide à une si nécessaire prise de recul.

[Retour au sommaire](#)

Mayotte : terre d'immigration

Entretien avec Mme Nathalie COSTANTINI – Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche et M. Stéphane PLANCHAND – Ancien conseiller du recteur de Mayotte par Roland DAVAL et Guy MENANT

Roland DAVAL (RD) : Merci tout d'abord de bien vouloir vous présenter à nos lecteurs, en explicitant le pourquoi de votre travail à Mayotte.

Mme Nathalie COSTANTINI (NC) : Les quatre années que j'ai passées à Mayotte en tant que vice-recteur (responsable de l'académie, ce qui correspond à une fonction de recteur) ont été celles de ma plus belle expérience professionnelle même si la situation était difficile.

La variété des expériences vécues antérieurement dans mon parcours professionnel, enseignante, inspectrice pédagogique en EPS, responsable de la formation continue de l'ensemble de l'académie de Grenoble, inspectrice d'académie adjointe en Haute Savoie puis inspectrice d'académie en Ariège a été fondatrice et essentielle pour me permettre de m'investir avec sérénité dans cette nouvelle aventure et de mettre en œuvre un pilotage innovant et collégial. On ne peut pas mettre en place

à Mayotte les mêmes choses qu'ailleurs mais il est nécessaire d'avoir une vraie connaissance technique et structurelle du système pour penser le pas de côté dans le respect des principes de l'école de la République.

M. Stéphane PLANCHAND (SP) : J'ai été enseignant, formateur, chef d'établissement, conseiller en Afrique. J'ai ensuite été directeur de cabinet du vice-rectorat de Mayotte aux côtés de Nathalie Costantini. J'ai également travaillé à Paris à la Mission ministérielle de lutte contre les violences.

J'ai connu Mayotte il y a plus de 20 ans. Il y avait alors moitié moins d'établissements du 2ème degré et la population scolaire était de 40 000 élèves alors qu'elle est aujourd'hui de presque 110 000. A noter également qu'il existait alors un examen d'entrée en 6ème pour les jeunes Mahorais, pas pour les Comoriens (à qui on faisait plus ou moins passer des tests de niveau), ce qui était source de tension.

Mayotte : de l'archipel des Comores au département français¹

(Située dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km² qui forme la partie orientale de l'archipel des Comores. Il comprend deux îles principales : Grande Terre et Petite Terre et une trentaine de petits îlots.

Le chef-lieu administratif est situé à Dzaoudzi en Petite Terre mais l'activité économique est concentrée autour de Mamoudzou en Grande Terre.

Mayotte possède un des plus grands et des plus beaux lagons du monde délimité par une barrière de corail de plus de 160 km.

Situé entre le Ve et le VIIIe siècle, le peuplement originel de Mayotte serait d'origine bantoue. Les

1. Extraits du site : Préfet de Mayotte



invasions arabes successives apporteront la culture swahilie et la religion musulmane. Les premiers Européens, Portugais et Français, débarquent à Mayotte vers le XVe siècle et utilisent l'archipel comme point de ravitaillement sur la route des Indes.

Le 25 avril 1841, pour écarter le danger des attaques extérieures, notamment comoriennes, le sultan

d'origine malgache Andriantsoly cède l'île de Mayotte à la France, Mayotte devenant un protectorat français. L'esclavage est aboli dès 1846.

De 1886 à 1892, la France établit son protectorat sur les trois autres îles des Comores. En 1946, l'archipel des Comores obtient le statut de Territoire d'Outre-mer.

En décembre 1974, un référendum est organisé avec un décompte des voix par île, ce qui est contesté par l'ONU, et Mayotte vote à 63,8% son maintien au sein de la République française. Les Mahorais sont à nouveau consultés en février 1976 et confirment ce choix à 99,4%. La loi du 24 décembre 1976 dote Mayotte d'un statut provisoire de Collectivité Territoriale de la République.

La loi du 11 juillet 2001 dote l'île du statut de "Collectivité départementale" et fixe les étapes de la décentralisation.

Le 29 mars 2009, les Mahorais sont à nouveau appelés aux urnes et à 95,2% ils s'expriment en faveur de la départementalisation. La loi du 3 août 2009 stipule qu'à compter de 2011, Mayotte devient un département français au même titre que les autres et ceci est effectif depuis le 31 mars 2011.

Depuis le 1er janvier 2004, Mayotte a accédé au statut de région ultra périphérique (RUP) de l'Union européenne et peut donc bénéficier de fonds européens pour son développement socio-économique et environnemental.

La réalité démographique, sociale et économique de Mayotte

Selon l'INSEE, au 1er janvier 2023, la population de Mayotte est estimée à 310 000 personnes². De 2012 à 2017, la croissance de la population s'est élevée à 3,8% par alors que pour la France métropolitaine elle s'établissait à 0,3%.

Cette croissance est essentiellement due à un fort excédent des naissances sur les décès : en 2022, le taux de fécondité par femme est toujours en augmentation et s'établit à 4,7 enfants alors que pour la France métropolitaine il est de 1,76 enfants.

2. On peut ajouter environ 100 000 personnes (principalement des migrants) non recensées.



Vue aérienne de Petite Terre avec la ville de Dzaoudzi, chef-lieu administratif

Le journal France "Mayotte Matin" du 08/12/2023 indiquait qu'à Mayotte il y a eu 10 770 naissances en 2022, soit + 1,5% par rapport à 2021. Trois mères sur quatre sont étrangères et seulement la moitié des pères sont français. 55% des nouveaux ont au moins un des deux parents français.

En matière de santé, les patients non assurés sociaux représentent près de 50% des malades accueillis dans les hôpitaux.

Le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est sept fois plus faible qu'au niveau national. Conséquence des flux migratoires, 77% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, soit 5 fois plus que la moyenne nationale. A Mayotte, en 2018, la moitié de la population avait un niveau de vie inférieur à 3 140 euros par an contre 22 320 euros

pour la France métropolitaine.

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) mahorais était de 2 900 millions d'euros. C'est le département qui dégage le moins de richesse, même rapporté au nombre d'habitants. Le PIB par habitant est près de quatre fois inférieur au niveau national.

Mayotte est le département d'Outre-mer le plus touché par le chômage : au 2ème trimestre 2022, 27 000 personnes sont au chômage, au sens donné par le Bureau International du Travail (BIT), soit 34% de la population active.

Mayotte est la région française qui compte le moins de diplômés : 68,5% des habitants ont peu ou pas de diplômes contre une moyenne nationale de 26,5% ; seuls 8,4% disposent d'un CAP ou d'un BEP contre 22,4%.

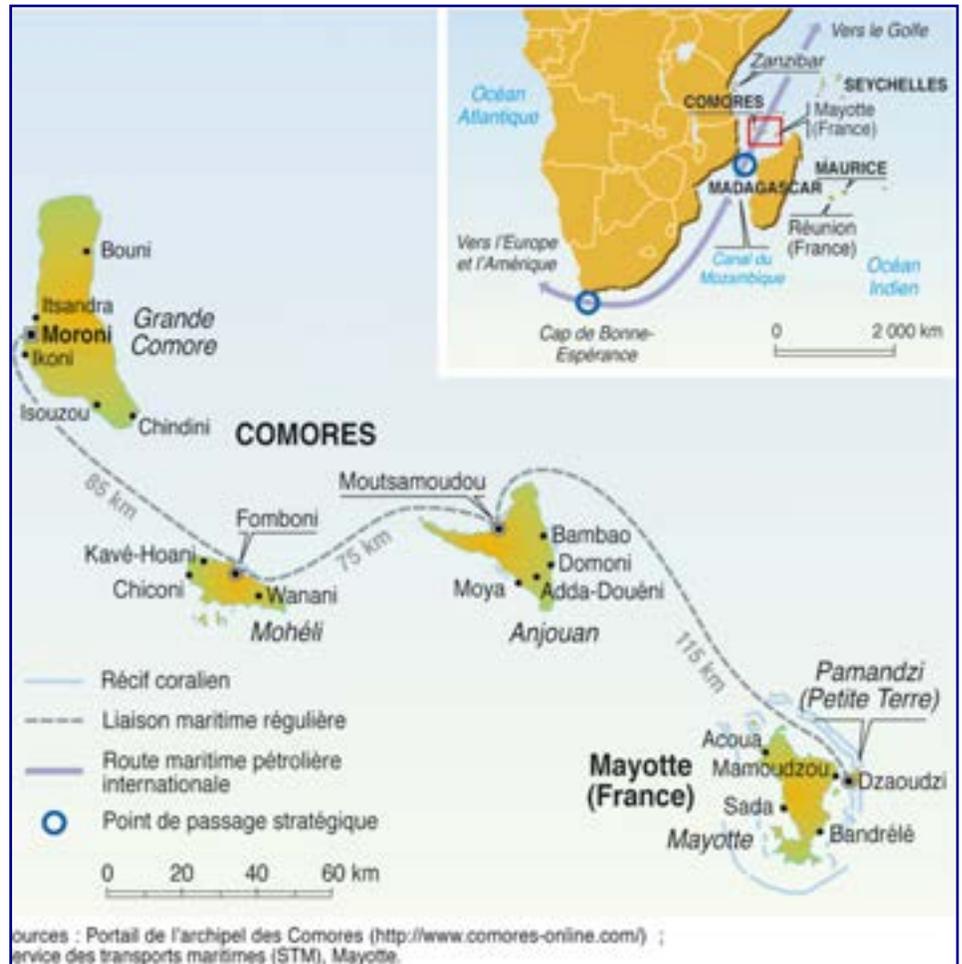
A Mayotte, de quelle immigration s'agit-il ?

RD : Qui sont les migrants et de quels pays viennent-ils ? Comment arrivent-ils dans l'île ? Quelle est l'importance du flux migratoire ?

SP : L'immigration est massivement comorienne et marginalement malgache. Mais aujourd'hui apparaît une immigration africaine. Depuis la déstabilisation de la zone Niger, Lybie, Tchad, ..., la route vers l'Europe, pour l'Afrique des grands lacs, est vers le sud, donc vers Mayotte.

NC : La question migratoire doit s'envisager en lien avec des formes de reconnaissance du territoire très disparates et parfois opposées. Bien que l'ONU ne reconnaisse pas Mayotte comme un territoire français, c'est officiellement une Région ultra périphérique de l'Union européenne. Cela permet d'avoir droit à un soutien financier de l'Europe, mais n'a pas pour le moment d'incidence quantitative significative sur les flux migratoires en tant que porte vers l'Europe. Concernant les migrants comoriens, ils ne cherchent pas en général à aller plus loin et voient Mayotte comme leur eldorado. Ceux qui quittent Mayotte rencontrent en effet beaucoup de difficultés à s'intégrer.

Au sein de l'île de Mayotte on remarque que les communautés migrantes ne se mélangent pas entre elles, qu'elles se réorganisent dans différents espaces pour juguler une forme d'insécurité. Cela conduit à ce que des villages se spécialisent pour accueillir telle ou telle population et peut aller jusqu'à générer des conflits



Carte de l'archipel des Comores

inter-villages dont l'origine n'est autre que spatiale. Les Mahorais sont musulmans, les malgaches chrétiens, mais cette immigration n'a pas créé de guerres de religions.

SP : Les nouveaux immigrants venus d'Afrique de l'Est sont eux aussi la source de fortes tensions interculturelles et interethniques, un rejet réciproque, autant qu'entre Mahorais et Comoriens.

Concernant l'arrivée des Comoriens, elle se fait essentiellement par petits bateaux clandestins (kwassa-kwassa)

qui assurent de véritables lignes "régulières" entre Anjouan et Mayotte. A l'aller, des personnes (avec le risque réel du naufrage dramatique) et au retour, des marchandises volées et des délinquants cherchant à échapper à la police.

NC : Le retour aux Comores est aussi un temps de grande insécurité car les bateaux étant empêchés d'accoster, ce qui a pour conséquence de laisser des gens déjà en grande précarité dans des situations d'incertitude sur l'eau en attendant un dénouement.

SP : Le flux est intense. L'Etat comorien, incapable d'assurer les services de base à sa population (santé, développement, éducation...), encourage cyniquement la colonisation de Mayotte :

- « C'est chez nous, c'est un simple exode rural »,
- « A Mayotte l'école et l'hôpital sont gratuits »,
- « Il n'y a pas de propriété, vous pouvez vous installer où vous voulez ».

Les Comoriens représentent au moins la moitié de la population de l'île, voire plus en réalité, du fait de la vague migratoire incessante, de l'accroissement naturel (1 Comorienne a en moyenne 2 enfants de plus qu'une Mahoraise) et du départ de nombreux Mahorais vers la Réunion ou la métropole.

NC : On peut rajouter à cela la polygamie officiellement abolie à Mayotte mais qui participe encore de l'augmentation du nombre d'enfants conçus sur l'île et des cas de mineurs isolés, les parents n'étant pas forcément identifiés et laissant leurs enfants en cas de reconduite à la frontière.

SP : La préfecture avance des chiffres importants de reconduites aux frontières (près de 50% du chiffre national à certaines époques) mais dont l'effet mérite d'être nuancé. L'Etat comorien n'accepte pas toujours le retour de ses propres citoyens et beaucoup de personnes reconduites reviennent très rapidement. C'est un peu le tonneau de Danaïdes et l'objet de nombreuses blagues sur le territoire !



Un bateau d'immigrés clandestins (kwassa-kwassa)



Immigrés clandestins arrêtés par la police.

L'opération Wuambushu³, a été perçue comme un déploiement de force (et qui a permis l'arrestation de chefs

de bandes...) mais aussi, pour de nombreux mahorais, comme une preuve d'impuissance qui n'entrave pas réellement la ronde des kwassas.

3. L'opération Wuambushu (mot mahorais pris dans le sens de « reprise » (en main)^{1,2}) est une opération policière française en cours à Mayotte depuis le 24 avril 2023, visant à expulser les étrangers en situation irrégulière, à détruire les bidonvilles et à lutter contre la criminalité dans l'archipel

RD - Quel regard portent les mahorais sur cette immigration et quelles sont leurs principales réactions ?

SP : Deux concepts locaux disent bien des représentations mahoraises : pour ceux qui s'expriment ainsi, « l'enfant du juge » désigne le délinquant qui, d'après eux, bénéficie de l'indulgence des lois de la République ; « l'enfant du préfet » désigne le clandestin qui, d'après eux, bénéficie de la préférence des services de l'Etat et des métropolitains (associations, ...). C'est surtout la preuve que nos lois républicaines sont très éloignées, voire radicalement opposées, aux usages et aux valeurs d'une partie importante de la population locale.

NC : Il est clair qu'il y a un décalage énorme entre d'une part la sémantique que nous utilisons et qui qualifie notamment l'immigration et d'autre part la manière dont les personnes sur place appréhendent cela puisqu'elles se sont construites selon d'autres organisations, d'autres valeurs. Par ailleurs, la notion de famille est plus proche du groupe que de la cellule de proximité. Ces éléments-là influent donc sur l'idée même d'immigration.

SP : La plupart des Mahorais, quelles que soient leurs opinions politiques, s'élèvent contre une immigration qui atteint un volume de plus en plus considérable et donc, d'après eux ingérable. Ce volume menace la sécurité du territoire et les équilibres démographiques, économiques, sociaux et religieux. Le flux migratoire porte également un courant intégriste et fondamentaliste. Il n'y a pas vraiment un déploiement massif de la radicalisation mais plutôt du rigorisme. Mais on peut

craindre que les caillassages et les destructions dirigés notamment contre les symboles de l'Etat et les équipements publics évoluent vers des actes plus extrêmes guidés par des idéologies radicales : la porosité entre délinquance et radicalisation est bien connue.

NC : Les croyances religieuses sont en effet restées prédominantes par rapport aux connaissances.

Par ailleurs, le statut de clandestin sans identité connue et reconnue fait que l'on n'existe pas : c'est une caractéristique de la situation des migrants. Il ne sert à rien de parler d'accueil si l'on ne résout pas cela.

SP : On reproche aux Comoriens, souvent jeunes et masculins, de venir pour bénéficier du système sanitaire, social et éducatif ; prêcher un islam rigoriste ; s'emparer des richesses ; naître en France (Mayotte est la 1ère maternité de France et 70% des naissances sont le fait de Comoriennes). Il existe aussi bien évidemment d'autres motivations : échapper à la misère, tenter sa chance et réussir.

NC : Des enfants naissent parfois pour qu'un clandestin puisse avoir la reconnaissance de nationalité en étant déclaré père d'un enfant dont la mère est Mahoraise.

QUELQUES CHIFFRES À PROPOS DES COMORES

(Données INSEE – Direction générale du Trésor France – Banque Mondiale)

Avec ses trois principales îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli, l'archipel des Comores est très densément peuplé avec environ 465 habitants par km² contre seulement 176 en 1980. Cette forte densité de la population exerce une pression intense sur les ressources naturelles et l'environnement.

- En 2022, la population totale s'établissait à 836 774 habitants contre 328 528 en 1980. 53% de la population est âgée de moins de 20 ans.
- La population urbaine représente 29,86% du total de la population.
- En termes d'Indice de Développement Humain, les Comores se classent à la 156ème place sur 191 pays, la France occupant la 28ème place. Le revenu national brut par habitant en 2019 est de 3 099 dollars en PPA (Parité Pouvoir d'Achat) contre 47 173 en France.
- Environ 45% de la population vit juste en dessous du seuil de pauvreté national et 44% est confrontés à une insécurité alimentaire modérée ou grave. La malnutrition chronique entraîne un retard de croissance chez 31 enfants sur 100.
- En 2022, l'inflation a bondi à 12% (20,6% en fin de période) en raison de la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires et du carburant alors qu'elle était traditionnellement faible (+ 0,8% en 2020).



Salle de classe à Mayotte. <https://www.linfokwezi.fr/>

SP : La question de la délinquance se pose également. C'est un sujet bouillant sur le territoire. La commission de délits par des ESI⁴ est une réalité (agressions, vols, ...) mainte fois dénoncée. On note toutefois, parmi les bandes violentes, la présence de jeunes Mahorais, parfois issus de familles socialement intégrées et qui cherchent à en découdre avec les représentants de l'Etat (cf. séparatisme).

D'un autre côté, l'immigration profite également. La presse relate souvent des affaires de travail au noir, d'esclaves domestiques, de marchands de sommeil, d'arnaque aux prestations sociales, ...

Après avoir été malmenée par ses voisins au cours des siècles, Mayotte, avec son rattachement à la France, tient sa revanche sur l'histoire.

4. Enfants sans identité

NC : Il faut aussi noter qu'une partie de la population de Mayotte a migré vers la Réunion, y constituant des ghettos mal perçus par la population réunionnaise. La différence des langues utilisées dans la vie courante, shimaoré pour les Mahorais et créole pour les Réunionnais, contribue à l'isolement réciproque des deux communautés.

L'intégration par l'éducation

RD: S'agissant plus particulièrement des enfants et des jeunes, quelles actions sont-elles mises en œuvre par l'éducation nationale pour faciliter leur intégration ? Plus particulièrement, quelles sont les actions mises en œuvre par le CASNAV⁵ ?

NC : Le système éducatif de Mayotte accueille aujourd'hui près

5. Centre académique de scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

de 110 000 élèves, alors qu'ils étaient moins de 30 000 à la fin des années 80. Il y avait un seul collège en 1985, il en existe plus de 20 à présent et les lycées sont plus de 10. Les établissements récents sont des modèles d'architecture et tous représentent un investissement public très important.

Ces constructions et celles qui sont en projet s'efforcent de répondre à l'augmentation constante du nombre de jeunes à accueillir, Mahorais et immigrants. Les établissements sont dimensionnés pour de forts effectifs : 1 450 en moyenne en collège (la moyenne nationale est de l'ordre de 500 – Source : Les chiffres clés du système éducatif – Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse).

Par ailleurs, comme dans d'autres départements d'Outre-mer et notamment en Guyane, la langue parlée dans la famille est différente du français, langue de scolarisation. La population de Mayotte est multilingue : principalement shimaoré (et ses deux composantes influencées respectivement par la langue voisine d'Anjouan et celle de Grande Comore⁶), kibushi (là aussi deux variantes), auxquelles s'ajoute le français. Le français est donc langue seconde. Ce

6. Les langues de l'archipel des Comores (incluant Mayotte) sont très voisines, avec 80 à 90% de vocabulaire commun ainsi qu'une bonne partie de la conjugaison. Celles d'Anjouan et de Mayotte sont particulièrement proches (voir « La langue comorienne : Unité et diversité », Mohamed Ahmed-Chamanga ; In : « Plurilinguisme, politique linguistique et éducation : Quels éclairages pour Mayotte ? », Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2011 - <https://books.openedition.org/purh/5186?lang=fr>)

contexte est à relier au taux élevé d'illettrisme et plusieurs adaptations sont mises en place ou en cours de réflexion :

- formation commune Mayotte et Guyane de formateurs de réseau d'éducation prioritaire (REP+) à l'enseignement en zone multilingue (projet MAGUY) ;
- structures d'accueil des élèves allophones (UPE2A⁷) animées par le CASNAV de Mayotte ;
- réflexion sur l'entrée dans les apprentissages par les langues maternelles régionales et la langue nationale.

De 2015 à 2019 a été expérimentée à la maternelle la structuration du bagage linguistique de l'enfant en langue maternelle, pour lui permettre la découverte puis l'appropriation de sa langue de scolarisation. L'enjeu est de contribuer à la construction de bilingues équilibrés.

Un des éléments clés était la volonté de valoriser autant la langue maternelle, langue de socialisation, que la langue seconde de scolarisation.

Les parents étaient associés à ces expériences : l'École doit être inclusive, ne jamais couper les enfants de leur milieu social et culturel. Et veiller à rassurer les parents sur un point : l'école continuera à se faire en français, c'est pour eux la condition de l'insertion dans le tissu social national... et de la distinction par rapport aux voisins.

⁷ Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants



Cité scolaire

Mais encore une fois, le problème reste la pérennité de ces expérimentations, leur adaptation en fonction des constats réalisés, voire leur généralisation dès que leur efficacité est démontrée.

SP : L'École engage des moyens considérables, pare au plus pressé, innove sans cesse, multiplie les dispositifs d'accueil (UPE2A, ...). Le nombre de postes et les structures (quasiment un nouveau collège tous les 2 ans) sont en augmentation mais quel que soit son volume, l'offre reste toujours inférieure à la demande qui augmente toujours plus vite.

NC : La France est le seul pays au monde qui a décidé de scolariser tous les enfants de 3 à 16 ans. A Mayotte, la première école maternelle date de 1994, on commence à avoir les premiers adultes qui ont fait un cursus complet. Mais les flux démographiques ont rendu la scolarité continue sur le territoire incertaine.

Beaucoup sont conscients de l'importance de l'École. Pendant la crise sanitaire COVID, les élèves se déplaçaient activement pour se procurer les documents nécessaires à la continuité de l'éducation hors de la classe, les outils numériques n'étant pas disponibles dans les foyers.

A Mayotte, on reçoit des enfants qui n'existent pas officiellement et l'école permet de leur donner une identité. Certains ont réussi brillamment leur baccalauréat, mais n'avaient pas de papier d'identité leur permettant de quitter l'île pour continuer leurs études. Des solutions intermédiaires ont été trouvées en lien avec la préfecture pour valoriser le mérite de cette jeunesse et trouver une issue favorable vers un parcours universitaire métropolitain.

Mais ces solutions ne peuvent être la règle et par ailleurs il est humainement et moralement essentiel que ce parcours scolaire

réussi, soit de nature à sécuriser et avoir la reconnaissance officielle d'une identité, fût-elle comorienne ou malgache, sésame pour une continuité d'études en tant qu'étudiants étrangers sur le territoire français voire dans d'autres endroits du monde.

SP : Le rapport à l'Ecole est cependant complexe. On peut constater une appétence, un enthousiasme de la part des élèves (Comoriens comme Mahorais), qui sont très encourageants pour les enseignants. Mais les conditions d'apprentissage ne sont pas toujours réunies (il est impossible pour de nombreux jeunes, même volontaires, de travailler « à la maison ») et l'acquisition de connaissances et d'apprentissages ne va pas de soi (certains jeunes semblent juste assurer une "présence" à l'Ecole.

Par ailleurs, les conditions de réussite ne sont pas toujours réunies. Pour plusieurs raisons qui dépassent l'Ecole (crise de l'eau, insécurité, problèmes de transport scolaire, état des bâtiments...), le service d'enseignement n'est, régulièrement, qu'assuré partiellement dans de nombreuses zones.

Pour ceux qui partent en métropole poursuivre leurs études, le taux d'échec demeure très élevé (surtout pour ceux qui partent tardivement). Du fait du niveau scolaire, mais aussi à cause de phénomènes qui déstabilisent lourdement



Bidonville d'immigrants à Mayotte. Les matériaux de récupération témoignent de l'autoconstruction et de la précarité des logements. Les fortes pentes et les sols dénudés laissent présager un fort risque de glissement de terrain en cas de fortes pluies. Cliché : Fahad Idaroussi Tsimanda, avril 2019.

les jeunes : écart très important entre les conditions de vie ; confrontation à des usages sociaux peu connus.... Ils reviennent à Mayotte avec un fort sentiment de frustration. Tandis que d'autres, ayant réussi leur formation, reviennent pour être « utiles à leur île » selon une expression souvent entendue. Il faudrait probablement mieux accompagner, sur le territoire même de la métropole, les jeunes dans leur processus d'intégration et d'adaptation (apprendre les usages sociaux, s'adapter aux saisons, mieux maîtriser la langue, maîtriser d'autres codes de comportement,..),

Au regard de votre expérience, qu'est-ce qu'il serait souhaitable d'améliorer ou de développer pour cet accueil des jeunes migrants et plus généralement des migrants ?

NC : Le CASNAV a été créé en 2017. Un territoire comme Mayotte a besoin des personnes les plus qualifiées pour structurer au mieux et s'assurer de travailler et faire travailler les gens sur de bons rails. On a d'ailleurs besoin aujourd'hui de développer la fonction d'écoute et d'accompagnement dans le corps des psychologues de l'Education nationale (PsyEN), notamment ceux de la spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».



L'île de Mayotte vue depuis la Station Spatiale Internationale, par Randy Bresnik en 2017.

Mais il faut d'abord assurer que les besoins fondamentaux soient satisfaits : nutrition, accès à l'eau potable, logement, santé, sécurité.

Il faudrait aussi résoudre la situation internationale ambiguë du département par rapport aux autres îles de l'archipel. Il n'y a pas de développement suffisant sur les Comores malgré les aides extérieures (notamment de la France, également de la diaspora comorienne), de ce fait Mayotte joue un rôle

d'aimant qu'elle ne peut pas assurer. Aucun autre territoire du secteur ne peut prendre le relais pour des raisons diverses (économiques, sociétales, culturelles).

SP : Le territoire, en proposant une formation (du niveau 3 au niveau 6) à des jeunes, contribue au développement d'une sous-région qui en a grandement besoin. Madagascar, les Comores, ..., ont besoin d'actifs qualifiés et déterminés pour valoriser leurs potentiels.

[Retour au sommaire](#)

La politique de l'immigration aux États-Unis

Par Dominique DANIEL

Dans Revue internationale et stratégique 2003/2 (n° 50), pages 147 à 155

Une “*nation d'immigrants*”, ainsi parlait des États-Unis le président John Fitzgerald Kennedy afin de rappeler leur tradition d'accueil des étrangers issus de tous les continents.

Mais l'immigration n'est pas seulement un fait du passé. Après une période de restriction, des années 1920 aux années 1960, les États-Unis sont redevenus aujourd'hui un grand pays d'immigration : en 2000, près de 30 millions d'Américains d'origine étrangère étaient recensés, soit 10,4 % de la population totale ; chaque année, environ 1 million de visas de résidents sont délivrés.

En chiffres absolus, les États-Unis sont le premier pays d'accueil au monde.

Les raisons de cette générosité sont multiples : elles sont non seulement liées aux idéaux américains, mais aussi à des intérêts nationaux et internationaux, le fonctionnement des institutions fédérales jouant également en faveur d'une politique d'ouverture.



Alors que l'hostilité envers l'immigration a resurgi au sein de la population américaine et dans les milieux politiques, la législation actuelle, qui autorise la délivrance annuelle de 675.000 visas de résidents et permet l'admission supplémentaire de certaines catégories d'immigrants, est en place depuis bientôt quarante ans et a résisté aux pressions politiques.

La législation sur l'immigration

La législation contemporaine trouve ses origines dans une loi d'immigration votée en 1965¹

1. Dominique Daniel, *L'immigration aux États-Unis (1965-1995) : le poids de la réunification familiale*, Paris, L'Harmat-

Avant cette date régnait le régime des quotas fondés sur l'origine nationale, mis en place en 1921 et en 1924. Ce régime imposait une limite annuelle de 150.000 visas à l'immigration européenne, interdisait l'immigration asiatique et établissait des quotas nationaux destinés à favoriser l'admission d'étrangers provenant d'Europe de l'Ouest et du Nord.

Après la Seconde Guerre mondiale, et en particulier dans

tan, coll. « Le monde nord-américain », 1996 ; David M. Reimers, « An Unintended Reform : The 1965 Immigration Act and Third World Immigration to the United States », *Journal of American Ethnic History*, vol. 3, no 1, automne 1983, p. 9-28 ; David M. Reimers, *Still the Golden Door : The Third World Comes to America*, New York, Columbia University Press, 1985.

les années 1950, une telle discrimination devint difficile à maintenir. En effet, les méfaits de l'Allemagne nazie avaient totalement discrédité les théories sur l'inégalité des races, et, surtout, un système d'admission discriminatoire desservait la politique étrangère des États-Unis, qui souhaitaient s'attirer le soutien de certains pays du Tiers Monde dans le contexte de guerre froide.

L'émergence du mouvement des droits civiques

Simultanément, sur la scène intérieure, l'équilibre politique fut progressivement modifié par l'émergence et le développement du mouvement défendant les droits civiques dès le milieu des années 1950. De plus, les syndicats sous l'égide de l'AFL-CIO (American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations), adversaires traditionnels de l'immigration, cessèrent à cette époque de s'opposer systématiquement à toute réforme de la politique migratoire.

Enfin, les défauts et les échecs du système des quotas étaient manifestes : plus des deux tiers de l'immigration postérieure à la guerre (des réfugiés et des immigrants provenant d'autres pays nord- et sud-américains) s'étaient produits hors du cadre des quotas.

Ce contexte permet de comprendre l'esprit de la loi de 1965. La réforme des quotas avait sa place dans le cadre du chantier législatif sur les droits civiques. Avant son assassinat, le président J. F. Kennedy avait

annoncé son souhait de remodeler complètement la politique des quotas. Son successeur, Lyndon B. Johnson, hérita des conseillers de J. F. Kennedy en matière d'immigration et reprit le flambeau de la réforme dans son discours sur l'état de l'Union en 1964.

La loi qui fut adoptée en 1965 remplaça le régime des quotas nationaux par un système où les étrangers pouvaient être admis en fonction de leur caractère propre, et non de leur origine nationale ou raciale. Insistant surtout sur la nécessité d'abolir un régime dépassé et discrédité, les partisans de la réforme affirmèrent que le nouveau système n'allait pas augmenter les flux ou modifier leur composition.

Tromperie délibérée dans le souci de rallier à la réforme les sceptiques et les conservateurs ou simple erreur sur les conséquences pratiques de leur projet, cette affirmation allait en tout cas s'avérer profondément erronée : sous le régime mis en place en 1965, le nombre total d'admissions a plus que triplé et l'origine nationale des nouveaux venus a radicalement changé, l'Asie et l'Amérique latine remplaçant l'Europe comme source principale de l'immigration.

Les grands principes de la législation actuelle furent alors mis en place.

Le système des plafonds

Un système de "plafonds" – terme qui permet d'éviter celui de "quota" – fut adopté : après une période transitoire d'application, l'hémisphère "Ouest" (correspondant à l'Amérique du

Nord et du Sud) disposerait de 120 .000 visas par an et l'hémisphère "Est" (les autres continents) de 170.000.

Dans ce cadre, une limite annuelle de 20.000 visas par pays fut imposée. Les demandes d'immigration seraient désormais examinées dans l'ordre dans lequel elles seraient déposées, sans distinction ethnique ou nationale, et jusqu'à ce que les plafonds soient atteints.

Le mythe de l'Amérique terre d'asile

Ainsi fut ressuscité le mythe de l'Amérique, terre d'asile et d'opportunités où chacun était jugé sur son mérite, . Afin de remplacer la sélection fondée sur l'origine nationale, il fut institué un système de "catégories préférentielles" ayant pour objectif de canaliser les types d'immigration :

- certaines catégories de visas furent réservées aux étrangers admis au titre du regroupement familial,
- deux autres furent ouvertes aux immigrants dits "indépendants", c'est-à-dire en tant que travailleurs
- et, enfin, une dernière fut attribuée aux réfugiés.

Ces trois types d'immigration disposeraient désormais respectivement de 74 %, 20 % et 6 % du total annuel : signe indubitable de la priorité écrasante attribuée à ce que les Américains nomment la "réunification familiale", qui concerne non seulement la famille proche mais également des membres éloignés tels les frères et sœurs de citoyens américains.

Ainsi était exemptée des plafonds et des catégories préférentielles la famille la plus proche des immigrés, soit le conjoint et les enfants mineurs de citoyens américains d'origine étrangère.

Quelques ajustements furent apportés à ce système dans les années suivantes : en 1976 puis en 1978, la législation pour les deux hémisphères fut harmonisée – la limite de 20.000 visas par pays et le système de préférence, d'abord appliqués au seul hémisphère "Est", furent étendus au monde entier – et un plafond mondial de 290.000 visas annuels fut créé. Surtout, en 1990, une nouvelle loi majeure fut adoptée sans remettre en cause les principes fondamentaux du régime en vigueur. Les totaux annuels furent ainsi augmentés : 700.000 visas de résidents pour la période 1992-1994, puis 675.000, chaque pays ne devant pas dépasser 7 % de ce total.

Trois filières distinctes

Les législateurs décidèrent de séparer les catégories préférentielles en trois filières distinctes : l'immigration familiale, la filière indépendante et celle dite de "diversification", la catégorie des réfugiés ayant été dissociée dès 1980 par la loi sur les réfugiés. Les deux premières filières reprirent sans changement significatif les anciennes préférences, mais en augmentant légèrement la part de l'immigration indépendante : 140.000 visas annuels, soit trois fois plus que sous le régime précédent, contre 480.000 au bénéfice de l'immigration familiale, qui resta donc nettement prioritaire.



L'immigration asiatique aux Etats-Unis

Le projet de loi prévoyait que si la famille immédiate restait libre de tout plafond ou quota, le total annuel des visas familiaux serait diminué du nombre d'admissions hors limites de l'année précédente. Toutefois, il fut stipulé dans la loi définitive que ce total familial ne pourrait tomber en dessous d'un seuil de 226.000 visas annuels – une victoire politique significative pour les associations ethniques, hispaniques et asiatiques surtout, qui défendaient le principe de la réunification familiale avec une vigueur inégalée.

Enfin, le programme de "diversification" prévoyait 55.000 visas "spéciaux", offerts par tirage au sort aux étrangers issus de pays jugés défavorisés par la législation antérieure, une mesure qui était destinée à faciliter l'immigration des Irlandais et d'autres nationalités européennes, mais dont ont profité des pays de tous les continents.

L'immigration postérieure à 1965

La réforme de 1965 et sa confirmation en 1990 ont favorisé l'avènement d'une nouvelle vague d'immigration aux États-Unis, qui promet aujourd'hui de dépasser les précédentes, en volume et en diversité.

Nouvelle vague d'immigration

À cet égard, les chiffres sont éloquentes : dans les années 1970, les États-Unis ont admis 4,5 millions d'immigrants ; la décennie suivante, le total s'éleva à 7,3 millions ; dans les années 1990, enfin, 8,6 millions d'étrangers purent s'établir sur le territoire américain.

Il serait erroné d'affirmer que la loi de 1965 fut la cause de cette nouvelle vague d'immigration : elle en a plutôt été l'occasion, ouvrant les portes du pays, alors que les conditions économiques et politiques dans certaines régions du monde étaient réunies pour provoquer des mouvements de

population massifs et que l'attrait du "rêve américain" était plus fort que jamais.

Dans certains pays asiatiques, en particulier, la pression démographique, les bouleversements entraînés par un développement économique et une industrialisation rapides, ainsi qu'une extension et une amélioration de l'éducation secondaire et supérieure à un rythme plus élevé que celui de la croissance des débouchés professionnels, ou encore des exigences de consommation disproportionnées par rapport aux salaires et à l'offre du marché, furent autant de facteurs ayant contribué à l'émigration vers les États-Unis.

Immigration asiatique spectaculaire

Mais l'effet le plus marquant de la nouvelle législation concerne la composition des flux : alors que les Européens représentaient la moitié des nouveaux venus en 1964, dès la fin des années 1970 la part de l'Europe chuta à 10 % du total. En revanche, l'immigration asiatique connut un essor spectaculaire : en 1965, moins de 21.000 Asiatiques étaient entrés aux États-Unis comme résidents permanents. Dix ans plus tard, il y en avait six fois plus. Surtout, la part relative de cette immigration augmenta de façon significative : elle passait de 5 % en 1965 à plus de 40 % dix ans plus tard². Japonais, Chinois ou Philippins, mais aussi des nationalités jusqu'alors moins présentes aux États-Unis (Coréens, Indiens) surent profiter

2. D. M. Reimers, op. cit., 1985, p. 92.

des visas mis à leur disposition par le système des catégories préférentielles : les deux catégories "indépendantes" permirent à des médecins et des infirmières, à des ingénieurs et des techniciens, ou encore à des universitaires de s'installer aux États-Unis.

Des chaînes migratoires

Ces admissions formèrent la base de chaînes migratoires, les nouveaux venus profitant du regroupement familial pour faire venir leurs proches et même des parents plus éloignés.

L'immigration mexicaine, autre source traditionnellement importante aux États-Unis, est restée élevée depuis 1965 en raison de la situation économique du Mexique et de l'attraction de la superpuissance nord-américaine. L'extension de la règle des 20.000 visas annuels par pays mit un frein à cet afflux massif après 1977, bien que les familles proches des immigrés aient continué à être exemptées des plafonds et que le Mexique soit resté la principale source d'immigration aux États-Unis.

La disparition du programme *Bracero*, qui avait permis à des milliers de travailleurs mexicains d'exercer un emploi temporaire aux États-Unis entre 1942 et 1963, ferma une autre voie d'accès aux immigrés. C'est de cette époque que date le développement de l'immigration illégale.

En conséquence, la population américaine actuelle se diversifie de façon significative. Le recensement de l'année 2000 a révélé qu'en Californie les "Blancs

non hispaniques" représentaient désormais moins de la moitié de la population, et qu'aucun groupe ethnique ne détenait la majorité. Parmi les Américains issus de l'immigration, la moitié viennent d'Amérique latine, dont un quart du seul Mexique. Un autre quart est venu de pays d'Asie, principalement de Chine, des Philippines, de Corée, du Vietnam et de l'Inde³.

la politique envers les réfugiés

En attribuant environ 10.000 visas annuels aux réfugiés, les législateurs avaient pensé canaliser ces flux, tout en mettant fin à la pratique, courante depuis la guerre, de l'admission au "coup par coup", par autorisation spéciale de l'exécutif. Leurs espoirs furent vite démentés : confronté à la crise cubaine, le président L. B. Johnson autorisa l'Attorney General (le ministre de la Justice) à utiliser ses pouvoirs discrétionnaires pour accueillir les réfugiés du régime de Fidel Castro.

Les réfugiés, instruments de la guerre froide

Dans les années suivantes, la politique envers les réfugiés continua à être employée par la Maison-Blanche comme instrument de la guerre froide, favorisant systématiquement l'accueil des personnes fuyant les régimes communistes : environ 50.000 Tchécoslovaques en 1968, et surtout 300.000 Vietnamiens,

3. US Department of Commerce, US Census Bureau, *Coming to America : A Profile of the Nation's Foreign Born, 2000 Update*, Washington DC, Census Brief, 2002 ; Steven A. Camarota, *Immigrants in the United States - 2000*, Washington DC, CIS Background, 2001.

Cambodgiens et Laotiens entre 1975 et 1979.

L'importance de ces chiffres, très nettement supérieurs au plafond fixé par la loi de 1965, conduisit à l'adoption, en 1980, d'une loi sur les réfugiés qui mit en place un régime distinct pour ce type de flux étroitement lié à la politique étrangère⁴

Codification de la procédure de demande d'asile

La loi créa une réserve de 50.000 admissions annuelles pour les réfugiés, séparée des plafonds et des catégories préférentielles régissant le reste de l'immigration. Surtout, afin de dépasser l'interprétation limitée aux victimes de régimes communistes et d'acquérir une dimension universelle, la loi reprit la définition du terme de "réfugié" proposée par la Convention des Nations unies sur les réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967. Enfin, la loi codifia pour la première fois la procédure de demande d'asile pour les personnes qui, contrairement aux réfugiés, seraient déjà présentes sur le territoire américain au moment de leur demande.

Adoptée dans un contexte d'inflation et de chômage élevés, cette loi allait pourtant dans le sens de l'ouverture. La mise en place d'une procédure de demande d'asile politique eut pour effet d'attirer davantage de victimes de persécutions ou de la pauvreté. Le nouveau système fut éprouvé dès 1980 par l'arrivée en masse de Cubains partis du port de Mariel pour trouver refuge aux

4. D. M. Reimers, op. cit., 1985, p. 157-206.

États-Unis : alors que la loi prévoyait 5.000 demandeurs d'asile par an, ce furent des dizaines de milliers qui se présentèrent. Or, depuis 1980, le nombre de demandes d'asile n'a cessé d'augmenter : à la fin des années 1990, l'Immigration and Naturalization Service (INS) disposait de près de 500.000 dossiers en attente.

Mesures d'exception en réponse aux crises internationales

Parallèlement, les mesures d'exception destinées à répondre à des crises internationales spécifiques se sont multipliées, venant se rajouter aux voies "normales" instituées par la loi de 1980 et recréant ipso facto le problème qu'elle avait pour but principal de résoudre.

Ainsi, en 1995, certains ressortissants de Cuba et du Nicaragua en situation irrégulière furent autorisés à demander le statut de résident permanent. Les exilés haïtiens, que les gouvernements successifs avaient rechigné à reconnaître comme réfugiés, ont néanmoins pu bénéficier de diverses mesures provisoires leur permettant de rester aux États-Unis. Pour les réfugiés des pays d'Amérique centrale, en particulier du Salvador et du Guatemala, l'Administration Reagan, devant le fort mouvement de protestation de la part de paroisses et d'associations de défense des droits de l'homme, finit par accepter leur présence temporaire qui, sous les présidences de George H. Bush puis de William J. Clinton, fut prolongée par divers expédients administratifs. Ainsi, c'est encore l'exécutif qui, par ses pouvoirs

constitutionnels exceptionnels et en fonction des crises internationales, détermine en grande partie les flux incessants de réfugiés aux portes des États-Unis.

l'immigration illégale

Nulle question n'a suscité davantage d'interrogations et de controverses que celle de l'immigration illégale. Si cette dernière peut en pratique prendre deux formes distinctes – le franchissement clandestin d'une frontière ou le refus de quitter les États-Unis à l'expiration d'un visa temporaire – au sein de l'opinion américaine, la question s'est réduite, pour les années 1960 à 2000, à l'"invasion" de Mexicains sans papiers.

En 1954, l'opération *Wetback* avait eu pour but d'endiguer cet afflux par un programme d'arrestations et de déportations à grande échelle. Ce n'est qu'au cours des années 1970 que l'opinion publique commença à nouveau à s'inquiéter de l'augmentation apparente de l'immigration illégale : à la fin de la décennie, le nombre d'arrestations à la frontière mexicaine atteignit 1 million par an, contre à peine 100.000 dix ans auparavant⁵

Les nouveaux plafonds et la fin du programme *Bracero*, alors que persistaient le marasme de l'économie mexicaine et l'attraction des États-Unis, étaient en partie responsables de ce phénomène.

5. Daniel J. Tichenor, *Dividing Lines : The Politics of Immigration Control in America*, Princeton, Princeton University Press, 2002, p. 224. En ligne



Le “rêve américain” : caravane de migrants venus d’Amérique centrale en marche vers les Etats-Unis

Tandis que la presse s’emparait de la question, des membres du Congrès présentèrent des projets de loi établissant des sanctions contre les employeurs d’étrangers en situation irrégulière. À l’approche “musclée” de l’opération *Wetback* était désormais préférée une méthode qui paraissait défendre les intérêts des travailleurs américains contre la concurrence des clandestins.

Campagne médiatique vultueuse contre le clandestin

Cependant, ce n’est qu’en 1986 qu’une loi fut finalement adoptée : *l’Immigration Reform and Control Act* (IRCA). Dans le contexte d’une campagne médiatique de plus en plus virulente qui soulignait le risque de perte de contrôle des frontières nationales, les législateurs se trouvaient pris dans un faisceau de forces politiques

contradictoires impliquant de nombreux groupes d’intérêt : patronat et syndicats, associations de défense des minorités ethniques et des droits civiques, groupes dits “restrictionnistes” militant pour le contrôle ou l’arrêt de l’immigration, etc.

Les difficultés pour accommoder ces divers intérêts furent reflétées par le caractère composite de la loi, amalgame de trois volets, à la fois répressifs et généreux : d’une part, furent mises en place des sanctions contre les patrons employant en toute connaissance de cause des étrangers sans papiers ; mais, d’autre part, une amnistie fut octroyée aux clandestins pouvant prouver leur résidence continue aux États-Unis depuis au moins le 1er janvier 1982 ; enfin, un programme d’amnistie distinct, aux conditions plus souples, fut réservé aux travailleurs agricoles.

L’amnistie permit à quelque 3 millions d’immigrés, dont 70 % de Mexicains et 20 % de ressortissants d’autres pays du continent sud-américain, de régulariser leur statut. En 1990, cette générosité fut étendue à certains membres de leur famille.

Volet répressif peu appliqué

En revanche, le volet répressif a rarement été appliqué et n’a mis fin ni au travail clandestin, ni à l’afflux de nouveaux sans-papiers ⁶

De fait, le programme de sanctions contre les employeurs était voué à l’échec dès sa création. En l’absence d’un système d’identification fiable capable de vérifier le statut légal des employés, les clandestins parvinrent à échapper à la détection, aidés par un marché noir de faux papiers en plein essor.

6. Ibid., p. 252-262. En ligne

Les patrons en faute bénéficièrent des lacunes du texte de loi, qui ne permettait de sanctionner que ceux ayant délibérément embauché un clandestin. Les autorités se refusèrent à faire une lecture sévère de la loi, préférant la prévention et l'éducation à la répression.

Augmentation régulière du nombre de résidents clandestins

En conséquence, la loi n'a pas eu l'effet répressif ou dissuasif escompté. S'il est difficile d'effectuer une estimation fiable du nombre de résidents en situation irrégulière, on sait que leur nombre n'a cessé d'augmenter. En 1990, l'INS en recensait 3,8 millions ; dix ans plus tard, le total s'élevait à 7 ou 8 millions⁷

Tous n'étaient pas Mexicains (44 % des clandestins étaient d'origine mexicaine), mais jusqu'aux attaques terroristes du 11 septembre 2001, l'attention des médias et des politiques portait essentiellement sur la frontière du sud du pays. Au cours des années 1990, l'Administration Clinton eut recours aux méthodes "traditionnelles" de renforcement de la surveillance de la frontière, lançant par exemple l'opération *Gatekeeper*, tout en développant des mesures de prévention en collaboration avec le Mexique. Pourtant, d'autres projets d'amnistie commençaient déjà à être envisagés.

L'arrivée de George W. Bush à la présidence des États-Unis a marqué le début des négociations avec le président mexicain Vicente

7. Migration News, vol. 9, no 2, février 2002, sur Internet à l'adresse suivante : <http://migration.ucdavis.edu>, consulté le 15 février 2003.

Fox et l'ouverture d'un débat sur l'opportunité d'une nouvelle amnistie, débat qui a tourné court après les attentats du 11 septembre.

Le retour du restrictionnisme

L'afflux massif d'étrangers de sources "non traditionnelles" qui suivit la loi de 1965 était de taille à susciter l'inquiétude chez certains Américains : comment ces nouveaux venus, de cultures et de religions différentes, allaient-ils pouvoir s'intégrer dans une société américaine de plus en plus multiculturelle ?

La publicité faite au problème de l'immigration illégale et de l'accueil des réfugiés, comme les Cubains de Mariel dans les années 1980, contribua au malaise de l'opinion publique, d'autant que la situation économique marquée par un taux de chômage en hausse n'encourageait pas à la générosité et faisait des étrangers des boucs émissaires idéaux.

Les sondages révélèrent que la plupart des Américains pensaient que leur pays recevait non seulement trop de sans-papiers, mais aussi d'immigrants légaux.

Par ailleurs, alors que se développait le mouvement de protection de l'environnement, certains militants écologistes se mobilisèrent contre la croissance démographique, dont l'immigration était selon eux en grande partie responsable. Il en résulta la formation d'associations restrictionnistes, telles la *Federation for American Immigration Reform* (FAIR), fondée en 1979, qui devint l'un des groupes les plus actifs aussi bien à Washington qu'au

niveau local dans la lutte contre la politique de la "porte ouverte".

Alors que l'IRCA mit momentanément fin au débat sur l'immigration clandestine, les restrictionnistes s'inquiétaient aussi des chaînes migratoires créées par le système préférentiel, en particulier par le droit à la réunification familiale étendu aux frères et sœurs de citoyens : dans la mesure où ces derniers pouvaient immigrer avec leur conjoint, eux-mêmes pourvus de frères et sœurs, la chaîne était potentiellement interminable. L'admission d'un individu pouvait mener à des dizaines de nouvelles arrivées – une invasion incontrôlée, aux dires des partisans d'un régime plus strict. De plus, arguant que le système axé sur la réunification familiale ne serait pas suffisamment sélectif, ces restrictionnistes exigeaient l'adoption d'une grille de sélection précise inspirée du modèle canadien, qui permettrait de "trier" les étrangers selon leur niveau d'éducation, leurs qualifications, leur expérience professionnelle et même leurs compétences linguistiques.

Pourtant, la loi de 1990, occasion de revoir la législation, maintint l'essentiel des mesures antérieures, y compris celles qui étaient les plus critiquées. Face à la virulence des discours contre l'immigration, l'hostilité de l'opinion publique et l'action politique des associations restrictionnistes, la générosité de la loi de 1990 peut surprendre.

Cela illustre à quel point le fonctionnement des institutions politiques aux États-Unis tend à isoler les gouvernants des



Des dizaines d'immigrants réussissent à franchir la clôture pour entrer aux États-Unis. Crédit : EFE/Joebeth Terriquez

gouvernés. Cela montre également que, à Washington, les forces politiques favorables au maintien de l'immigration sont particulièrement puissantes, notamment grâce à l'alliance rare entre deux groupes d'intérêt différents : le patronat et les associations de défense des minorités et des droits de l'homme⁸

L'offensive contre l'immigration emprunta alors d'autres voies, comme celle des initiatives populaires locales telles que la fameuse *Proposition 187* soumise à référendum en Californie. Lancée par un petit groupe restrictionniste, cette proposition devait interdire

8. Gary P. Freeman, « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *The International Migration Review*, vol. 29, no 4, hiver 1995, p. 881-902 ; James F. Hollifield, « The Politics of International Migration : How Can we "Bring the State Back In" ? », in James F. Hollifield, Caroline B. Brettell (eds.), *Migration Theory : Talking across Disciplines*, New York, Routledge, 2000, p. 137-186 ; Peter H. Schuck, *Citizens, Strangers and In-Betweens : Essays on Immigration and Citizenship*, Boulder (Col.), Westview Press, 1998, p. 139-148. En ligne.

aux sans-papiers et à leurs enfants l'accès aux allocations et aux prestations sociales, aux soins médicaux hors urgences et à l'éducation publique. 59 % des électeurs californiens votèrent en faveur de la proposition.

Si des actions en justice en empêchèrent l'application, la signification symbolique de ce référendum eut un impact national. Or, à Washington, après 1994, le Congrès, désormais sous le contrôle des républicains, était plus favorable à des réformes restrictionnistes. Deux ans plus tard, deux lois virent le jour : l'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* (IIRIRA), pour sa part, renforça les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de contrôle des frontières, resserra la procédure de demande d'asile et établit des peines plus lourdes pour les immigrants repris de justice et clandestins. Elle

reprit également des mesures prévues dans la deuxième loi, la *Personal Responsibility and Work Opportunity Act*, qui interdisait aux non-citoyens l'accès à un certain nombre d'allocations sociales fédérales.

Dans l'esprit de la *Proposition 187*, il s'agissait de lutter contre les coûts financiers et sociaux que les immigrants faisaient censément peser sur le système du welfare.⁹

Ainsi, au cours des années 1990, ce n'est plus l'accès des étrangers au territoire américain, mais les droits sociaux de ceux qui s'y étaient installés, même de façon régulière, qui furent la cible des restrictionnistes. Puisque les tentatives de réformes dans le premier domaine s'avéraient politiquement et idéologiquement ardues, les efforts restrictionnistes se portèrent sur le domaine plus vulnérable des droits sociaux. Pourtant, au cours des années suivantes, certains des interdits imposés par les lois de 1996 furent progressivement levés, une ouverture facilitée par le discrédit jeté sur le Parti républicain en raison du durcissement de son programme contre les immigrés et de la forte réaction des libéraux à cet égard. Néanmoins, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 vinrent bouleverser la dynamique politique des années 1990.

9. Philip L. Martin, « Revolution or Evolution ? The Long-run Effects of 1996 US Immigration and Welfare Reforms », *IMIS-Beiträge*, no 11, 1999, p. 7-16 ; Dominique Daniel, « Les immigrants et le welfare aux États-Unis : origines et conséquences de la réforme de 1996 », in Pierre Mélandri (sous la dir.), *Le welfare state en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, coll. « L'aire anglophone », 2001, p. 69-93.

Le tournant du 11 septembre 2001

En effet, après le 11 septembre, les préoccupations sécuritaires passèrent soudain au premier plan et la question des frontières redevint vitale.

Immédiatement après l'attaque contre le World Trade Center et le Pentagone, le gouvernement fédéral fit appel à des ressources humaines et technologiques exceptionnelles afin de renforcer la surveillance des frontières, en particulier la frontière canadienne, jusqu'alors négligée.

En décembre 2001, un accord fut signé avec le Canada (le *Smart Border Action Plan*), prévoyant une trentaine de mesures d'harmonisation des politiques et des moyens dans le but de lutter contre le terrorisme et d'assurer la sécurité, sans pour autant faire obstacle à la circulation des personnes et des marchandises.

Côté américain, les mesures se succédèrent rapidement. Dès le mois d'octobre 2001, une loi fut votée pour augmenter les effectifs de la Patrouille des frontières à la frontière canadienne et donner aux forces de l'ordre des pouvoirs élargis, en particulier en matière d'arrestation et de détention de personnes suspectées d'actes terroristes. En mai 2002, la loi dite *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act* entreprit d'embaucher quelque 3.000 inspecteurs et enquêteurs chargés de l'immigration, imposa aux universités un contrôle accru des étudiants étrangers et resserra la procédure de contrôle des demandes de visas provenant de

certains pays soupçonnés pour leurs liens terroristes¹⁰.

Ainsi, il fut demandé aux immigrés originaires de 26 pays "suspects" de se présenter aux services de l'immigration afin d'être fichés. Enfin, alors que l'INS subissait un feu roulant de critiques pour son incompétence, il fut décidé de rassembler l'ensemble des tâches concernant la sécurité intérieure, y compris les services de l'immigration, dans un nouveau *Homeland Security Department*, qui vit le jour en février 2003.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, et surtout après 1965, la politique de l'immigration américaine se caractérise par une canalisation progressive des flux en catégories distinctes – réunification familiale, immigration indépendante, migrations irrégulières, réfugiés politiques et migrations temporaires. La dynamique politique est devenue de plus en plus complexe en raison de l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux groupes d'intérêt, ainsi que de tensions permanentes entre forces d'inclusion et d'exclusion de l'immigration dans un contexte économique et politique, national et international, en perpétuelle évolution.

La conjoncture actuelle est marquée par ces tensions. Entre septembre 2001 et mai 2002, le nombre de réfugiés admis aux États-Unis a subi une chute spectaculaire de 80 %, due au gel des admissions dans les semaines qui suivirent les attentats terroristes et, par la

10. Migration News, vol. 9, no 8, août 2002, sur Internet à l'adresse suivante : <http://migration.ucdavis.edu>, consulté le 15 février 2003..

suite, à l'ajout de contrôles de sécurité plus stricts ralentissant la procédure¹¹.

Le projet d'amnistie auquel le président G. W. Bush était favorable a également pâti de la nouvelle priorité du contrôle des frontières. Ces développements récents peuvent faire craindre que l'obsession sécuritaire ne fournisse un terrain plus propice pour les restrictionnistes, qui n'ont pas renoncé à leurs tentatives pour réduire l'immigration – le programme de diversification, le droit d'asile et le droit à la réunification appliqué aux frères et sœurs se trouvant particulièrement menacés.

Pourtant, le programme d'immigration légale n'est pour l'instant pas remis en cause, et Washington a réaffirmé l'engagement national envers sa tradition d'accueil.

11. Migration News, vol. 9, no 10, octobre 2002.

[Retour au sommaire](#)

Un réseau de soutien aux nouveaux immigrants à l'échelle de l'État

Par Janey TALLARIDA et son équipe



Janey TALLARIDA
Development Director

Les organisations de services sociaux doivent souvent trouver un équilibre entre leur besoin de travailler de manière indépendante et celui de travailler en partenariat avec d'autres agences. Pourquoi, quand et comment faire ce discernement, telles sont les questions pressantes qui ont été intensément réexaminées par les prestataires de services d'immigration au début de la pandémie de 2020 dans l'État du Massachusetts.

L'origine

Historiquement, ces organisations s'étaient rassemblées pour collaborer sur des questions de plaidoyer public, mais pas tellement en matière de stratégie, de prestation de services ou de collecte de fonds.

Quelques fonctionnaires de la ville de Boston ont pensé qu'il était peut-être temps de changer de paradigme. L'exclusion de leurs résidents immigrés sans papiers des programmes fédéraux d'aide COVID les a poussés à agir. Rapidement, la ville a réuni quelques leaders clés de la communauté des services d'immigration pour explorer la question. Leur dialogue a débouché sur l'octroi d'un capital de départ pour ce qu'ils ont appelé le "*Boston Resiliency Fund*" (Fonds de résilience de Boston), qui sera administré par un nouveau "*Massachusetts Immigrant Collaborative*" (Collectif Immigrants du Massachusetts).

En l'espace de quelques semaines, 15 organisations se sont réunies,

non seulement à Boston mais dans tout l'État, sous cette même bannière. Elles ont constitué une équipe à temps partiel, se sont réunies deux fois par semaine sur zoom et ont entamé une véritable collaboration, alimentée au départ par les fonds de la ville, puis, peu après, par des millions d'autres fonds, la communauté philanthropique ayant été impressionnée par la passion, l'efficacité et l'efficience de l'approche coopérative. Ce qui suit est une vue d'ensemble de leur modèle innovant et convaincant.

Brève description de l'organisation

Le Massachusetts Immigrant Collaborative (le Collectif) a été fondé en avril 2020 pour répondre aux besoins des familles immigrées qui ont été injustement touchées par la pandémie. Nombre des membres de notre communauté travaillaient dans l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage et d'autres secteurs dans lesquels des emplois ont été perdus ou des heures de travail réduites.



Manifestation en faveur des droits des immigrants devant la chambre de l'Etat du Massachusetts

Nous sommes un groupe diversifié, à l'échelle de l'État, de 15 organisations d'aide aux immigrants qui travaillent ensemble pour assurer l'accès aux ressources qui soutiennent, avec dignité et équité, les communautés d'immigrants qui ont été historiquement sous-financées, y compris les personnes à risque et/ou sans statut.

Nous le faisons en solidarité avec les familles et les individus, en respectant leurs droits et en soutenant la mobilité économique à long terme tout en répondant aux besoins urgents et en assurant l'accès à la vaste gamme de services que chaque organisation partenaire fournit. Les 15 partenaires sont des organisations communautaires expérimentées qui, ensemble, proposent des solutions durables permettant aux immigrants d'accroître leur autosuffisance.

Qui servons-nous ?

Le Collectif et ses partenaires sont au service des immigrants du Massachusetts, originaires du monde entier, qui sont en situation de risque, défavorisés et/ou à faible revenu. Au cours des trois dernières années, nous avons fourni plus de 10 millions de dollars en argent, nourriture et services d'urgence à plus de 120.000 immigrants, les aidant ainsi à éviter l'expulsion et à mettre de la nourriture sur leur table.

Les fonds sont versés directement aux familles et des systèmes de suivi garantissent l'efficacité, la transparence et la responsabilité. En raison du coût élevé du logement, de la nourriture et d'autres besoins urgents, nous continuons à soutenir de cette manière les familles, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou de résidents de longue date.

Aujourd'hui, le Massachusetts connaît un afflux important de migrants et un besoin criant de logements et de ressources. Selon un article du Boston Globe du 13 juillet, "le nombre d'arrivées a épuisé les places disponibles dans les centres d'hébergement de l'État, les autorités ayant recours à des dortoirs vides et à des chambres d'hôtel".

Plus de 5 600 familles résident dans des abris d'urgence, et ce nombre augmente chaque jour. Le 8 août, le gouverneur Healey a déclaré l'état d'urgence. Plusieurs partenaires du Collectif travaillent en étroite collaboration avec l'Office des réfugiés et des immigrants de l'État pour soutenir les familles.

Alignement sur la politique de l'État

Le Collectif s'aligne sur les intérêts de l'État du Massachusetts et d'un public plus large en s'attaquant

aux obstacles auxquels sont confrontés les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile lorsqu'ils s'intègrent à la société américaine. Nous nous efforçons de donner aux immigrants les moyens d'atteindre la stabilité à long terme et la mobilité économique en utilisant une approche globale et holistique. Par exemple, le développement de la main-d'œuvre, y compris les cours d'anglais, la préparation à l'emploi et la garantie des droits des travailleurs constituent une priorité stratégique. Mais pour atteindre la stabilité financière, les travailleurs immigrés doivent avoir un permis de travail. Les services juridiques centralisés de la Coalition aident les immigrants à obtenir un permis de travail, une résidence permanente (carte verte) et la citoyenneté lorsque c'est possible, ce qui conduit à l'inclusion économique et à de meilleures opportunités.

Le Collectif estime que notre gouvernance doit être représentative de notre communauté, c'est pourquoi nous sommes dirigés par un comité directeur de quatre personnes qui se réunit chaque semaine et qui est composé des directeurs exécutifs de nos organisations partenaires. Tous les membres du comité directeur, sauf un, sont des immigrés (originaires du Guatemala, du Brésil et d'Haïti) qui reflètent et représentent la communauté que nous servons. La plupart de nos 15 organisations partenaires sont également dirigées par des immigrés qui comprennent directement les défis auxquels leur communauté est confrontée. Le fait de connaître



Des personnes manifestent alors que le maire Walsh accueille un rassemblement soutenant les familles immigrées pour s'exprimer contre les projets de l'administration Trump. Jessica Rinaldi / Globe Staff

la communauté de première main nous permet de promouvoir une intégration et une appartenance significatives pour les participants au programme. Nos dirigeants et autres membres du personnel sont bien équipés pour fournir une assistance culturellement adaptée et tenant compte des traumatismes aux personnes que nous servons, et pour parler avec elles dans leur propre langue.

Nos priorités stratégiques

1. Aide financière et alimentaire d'urgence : De nombreux immigrants continuent d'avoir besoin d'une aide financière. Au cours des trois dernières années, nous avons distribué 10 millions de dollars de fonds d'urgence et de nourriture en gros à 120 000 personnes. La majorité des personnes aidées ont participé à des programmes de distribution de nourriture.

L'aide financière directe varie généralement entre 300 et 750 dollars et est utilisée pour le logement, la nourriture ou les services publics.

2. Services juridiques en matière d'immigration : Le Collectif travaille en partenariat avec quatre prestataires de services juridiques en matière d'immigration : The Mabel Center for Immigrant Justice, The Rian Immigrant Center, Agencia ALPHA et Immigrant Family Services Institute. Le personnel des partenaires juridiques comprend des avocats spécialisés dans l'immigration et des représentants accrédités par la Commission des recours en matière d'immigration qui fournissent des consultations et une représentation juridique.



s'ajouter aux programmes et aux responsabilités de leur personnel. Le Collectif cherche à accorder un pourcentage de la subvention pour soutenir le temps que le personnel de nos partenaires consacre au partage des ressources et de l'expertise, à la coordination des demandes de fonds d'urgence des familles et à la mise en relation des personnes ayant besoin d'un soutien juridique avec nos services juridiques centralisés. Le Collectif soutient également son propre personnel qui facilite les réunions du Comité de pilotage et des partenaires, et encourage la communication et la collaboration entre les partenaires.

3. **Développement de la main-d'œuvre et droits des travailleurs.** Onze partenaires proposent des programmes d'inclusion et de mobilité économiques, notamment des cours d'anglais pour les personnes parlant d'autres langues et des cours d'informatique de base, des programmes de développement des compétences et un accompagnement professionnel intensif. M.I.C. plaide pour des systèmes économiques justes et équitables et propose des ateliers "Know Your Rights" pour éduquer la communauté sur les droits des travailleurs et nous étudions la possibilité d'un accompagnement financier pour les membres de la communauté.
4. **Plaidoyer.** Le Collectif soutient ses partenaires engagés dans la défense des droits des immigrés. Les organisations du M.I.C. ont défendu le recensement 2020, la loi sur la mobilité professionnelle et familiale et la loi sur les communautés sûres.
5. **Renforcement des capacités communes.** Nos partenaires se réunissent toutes les deux semaines pour partager les défis, les réussites et les ressources. Un certain nombre d'entre eux ont proposé des formations sur des sujets qui aident d'autres partenaires à soutenir leurs communautés, notamment les droits des travailleurs et les bases du droit de l'immigration. Il s'agit d'un engagement important en termes de temps, qui vient

[Retour au sommaire](#)

Échapper à la prison de l'esprit

Par l'équipe du "Navigateur pour les immigrants" de l'IFSI: Mario MALIVERT, Larry CHILDS, Makendi H. ALCE, Angie GABEAU et William PIERRE-LOUIS, Jr. Illustrations : Teddy K. MOMBRUN

Le "Navigateur pour les immigrants" de l'IFSI est un portail web multilingue auquel sont associés des services personnalisés qui facilitent et accélèrent l'installation et l'intégration sociale des immigrants vulnérables, souvent sans papiers. Les histoires que ces immigrants partagent avec le personnel de l'IFSI par le biais d'entretiens sont une caractéristique essentielle de ce portail. Les autres immigrants y puisent de l'inspiration, des leçons et des conseils sur la manière de naviguer dans le périlleux voyage et dans le processus d'intégration aux États-Unis. Ces histoires permettent également d'éduquer un public américain plus large, y compris les décideurs politiques et les prestataires de services. Toutes les deux semaines, une nouvelle histoire est publiée sur le blog de l'IFSI. Notre troisième histoire, "Escaping Prison of the Mind" (S'échapper de la prison de l'esprit), décrit les luttes psychologiques d'un homme qui, bien que piégé par des schémas historiques d'injustice, a toujours une capacité d'espoir et même d'amour. Nous vous remercions de votre lecture et de l'accueil que vous réservez à ces nouveaux arrivants dans nos communautés. - Gerald Gabeau, fondatrice et directrice générale.

C'était le début du printemps à Boston, une période d'espoir et de renouveau pour beaucoup. Pourtant, pour les trois immigrants haïtiens qui venaient d'arriver au bureau de l'IFSI, la promesse d'un renouveau printanier était encore incertaine.

Nous les avons invités à se rencontrer, à partager leurs histoires et à s'informer sur les stratégies et les ressources. Notre objectif était de les aider à s'orienter vers une vie meilleure dans leur nouveau pays d'adoption. Le rétablissement de la santé mentale était également un objectif pour chacun d'entre eux.

Jonglage de groupe

Après les salutations et l'accueil formel, les participants se sont placés en cercle avec quelques membres du personnel et l'équipe de jeunes cinéastes de l'IFSI, qui étaient présents pour documenter la réunion.

Tout en prononçant leur nom, les participants ont lancé des boules de laine colorée à travers

le cercle. Malgré les chutes occasionnelles, la légère pression exercée par les participants et les rires qui fusaient, un "jonglage de groupe" a été réalisé.

Ce défi collectif peu commun de Project Adventure a illustré comment il est souvent plus facile et plus agréable de jongler avec les défis de la vie lorsqu'on collabore avec d'autres personnes.

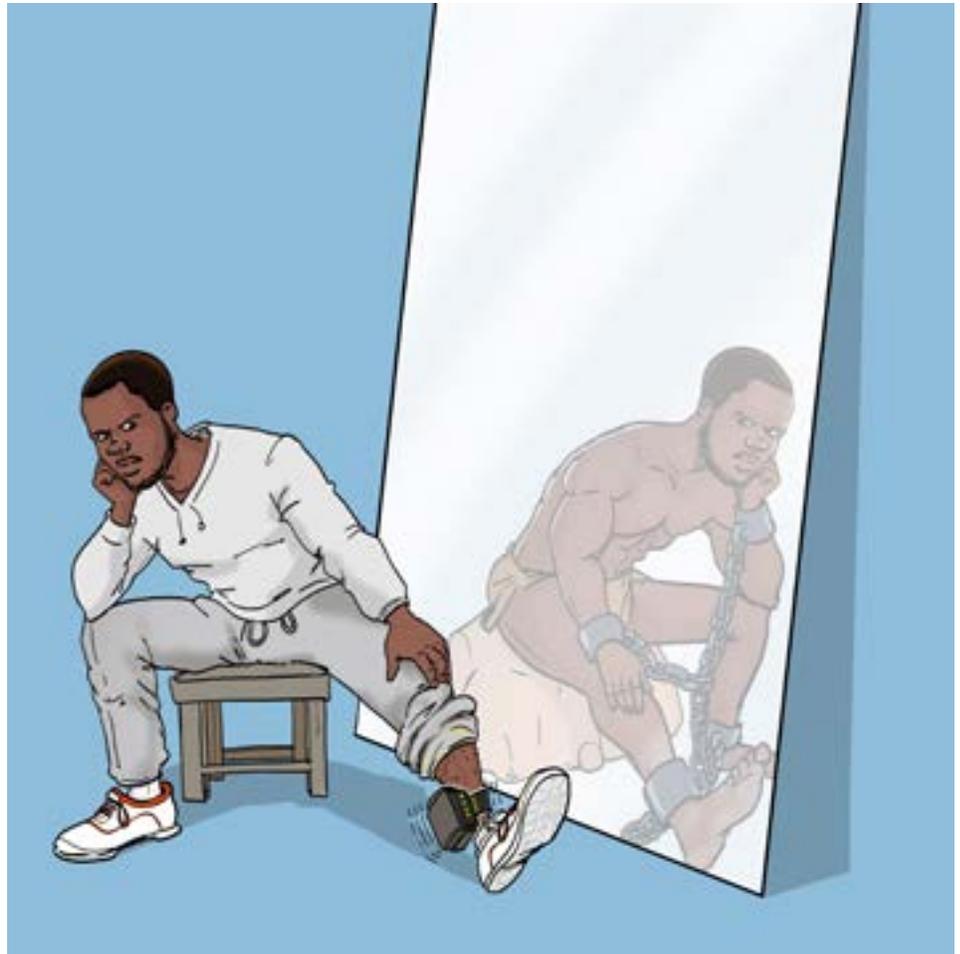
Il a également permis de briser la glace, de tisser rapidement des liens et de donner le ton pour les échanges personnels à venir. Les participants ont senti qu'ils pouvaient s'ouvrir et faire confiance aux membres de ce groupe, ne pas s'inquiéter de la perfection de leurs propos et se sentir rassurés quant à la sécurité de l'espace.

Choisir trois cartes

Après un moment de réflexion, de définition des objectifs et de la structure de l'après-midi, les participants se sont installés sur des chaises autour d'une table

recouverte de cartes illustrées. Chacun a ensuite choisi trois cartes représentant des aspects de son parcours migratoire et ses espoirs pour l'avenir. Partager des histoires avec des inconnus semblait toujours risqué, mais l'était moins maintenant qu'un moment de jeu et le sentiment d'avoir un objectif clair les reliaient.

Doro a commencé : *“J’ai choisi cette carte”, a-t-il dit, “l’image d’un bateau et de gens qui partent en mer parce qu’elle décrit ma situation. Je fais partie des Haïtiens qui ont subi les pires traumatismes sur la route pour venir ici. Depuis que nous avons quitté le Pérou, le chemin a été semé d’embûches et nous avons dû traverser dix pays. À un moment donné, nous avons pris un petit bateau de la Colombie au Panama, où nous avons marché pendant sept nuits dans la jungle. Nous ne pouvions voir aucune lumière, à l’exception d’une lueur occasionnelle dans le ciel. Le jour, nous devons nous cacher pour dormir dans des champs abandonnés. Nous avons ensuite rejoint le Mexique, où nous n’avons reçu aucune aide et où le consulat haïtien n’a pas été d’un grand secours. Ils ne font pas grand-chose pour aider leur peuple. Toutes ces expériences m’ont amenée à me sentir déçue par les dirigeants de mon pays. Ne pas ressentir d’amour... C’est tellement triste, d’autant plus que nous sommes censés être le premier peuple noir libre au monde. Certes, nous n’avons plus de chaînes aux pieds, mais j’ai l’impression que nous en avons encore dans la tête”.*



Doro réfléchit aux parallèles troublants entre le bourdonnement de son bracelet électronique et les chaînes historiques de l’esclavage.

Bien que son passé soit sombre, Doro a exprimé plus d’espoir pour l’avenir. Ici, à Boston, c’est un peu différent, car nous trouvons des Haïtiens qui nous parlent, essaient de comprendre comment nous vivons et nous aident.

Doro poursuit : *“La carte suivante montre deux personnes traçant un cœur avec leurs doigts. Je l’ai choisie parce que j’espère que nous trouverons des gens comme eux qui nous montreront de l’amour, ce dont nous avons vraiment besoin car nous n’avons toujours rien ici. Nous ne savons pas combien de temps nous*

resterons ici, et nous sommes confrontés à toutes sortes de difficultés... et nous sommes les plus chanceux. Sur la route, j’ai rencontré beaucoup de gens, mais certains n’ont jamais terminé le voyage. Ils ont été abandonnés pour mourir dans les mers ou les forêts. Le gouvernement, ici, devrait essayer de nous comprendre et de nous épargner ces risques et d’autres misères, puisque nous avons déjà tant souffert.”

Ensuite, Doro a regardé ses pieds et a décrit son expérience d’arrivée avec les gardes-frontière.

“Au lieu d’être accueillis et soutenus, nous avons été emprisonnés, et j’ai fini par être libéré, mais avec un bracelet électronique à la cheville. Pour eux, ce n’était qu’une petite bande placée à la cheville, mais pour nous, c’était une entrave profondément ancrée dans nos esprits. L’appareil ne m’empêche pas seulement de me déplacer, mais aussi de vivre, de dormir ou de penser clairement. Lorsque la batterie est déchargée, il émet un bourdonnement toutes les deux minutes, ce qui finit par me rendre fou. La nuit, même si l’appareil n’est plus attaché à ma cheville, les rêves de ses vibrations me réveillent encore. Je suis alors incapable de me rendormir. Nous avons connu trop de malheurs... beaucoup d’entre nous ont été traumatisés au point de perdre la raison”.

Puis, alors que le groupe qui l’écoutait semblait dans un désespoir empathique, Doro a adopté un ton plus optimiste. “Finalement, a-t-il dit, j’ai choisi cette carte, un autre cœur, celui-là taillé dans la roche. J’espère que l’amour symbolisé ici pourra à nouveau m’inspirer”.

Leçons tirées du navigateur

Il est courant de se sentir trahi par son pays d’origine et son gouvernement à cause des conditions qui nous ont poussés à quitter notre pays.

Il peut être utile d’essayer de comprendre et de placer son expérience dans un contexte historique et social plus large. Dans le même temps, il faut essayer de ne pas laisser les



Doro participe à un groupe de discussion avec d’autres migrants haïtiens dans les bureaux de l’IFSUSA.

sentiments de ressentiment dominer ses pensées.

Partager ses expériences personnelles et ses réflexions avec d’autres personnes peut s’avérer très utile, car cela permet d’acquérir d’autres perspectives et stratégies précieuses pour changer un état d’esprit fixe, comme l’analogie de la “prison de l’esprit” de Doro.

Continuez à chercher de l’aide, car il est probable que vous finirez par trouver l’amitié et le soutien dont vous avez besoin.

L’espoir, la persévérance et l’amour sont des attributs puissants qui, lorsqu’ils sont mis en avant, peuvent conduire à une meilleure santé mentale et à de meilleures perspectives de vie dans une nouvelle patrie.

IMMIGRANT FAMILY SERVICES INSTITUTE

1626 Blue Hill Avenue Mattapan, MA 02126
info@ifsi-usa.com phone: 617.322.1348 or 857.251.9806

NOTRE MISSION est de faire entendre la voix des immigrants et d'accélérer leur intégration réussie dans le tissu social et économique des États-Unis, dans la justice et la dignité.

NOTRE VISION s'inspire d'une vision humaniste de la solidarité et de la paix dans le monde. Nous visons à répondre aux besoins et aux aspirations des immigrants récemment arrivés en étant un institut de premier plan pour la programmation de services directs, le leadership intellectuel, la création de coalitions et la défense des intérêts des immigrants.

NOTRE APPROCHE

Dès l'arrivée dans nos "One Stop Centers", l'IFSI fournit des services d'accueil, de gestion de cas centrés sur la personne et de triage des clients vers le personnel du département ayant l'expertise nécessaire pour aider les nouveaux immigrants à accéder à l'aide juridique, au logement, aux soins de santé et à d'autres avantages publics, le cas échéant. Nous aidons également à documenter et à traiter les demandes de TPS, de parrainage CHNV et de permis de travail, ainsi qu'à accompagner les clients dans l'exploration de voies alternatives vers la citoyenneté, en fonction de leur statut actuel.

L'IFSI se concentre sur l'ensemble des besoins des immigrants, des éléments essentiels à la réussite, en adoptant une approche holistique qui s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux personnes âgées. Nos programmes et services à multiples facettes garantissent qu'une fois que les besoins de base comme la nourriture et le logement sont satisfaits, nos clients sont prêts à saisir les opportunités au cœur de la mission d'IFSI, réalisée grâce à nos trois piliers directeurs que sont l'intégration, l'éducation et la défense des droits. En veillant à la santé et au bien-être et en encourageant les aspirations par le biais de programmes d'éducation, de développement de la main-d'œuvre et de défense des droits, les individus et les familles sont habilités à s'élever vers la mobilité sociale et économique, ce qui leur permet d'atteindre l'intégration, l'équité et l'inclusion.

Une fois les besoins de base satisfaits, l'IFSI propose des programmes éducatifs pour les enfants, les jeunes et les adultes. L'éducation des enfants est extrêmement bénéfique pour la société, car des jeunes en bonne santé et adaptés contribuent à la cohésion des familles et, avec le temps, deviennent des membres actifs de la population active. Nos programmes d'enrichissement en dehors du temps scolaire proposent des cours théoriques et des arts du spectacle, et répondent aux défis particuliers auxquels sont confrontés les enfants immigrants, en les aidant à nouer des relations, à acquérir de nouvelles compétences et à réaliser leur plein potentiel.



[Retour au sommaire](#)

TOUT SAVOIR SUR L'IMMIGRATION

Le musée de l'histoire de l'immigration

Palais de la Porte Dorée, 293, avenue Daumesnil. 75012 Paris

<https://www.histoire-immigration.fr/>



UN PALAIS

Découvrez ce monument classé, unique en son genre : son style architectural Art déco, sa richesse artistique mais aussi sa singularité. Avec votre guide, vous saurez tout sur les grands noms de l'Art déco (Eugène Printz, Jacques Émile Ruhlmann, Raymond Subes, etc.) et leur technique qui ont façonné le Palais.

UN MUSÉE

Laissez-vous guider à travers des photos, documents d'archives et objets liés aux grands événements de l'histoire des migrations en France depuis plus de 150 ans. Explorez la galerie permanente avec un espace entièrement renouvelé intégrant les recherches récentes sur l'immigration en France.

UN SITE WEB

Visitez un site Web exceptionnel proposant une riche documentation et des illustrations de grande qualité : La Retirada ou l'exil républicain espagnol d'après guerre ; Les italiens en France : jalons d'une migration; L'immigration algérienne en France ; L'immigration portugaise en France au 20e siècle, etc.

[Retour au sommaire](#)

Accueillir toute la misère du monde ?

Par Michel Seyrat



Depuis les millions d'années que les hominidés se déplacent à la surface de notre planète, on pourrait espérer que les responsables politiques de la fin du deuxième quart du XXI^e siècle de la toute récente ère chrétienne auraient eu le temps d'adapter leur pensée à ce phénomène antédiluvien des migrations, baptisé selon le cas immigration ou émigration ! Hélas, pas vraiment ! Ils continuent inlassablement à user de formules toutes faites qui résistent mal à une once de réflexion.

La plus célèbre appartient sans nul doute à Michel ROCARD, alors premier ministre, prononcée le 3 décembre 1989 dans l'émission de télévision « Sept sur Sept » :

« Il faut lutter contre toute immigration nouvelle : à quatre millions... un peu plus : quatre millions deux cent mille étrangers en France, nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde : ce n'est pas possible. [...] »

Une formule promise à un bel avenir qu'il reprend un peu plus loin dans l'émission et que les politiques répètent à l'envie lors des votes des nombreuses lois sur l'immigration. Michel Rocard était un esprit rationnel, pensait-il vraiment que la France risquait d'accueillir toute la misère du monde ? Personne ne lui a jamais demandé une chose pareille, évidemment impossible et impensée.

En effet, selon l'ONU, 97% de la population mondiale reste sédentaire, vivant de façon stable depuis de nombreuses années. Il y a dans cette population une bonne part de misère qui reste sur place. Et parmi les 3% qui migrent, 86% de ces réfugiés sont accueillis dans un pays en développement selon l'UNHCR (Global Trends Forced displacement in 2020). Il ne reste donc que 14% des 3% de migrants à vouloir vivre dans les pays développés parmi lesquels la France n'est pas seule visée, et parmi eux, tous ne sont pas misérables ! On est loin de craindre que toute la misère du monde demande à être hébergée chez nous !

Accueillir c'est créer un appel d'air ! La formule a aussi un certain succès. Peut-on réellement penser que de jeunes hommes, de jeunes femmes, parfois mères, quittent leur patrie, leur culture, leur langue, leur mode de vie, fut-il précaire, et se risquent dans un voyage interminable, insensé, risqué, au prix de la douleur, de la fatigue voire d'une mort anonyme, par l'effet d'un appel d'air provoqué par quelques papiers accordés parcimonieusement par des états pleins de méfiance, de préjugés et d'arrogance ? Il faut pour ces périple un courage qui devrait suffire à notre admiration et à notre vanité : de tels humains mériteraient bien d'être français, non ?

Et cet appel d'air devenu tsunami menacerait nos côtes d'un déferlement qui nous noierait et nous ruinerait ! C'est tout de même bien mépriser la solidité de notre « francitude » que de la croire si fragile quand les personnes qui ont obtenu l'asile en France en 2021 ne représente que 0.07% de la population d'après le Ministère de l'intérieur. Quant à notre générosité, elle ne va pas bien loin, les « sans-papiers » ne recevant pas de prestation sociale, sauf l'Aide Médicale d'Etat qui tourne autour de 0,4% de nos dépenses de santé (et que les sénateurs souhaitent encore rogner), pas vraiment très cher pour conserver le statut d'êtres humains qui en accueillent d'autres !

On nous dit que la Corrèze n'est pas le Zambèze, que la France veut rester la France (et l'Italie, l'Italie, l'Ukraine, l'Ukraine...) dans sa pureté originelle. Pourtant nous apprécions de recevoir les



Mariam, photographie par Alexis Peskine

labels de l'UNESCO, qui démontre combien toute culture est le fruit d'une longue histoire d'influences réciproques entre les peuples. Toute œuvre solide est métissée, Molière emprunte aux Italiens, aux Espagnols et La Fontaine à tout le monde ! La richesse d'un peuple est sa diversité.

Il y a de par le monde des milliers de personnalités politiques, ne s'en trouverait-il donc pas quelques-

unes capables d'élaborer les principes d'une politique universelle des migrations, honnête et humaine, et suggérant de transformer le budget d'édification de murs en financement d'écoles de l'accueil et de l'intégration pour toutes et tous ?

[Retour au sommaire](#)

ÉTRANGES ÉTRANGERS

Kabyles de la Chapelle et des quais de Javel
hommes des pays loins
cobayes des colonies
Doux petits musiciens
soleils adolescents de la porte d'Italie
Boumians¹ de la porte de Saint-Ouen
Apatrides d'Aubervilliers
brûleurs des grandes ordures de la ville de Paris
ébouillanteurs des bêtes trouvées mortes sur pied
au beau milieu des rues
Tunisiens de Grenelle
embauchés débauchés
manœuvres désœuvrés
Polacks du Marais du Temple des Rosiers
Cordonniers de Cordoue soutiers de Barcelone
pêcheurs des Baléares ou bien du Finistère
rescapés de Franco
et déportés de France et de Navarre
pour avoir défendu en souvenir de la vôtre
la liberté des autres
Esclaves noirs de Fréjus²
tirillés et parqués
au bord d'une petite mer
où peu vous vous baignez
Esclaves noirs de Fréjus
qui évoquez chaque soir
dans les locaux disciplinaires
avec une vieille boîte à cigares
et quelques bouts de fil de fer
tous les échos de vos villages
tous les oiseaux de vos forêts
et ne venez dans la capitale

que pour fêter au pas cadencé
la prise de la Bastille le quatorze juillet
Enfants du Sénégal
dépatriés expatriés et naturalisés
Enfants indochinois
jongleurs aux innocents couteaux
qui vendiez autrefois aux terrasses des cafés
de jolis dragons d'or faits de papier plié
Enfants trop tôt grandis et si vite en allés
Qui dormez aujourd'hui de retour au pays
le visage dans la terre
et des bombes incendiaires labourant vos rizières
On vous a renvoyé
la monnaie de vos papiers dorés
on vous a retourné
vos petits couteaux dans le dos
Étranges étrangers
Vous êtes de la ville
vous êtes de sa vie
même si mal en vivez
même si vous en mourez

1. Selon le Robert, « boumian » est une altération phonétique de « bohémien », en vigueur en Provence.

2. Fréjus était une des bases de cantonnement des troupes coloniales.

Jacques Prévert (1900-1977), in *Œuvres complètes*, vol.1, Coll. Bibliothèque de la Pléiade, Ed. Gallimard, 1992. Poème publié la première fois in *Grand bal du printemps*, Ed. La Guilde du livre, Lausanne, 1951.

Lexique de l'immigration

Afin de partager ensemble au mieux ce N° d'Approches Coopératives, nous vous proposons ce petit lexique. Les définitions ont été réalisées notamment à partir des sites de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ceux des structures concernées, ou d'articles de presse. Bonne lecture.

Par Roland DAVAL

Migrants :

Selon les Nations Unies, un migrant désigne « *toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer* ».

Une personne migrante est une personne qui s'installe donc durablement dans un pays qui n'est pas celui dont elle est originaire.

Le terme « migrant » recouvre en même temps les personnes qui souhaitent déménager dans un autre pays de manière volontaire, librement et de façon régulière mais aussi celles qui se voient forcées de quitter leur pays car leurs vies et leurs droits y sont menacés.

Aujourd'hui, on sait que dans le monde environ 260 millions de personnes entrent dans la catégorie de migrants internationaux et que près de 70 millions ont dû migrer contre leur gré.

Migrants réguliers :

Les migrants en situation régulière sont les personnes qui franchissent ou ont franchi une frontière internationale et sont autorisées à entrer ou à séjourner dans un Etat, en conformité à la législation de celui-ci et aux accords internationaux auxquels cette législation se réfère.

Migrants irréguliers :

Les migrants qui ne sont ni demandeurs d'asile ni bénéficiaires d'une protection internationale sont généralement regroupés sous le titre de « migrants irréguliers ». Il s'agit donc de toute personne résidant sur le territoire d'un Etat sans avoir de titre de séjour. La personne n'en dispose pas moins d'un certain statut juridique en vertu du droit international européen des droits de l'homme.

Migrants économiques :

Au sens du droit international, les migrants économiques ne forment pas une catégorie spécifique. Ce terme est cependant employé pour désigner les personnes qui

franchissent ou ont franchi une frontière internationale ou qui se déplacent ou se sont déplacées à l'intérieur d'un Etat dans le but exclusif ou principal d'améliorer leur situation économique.

Migrants environnementaux et réfugiés climatiques :

Dans un rapport publié fin 2021, la Banque Mondiale indique que le changement climatique constitue un facteur de migration de plus en plus puissant qui pourrait contraindre, d'ici à 2050, quelque 216 millions de personnes dans le monde à migrer à l'intérieur de leur pays.

Au regard du droit international, le statut de réfugié tel que défini par la Convention de Genève, ne s'applique pas aux déplacements forcés causés par les effets du changement climatique.

Emigrés :

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme reconnaît à chacun le « droit de quitter tout pays, y compris le sien », droit consacré par de nombreuses

conventions internationales et nationales. Un émigré est une personne qui a quitté son pays.

Immigrés :

Un immigré est une personne établie dans un pays par voie d'immigration.

En France, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Etrangers :

Les étrangers constituent une catégorie juridiquement bien établie qui regroupe l'ensemble des personnes qui ne sont pas les nationaux d'un Etat.

Apatrides :

Ce terme s'applique à « toute personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ».

Pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), un apatride est une personne qui n'a pas de nationalité. Aucun pays ne reconnaît les apatrides comme leurs citoyens. Certains sont nés apatrides, mais d'autres deviennent apatrides. Les apatrides se trouvent dans toutes les régions du monde et la majorité d'entre eux sont nés dans les pays où ils ont vécu toute leur vie. Sans nationalité, ils se voient souvent refuser l'accès à leurs droits fondamentaux. L'apatridie peut signifier une vie sans accès à l'éducation, sans soins médicaux ni emploi légal. Le HCR est l'agence des Nations Unies mandatée pour travailler sur l'apatridie, y compris l'identification et la protection des apatrides et la prévention et la réduction de l'apatridie.

Réfugiés :

Pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), un réfugié est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, de ce fait, a besoin d'une protection internationale. Ce statut lui est accordé parce qu'il est trop dangereux pour elle de regagner son pays et qu'elle a donc besoin de trouver refuge ailleurs.

Demandeurs d'asile :

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont quitté leur pays et demandent à être protégées des persécutions et de graves atteintes aux droits humains commises dans un autre pays mais qui n'ont pas encore été reconnues

légalement comme des réfugiés et qui attendent qu'il soit statué sur leur demande d'asile.

Personnes déplacées :

Selon la définition donnée par l'Organisation des Nations Unies les déplacés sont « les personnes ou groupes qui ont été forcés de fuir leur foyer ou leur lieu de résidence habituel par suite d'un conflit armé, de troubles internes, de violations systématiques des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et qui n'ont pas traversé de frontières ».

Sans-papiers :

Les « sans-papiers » sont des personnes étrangères en situation irrégulière et qui ne bénéficient pas d'un statut qui leur permettrait de séjourner et de s'installer en France sur le long terme, soit parce que leur demande d'asile a été refusée ou parce qu'ils sont arrivés en France de manière irrégulière.

Immigration familiale et regroupement familial :

En France, tout ressortissant étranger qui s'est vu reconnaître la qualité de réfugié ou qui a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire ou du statut d'apatride peut demander à bénéficier de son droit à être rejoint, au titre de la réunification familiale, par certains membres de sa famille.

Cette procédure concerne notamment le conjoint ou le concubin âgé d'au moins 18 ans, si le mariage civil ou la vie commune sont antérieurs à la date d'introduction de sa demande

d'asile ainsi que les enfants non mariés du couple, âgés au plus de 19 ans. La réunification familiale n'est pas soumise à des conditions de durée préalable de séjour régulier, de ressources ou de logement.

Mineurs non accompagnés (MNA) :

Il s'agit d'un jeune de moins de 18 ans, de nationalité étrangère privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille. En France, comme dans d'autres pays européens, les mineurs isolés (ou non accompagnés) reçoivent un soutien particulier au regard de leurs besoins spécifiques et bénéficient d'une protection adaptée.

En France, en 2019, selon un rapport du Ministère de la justice, on avait enregistré 16760 personnes déclarées MNA.

Elèves allophones :

Un élève allophone est un jeune de moins de 18 ans arrivé en France depuis peu et parlant une ou plusieurs autres langues que le français. Plus généralement, un allophone est une personne qui, dans un territoire donné, a pour langue première une autre langue que la ou les langues officielles, sachant que ce terme ne s'applique pas aux autochtones, et qui réside habituellement dans ce territoire. C'est une personne dont la langue maternelle est une langue étrangère dans la communauté où elle se trouve.

Emigration / Immigration :

L'émigration est l'acte de quitter un pays ou un lieu de résidence

avec l'intention de s'installer ailleurs et notamment pour quitter définitivement un pays.

L'immigration quant à elle, action d'immigrer, est de demeurer de manière durable ou définitive dans un pays étranger.

Migration :

La migration concerne tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle soit à l'intérieur même d'un pays, soit au-delà d'une frontière internationale.

Immigration qualifiée / professionnelle :

Pour répondre aux besoins de main d'œuvre de certains secteurs économiques pour lesquels les recrutements s'effectuent désormais sur un marché du travail mondial, il a été nécessaire de mieux organiser l'immigration professionnelle ou qualifiée.

L'immigration professionnelle est un facteur de croissance, et ce d'autant plus que les immigrés sont qualifiés, apportent des compétences nouvelles et viennent d'origines diverses.

Politique migratoire :

La politique migratoire vise à encadrer l'immigration légale et, ce qui constitue aujourd'hui l'essentiel des moyens déployés, pour lutter contre l'immigration clandestine.

La France a défini sa stratégie pour les migrations autour de trois axes : la maîtrise des flux migratoires par une approche adaptée et équilibrée de l'immigration, l'intégration des personnes immigrées en situation

régulière et la garantie de l'exercice du droit d'asile.

Flux migratoire :

Le flux migratoire mesure le nombre de migrants internationaux arrivant dans un pays (immigrants) ou le nombre de migrants internationaux quittant un pays (émigrants) pendant une période donnée.

Protection internationale :

Il existe deux types de protection internationale :

- Le statut de réfugié.
- La protection subsidiaire.

Une personne reconnue réfugiée est considérée l'avoir été depuis son entrée en France. A ce titre, le statut de réfugié ne s'obtient pas, il est reconnu.

Ce n'est qu'à l'issue de la demande d'asile, après une décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA, que l'étranger peut faire valoir ses droits en qualité de bénéficiaire d'une protection internationale.

Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ont vocation, de par leur parcours de vie et le besoin de protection, à s'installer durablement en France. Au titre de la reconnaissance ou de l'obtention d'une protection internationale, ces étrangers vont bénéficier de droits spécifiques.

Protection subsidiaire :

Introduite en France par la loi du 10/12/2003 relative au droit d'asile, la protection subsidiaire peut être accordée à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour

bénéficiaire du statut de réfugié mais qui est exposée dans son pays à l'une des menaces graves qui suivent :

Peine de mort.

Torture ou peine ou traitements inhumains et dégradants.

S'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Les personnes qui bénéficient de la protection subsidiaire obtiennent auprès de la préfecture un titre de séjour « vie privée et familiale ».

Droit d'asile :

Le droit d'asile est un droit de l'homme fondamental reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». Inscrit dans la Convention de Genève, le droit d'asile est donc une protection pour toute personne (réfugiée) persécutée dans son pays d'origine.

Pendant l'examen de la demande d'asile, la personne peut bénéficier de conditions matérielles d'accueil comme un hébergement et une aide financière ainsi que de droits sociaux concernant le travail, la santé et l'éducation.

Titre de séjour :

Le titre de séjour est délivré par la préfecture qui autorise un étranger originaire d'un pays autre qu'européen à séjourner en France pendant une durée déterminée.

Les personnes reconnues réfugiées ont accès à une carte de résident de 10 ans. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont droit à un titre de séjour « vie privée et familiale » valable un an et renouvelable. Les apatrides ont droit à un titre de séjour « vie privée et familiale » d'un an renouvelable puis à une carte de résident de 10 ans s'ils ont séjourné sur le territoire français de manière régulière pendant 5 ans.

Métiers en tension ou activité économique en tension :

Ce sont des professions dont le nombre d'emplois est supérieur au nombre de candidats et où les entreprises ont du mal à recruter.

Convention de Genève (1951) :

La Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié fait du réfugié une catégorie juridique à part entière. Elle a pour objet de protéger toute personne qui fuit son pays parce qu'elle craint d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou ses opinions politiques.

Cette protection est cependant relative car chaque Etat est libre de définir ses propres règles d'octroi de l'asile sur son territoire.

Protocole relatif au statut des réfugiés (1967) :

Le Protocole relatif au statut des réfugiés est entré en vigueur le 4 octobre 1967 et 146 pays sont partie prenante. Il a élargi l'applicabilité de la Convention de Genève sur le plan géographique, les limites initiales concernant

les seules personnes devenues réfugiées en raison d'événements survenus en Europe avant le 1er janvier 1951.

Règlement de Dublin (2013) :

Le Règlement de Dublin de 2013, s'applique à tous les Etats européens. Lorsque ces états ont décidé de créer un espace où l'on circule librement, sans contrôle aux frontières intérieures, ils ont également adopté des règles concernant la circulation des demandeurs d'asile dans l'espace commun, l'espace Schengen.

Le principe est qu'un seul Etat soit responsable de l'examen de la demande d'asile si le demandeur circule ou se déplace d'un Etat vers un autre. Il fixe un certain nombre de critères à caractère hiérarchique pour déterminer l'Etat responsable de la demande d'asile.

Il convient de rappeler que les Etats européens doivent enregistrer dans la base de données EURODAC les empreintes du migrant qui entre irrégulièrement dans l'espace Schengen ou qui y dépose une demande d'asile.

Ce texte est décrié pour son inefficacité car les Etats européens n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un véritable outil de répartition des demandeurs d'asile.

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016) :

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La Déclaration de

New York réaffirme l'importance du régime international applicable aux réfugiés et comporte un vaste éventail d'engagements pris par les États membres à renforcer et à améliorer les mécanismes de protection des personnes qui se déplacent.

La Déclaration de New York définit les éléments clés d'un Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) devant être appliqué aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées.

Convention de Marrakech (2018) :

Faisant suite à la Déclaration de New York, le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », dit Pacte de Marrakech, a été approuvé par l'ensemble des États membres de l'ONU, à l'exception des États-Unis, le 10 décembre 2018 à Marrakech.

Une disposition du préambule stipule que les migrations sont « facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable et qu'une meilleure gouvernance peut permettre d'optimiser ces effets positifs ».

Sachant qu'aucun État ne peut gérer seul la question des migrations, la convention précise qu'en découle des responsabilités partagées des pays d'origine, de transit et destination en vue de mieux répondre aux risques et difficultés engendrés par ce phénomène.

La Convention formule 23 objectifs avec notamment la nécessité de s'attaquer aux facteurs de

vulnérabilité liés aux migrations et les réduire ; éviter les décès lors des trajets migratoires et coordonner les recherches des migrants disparus ; prévenir et lutter contre le trafic et la traite des migrants et démanteler les réseaux de passeurs.

A compter de 2022, la réunion tous les quatre ans d'un « Forum des migrations internationales » devrait permettre d'évaluer les progrès réalisés.

Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) :

<https://www.unhcr.org>

Le HCR est une des deux organisations des Nations Unies responsables de l'accueil et de la gestion des réfugiés et des personnes déplacées. Fondé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1950 et ayant son siège à Genève (Suisse), il a d'abord été chargé de l'aide aux millions de personnes qui avaient perdu leur foyer à l'issue de la seconde guerre mondiale. Présent aujourd'hui dans 137 pays, il est chargé de gérer l'enregistrement des réfugiés leur permettant ainsi d'accéder ou non à ce statut, de financer et gérer des dispositifs d'accueil comme les camps de réfugiés.

Il est en outre le principal producteur de normes et de statistiques sur la question des réfugiés. Il incite les États à adopter des systèmes d'asile respectant la Convention de Genève.

Le HCR considère qu'à fin mai 2023, 110 millions de personnes

dans le monde avaient été déplacées ou étaient réfugiées.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) :

<https://www.iom.int>

Fondée en 1951, l'OIM est une des deux organisations des Nations Unies responsables de l'accueil et de la gestion des réfugiés et des personnes déplacées.

L'Organisation Internationale pour les Migrations est la principale organisation intergouvernementale promouvant une migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous, avec une présence dans plus de 100 pays et aidant 175 États membres à améliorer la gestion des migrations. En 2021, le travail de l'OIM sur les dimensions de mobilité de la crise a touché 31,7 millions de personnes (y compris les personnes déplacées internes, les réfugiés et les migrants) et les membres des communautés d'accueil.

L'OIM s'efforce d'assurer une gestion ordonnée et humaine des migrations, de promouvoir la coopération internationale sur les questions migratoires, d'aider à la recherche de solutions pratiques aux problèmes migratoires et de fournir une aide humanitaire aux migrants dans le besoin, qu'il s'agisse de réfugiés, de personnes déplacées ou de personnes déplacées, d'autres personnes déracinées.

La Constitution de l'OIM reconnaît explicitement le lien entre migration et développement

économique, social et culturel, ainsi que le droit à la liberté de circulation des personnes.

Il opère également dans les quatre grands domaines de la gestion des migrations : migration et développement, facilitation des migrations, régulation des migrations et lutte contre les migrations forcées.

FRONTEX :

<https://www.frontex.europa.eu>

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a été créée en 2004 pour aider les Etats membres de l'Union Européenne et les pays associés à l'espace Schengen à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation. En 2016, l'Agence a vu son mandat élargi et renforcé, outre le contrôle des migrations elle s'est vu attribuer un rôle de gestion des frontières et une responsabilité accrue contre la criminalité transfrontalière.

L'Agence compte plus de 1 500 agents provenant de divers Etats membres de l'UE.

Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) :

<https://www.ofpra.gouv.fr>

L'OFPRA est un établissement public français créé par la loi du 25 juillet 1952 et chargé de l'application de la Convention de Genève. Il a pour mission de statuer en toute indépendance sur les demandes d'asile et de statut d'apatride qui lui sont soumises.

Il est, depuis 2010, placé sous la tutelle administrative et financière du Ministère de l'Intérieur.

Il exerce trois missions essentielles : Une mission d'instruction des demandes de protection internationale.

Une mission de protection juridique et administrative à l'égard des réfugiés statutaires, des apatrides statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Une mission de conseil dans le cadre de la procédure de l'asile aux frontières.

Il compte actuellement plus de 1 000 agents.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) :

<https://www.ofii.fr>

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration a été créé en 2009. L'État charge l'OFII d'intégrer les migrants durant les 5 premières années de leur séjour en France. L'OFII est désormais le seul opérateur pour cette mission.

L'OFII est administré par un conseil d'administration composé d'un président et d'un directeur général nommés par décret et de 24 membres. Les 26 membres comptent un président, deux vice-présidents, huit représentants de l'État, deux parlementaires, quatre personnes qualifiées, deux

représentants du personnel, trois membres consultatifs et quatre membres de l'OFII.

Cour nationale du droit d'asile (CNDA) :

<http://www.cnda.fr>

En France, la Cour nationale du droit d'asile, compétente pour connaître des décisions relatives aux demandes d'asile, est une juridiction administrative spécialisée statuant en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

Cette juridiction, placée sous le contrôle de cassation du Conseil d'Etat, a une compétence nationale.

Elle est une juridiction de plein contentieux ce qui signifie que le juge de l'asile ne se limite pas à annuler la décision prise par le directeur général de l'OFPRA mais qu'il substitue sa propre décision à cette dernière en se prononçant lui-même sur le droit du demandeur à la qualité de réfugié ou au bénéfice de la protection subsidiaire.

Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) :

Les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) fournissent un refuge aux personnes qui ont demandé l'asile en France. Pendant la durée de l'examen de leur demande de statut de réfugié, les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'un logement, d'un accompagnement administratif pour aider à la procédure de demande d'asile,

d'un soutien social qui inclut l'accès aux soins médicaux, la scolarisation des enfants et une aide financière pour les besoins alimentaires. Les CADA sont généralement gérés par des organisations caritatives ou des entreprises privées.

Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués (CIMADE)

[:https://www.lacimade.org](https://www.lacimade.org)

La CIMADE a été créée le 18 octobre 1939 pour venir en aide notamment aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine.

Selon l'article 1er de ses statuts, « *La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme* ». »

Chaque année, La Cimade accueille dans ses permanences plus de 110.000 personnes migrantes, réfugiées ou en demande d'asile. Elle héberge près de 200 personnes dans ses centres de Béziers et de Massy.

SOS Méditerranée :

<https://sosmediterranee.fr>

SOS Méditerranée est une association indépendante de tout parti politique et de toute confession, qui se fonde sur le respect de l'être humain et de sa dignité, quelle que soit sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.

Dans le respect des droits humains fondamentaux et du droit maritime,

elle a pour vocation de porter assistance à toute personne en détresse en mer se trouvant dans le périmètre de son action.

L'association est financée à 91% par des dons privés.

Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) :

[:https://forum.net](https://forum.net)

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est une plateforme nationale française qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM), engagés dans des actions d'intégration ici et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Le FORIM représente environ 1 000 associations intervenant en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

Créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français, il témoigne de la volonté de ses membres de s'associer à toutes les composantes de la société civile française, afin de favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, de renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine et de contribuer au développement de leur région d'origine.

Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigrées (FASTI) :

<https://www.fasti.org>

Association française s'inscrivant dans le champ de l'éducation

populaire et qui agit depuis plus de 50 ans, la FASTI décline son action en référence à trois valeurs : féminisme, anticapitalisme et anticolonialisme. Elle place la question de l'égalité au cœur de ses missions : égalité des droits entre les personnes étrangères et françaises, égalité entre les femmes et les hommes, égalité entre tou.te.s. Luttant contre l'ensemble des discriminations, l'association défend l'accueil inconditionnel des personnes.

CASNAV :

<https://eduscol.education.fr/1201/casnav>

Le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. Cette expertise porte sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques, sur la formation des enseignants et des cadres. Il participe également aux réflexions sur les politiques linguistiques.

Sa priorité est la maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l'accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences qui implique la scolarisation de tous les élèves et la poursuite harmonieuse de leur scolarité.

[Retour au sommaire](#)

Contrairement à ce que certains disent, nous ne sommes pas aujourd'hui confrontés à une vague d'immigration. [...] Le sujet de l'immigration ne devrait donc pas inquiéter la population française. [...] Nous ne devons pas mentir à nos concitoyens : l'immigration n'est pas quelque chose dont nous pourrions nous départir. De surcroît, l'immigration se révèle une chance d'un point économique, culturel, social. Dans toutes les théories de la croissance, elle fait partie des déterminants positifs. Mais à condition de savoir la prendre en charge. Quand on sait les intégrer, les former, les femmes et les hommes renouvellent notre société, lui donnent une impulsion nouvelle, des élans d'inventivité, d'innovation.

Emanuel MACRON (Réforme, 2 mars 2017)



Cette publication est sous licence Creative Commons :

Sous réserve de la mention d'Approches Coopératives et du nom de l'auteur, le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale.

Pour trouvez d'autres livres et publications gratuites et s'abonner à la newsletter :

<https://approchescooperatives.org>

Politique de l'immigration

EXPULSION

Réfugiés

Accueil

Xénophobie



Asile

Permis de travail

INTEGRATION

Titre de séjour

OQTF

INITIATIVES CITOYENNES

Regroupement Familial